

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1998

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

Pagination irrégulière: [1]-24, 29-32, [25]-28, [33]-64, 67-68, [65]-66, 71-72, 69-70, [73]-80, 85-88, [81]-84, [89]-238 p.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	14x	18x	22x	26x	30x		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12x	16x	20x	24x	28x	32x		

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

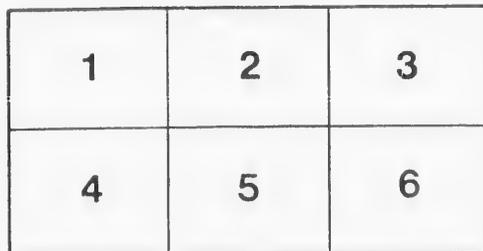
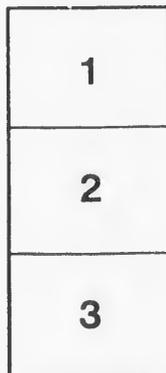
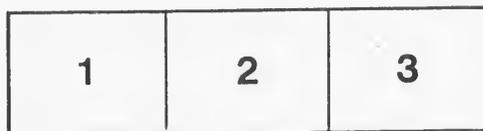
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

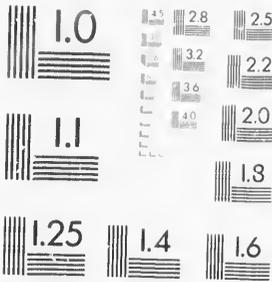
Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



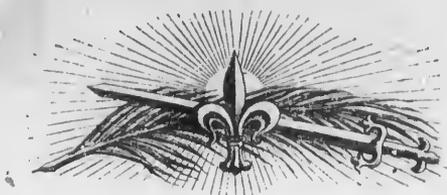


MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



 **APPLIED IMAGE Inc**
455 East Main Street
Rutherford, New Jersey 07070
716 482 3300 Phone
716 286 5189 Fax



JEANNE D'ARC

PAR

MARIUS SEPET

ANCIEN ÉLÈVE PENSIONNAIRE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

In hoc signo vinces.

MONTREAL :

POIRIER, BESSETTE & CIE, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

1895





NOMS DES ARTISTES

QUI ONT PARTICIPÉ

À L'ILLUSTRATION DE CET OUVRAGE

ANDRIOLLI, JOSEPH BLANC

BARRIAS, DE CURZON, ÉDOUARD FREMIET

HANOTEAU, JOURDAIN

J.-P. LAURENS, LE BLANT

LE MINAIS, ALBERT MAGNAN, MAILLART

ROCHEGROSSE, ZIER

TOUTES LES COMPOSITIONS ONT ÉTÉ GRAVÉES SUR BOIS

PAR

E. MÉAULLE

115.119



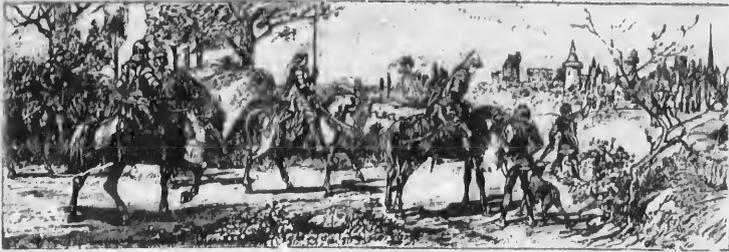
L'éd
des préc
mais en

Les
donner
ombres,
même, q

Nou
trois ch
comme
s'appliq
assez de
quelques
avons p
à traver

Pas
prétend

Nou
cher ma
fois entr
voulu lu



PRÉFACE

L'édition de Jeanne d'Are que nous publions aujourd'hui, se distingue des précédentes non seulement par la parure artistique qui l'accompagne, mais encore par les modifications qu'a reçues le texte lui-même.

Les tableaux que nous avons essayé de tracer serviront peut-être à donner au lecteur une idée plus nette, dans ses splendeurs et dans ses ombres, du glorieux passé de la France au moyen âge, et de Jeanne elle-même, qui, pour ainsi dire, le résume et le sanctifie.

Nous avons ajouté à la fin de l'ouvrage un livre entier, divisé en trois chapitres. Nous y avons fait le récit des événements qui forment comme le complément naturel de l'œuvre de la Pucelle et auxquels s'appliquent plusieurs de ses prédictions. Nous avons donné une notice assez détaillée du procès de réhabilitation, et enrichi notre exposé de quelques-unes des pièces importantes qui s'y rattachent. Enfin nous avons passé en revue les diverses manifestations de la gloire de Jeanne à travers les siècles.

Pas plus que les parties anciennes de cet ouvrage, les nouvelles ne prétendent à une haute valeur scientifique.

Nous devons ici un remerciement spécial à notre éminent et bien cher maître et ami Léon Gautier, sur l'invitation de qui nous avons autrefois entrepris ce livre; il devra le meilleur de sa valeur aux soins qu'il a voulu lui donner.

En plusieurs endroits de cet ouvrage nous avons parlé sans réserve de la *gloire céleste, du martyr, de la sainteté, du culte, du patronage, de Jeanne d'Arc*. Nous exprimions ainsi une conviction personnelle. Mais nous n'avons nullement entendu préjuger la décision de l'Église, à laquelle nous déclarons adhérer par avance, quelle qu'elle soit, en fils humble et soumis. Nous faisons donc ici, une fois pour toutes, la déclaration justement exigée par un décret du pape Urbain VIII. A l'Église seule appartient le droit d'accorder à l'un de ses enfants *décédés de glorieuses qualifications, prises dans leur sens rigoureux et parfait*.

Si cette édition de l'histoire de Jeanne d'Arc contribue à répandre dans le public Canadien auquel elle s'adresse, et en particulier parmi les générations qui viennent, son seulement l'amour de l'héroïque vierge de France, mais encore l'amour de l'histoire, et l'amour des grandes choses que l'histoire raconte, elle sera bonne, car elle aura atteint son but.

MARIUS SEPET.

ns parlé sans réserve
i culte, du patronage,
onviction personnelle.
a décision de l'Église,
lle q 'elle soit, en fils
pour toutes, la déclai-
bain VIII. A l'Église
enfants décédés de *glo-*
reux et parfait.
contribue à répandre
particulier parmi les
e l'héroïque vierge de
r des grandes choses
atteint son but.

MARIUS SEPET.

JEANNE D'ARC





FRENCH



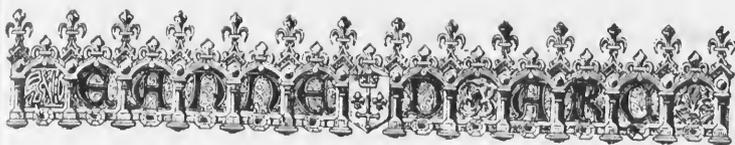
Apothéose de Jeanne d'Arc.

I

FRONTISPICE

Au pied de la statue de Jeanne d'Arc, à Paris, des bouquets et des couronnes attestent à la fois les espérances et les hommages de sa patrie terrestre, tandis qu'un Ange descend du ciel et s'apprête, — dès que la volonté de Dieu aura été déclarée par une décision de l'Église, — à poser le nimbe des Saints sur le front de Phéromé.

Composition de E. FREMIET.



LIVRE PREMIER

LA MISSION — LA LUTTE — LE TRIOMPHE

CHAPITRE PREMIER

L'ENFANCE — LA FAMILLE — LES VOIX

Naissance de Jeanne d'Arc. — Ses parents. — Son éducation. — Ses travaux, ses jeux, ses compagnes. — Son caractère. — Ses vertus. — Son inspiration. — Ses conseils. — Sa détermination. — Première tentative. — Durand Laxart et Robert de Baudricourt.

...quets et des couronnes attestent
...re, tandis qu'un Ange descend
...é déclarée par une décision de
...me.

...position de E. FREMIET.



Le 6 janvier
1412, à Dom-
remy, près
Vaucouleurs,

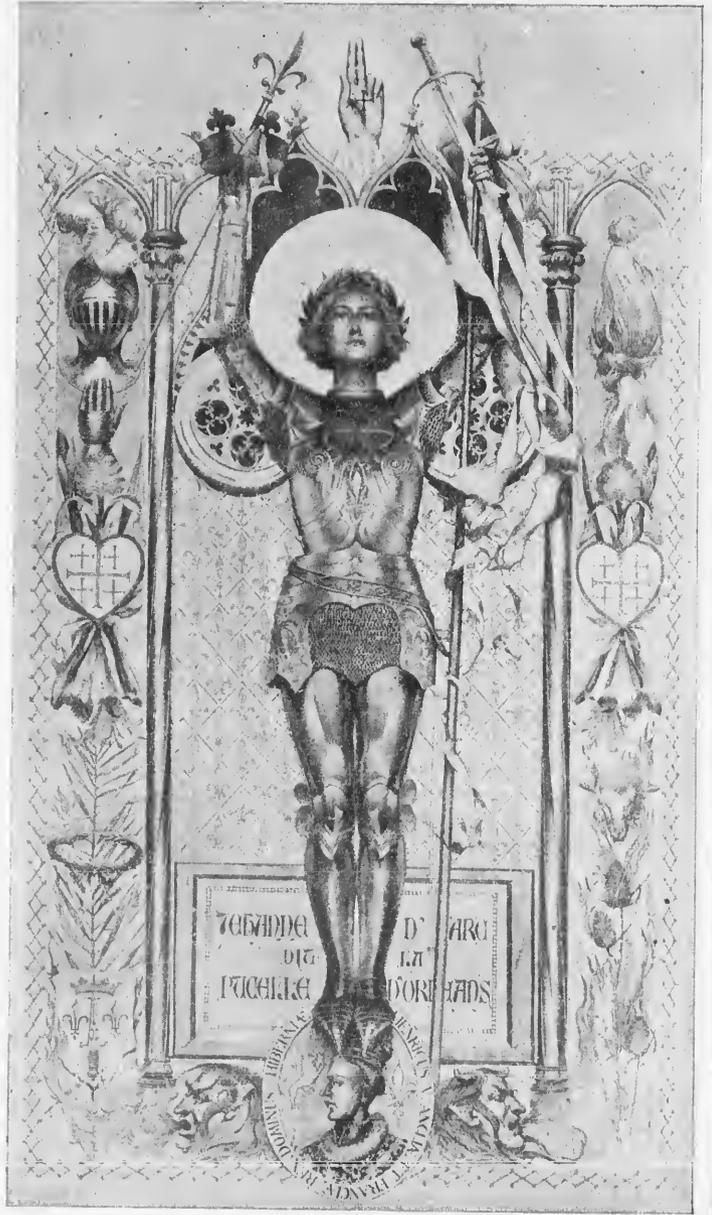
dans la vallée de la Meuse,
sur les confins de la Champagne
et de la Lorraine, de Jacques
d'Arc et d'Isabelle Romée, origi-

naires, l'un de Ceffonds, près Montier-en-Der, en Champagne, l'autre de Vouthon, près Domremy, naquit Jeanne ou Jeannette d'Arc, dite *la Pucelle d'Orléans*, libératrice de la France. Elle fut baptisée dans l'église paroissiale de son village, consacrée à saint Remy. Suivant l'usage du temps, elle eut plusieurs parrains et marraines ; Jean Barré, Jean le Langart, Jean Morel, Jean Rainguesson ; Jeanne, femme du maire Aubery ; Jeannette, femme de Thiesselin de Vitel ; Jeannette Roze, femme de Thévenin Royer ; Edette, femme de Jean Barré ; Béatrix, femme d'Estellin.

27 AVRIL 1895

LE SAMEDI

No 1

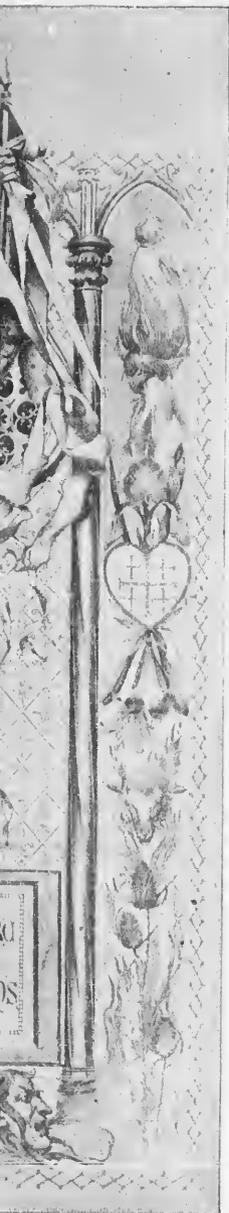


Ses parents étaient de bons chrétiens et d'honnêtes laboureurs, de condition plutôt aisée et comptés même au nombre des notables du village, mais vivant modestement et demandant au travail la principale source du revenu qui leur servait à nourrir et à élever leur famille, composée, comme Jeanne, de trois fils : Jacquemin, Jean et Pierre, et d'une fille nommée Catherine, qui se maria et mourut avant le départ de sa sœur.

Elle grandit dans la maison paternelle, simple chaumière bâtie à côté de l'église, et entourée d'un petit jardin. Sa mère lui enseigna de bonne heure à joindre les mains, à dire : *Notre Père ; Je vous salue, Marie ; Je crois en Dieu* ; de bonne heure aussi elle lui apprit à ne pas rester oisive, et Jeanne à Rouen, durant son procès, put se rendre à elle-même ce naïf témoignage, qu'elle n'avait pas peur d'être vaincue par les meilleures ménagères dans l'art de coudre et de filer. La prière et le travail, qui est aussi une prière, telle est l'école où Jeanne fut élevée dès sa plus tendre enfance ; quant à la lecture et à l'écriture, bien que ces connaissances fussent alors moins rares qu'on ne le dit, elle ne les a certainement pas possédées. Mais cette ignorance relative fut grandement rachetée par un bon sens admirable, un génie sublime et l'inspiration de Dieu.

Elle veillait donc au soin du ménage et faisait œuvre de ses mains. On la vit parfois coudre bien avant dans la nuit, et ses doigts n'étaient pas les moins actifs aux veillées d'hiver, qu'égayaient des récits, que charmaient des légendes empruntées souvent à ces vieux poèmes où vit l'esprit de la France. Le sujet des entretiens n'était pas toujours aussi divertissant, aussi joyeux. On parlait à ces veillées des malheurs de la patrie, de l'invasion étrangère. On s'attendrissait sur le sort du pauvre fou qui portait la couronne de France ; on plaignait le dauphin, trahi par sa mère ; on s'indignait contre Isabeau, contre le duc de Bourgogne ; car les habitants de Domremy étaient Armagnacs, ou plutôt ils étaient Français. Ces généreux élans d'un patriotisme ardent et naïf éveillaient sans doute dans l'âme de la jeune enfant comme un pressentiment de sa mission future. Avant de se manifester directement à elle, la voix de la Providence se faisait déjà sourdement entendre au fond de son cœur.

Quand elle fut un peu grande et forte, elle commença d'aider son père dans les travaux des champs. Elle apprit à manier la bêche et le hoyau, comme l'aiguille et la quenouille. Plus tard, quand elle parut au milieu des gens de guerre, on disait volontiers d'elle que c'était une pauvre bergerette. La vérité est qu'elle ne fit pas de garder les troupeaux et de les conduire aux pâturages son occupation habituelle. Surtout



lorsque d'enfant elle fut devenue jeune fille, son père hésitait à la laisser isolée au milieu des champs, et il préférait que, s'occupant au logis, elle demeurât auprès de sa mère. Parfois cependant elle mena paître les brebis de son père, et aussi le troupeau communal quand c'était le tour de Jacques d'Arc d'y donner ses soins. Elle conduisit, de temps à autre, à cause des incursions des gens de guerre, son troupeau à l'abri d'une forteresse située en face du village, dans une île formée par les deux bras de la Meuse, et que l'on appelait pour cette raison la *forteresse de l'Isle*. Mais il fallut, un jour, se réfugier plus loin. A une époque indéterminée, l'ennemi, probablement quelque bande bourguignonne, passa par Domremy. Les habitants s'étaient enfuis à son approche, et réfugiés à Neufchâteau, ville située à quelque distance, avec leurs meubles et leurs troupeaux. Jeanne y séjourna pendant une quinzaine de jours ; mais elle ne fut point séparée de sa famille, à laquelle une honnête femme, nommée la Rousse, qui tenait une hôtellerie, accorda l'hospitalité. Jeanne, en retour, ne refusa point son aide à l'hôtesse, jusqu'au moment où elle revint avec ses parents dans son village.

En son enfance, bien qu'elle eut de bonne heure l'âme sérieuse et réfléchie, elle ne s'abstenait point de se mêler aux jeunes filles et aux jeunes garçons de Domremy, de courir avec eux dans la plaine et de s'ébattre innocemment. De la maison de son père on voyait à droite, un peu plus loin, sur la pente du coteau qui descend vers la Meuse, et auquel s'adosse le village, un épais, un sombre bois de chênes, *le bois chesnu* ; un peu plus bas, vers le milieu de la colline, s'élevait un beau hêtre, d'une vénérable antiquité, et dont les branches, chargées de feuillages verdoyants, s'inclinaient vers le sol avec grâce et avec majesté. Cet arbre qu'on appelait *l'arbre aux Loges-des-Dames* ou *l'arbre fée de Bourlemont*, avait dans toute la contrée une renommée mystérieuse. Les fées, disait-on, y venaient autrefois danser. La femme du maire Aubery, marraine de Jeanne, affirmait les y avoir vues. Elle le croyait, la bonne femme ; mais sa filleule ne fit pas sans doute un bien grand cas de cette créance ; car, pour elle, les fées étaient son moindre souci. Jamais elle ne les vit près du hêtre, bien que parfois elle s'y rendit pour jouer avec ses compagnes. Tous les ans, le quatrième dimanche de carême, appelé dimanche de *Latane*, les enfants de Domremy allaient faire ce qu'ils appelaient *leurs fontaines*. Munis de petits pains préparés par leurs mères, ils se dirigeaient vers l'arbre en chantant. La troupe joyeuse, se tenant par les mains, frappant des pieds, formait des rondes autour du vieux tronc ;

ère hésitait à la laisser
occupant au logis, elle
elle mena paître les
quand c'était le tour
de temps à autre,
ouveau à l'abri d'une
formée par les deux
raison la *forteresse de*
loin. A une époque
grande bourguignonne,
s à son approche, et
distance, avec leurs
pendant une quinzaine
mille, à laquelle une
ne hôtellerie, accorda
son aide à l'hôtesse,
ns son village.

ure l'âme sérieuse et
jeunes filles et aux
dans la plaine et de
on voyait à droite, un
rs la Meuse, et auquel
es, *le bois chesnu* ; un
un beau hêtre, d'une
feuillages verdoyants,
té. Cet arbre qu'on
le Bourlemont, avait

Les fées, disait-on,
Aubery, marraine de
bonne femme ; mais
de cette créance ; car,
is elle ne les vit près
avec ses compagnes.
appelé dimanche de
s'ils appelaient *leurs*
s mères, ils se diri-
e, se tenant par les
ur du vieux tronc ;

puis, se répandant çà et là, on cueillait des fleurs, on tressait des
guirlandes qu'on suspendait aux rameaux du hêtre. En revenant au
village, on s'arrêtait près d'une fontaine qu'entournaient des touffes de



L'arbre des fées.

groseilliers. Les enfants, s'asseyant sur l'herbe, y faisaient leur goûter
frugal ; ils buvaient délicieusement de l'eau fraîche, et l'on prenait
ensuite le chemin du logis en jasant et en riant. Jeanne prenait part

avec les autres à cette petite fête ; travaillant, toute jeune encore, comme une sage et habile ménagère, elle se divertissait comme une simple fille des champs.

Son âme étant pleine de franchise et son cœur de bonté, elle aimait ses compagnes et en était aimée. Mais, entre toutes, elle en avait distingué deux ; la petite Mengette, sa voisine, qui plus tard épousa Jean Joyart, laboureur à Domremy, et sa chère Hauviette, ou Haumette, la préférée, qui fut mariée, elle aussi, à un laboureur du même village, Jean de Sionne. Sans doute en leur vie paisible, tout entière écoulée dans le lieu qui les avait vues naître, bien des fois les larmes leur vinrent aux yeux au souvenir de leur amie d'enfance, morte à Rouen sur un bûcher. Mais alors elles riaient avec elle et la chérissaient, la jugeant une parfaite compagne, quoique peut-être, à leur avis, un peu trop pieuse, et se dérobant trop volontiers à leurs jeux pour aller prier Dieu ou Notre-Dame. Mais sur ce point Jeanne ne savait pas céder, bien que parfois un tel reproche, si glorieux pour elle, la rendit un peu confuse, et que sa modestie en ait rougi.

C'est qu'en effet le trait dominant du caractère de Jeanne était une piété innée, une foi ardente, un vif amour de Dieu. Chez la jeune paysanne, ces sentiments étaient simples et forts ; mais ils n'étaient pas, comme on l'a cru, poussés jusqu'à l'exaltation fiévreuse et parfois subtile de l'illuminisme. La raison, le bon sens, étaient en elle aussi solides que la foi et la piété. Comme l'a dit avec une parfaite justesse M. Wallon, la Lorraine et la Champagne ne sont pas des pays de visionnaires, et Jeanne avait bien l'esprit de ces deux pays. L'énergie de son âme, capable des plus sublimes élans, s'alliait à une naïveté pleine de finesse, et qui laissait à l'occasion percer une pointe de raillerie, mais de raillerie douce et presque toujours inoffensive. Jeanne était vive et gaie, non moins que sérieuse et réfléchie ; car ces qualités ne s'excluent point. Ses saillies spirituelles et ses prompts reparties font songer au sire de Joinville ; mais elles sont adoucies et comme amorties par cette charité sensible qui se manifesta toujours en elle, et qui est aussi un des traits dominants de son caractère. L'enthousiasme, le bon sens, la finesse, étaient mêlés et comme confondus dans cette âme d'élite, que Dieu avait formée avec amour, parce qu'il la destinait à accomplir ses grands desseins.

Dès son plus jeune âge, on la vit pratiquer toutes les vertus. Elle accomplissait ses devoirs religieux, non pas seulement avec régularité et

persévérance
confession
la consolait
dans la pr
aux anges,
qui priait
compagnes
champs.
nairement
une statue
Notre-Dame
à quelque
et elle y br
autour du
fontaine d
alors déjà
fréquemme
se plaisait
de Notre-D
avait faites
d'un arbre.
village, Pe
mandait de
s'il était pl
chrétiennes
elle l'exerc

Docile
de ses comp
pour elle d
quelquefois
Elle dorma
chaumière.
pour leur p
comprendait
aimer son p
L'amou
et la piété
été déposé

persévérance, mais avec un goût merveilleux et un ineffable plaisir. Ses confessions étaient fréquentes, et elle communiait très souvent, cherchant la consolation et la force où Dieu les a mises. Elle aimait à épancher dans la prière l'effusion de sa piété, à confier à Dieu, à la sainte Vierge, aux anges, aux saints, ses peines et ses espérances. On l'aperçut souvent qui priait toute seule, agenouillée dans l'église. Parfois, jouant avec ses compagnes, elle s'écartait soudain, et s'adressait à Dieu au milieu des champs. Elle se rendait très fréquemment à une petite chapelle originellement placée sous le vocable de saint Thiébaud, mais où l'on vénérât une statue antique de la sainte Vierge, et qu'on appelait, à cause de cela, *Notre-Dame-de-Belmont*, parce qu'elle était située sur un riant coteau, à quelque distance de Domremy. Elle y faisait de nombreuses offrandes et elle y brûlait des cierges. Parfois, tandis que ses compagnes folâtraient autour du vieux hêtre, près de la fontaine qu'on appelle aujourd'hui *fontaine de la Pucelle*, Jeanne s'en allait prier dans un autre oratoire alors déjà ruiné et qu'on nommait *l'Hermitage Sainte-Marie*. Elle allait fréquemment aussi, cela va s'en dire, prier dans l'église paroissiale. Elle se plaisait en particulier dans la chapelle de la sainte Vierge, aux pieds de Notre-Dame de Domremy, et elle y suspendait des guirlandes qu'elle avait faites, ce qui lui semblait plus méritoire que d'en orner les rameaux d'un arbre. Elle aimait le son des cloches, et quand le marguillier du village, Perrin Drapier, négligeait de les mettre en branle, elle le gourmandait doucement, disant que ce n'était pas bien, et lui promettant, s'il était plus exact, de lui donner des gâteaux. La première des vertus chrétiennes, qui consiste à aimer Dieu et à le servir, était donc en elle ; elle l'exerçait par la prière et de pieuses méditations.

Doile à la volonté de ses parents, chérie de ses frères, de sa sœur et de ses compagnes, elle était bonne et serviable à tous. C'était une joie pour elle de faire l'aumône aux malheureux. Elle faisait plus : on la vit quelquefois céder son lit à des mendiants qui n'avaient point de gîte. Elle dormait, ces nuits-là, près de lâtre, sous la haute cheminée de la chaumière. Les malades se réjouissaient de la voir accourir à leur chevet pour leur prodiguer ses humbles secours et ses douces consolations. Elle comprenait et pratiquait admirablement le second devoir du chrétien : aimer son prochain comme soi-même.

L'amour de la patrie, qui s'accorde si bien avec les vertus de famille et la piété chrétienne, et qui y trouve même son plus ferme appui, avait été déposé par Dieu dans l'âme de la jeune fille comme un puissant

ressort que sa providence voulait faire agir pour l'accomplissement de l'œuvre à laquelle il destinait Jeanne. Ce sentiment ne fit que croître et se fortifier en elle, à mesure qu'elle put mieux comprendre et plus vivement sentir toute l'étendue des maux que la guerre étrangère et les discordes civiles faisait peser sur la France. Outre ce qu'elle entendait dire dans sa chaumière et dans son village, elle put voir dans les combats d'enfants qui souvent s'engageaient entre les jeunes garçons de Domremy et ceux d'un village voisin, de Maxey, dont les habitants suivaient le parti de Bourgogne, une image de la guerre qui désolait le royaume. En voyant revenir ses petits compagnons meurtris, le visage et les mains en sang, elle se représentait sans doute des luttes plus dangereuses et de plus cruelles blessures. Ce n'est pas tout : bien que la vallée de la haute Meuse fût située fort loin du vrai théâtre de la guerre, elle en ressentit cependant le contre-coup et eut aussi à souffrir des horreurs qui résultaient du choc ou même de la simple présence des gens armés. Domremy fut loin d'être exempt de leurs incursions. Une fois même, dit-on, sans qu'on sache bien en quel temps ni à quelle occasion, le village fut incendié. Mais, si vive qu'ait pu être l'impression reçue par Jeanne des maux de la guerre, ce sentiment de douleur et de pitié avait besoin, pour fructifier dans son âme au point de produire le salut de la patrie, d'une intervention miraculeuse. Dès l'âge de treize ans, l'humble paysanne avait reçu directement les consolations, les conseils, les ordres célestes.

La première fois que la Providence se manifesta à elle d'une façon sensible, ce fut en été, vers l'heure de midi, dans le jardin de son père. Jeanne avait jeuné ce jour-là, mais non pas, comme on l'a cru, le jour précédent. Elle entendit du côté de l'église une voix, et cette voix était accompagnée d'une grande lumière : "Jeanne, sois bonne et pieuse, va souvent à l'église." Tel fut, à défaut des termes, le sens des paroles qui lui furent adressées. Elle eut grand'peur à cette fois. Mais l'apparition revint, la voix se fit de nouveau entendre, et, après avoir assez longtemps douté du vrai caractère de ces célestes messages, Jeanne enfin reconnut que son inspirateur était réellement un être céleste, le chef des milices divines, l'archange saint Michel. Elle ne cessa plus depuis lors de le revoir de temps à autre. Il se montrait à ses yeux environné d'une multitude d'anges, lui parlait des malheurs de la France, et lui annonçait qu'elle devait aller au secours du roi.

Une pauvre paysanne secourir le roi de France ! Il y avait là de quoi surprendre cette âme forte mais naïve, de quoi épouvanter ce cœur

ENFANCE DE JEANNE

4 MAI 1895

LE SAMEDI



... On la vit quelquefois céder son lit à des mendiants qui n'avaient point de gîte. Elle dormait, ces nuits là, près de l'âtre, sous la haute cheminée de la chaumière.

humble et pur. Ce qu'on lui demandait au nom de Dieu, c'était le sacrifice de sa vie entière à une œuvre providentielle, un renoncement absolu à elle-même, aux douces joies de la famille, à la calme existence qu'elle pouvait couler dans son village. Pendant trois années, de 1425 à 1428, elle souffrit bien des angoisses ; mais l'archange la réconfortait, lui promettant que Dieu lui serait en aide. Sentant bien qu'un jour viendrait où il faudrait nécessairement qu'elle accomplît les desseins de la Providence, elle avait spontanément voué au Seigneur sa virginité, comme un signe marquant qu'elle appartenait désormais au ciel et non plus à la terre. Quoique l'Esprit qui l'inspirait lui eût laissé toute liberté à cet égard, elle tint secrète la mission qui déjà, malgré ses frayeurs, ses objections, ses résistances, exerçait sur son âme et sur sa volonté un empire souverain ; et, de peur de leur faire de la peine, elle n'épancha point ses sublimes douleurs dans le sein de ses bons parents. Mais, à défaut de confidents humains, elle conversa désormais, et eut, pour ainsi dire, un continuel entretien avec deux grandes saintes, Catherine et Marguerite, que l'envoyé de Dieu lui avait annoncées, et qu'il lui donna pour conseils. Ces visions, qui lui procuraient de si ineffables joies : ces *voix*, qui lui apportaient des consolations, des espérances surnaturelles, elle eut devoir les cacher même à son confesseur, de peur que la volonté de Dieu, qui la faisait trembler, mais qui, au temps marqué, devait la trouver docile, ne rencontrât des empêchements, des obstacles qu'elle n'eût que difficilement surmontés. Cependant le patriotisme, enflammé par la grâce divine, embrasait comme d'un feu sacré le cœur de la jeune fille : une généreuse indignation s'emparait d'elle à la pensée de ces Anglais et de ces Bourguignons qui désolaient sa chère France. Elle a dit à Rouen qu'elle ne connaissait dans son village qu'un seul homme qui fût du parti de Bourgogne, et qu'elle eût bien voulu lui voir couper la tête, "pourvu, ajoutait-elle, que ce fût la volonté de Dieu." Au reste, il ne faut voir dans cette parole qu'une saillie toute française ; car ce même homme, Gérardin d'Epinal, elle ne le haïssait point ; elle lui parlait doucement et l'appelait son *compère*.

A mesure qu'approchait le terme fixé par Dieu, les *voix* devenaient plus pressantes. "Il faut, disait l'archange à Jeanne ; il faut, répétaient sainte Catherine et sainte Marguerite, que tu ailles trouver le capitaine de Vaucouleurs, Robert de Baudricourt, et qu'il te donne une escorte de gens armés qui te conduisent vers le dauphin ; il te faut faire saerer le roi à Reims, chasser l'étranger du royaume. — Mais, répondait Jeanne,

je ne suis qu'une paysanne : comment donnerais-je des ordres aux gens de guerre ? — Fille de Dieu, fille au grand cœur, va, il le faut ; Dieu te sera en aide." Vers l'Ascension, en l'année 1428, au moment où les Anglais se disposaient à aller mettre le siège devant Orléans, elle se détermina à faire une tentative ; elle résolut d'aller trouver le capitaine de Vaucouleurs.

Elle ne pouvait compter sur l'appui, ni même sur l'assentiment de son père ou de sa mère. Bien qu'elle eût soigneusement caché son inspiration, quelque chose en avait transpiré autour d'elle. Sa piété de plus en plus ardente, les élans de son âme, les vives paroles qui, sans doute, lui échappaient et décelaient son patriotisme généreusement ému, noblement indigné, tout cela inquiétait depuis longtemps Jacques d'Arc, le rude et franc laboureur, la bonne et pieuse ménagère Isabelle Romée. Deux ans ou environ après la première vision de Jeanne, son père rêva, la nuit, qu'elle l'abandonnait, qu'elle partait en compagnie de gens de guerre. Le lendemain, encore tout ému de ce songe, il disait à ses fils : "Si je croyais qu'une telle chose arrivât, j'aimerais mieux vous voir noyer ma fille, et, au cas où vous y manqueriez, je la noierais moi-même." Plus tard, pour essayer de la fixer à jamais dans la simple vie de famille, on s'avisait d'un adroit stratagème. De concert avec les parents de Jeanne, un jeune homme la cita devant l'officialité de Toul, prétendant qu'elle lui avait promis mariage. Mais ses *voix* la soutinrent dans cette épreuve. Elle comparut devant le tribunal, plaïda elle-même sa cause, et gagna son procès. Ses parents, découragés, alarmés de plus en plus, la soumièrent dès lors à une étroite surveillance. Toutefois elle trouva moyen d'accomplir son dessein.

A Burey-le-Petit, village situé entre Domremy et Vaucouleurs, habitait un honnête laboureur, neveu d'Isabelle Romée, et qui avait nom Durant Laxart ou Lassois. Jeanne pensa qu'elle trouverait en lui l'auxiliaire dont elle avait besoin. Elle demanda la permission de se rendre chez son cousin, et passa huit jours à Burey. Elle confia à Laxart le but de sa visite, et, lui rappelant une antique prophétie qui circulait alors dans le peuple, et d'après laquelle le royaume, perdu par une femme (Isabcau de Bavière), devait être sauvé par une jeune fille des marches de Lorraine, elle lui demanda de la conduire à Vaucouleurs. Le brave homme, au cœur simple et droit, fut touché de l'accent divin qui se faisait sentir dans les paroles de sa cousine, et il accéda à sa demande. Ils partirent ensemble, et Jeanne obtint d'être introduite près de Beaudri-

court, qu'elle reconnut d'abord avec l'aide de ses *voix*, bien qu'elle ne l'eût jamais vu. Elle supplia ce capitaine de lui donner une escorte et de la faire conduire auprès du roi. "Mandez du moins au dauphin, disait-elle, qu'il ait bon courage, qu'il ne livre point encore bataille à ses ennemis ; car Dieu lui enverra du secours vers le milieu du prochain carême. Le royaume n'appartient point à lui, mais à mon Seigneur, qui toutefois veut bien lui en confier la garde. Le dauphin deviendra roi, en dépit de ses ennemis ; je le mènerai à Reims, où il sera sacré. — Quel est ton Seigneur ? dit Beaudricourt. — Le Roi du ciel."

Le capitaine de Vaucouleurs n'était qu'un grossier homme de guerre. Les paroles de Jeanne ne le touchèrent point. Il dit à Durant Laxart que sa cousine était une folle, et il lui conseilla de la ramener le plus tôt possible à ses parents, après l'avoir bien souffletée.

Jeanne ne se laissa pas abattre par cette résistance, par cet affront, prélude de tant d'autres. Mais, pour cette fois, elle n'insista plus et s'en revint à Domremy, où elle reprit auprès de ses parents ses occupations habituelles, sa douceur, sa docilité.

Cette première tentative était demeurée infructueuse ; mais Jeanne était entrée dans la période active de sa carrière. Le doigt de Dieu lui indiquait le chemin que son héroïsme devait suivre, route glorieuse où bien des triomphes l'attendaient, bien des angoisses, et au bout de laquelle la Providence distinguait, dans sa prescience éternelle, le bûcher, encore enfoncé dans la brume de l'avenir, où la sainteté de l'héroïne devait recevoir, avec la palme des martyrs, la couronne des bienheureux.

CHAPITRE SECOND

LE DÉPART

Les adieux à Domremy. — Vaucouleurs. — Jean de Metz et Bertrand de Poulangy. — Le duc de Lorraine. — Le peuple. — Les habits d'homme. — Marche sur Chinon.

Il y avait plus de deux mois que le siège d'Orléans était commencé quand, la veille de la Saint-Jean (26 décembre 1428), Jeanne dit à Michel Lebuin, de Domremy, un de ses amis d'enfance, qu'il y avait, entre Coussey et Vaucouleurs (c'est-à-dire à Domremy même), une jeune fille qui, avant qu'il fut un an, ferait sacrer le roi de France à Reims.

“Compère, disait-elle un autre jour à Gérardin d'Épinal, si vous n'étiez *bourquignon*, je vous dirais quelque chose.”

Ces paroles, échappées à l'impatience de Jeanne, sont un témoignage de l'ardent désir qu'elle éprouvait de reprendre l'œuvre à laquelle Dieu l'avait destinée et que ses voix l'exhortaient de plus en plus à accomplir. Les *saintes* lui ordonnaient d'aller délivrer Orléans, et de commencer par là le salut du royaume. Au commencement de l'année 1429, elle n'y tint plus, il lui fallait définitivement partir. Combien ce départ affligerait ses parents, elle ne l'ignorait pas ; mais avant tout elle devait accomplir la volonté de l'Éternel. « Quand j'aurais eu cent pères et cent



Les visions de Jeanne.

mères, répondit-elle à ses juges lorsqu'ils lui reprochèrent cet acte de prétendue ingratitude, je serais partie.”

Pour écarter les soupçons de sa famille, elle s'adressa, cette fois encore, à son cousin Durant Laxart. Elle lui persuada de demander à son père qu'elle allât servir à Burey sa cousine, alors en couches. Laxart, qui avait foi dans la vocation de Jeanne, se prêta à cette ruse et vint la prendre à Domremy. Quel serrement de cœur quand elle s'éloigna de l'humble chaumière où s'était écoulée sa pieuse enfance, laissant sous le toit paternel, avec les êtres les plus chers à son cœur, ses plus joyeux souvenirs ! En passant devant la maison de Mengette elle lui dit adieu. Elle dit aussi adieu au père de Gérard Guillemette, un des amis de son

père. Elle dit adieu à Domremy, à son cher village natal. Hauviette n'apprit que plus tard le départ de sa compagne, et elle pleura beaucoup, dit-elle en son simple langage, parce que Jeanne était bonne. Quand le père et la mère de la Pucelle surent la véritable cause de son départ, la douleur les accabla presque au point de leur faire perdre le sens. Mais Jeanne leur écrivit, et elle fut pardonnée. C'est la beauté, c'est le mérite sans égal des vertus domestiques, d'inspirer aux nobles âmes des sentiments si hauts, qu'au jour marqué ceux qui les ont pratiqués les sacrifient avec douleur, mais avec courage, à des vertus d'un ordre plus élevé : le patriotisme et l'obéissance à Dieu.

Laxart emmena donc sa cousine à Burey ; puis, après quelque temps, il la conduisit à Vaucouleurs, où elle fut logée chez un habitant, nommé Henri le Royer, dont la femme Catherine accueillit Jeanne avec bonté, et ne tarda pas à ressentir pour elle une vive admiration. Elles filaient et cousaient ensemble. Jeanne, quand elle ne travaillait point avec son hôtesse, allait à l'église. Elle priait, elle se confessait. Cette paysanne, dans ses grossiers habits rouges, était, à Vaucouleurs comme à Domremy, le modèle de toutes les vertus. Mais elle ne négligeait pas sa mission, que ses voix lui rappelaient sans cesse. Beaudricourt s'obstinait dans son scepticisme. Un jour il la vint visiter, accompagné du curé de Vaucouleurs, Jean Fournier, qui, s'étant revêtu de l'étole, se mit à exorcer Jeanne. Celle-ci se jeta humblement à ses pieds. Mais elle dit ensuite qu'elle avait eu tort ; car il devait bien la connaître, l'ayant peu auparavant entendue en confession.

Cependant le bruit commençait à se faire autour du nom de Jeanne, et déjà, à Vaucouleurs, beaucoup de monde croyait en elle. Un des hommes d'armes de Beaudricourt, nommé Jean de Nouillompont, et surnommé Jean de Metz, vint la voir un jour et lui dit :

“ Mon amie, que faites-vous ici ? Faut-il donc que le roi soit chassé de son royaume et que nous soyons Anglais ? ”

La Pucelle lui répondit :

“ Je suis venue ici, dans une ville royale, demander à Robert de Beaudricourt qu'il veuille me conduire ou me faire conduire vers le roi. Mais il n'a souci ni de moi ni de mes paroles ; cependant, avant le milieu du carême, il faut que je sois devers le roi, quand j'y devrais user mes jambes jusqu'aux genoux. Personne au monde, ni roi, ni duc, ni fille du roi d'Ecosse, ni qui que ce soit, ne peut reconquérir le royaume de France, et il n'aura secours que de moi, quoique j'aimasse mieux filer

auprès de ma pauvre mère ; car ce n'est pas là mon état. Mais il faut que j'aïlle et que je fasse ecla, parce que mon Seigneur veut que je le fasse.

— Ce Seigneur, qui est-il ?

— C'est Dieu."

Jean de Metz lui promit alors de la conduire au dauphin, et lui demanda quand elle désirait partir.

"Plutôt aujourd'hui que demain, répondit-elle, demain plutôt qu'après-demain."

Un écuyer, nommé Bertrand de Poulangy, qui, l'année précédente, avait assisté à l'entrevue de Jeanne avec Beaudricourt, résolut également de se dévouer pour la mener au dauphin. Mais le capitaine de Vaucouleurs demeurait toujours incrédule et inflexible. L'impatience de Jeanne allait croissant : "Le temps me pèse, disait-elle, comme à une femme enceinte." Elle ne voulait point pourtant partir sans garantie et comme une aventurière. Durand Lixart et un certain Jacques Alain, de Vaucouleurs, lui avaient un jour fait prendre le chemin de France et l'avaient conduite jusqu'à la chapelle de Saint-Nicolas-de-Sefonds, située à une lieue de la ville. Après avoir prié dans cette chapelle, elle leur demanda de la ramener à Vaucouleurs, parce qu'il ne serait point honnête à elle de s'en aller de la sorte.

Cependant la renommée avait porté jusqu'au duc de Lorraine, alors malade dans sa capitale, les merveilleux récits qui commençaient à se répandre dans la vallée de la Meuse et dans les marches de Lorraine sur la Pucelle de Domremy. Ce prince désira la voir et lui envoya un sauf-conduit. Jeanne consentit à se rendre à son invitation, espérant que peut-être il lui viendrait en aide. Elle lui demanda de lui donner son gendre, René d'Anjou, et quelques hommes d'armes pour la conduire au dauphin. Mais le duc lui parla surtout de sa maladie, et, confondant cette jeune fille avec la troupe vulgaire des charlatans et des guérisseurs, il la pria de lui dire s'il recouvrerait la santé. Jeanne répondit qu'elle n'en savait rien, mais qu'il lui accordât sa demande, et qu'elle prierait pour sa guérison. Elle lui donna aussi, dit-on, le conseil de reprendre sa bonne femme, qu'il avait lâchement renvoyée. Le prince ne prit point cet avis en mauvaise part ; il congédia Jeanne en lui faisant présent de quelques pièces d'or.

En quittant Nancy, elle se rendit à un sanctuaire nommé Saint-Nicolas-du-Port, lieu de pèlerinage célèbre en Lorraine, et situé à trois

lieux environ de cette ville. Elle rentra ensuite à Vaucouleurs, un peu avant le premier dimanche de carême (février 1429), et reprit ses instances auprès de Beaudricourt. On rapporte que, le jour même où fut livrée à Rouvray-Saint Denis la bataille connue sous le nom de *Journée des Hureys*, elle vint trouver le capitaine : " En nom Dieu, lui dit-elle, vous tardez trop à m'envoyer ; car aujourd'hui le gentil dauphin a eu, assez près d'Orléans, un bien grand dommage ; et encore l'aura-t-il plus grand, si vous ne m'envoyez bientôt vers lui."

Le peuple était loin de partager les hésitations de Beaudricourt. Les habitants de Domremy, les hommes d'armes de l'entourage du capitaine, ne pouvaient souffrir ces lenteurs et ce scepticisme. Pleins d'admiration pour les vertus de Jeanne, pleins de foi dans sa mission, ils s'écriaient qu'on devait la lui laisser remplir, ne pas mettre obstacle aux desseins de Dieu sur elle et sur la France. Bertrand de Poulangy et Jean de Metz étaient les chefs de ce généreux complot. Ils résolurent d'équiper Jeanne, de lui procurer des vêtements de guerre, une épée.

Les pauvres gens de Vaucouleurs se cotisèrent ; Durand Laxart et Jacques Alain contribuèrent aussi. L'épée cependant fut donnée par Beaudricourt, qui, ayant sans doute pris les ordres du conseil royal, se décida enfin à consentir au départ, qui eut lieu le 23 février. " Adieu, avait dit le capitaine en congédiant Jeanne, aïez, et advienne que pourra."

Jeanne était habillée en homme : elle avait les cheveux coupés courts, un *gippon* ou pourpoint qui se liait avec ses chausses au moyen de vingt aiguillettes, une *hugue* ou robe courte. Elle était chaussée de *housseaux*, sorte de souliers à guêtres, armés de longs éperons, coiffée d'un chaperon de laine découpé. Une cuirasse ou plastron protégeait sa poitrine. Une lance, une épée, une dague, étaient ses armes offensives. Elle montait un cheval que son cousin avait payé seize francs d'or. Ce vêtement de guerre, ces habits d'homme, furent un des principaux griefs que firent valoir les ennemis de Jeanne lors du procès. Mais, puisqu'elle allait se mêler aux gens armés, il fallait bien qu'elle se vêtît en homme de guerre : il le fallait pour accomplir sa mission, il le fallait pour sauvegarder sa pudeur.

La petite troupe qui escortait la Pucelle se composait de ses fidèles, Jean de Metz et Bertrand de Poulangy, avec leurs serviteurs, Jean de Honecourt et Julien, de Colet de Vienne, messenger du roi, et d'un archer nommé Richard.

roi et ses conseillers pour leurs hésitations et leurs lenteurs. Mais il y eut, ce semble, chez plusieurs de ceux qui conseillaient le prince, plus que de la prudence, plus même que de la défiance. La jalousie, la malveillance, ont lourdement pesé leur poids dans la balance du conseil. et, durant toute sa carrière, on ne peut guère nier que la Pucelle n'ait eu auprès du prince des ennemis secrets qui travaillaient à la rendre inutile et à la rejeter dans l'ombre, parce que l'aurole trop éblouissante dont



La mère de Jeanne.

était environnée la sublime Française offusquait leurs faibles yeux et faisait pâlir les lumières de leur petit génie, dont un patriotisme, même timide, n'était pas toujours le véritable inspirateur.

En 1429, quatre personnages dominaient dans les conseils de la couronne et exerçaient, à des degrés divers, l'autorité royale au nom de Charles VII. Suivant qu'ils emploieraient leur crédit en sa faveur ou

contre elle, la Pucelle devait être chaleureusement ou froidement accueillie, aidée ou gênée dans l'accomplissement de son œuvre. Ces quatre personnages étaient : Georges de la Trémoille, baron de Sully ; Regnault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France ; Robert le Maçon, seigneur de Trèves en Anjou ; et Raoul de Gaucourt, alors bailli d'Orléans.

Georges de la Trémoille, qui, sans en avoir le titre, jouait en réalité le rôle d'un premier ministre, avait un esprit étroit, une âme cupide, un cœur faux et méchant. Quoiqu'il fit grand bruit de son dévouement à Charles VII, auprès de qui il avait supplanté le connétable de Richemont, son bienfaiteur, et dont il cultivait enviensement la faveur, il avait gardé, par sa famille, des intelligences avec le duc de Bourgogne, et ne s'était pas même brouillé sans retour avec les Anglais, qui, en 1428, lorsqu'ils pénétrèrent en Touraine, respectèrent, au grand étonnement de tous, le manoir de Sully, propriété de la Trémoille. Il désirait avant tout maintenir le roi dans l'inaction et dans la faiblesse, pour lui faire valoir plus chèrement ses services et le tenir plus étroitement dans sa dépendance. Aussi avait-il grand soin d'écartier du gouvernement les princes du sang, et vit-il d'un fort mauvais œil l'arrivée de la Pucelle : sa politique consistait à s'appuyer sur des secours étrangers pour combattre mollement les Anglais, de façon que Charles VII ne succombât ni ne se relevât entièrement, et que sa propre importance grandit dans cette éclipse de la majesté royale. Mais, comme à ce moment tout semblait désespéré, il n'osa pas s'opposer absolument à l'admission de Jeanne d'Arc, se réservant de l'épier, de la contrôler, de l'entraver sans cesse, et de la faire échouer, s'il le jugeait nécessaire.

Regnault de Chartres était avant tout un diplomate. En somme, on ne lui a peut-être pas suffisamment rendu justice : car l'idée qui le dominait, et qui consistait à sauver le royaume par une réconciliation du roi avec le duc de Bourgogne, n'était pas mauvaise en elle-même ; et, après la mort de la Pucelle, cette idée porta d'heureux fruits au traité d'Arras (1435). Mais comme tous les gens qu'une seule pensée obsède, Regnault se complaisant dans ses négociations et dans ses intrigues, avait fini par s'exagérer son mérite et l'utilité de ses efforts ; il ne comprenait pas que le meilleur moyen d'amener le duc de Bourgogne à résipiscence était de frapper des coups rapides et décisifs sur les Anglais, pour montrer à Philippe le Bon qu'il avait intérêt à se séparer d'alliés qui n'étaient pas invincibles : il s'obstinait à ne pas voir que le salut du royaume était

surtout dans le réveil du sentiment national, miraculeusement ravivé par l'apparition de la Pucelle, et que la paix, comme le disait plus tard Jeanne, devait être conquise "au bout de la lance." Il vit avec un déplaisir mortel le fil de ses intrigues rompu par une intervention qu'il jugeait intempestive, et, sans aller jusqu'à l'accuser d'une trahison formelle dont, en somme, on ne produit pas de preuves décisives, il faut bien admettre qu'il fut toujours mal disposé pour Jeanne d'Arc, et qu'à l'exemple de la Trémoille, auquel il était tout dévoué, il la gêna tant qu'il put. Mais, en 1429, la force invincible des circonstances le contraignit de la subir, et l'on ne voit pas qu'il se soit opposé outre mesure à son admission auprès du roi.

Robert le Maçon ne fut jamais hostile à la Pucelle. C'était un homme simple et doux, mais faible, doué surtout de qualités négatives, qui se laissait facilement toucher et convaincre par les bons et aussi par les mauvais conseils. Absorbé par le détail des affaires, auxquelles il s'adonnait avec vigilance et exactitude, il n'embrassait pas volontiers un vaste horizon, et s'était laissé complètement dominer par la Trémoille. En somme, Jeanne trouva en lui un appui, mais chancelant et toujours prêt de lui échapper.

Raoul de Gaucourt, bailli d'Orléans, était à Chinon, auprès du roi, lors de l'arrivée de la Pucelle. C'était un preux chevalier, plein de bravoure et de patriotisme; mais il était assez peu disposé, comme en général les vieux capitaines, à recevoir les ordres ou même l'inspiration des nouveaux venus. Il devait être persuadé, dans le fond, qu'il saurait bien défendre sa ville à lui tout seul, sans le secours de cette petite paysanne qui prétendait en remonter aux guerriers vieillis sous le harnais. Toutefois, sachant l'enthousiasme dont les Orléanais avaient été saisis à la simple rumeur qui leur était venue de Gien, et dont les envoyés du bâtard d'Orléans pouvaient lui rendre témoignage, il est probable qu'il opina à ce premier moment pour que l'on mit Jeanne à l'essai: pensant bien, du reste, la surveiller de près et lui imposer ses idées sur l'art de la guerre, la façon de repousser un assaut ou de faire une sortie; il l'acceptait comme lieutenant, mais il n'en voulait pas pour général. Un ébec d'amour-propre qu'il subit par sa faute, à Orléans, transforma plus tard la pointe de jalousie qu'il avait ressentie tout d'abord en une plus grave malveillance.

Les délibérations du conseil royal se prolongèrent pendant trois jours. Jeanne avait pour elle le rapport enthousiaste de ses compagnons de

route, les instances des Orléanais, l'enthousiasme populaire, qui, partout où elle arrivait, naissait, pour ainsi dire, sous ses pas : il semble qu'elle fut aussi appuyée par la reine de Sicile, Yolande d'Aragon, belle-mère de Charles VII, et peut-être dès lors par le confesseur du roi, maître Gérard Machet, plus tard évêque de Castres, un saint prêtre, qui laissa facilement gagner son cœur à l'inspiration divine, dont les paroles et les promesses de Jeanne portaient si fortement la marque.

En effet, ce pieux docteur dut être au nombre des ecclésiastiques chargés de faire subir à la Pucelle une sorte d'interrogatoire sommaire, antérieur au long examen auquel elle fut soumise, après l'audience royale, tant à Chinon qu'à Poitiers. Elle répondit, à ce que rapporte Simon Charles, alors maître des requêtes, et depuis président de la chambre des comptes, qu'elle avait reçu du roi écartelé deux mandats : faire lever le siège d'Orléans ; mener le roi à Reims, pour qu'il y fut sacré et couronné. Mais avant tout elle insistait pour parler au dauphin ; c'est lui qu'elle voulait voir, c'est à lui qu'elle promettait de tout dire. Les ecclésiastiques déclarèrent que le prince la pouvait licitement recevoir, et le conseil se décida enfin à accorder l'audience tant désirée.

Le 9 ou le 10 mars 1429, Jeanne se rendit donc au château pour être présentée au roi. On rapporte qu'à l'entrée de la résidence royale elle fut interpellée par un homme d'armes à cheval, qui s'écria en la voyant : " Est-ce pas là la Pucelle ? " puis l'insulta grossièrement en blasphémant Dieu. " Ah ! s'écria-t-elle, en nom Dieu, tu le renies, et tu es si près de ta mort ! " La prédiction fut bientôt vérifiée : car, une heure après, l'homme tomba dans l'eau et se noya.

Jeanne fut introduite par le comte de Vendôme dans la grande salle d'audience du château de Chinon. Cette salle, située au premier étage, était longue de quatre-vingt-dix pieds et large de cinquante. C'était le soir. Cinquante torches éclairaient de leurs flammes ondoyantes l'imposante réunion des serviteurs du roi. On y comptait près de trois cents chevaliers. Le roi, modestement vêtu, se tenait à l'écart, dissimulé par un groupe de courtisans magnifiquement habillés. Mais Jeanne, que guidaient ses *voix*, et dont les yeux étaient éclairés d'une divine lumière, alla droit au prince, se présenta avec modestie et humilité, et, lui faisant les révérences qu'on a coutume de faire aux rois, comme si elle eut été nourrie à la cour, elle lui dit : " Dieu vous donne bonne vie, gentil prince. " Charles essaya de la prendre en défaut. " Ce n'est pas moi qui suis le roi, " dit-il ; et, lui désignant un seigneur richement costumé :

, qui, partout
semble qu'elle
on, belle-mère
u roi, maître
tre, qui laissa
paroles et les

ecclésiastiques
ire sommaire,
ès l'audience
que rapporte
ésident de la
eux mandats :
r qu'il y fut
r au dauphin ;
de tout dire.
itement rece-
désirée.

teau pour être
ee royale elle
en la voyant :
l'blasphémant
u es si près de
e heure après.

la grande salle
premier étage,
te. C'était le
oyantes l'impo-
de trois cents
dissimulé par
s Jeanne, que
divine lumière,
et, lui faisant
si elle eut été
me vie, gentil
e n'est pas moi
ment, costumé :



... De la maison de son père on voyait, au sommet d'un coteau dont la pente descendait vers la rive de la Mense et au pied duquel était bâti le village, un épais, un sombre bois de chênes, le bois cheu ; vers le milieu de la pente s'élevait un beau hêtre, d'une vénérable antiquité.

De Vaucouleurs à Chinon le voyage était long, et offrait bien des difficultés, bien des périls. Jusqu'à la Loire on allait se trouver en pays ennemi, parcouru en tous sens par des gens de guerre, c'est-à-dire par des bandits de la pire espèce. Il fallait traverser plusieurs rivières, dont les ponts étaient aux mains des Anglais et des Bourguignons. Les villes étaient également en leur possession ; si l'on s'y hasardait, on risquait fort de s'y faire prendre. L'hôte de Jeanne à Vaucouleurs, Henri le Royer, lui avait vivement représenté ces dangers. "Je ne crains pas les hommes d'armes, répondit-elle, mon chemin est préparé. S'il y a des ennemis sur le chemin, moi j'ai Dieu, mon Seigneur, qui saura bien m'ouvrir une voie pour aller jusqu'au dauphin ; car je suis née pour le sauver." Jean de Metz pensa qu'il fallait prendre des précautions, faire des détours, voyager quelquefois de nuit. On prit les chemins les moins fréquentés, et l'on coucha souvent sur la dure pendant les onze jours que consuma le voyage. Après la première journée de marche, on s'arrêta à l'abbaye de Saint-Urbain, où Jeanne put entendre la messe ; ce qui fut un grand bonheur, une grande consolation pour elle. La peur ne pouvait avoir prise sur son âme éclairée des rayons d'en haut. Elle encourageait ses compagnons : elle leur disait : "Ne craignez point, mes frères du paradis m'enseignent ce que je dois faire." Elle aurait bien voulu assister plus souvent aux divins offices : "Si nous entendions la messe, répétait-elle, cela serait bien." Mais la prudence de ses compagnons ne lui permit guère d'entrer dans les églises. Pourtant elle pénétra dans Auxerre et entendit une messe dans la cathédrale. Tout le long de la route elle édifia son escorte par sa foi, sa piété, sa gaieté douce, son énergie. Jean de Metz et Poulangy étaient transportés d'enthousiasme et cet enthousiasme n'avait d'égal que leur profond respect pour elle, qui ne leur permit pas l'ombre d'une mauvaise pensée. Dans ces périlleuses conjonctures, sa bienfaisance demeurait inépuisable ; elle répandait d'abondantes aumônes, et empruntait à ses compagnons, pour satisfaire à l'ardeur de sa charité, un argent qui leur aura été rendu, Dieu merci ! au centuple dans le ciel.

La petite troupe arriva enfin sur les bords de la Loire, qu'elle traversa à Gien. Elle s'arrêta ensuite dans un village peu distant de Chinon, où se trouvait une chapelle consacrée à une des *saintes* de Jeanne, lieu de pèlerinage connu sous le nom de Sainte-Catherine-de-Fierbois. La Pucelle y entendit trois messes ; puis elle écrivit, ou plutôt fit écrire au roi, pour lui demander la permission de l'aller trouver dans sa résidence

royale. " J'ai fait cent cinquante lieues pour venir près de vous, lui disait-elle, et j'ai bien des choses excellentes à vous révéler." Elle ajoutait qu'elle saurait le reconnaître entre tous.

L'un des témoins du procès de réhabilitation, frère Séguin, qui fut un des examinateurs de Poitiers, a rapporté qu'il avait oui dire à Pierre de Versailles, mort évêque de Meaux, que quelques hommes d'armes au service du roi, ayant appris l'arrivée prochaine de la Pucelle à Chinon, s'étaient mis sur la route en embuscade pour saisir Jeanne et dévaliser son escorte. Mais, quand ils pensaient le faire, voici qu'ils ne purent bouger, et que leurs pieds demeurèrent comme cloués au sol. Jeanne passa donc sans encombre. Pierre de Versailles disait tenir son anecdote des hommes d'armes eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, le 6 mars 1429, vers midi, l'humble paysanne de Domremy, costumée en homme de guerre, forte de la pureté de ses sentiments, de la loyauté de son cœur, et surtout de la volonté divine qui la faisait agir, fit son entrée dans la ville de Chinon, où elle venait supplier le roi de France, et obtenir à grand-peine de ses conseillers de se laisser sauver par elle, eux et le royaume qu'ils avaient en garde.

Les braves Orléanais, qui soutenaient si courageusement le poids de la guerre et qui se désespéraient de l'abandon où les laissait la cour, étaient dès lors informés qu'une libératrice leur était envoyée par Dieu ; une rumeur leur était arrivée de Gien, où, disait-on, venait de passer une jeune fille qu'on appelait communément la Pucelle, et qui se disait chargée par la Providence de faire lever le siège d'Orléans et de mener le dauphin à Reims pour y recevoir l'onction royale. Tout émus de ce bruit, ne se pouvant contenir, ils résolurent d'envoyer à Chinon une ambassade pour recueillir des informations plus amples et plus sûres. Le bâtard d'Orléans, lieutenant général, désigna, pour remplir cette mission, le seigneur de Villars, sénéchal de Beaucuire, et Jamet du Thillay, plus tard bailli de Vermandoi.

Ces envoyés allaient trouver la Pucelle aux prises avec la défiance, les hésitations, les lenteurs du conseil royal, avec les objections de toute sorte des diplomates et des capitaines. Mais, si l'enthousiasme et la foi ont à souffrir de la cauteleuse prudence des politiques, ils en triomphent pourtant, quand, inspirés de Dieu, ils opposent l'éternelle sagesse de sa raison souveraine aux faibles arguments de la sagesse humaine, si souvent chancelante et aveugle.

CHAPITRE TROISIÈME

L'EXAMEN

Le conseil de France. — Le secret du roi. — L'interrogatoire à Chinon et à Poitiers.
 Avis des docteurs. — Les sympathies de Jeanne : le roi, le duc Charles d'Orléans,
 le duc d'Alençon. — Ses sentiments à l'endroit des Anglais, du duc de Bourgogne.
 Jeanne à Tours. — L'équipement, l'épée de sainte Catherine, l'étendard.
 Jeanne chef de guerre. — Sa maison militaire. — Sa discipline.

Tandis que Jeanne attendait à Chinon, logée dans une humble hôtellerie, que le roi consentit à l'admettre en sa présence, la question de savoir si le prince devait lui accorder audience faisait l'objet des délibérations du conseil royal, qui, à cet égard, était fort partagé. D'une part, la détresse croissante du royaume, les peuples écrasés d'impôts et pourtant les coffres vides ; Orléans près de tomber entre les mains des Anglais, c'est-à-dire la ruine imminente de l'indépendance française et de la dynastie qui en était le symbole : tout cela conseillait de ne pas repousser ce secours inespéré qui s'annonçait comme venant d'en haut, et, quand tout était perdu, comme destiné à tout réparer. D'autre part, rien n'était plus choquant pour ces politiques à courte vue, habiles à développer et à nouer les fils captieux d'une mesquine intrigue, que cette prétention d'une jeune fille. "Inspiration divine, c'est-à-dire à une sagesse qui surpassait la leur. Là où ils ne pouvaient rien, quelque chose devait-il être possible ? N'était-ce pas compromettre inutilement la dignité royale que de l'exposer aux folles suggestions d'une visionnaire ? N'y avait-il pas même là un grave danger ? Cette Jeanne qui voulait jouer le rôle d'un ange, n'était-ce pas, au contraire, un suppôt du démon, une sorcière, une possédée ? On avait, il est vrai, le témoignage de ses compagnons : Jean de Metz et Bertrand de Poulangy la révéraient comme une sainte ; ils affirmaient au roi et au conseil que sa présence et ses paroles suffiraient pour convaincre, et que ses vertus plaidaient pour elle. Mais fallait-il les en croire, et n'étaient-ils pas eux-mêmes le jouet d'une illusion ou puérite ou fatale ? On résolut d'agir avec la plus grande circonscription, et, si l'on admettait Jeanne à voir le roi, de ne se servir d'elle qu'après un long et mûr examen. Il est certain qu'en pareil cas, dans une conjoncture aussi extraordinaire, la prudence et même une certaine défiance étaient requises, et l'on a pas trop le droit d'accuser le

UNE VEILLEE



LE SAMEDI

... Elle prenait part, aux veillées d'hiver, qu'égayaient des récits, que charmaient des légendes empruntées souvent à ces vieux poèmes où vit l'esprit de la France.

« Voilà le roi ! » Mais la Pucelle ne se laissa pas décevoir et répondit : « En nom Dieu, gentil prince, c'est vous qui l'êtes et non pas un autre. » Charles lui demanda son nom : « Gentil dauphin, répondit-elle, j'ai nom Jeanne la Pucelle, et vous m'avez le Roi des cieux par moi que vous serez sacré et couronné à Reims, et que vous serez lieutenant du Roi des cieux, qui est roi de France. » L'entretien se poursuivait à voix basse ; le roi fit à la jeune fille plusieurs questions auxquelles elle répondit ; mais Jeanne, élevant tout à coup la voix, s'écria avec une autorité singulière : « Je te dis, de la part de Messire, que tu es vrai héritier de France et fils du roi. Je suis envoyée vers toi pour te conduire à Reims, afin que tu y reçoives le sacre et la couronne, si tu le veux. » En sortant de cet entretien, le roi était rayonnant de joie, et il avoua que la jeune fille lui avait révélé des choses extraordinaires.

La joie de Charles VII venait surtout, ce semble, de l'effet produit sur son âme par l'affirmation si précise de la Pucelle, qui répondait à un doute secret dont il était torturé, au sujet de la légitimité de sa naissance. Dans une autre entrevue (car dès lors elle eut d'assez fréquents entretiens avec le roi), Jeanne fut, s'il est possible, plus affirmative encore, et elle donna au prince un *signe* certain de sa mission, en lui rappelant la prière mentale qu'il avait adressée à Dieu le 1er novembre 1428, et qui avait trait à ce même doute que Jeanne avait mission de dissiper.

« Un jour, dit Cousinot de Montrenil, l'auteur présumé de la *Chronique de la Pucelle*, elle voulut parler au roi en particulier et lui dit : « Gentil dauphin, pourquoi ne me croyez-vous ? Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple ; car saint Louis et saint Charlemagne sont à genoux devant lui, en faisant prière pour vous : et je vous dirai, s'il vous plaît, telle chose, qu'elle vous donnera à connaître que vous me devez croire. » Toutefois elle fut contente que quelques-uns de ses gens y fussent, et, en la présence du duc d'Alençon, du seigneur de Trèves, de Christophe de Harcourt et de maître Gérard Machet, confesseur du roi, auxquels il fit jurer, à la requête de la dite Jeanne, qu'ils n'en révéleraient ni diraient rien, elle dit au roi une chose de grande conséquence qu'il avait faite, bien secrète, dont il fut fort ébahi ; car il n'y avait personne qui pût le savoir, que Dieu et lui. »

Ce secret fut plus tard révélé par le roi lui-même à Guillaume Gouffier, seigneur de Boisys, son chambellan, qui en fit part à son tour à son jeune ami Pierre Sala, lequel l'a consigné dans son livre des *Hardiesses*.

Malgré tout, le roi n'était pas décidé à se servir de Jeanne, et le

...ent le
Guillaume
tu gouve
...me, au
...Coopai,
...visite
...de célestin
...maître G
...confessen
...Hugues d
...lui adress
...jetait à g
...délivrer,
...d'argume
...sa peine.
...des infor
...renny, le
...l'accompl
...de docte
...légitime,
...Elle
...milieu d
...Poitiers,
...affaire ;
...A Pe
...font la
...ment ch
...magistr
...semaine
...des com
...étaient
...Digne,
...vêque
...Érault
...Guillan
...théolog
...t cano
...ent p

hésitait plus que lui encore. On l'avait confiée à la garde de Guillaume Bellier, lieutenant de Raoul de Gaucourt, qui était titulaire du gouvernement de Chinon. Bellier la remit aux bons soins de sa femme, auprès de qui elle fut logée dans une chambre de la tour du *Châtelet*, grand corps de logis attenant au manoir royal. Elle y reçut la visite de grands seigneurs de la cour, et aussi d'une commission d'ecclésiastiques désignés par le roi, dont faisaient partie, entre autres, maître Gérard Machet, confesseur du roi ; frère Raphaël, franciscain, confesseur de la reine, plus tard évêque de Senlis ; et l'évêque de Poitiers, Hugues de Combarès. Les questions sans nombre qu'on ne cessait de lui adresser la fatiguaient au possible. Dès qu'elle était seule, elle se jetait à genoux, et, versant d'abondantes larmes, suppliait Dieu de la délivrer, en faisant que le roi la crût, de ces clercs qui ne finissaient pas d'argumenter et de contester. La pauvre Pucelle n'était pas au bout de sa peine. Malgré le rapport favorable des docteurs et l'excellent résultat des informations que des frères mineurs avaient été recueillir à Domremy, le conseil décida qu'elle serait conduite à Poitiers, où le roi l'accompagnerait. Là siégeait le parlement royal et un certain nombre de docteurs de l'université de Paris demeurés fidèles au souverain légitime, et Jeanne y devait subir un examen définitif.

Elle se mit donc en route, sans savoir où on la menait. Mais au milieu du chemin elle s'en informa, et comme on lui dit que c'était à Poitiers, et pourquoi : " En nom Dieu, dit-elle, je sais que j'y aurai bien affaire ; mais mon Seigneur m'aidera. Or, allons, de par Dieu."

A Poitiers, elle fut logée chez maître Jean Rabateau, avocat général, dont la femme jouissait de la meilleure renommée, et fut plus spécialement chargée de la garde de la jeune fille. C'est dans la maison de ce magistrat, appelée l'hôtel de la Rose, qu'elle subit, pendant environ trois semaines, les longs interrogatoires, et répondit aux subtiles objections des commissaires chargés de l'examiner. Au nombre de ces commissaires étaient : Pierre de Versailles, abbé de Talmont, plus tard évêque de Digne, puis de Meaux ; frère Pierre Turrelure, dominicain, plus tard évêque de Digne ; les professeurs Jean Lombart ou Lambert et Jean Érault ; Guillaume Lemarié, chanoine de Poitiers ; Jacques Maledon ; Guillaume Aimeri, de l'ordre des frères prêcheurs ; un savant docteur en théologie, Pierre Séguin. Plusieurs licenciés et bacheliers en droit civil et canonique et un certain nombre de conseillers du roi faisaient également partie de cette commission.

Tout d'abord ils commencèrent par lui démontrer fort éloquemment, par de belles et douces raisons, qu'on ne devait pas ajouter foi à sa parole. Mais elle ne se laissa pas déconcerter par leurs arguments, si pressés, que l'un n'attendait pas l'autre. Parfois, deux heures durant, ils ne cessaient de la questionner, et chacun des docteurs voulait placer son mot. Elle leur répondait avec une fermeté inébranlable, jointe à la plus sincère et à la plus touchante humilité: "Je ne sais ni A ni B, disait-elle; mais je suis envoyée par Dieu pour faire lever le siège d'Orléans et mener le roi à Reims, pour qu'il y soit sacré et couronné." Et elle racontait sincèrement ses visions, ouvrant à ces docteurs le trésor des révélations divines.

"Mais, objectait Guillaume Aimeri, votre voix, dites-vous, vous a révélé que Dieu veut délivrer le peuple de France du malheur où il est tombé. S'il en est ainsi, Dieu, qui est tout-puissant, n'a pas besoin du secours des gens d'armes."

La réponse de Jeanne fut un éclair de foi et de génie: "En nom Dieu, s'écria-t-elle, les gens d'armes batailleront, et Dieu donnera la victoire." Maître Guillaume n'hésita pas à se déclarer vaincu.

Le docteur Pierre Séguin était, à ce que rapporte la Chronique, un Limousin fort savant, mais d'un naturel passablement *aigre*, et dont la mauvaise humeur s'exprimait dans un assez méchant patois. Il fit un jour à Jeanne une question qui l'impatienta: "Jeanne, lui dit-il, quelle langue parlent vos voix?" La Pucelle eut alors une de ces saillies à la *Joinville* qui ajoutent je ne sais quoi de vil et de charmant à cette chaste et radiense figure: "Meilleure que la vôtre," répondit-elle. Maître Pierre ne fut pas content. Son ton le fit aussitôt paraître. "Croyez-vous en Dieu? — Mieux que vous." Le pauvre docteur n'avait pas de chance. Sur-le-champ il formula de graves objections: Dieu ne voulait point qu'on la crût; elle ne donnait pas, en effet, un *me* certain de sa mission; pour lui, il ne conseillera pas au roi de se fier à la seule parole d'une paysanne, et, sur sa simple assertion, de lui confier des gens d'armes: car ce serait mettre l'armée en péril. "En nom Dieu, s'écria Jeanne, je ne suis pas venue à Poitiers pour faire signe; conduisez-moi à Orléans, et je vous montrerai les signes de ce pourquoi je suis envoyée." Pierre Séguin n'était pas moins battu que Guillaume Aimeri. Au reste, il opina en faveur de Jeanne, et garda de la sublime railleuse la plus haute opinion et le meilleur souvenir.

Outre les entrevues fréquentes qu'avait Jeanne avec les commissaires

royaux, elle était visitée en son logis par un grand nombre de gens. Des présidents, des conseillers au parlement, d'autres notables personnes, attirés par la curiosité, venaient la voir. Souvent ils se disaient, en se rendant à sa demeure, que c'était une folle, qu'elle se vantait de faire des choses absolument impossibles, qu'il fallait la laisser dire et la renvoyer. Mais, quand ils l'avaient vue, quand ils l'avaient écoutée, il n'en était plus de même. Ils s'écriaient que c'était une créature de Dieu,



On voyageait à petites journées.

et] plusieurs, en s'en revenant, pleuraient à chaudes larmes. Elle fit pleurer aussi de nobles dames, de riches demoiselles et de simples bourgeoises, en leur contant son enfance, ses visions, la mission qu'elle devait remplir, de sa voix douce et gracieuse, avec son ton si naïf, si tendre et si animé. Le peuple de Poitiers, comme celui de Vaucouleurs et de Chinon, croyait en elle.

Comme à Chinon et à Vaucouleurs, Jeanne souffrait à Poitiers des retards qu'on apportait à l'œuvre qui lui était commandée par le ciel, et elle se consolait par la prière. Tous les jours, après son repas, et souvent même, pendant la nuit, on la vit demeurer à genoux des heures entières. Elle se rendait très souvent à une petite chapelle voisine de la maison de maître Jean Rabateau, et là faisait à Dieu, à saint Michel et à ses saintes de bien longues oraisons. " Ah ! dit-elle un jour en frappant sur l'épaule de Gobert Thibault, écuyer du roi, qui se trouvait en compagnie des examinateurs, je voudrais bien avoir beaucoup d'hommes d'aussi bonne volonté que vous. " — " Il y a, disait-elle aux docteurs, plus au livre de Dieu qu'au vôtre. "

Cependant il fallait que l'examen eût un terme, et les docteurs firent enfin leur rapport au conseil royal. Ce rapport fut entièrement favorable à Jeanne. La commission déclara en substance qu'il résultait de toutes les enquêtes, de tous les interrogatoires auxquels ses membres avaient procédé, et aussi du rapport de plusieurs dames d'excellente renommée qui avaient examiné et surveillé de près les mœurs de la jeune fille, que Jeanne était une fervente catholique ; que l'on n'avait rien trouvé en elle qui fut contraire à la foi ou à la morale chrétienne ; qu'elle avait répondu à des questions difficiles avec sagesse et simplicité ; qu'il n'était donc pas impossible qu'elle fut envoyée par Dieu, et que, attendu l'état désespéré où se trouvait le royaume, les théologiens pensaient que le roi pouvait et même devait l'employer sans crainte contre ses ennemis.

Les interrogatoires que Jeanne subit à Poitiers, ainsi que les conclusions des examinateurs, avaient été consignés en un livre auquel la Pucelle renvoya fréquemment ses juges dans le cours de son procès à Rouen. Ce livre fut perdu de très bonne heure, et l'on se retient difficilement de soupçonner ceux des conseillers du roi qui montrèrent toujours pour Jeanne une malveillance décidée, de l'avoir fait disparaître.

Bien qu'elles n'aient été composées que plus tard, il convient de rattacher à l'examen de Poitiers les consultations adressées au roi par deux saints docteurs au sujet de la Pucelle. Jacques Gelu, archevêque d'Embrun, conclut ainsi un traité spécialement consacré à examiner la nature de l'inspiration de Jeanne, et les raisons qu'avait Charles VII d'ajouter foi à ses promesses :

" Nous conseillons donc qu'en toutes choses on se guide d'abord sur l'opinion de la Pucelle, et que le roi s'attache à suivre les conseils précis

“ qu'elle pourra donner, parce qu'ils viennent de Dieu... Son avis doit être demandé avant tout, et l'on doit le rechercher de préférence à celui de tous les autres conseillers... Que le roi, avec humilité et reconnaissance, courbe la tête et fléchisse le genou devant la majesté divine, et qu'il exécute les ordres de Dieu avec vigilance et promptitude.”

Par malheur, le roi et son conseil ne se souvinrent pas toujours assez des exhortations du pieux archevêque.

La lumière de l'Église de France, le grand Gerson, qui devait mourir moins de deux mois après, s'écrivait, le 14 mai 1429, dans le dernier écrit qui soit sorti de sa plume, et qui est intitulé *Opuscule sur le fait de la Pucelle* :

“ Que la grâce divine, manifestée en cette Pucelle, ne tourne point, par notre faute, en vanités, en haines, en séditions, en vengeance d'injures passées ; mais que, excitant tout le peuple à la prière, cette grâce nous procure enfin la douce paix, afin que, délivrés, avec l'aide de Dieu, des mains de nos ennemis, nous adorions le Seigneur dans la sainteté et la justice, tous les jours de notre vie. Ainsi soit-il. Cela a été fait par Dieu.”

Quant à ces habits d'hommes qui furent si souvent et si amèrement reprochés à Jeanne par ses juges, Jacques Gelu et Jean Gerson reconnuent, comme les examinateurs de Poitiers, que, puisqu'elle devait faire œuvre d'homme et de guerrier, il était juste et licite qu'elle portât des habits conformes à son état. C'était, nous l'avons dit, la sauvegarde de sa pudeur.

Au moment où Jeanne va enfin faire son entrée dans la vie publique, c'est le temps de nous livrer à son sujet, nous aussi, à un rapide examen ; de rechercher sommairement, pour mieux comprendre ses actes dans le cours de sa brève carrière, quels étaient, sous l'inspiration d'en haut qui la dominait, ses sentiments, et, pour ainsi dire, ses opinions, ses sympathies, ses antipathies politiques.

Quel vif amour Jeanne avait pour la France, nous l'avons dit déjà, et il est à peine besoin de le redire, tant sa vie et sa mort témoignent d'un patriotisme extraordinaire, que Dieu éleva dans son âme à la hauteur d'une inspiration surnaturelle. Elle s'était vouée à la France, elle ne respirait que pour le salut et l'honneur de la patrie ; c'était sa pensée constante, à laquelle se rapportaient tous les élans de son esprit, tous les battements de son cœur. Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est que cet amour du pays avait pour elle une expression précise, et se

Poitiers des
ur le ciel, et
, et souvent
es entières.
la maison
el et à ses
rappant sur
compagnie
mes d'aussi
ars, plus au

teurs firent
ement favo-
résultait de
es membres
l'excellente
eurs de la
on n'avait
chrétienne ;
e simplicité ;
ieu, et que,
théologiens
sans crainte

les conclu-
e auquel la
on procès à
récient diffi-
montrèrent
t disparaître.
convient de
au roi par
archevêque
examiner la
Charles VII

d'abord sur
onseils précis

réalisait en quelque sorte dans un ardent amour du roi, dans un respect et dans un dévouement sans bornes pour ce "noble dauphin" qu'elle avait mission de ramener, comme par la main, sur le trône de ses ancêtres, d'où le malheur des temps l'avait précipité. Cet infortuné *roi de Bourges, ce dauphin de Viennois*, était pour Jeanne le *vrai héritier de France*, c'est-à-dire une personne sacrée, dont, en atténuant un peu l'expression très-belle, mais peut-être un peu forte de M. J. Quiéherat, la cause se confondait presque pour elle avec la cause de Dieu, c'est-à-dire la religion. La première sympathie de Jeanne, le fond de son opinion dans les affaires de ce monde était donc l'amour du roi, mais du roi comme représentant de la France. Ce qu'elle aimait, ce qu'elle défendait, ce qu'elle fit triompher dans la personne de Charles VII, ce à quoi elle a donné son sang, c'est l'unité et l'indépendance française, personnifiées dans l'héritier direct et légitime de la dynastie capétienne. Charles de Valois, pour Jeanne inspirée de Dieu, était surtout, était avant tout, Charles de France.

La Pucelle le considérait comme le lieutenant direct du Très-Haut, qui, disait-elle, est roi de France. Un jour, dans une des entrevues qu'elle eut avec lui à Chinon, elle le supplia, en présence du duc d'Alençon et de Georges de la Trémoille, de faire hommage de son royaume au Roi des cieux. "Le Roi des cieux, lui dit-elle, fera pour vous comme pour vos prédécesseurs ; il vous rendra ce royaume, content du don que vous lui en aurez fait."

C'est cette investiture divine que Jeanne était si impatiente d'obtenir pour son "noble dauphin," en le menant sacrer à Reims. Car, quoi qu'on pense de cette idée de la Pucelle, il est certain que Charles ne devait être à ses yeux le roi qu'après l'onction sacrée. Jusque-là il n'était que le dauphin, légitime détenteur du pouvoir en qualité d'héritier direct du trône. Cette opinion, elle l'a formellement exprimée dans un des interrogatoires qu'elle subit à Poitiers.

"Pourquoi, lui demanda-t-on, appelez-vous le roi dauphin et non roi ? — Je ne le nommerai roi, répondit elle, qu'après qu'il aura été sacré et couronné à Reims, où j'ai mission de le conduire."

On voit aussi par là que cette opinion de Jeanne n'était pas partagée par le conseil royal. Mais elle était très répandue dans les populations, et se rattachait étroitement, comme nous l'avons exposé plus haut, aux origines de la monarchie française.

La haute idée que Jeanne avait conçue du roi, qu'elle regardait

ans un respect
phlin" qu'elle
trône de ses
infortuné roi
vrai héritier
uant un peu
J. Quicherat,
Dieu, c'est-à-
fond de son
roi, mais du
it, ce qu'elle
les VII, ce à
nce française,
ie capétienne.
surtout, était

u Très-Haut,
les entrevues
ence du duc
mage de son
lle, fera pour
tume, content

ente d'obtenir
s. Car, quoi
e Charles ne
Jusque-là il
alité d'héritier
inée dans un

in et non roi ?
a été sacré et

pas partagée
s populations,
plus haut, aux

elle regardait



Mariage seigneurial au XV^e Siècle.

comme le symbole vivant de la patrie, ne dut pas lui fermer absolument les yeux sur les imperfections de l'homme dans Charles VII. On a peine à croire que sa vive et fine intelligence n'ait pas remarqué avec douleur, à côté des grandes qualités de ce prince, les défauts assez graves que l'histoire a notés dans son caractère; et surtout elle n'a pu ignorer ceux dont elle-même avait à souffrir. Elle s'en aperçut donc bien; mais elle s'obstina généreusement à refouler cette impression dans les profondeurs de son âme, et à ne considérer dans son dauphin que l'élu de Dieu. Elle se fit, sous l'inspiration céleste, une sorte de roi idéal, dans lequel elle effaça volontairement tous les traits qui marquaient la faiblesse humaine; et c'est ce roi idéal qu'elle présenta à la France comme point de ralliement pour "réunir les forces divisées de la patrie." Des hauteurs serènes où planait sa pensée, descendit la profonde affection, l'inaltérable respect qu'elle témoigna toujours à la personne de Charles VII, et qu'elle lui conserva, sans faiblir une seule fois, parmi les angoisses de son martyre. Peu lui importait ses défauts; elle savait qu'il avait été choisi par la Providence, et que Dieu l'aimait. "Je sais, dit-elle à ses juges, lors du procès de Rouen, je sais par révélation que Dieu aime mieux le roi que moi, *pour l'aise de son corps.*" Cette sublime parole n'a pas été assez remarquée. Dieu aime mieux Charles VII que Jeanne d'Arc, mais seulement en ce qui concerne l'aise de son corps, c'est-à-dire à chacun sa part: Charles est l'élu du Ciel pour les biens temporels et pour le trône de France; il est roi, et Jeanne n'est qu'une humble servante qui doit mourir pour son maître; mais, destinée à souffrir ici-bas, Jeanne est l'élu de Dieu pour la palme du martyre et pour la gloire éternelle, et là-haut c'est elle qui est la sainte et la reine.

Ce qui montre bien que l'amour de Jeanne pour le roi n'était que l'expression de son amour pour la France, c'est qu'après Charles VII, la personne dont elle a parlé avec le plus d'enthousiasme, et pour laquelle elle ressentait la plus vive et la plus tendre affection, c'était le premier prince du sang, le père du roi Louis XII, le duc Charles d'Orléans, alors prisonnier en Angleterre. La branche cadette de la famille royale occupait dans la pensée et dans le cœur de Jeanne la première place après la branche aînée. La famille royale encore une fois, c'était la dynastie capétienne, c'était la France.

Jeanne aurait vivement désiré que Charles d'Orléans revît cette France, dont il resta pendant trente ans exilé. Elle se proposait, après avoir accompli les deux points principaux de sa mission,—la délivrance

d'Orléans, le sacre du roi à Reims,—d'intervenir en personne pour la délivrance du noble captif, dont elle disait que, lui aussi, *pour l'aïe de son corps*, était plus chéri de Dieu qu'elle ne l'était, et au sujet de qui, comme elle le déclarait à ses juges, elle avait eu plus de révélations que sur qui que ce fût au monde, excepté son roi. Elle parlait même de l'aller chercher en Angleterre, s'il n'était pas possible de le délivrer autrement; mais pour cela, comme elle dit, il fallait qu'elle *durât*, et la pauvre Jeanne ne *durait* guère.

Jeanne avait deux raisons pour témoigner de l'attachement et un vif intérêt à Jean, duc d'Alençon: il était prince du sang royal et gendre du duc d'Orléans. Ce fut plus tard un factieux et un traître, et il joua un triste rôle à la fin du règne de Charles VII et sous Louis XI. Mais alors, quoique animé déjà peut-être d'une certaine ambition personnelle, d'un certain égoïsme que surexistait sans doute l'opposition que lui faisait le favori la Trémoille, qui s'efforçait de tenir le prince éloigné des affaires, il était attaché de cœur à la cause nationale. Fait prisonnier à la bataille de Verneuil, il venait d'être mis en liberté sur parole, à la condition de payer une énorme rançon. Lors de l'arrivée de la Pucelle à Chimon, il était à Saint-Florent-lez-Saumur, occupé à chasser aux cailles. Un de ses serviteurs lui apporta la merveilleuse nouvelle. Dès le lendemain matin, il partit pour rejoindre le roi, et, en arrivant au château, il trouva Charles VII en conférence avec la Pucelle. Il s'approcha; Jeanne demanda à ce nouveau venu qui il était. "C'est le duc d'Alençon," répondit le roi; et Jeanne alors, marquant bien par ses paroles quel était le principe de l'affection qu'elle avait pour tous ces princes: "Vous, soyez le très bien venu, plus il y en aura *du sang royal de France* ensemble, mieux cela vaudra." Le lendemain il assista encore à une longue audience; et, après le repas, Jeanne, étant montée à cheval dans la plaine, courut, la lance à la main comme le meilleur chevalier. Le duc, charmé de sa bonne grâce, lui fit présent d'un cheval. Il l'accompagna depuis assidûment dans les combats; elle l'appelait son "beau duc", et, quoique le chroniqueur Perceval de Cagny ait sans doute exagéré beaucoup, pour faire valoir son maître, la confiance réelle que Jeanne accordait au prince, on ne peut nier qu'elle n'ait eu pour ce dévoué compagnon de ses fatigues une amitié chaste et sincère. On peut trouver un témoignage des dispositions de Jeanne à l'égard du duc d'Alençon dans la visite qu'elle fit, peu de temps avant d'entrer en campagne, à la mère et à la femme de ce prince, qui résidaient à l'abbaye de Saint-Florent-lez-Saumur. Elle y fut fêtée plusieurs jours par

ces nobles dames, et leur promit qu'elle leur ramènerait sain et sauf, à l'une son fils, à l'autre son mari.

Si le sentiment que Jeanne éprouvait pour sa patrie et pour son roi était un sublime amour, celui qu'elle ressentait contre les Anglais n'était pas proprement de la haine, mais plutôt une généreuse indignation. Comme peuple, elle ne les haïssait point : elle les aimait comme chrétiens et comme fils de l'Église. Ce qu'elle détestait en eux, ce qui soulevait dans son âme une magnanime colère, c'était qu'ils eussent osé envahir son pays, qu'ils prétendissent y maintenir leur domination, y établir leur roi et détrôner son souverain légitime. "Ce qu'il faut, a-t-elle répété jusqu'à sa mort, a-t-elle dit en face à ses juges, c'est qu'ils s'en retournent en leur pays." Elle avait été suscitée par Dieu pour les chasser de France, et elle était bien décidée, s'ils résistaient, à leur faire une rude guerre, à leur donner, ou plutôt à leur faire donner, pour parler son naïf langage, "de bonnes buffes et de bons torchons." c'est-à-dire de bons coups d'estoc et de taille. Mais, loin de répugner à la paix, elle eût été très contente qu'ils la voulussent faire; elle était bien résolue, avant de commencer la guerre, à les avertir amicalement de s'en aller.

Un jour que maîtres Erault et Pierre de Versailles, examinateurs, l'interrogeaient à Poitiers, elle leur dit tout à coup : "Avez-vous du papier, de l'encre ? Écrivez ce que je vais vous dire : *Vous, Suffolk, Gloucestre et la Poole, je vous somme, de par le roi des cieux, que vous vous en alliez en Angleterre...*" Et elle leur dicta, sous une inspiration soudaine, la première rédaction de cette belle lettre aux Anglais, qu'elle envoya plus tard de Blois aux chefs qui assiégeaient Orléans au nom du roi Henri VI.

Il semble même que, si les Anglais l'eussent voulu croire, elle rêvait d'unir les deux peuples, si malheureusement divisés, pour quelque entreprise grandiose, pour quelque projet de croisade, qu'égait vaguement son génie, ou que Dieu, dont la vue immense embrasse les événements possibles comme ceux qui arrivent en effet, communiquait, dans une vision surnaturelle, à la fille au grand cœur, à la Pucelle de France.

Elle était animée à l'endroit des Bourguignons des mêmes sentiments qu'à l'égard des Anglais, mais avec une nuance à leur avantage : elle les considérait comme des Français égarés, auxquels il fallait que le roi pardonnât, pourvu qu'ils rentrassent dans le devoir ; mais "ils auront la guerre, disait-elle, s'ils ne font ce qu'ils doivent faire." Quant au duc Philippe le Bon, leur souverain, tout en ayant pour lui ce profond respect qu'elle n'a jamais cessé de montrer pour les princes de la maison de France,

son opinion était qu'il commettait une action indigne en s'unissant aux étrangers contre sa patrie, et que, s'il continuait à "guerroyer contre le saint royaume de France", ce qui, à ses vœux, était la même chose que guerroyer contre le roi Jésus, roi du ciel et de tout le monde", il le fallait châtier sans retard, dût-il y avoir "grande pitié de la grande bataille et du sang... répandu". Mais son plus ardent désir était que le roi et le duc se pardonnassent "de bon cœur, entièrement, ainsi que doivent faire loyaux chrétiens". En un mot, avec le duc de Bourgogne comme avec les Anglais, et plus vivement encore, elle souhaitait que le roi pût s'entendre, et qu'il fit la paix, non pas à tout prix, comme l'entendait le chancelier Regnault de Chartres, mais bonne et loyale et "sauve son honneur".

A la suite du rapport des examinateurs, Jeanne se vit enfin agréer



Le pays était parcouru par des gens de guerre, c'est-à-dire par des bandits de la pire espèce.

par le conseil royal, et il fut décidé qu'on lui mettrait à la tête d'un corps d'armée chargé de conduire à Orléans un convoi de vivres et de munitions. De Poitiers elle était revenue à Chinon avec le roi, en passant par Châtellerault. Elle fut dirigée sur Tours, où elle entra vers la fin du mois d'avril 1429, et où elle se logea chez un bourgeois nommé Dupuy, tandis que l'on terminait les préparatifs de l'expédition qu'elle devait commander, et dont le point de rassemblement, avant l'entrée en campagne, avait été fixé à Blois. En attendant que le convoi destiné aux Orléanais fût prêt, grâce à l'activité et au dévouement d'Yolande d'Aragon, qui, pour le former, engagea jusqu'à sa vaisselle, le roi pourvut à l'équipement de la Pucelle et à l'organisation de sa maison militaire. Jeanne reçut une armure complète, et des chevaux pour elle et ses gens.

Elle-même désigna l'épée qu'elle voulait avoir. Interrogée plus tard par ses juges sur ce fait, qui n'a une certaine importance, voici qu'elles furent ses paroles propres :

Tandis que j'étais à Tours ou à Chinon, j'envoyai chercher une épée qui se trouvait dans l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois, derrière l'autel ; et on l'y trouva aussitôt toute rouillée.—Comment saviez-vous que cette épée fût là ?—Cette épée était en terre, toute rouillée, et la garde était ornée de cinq eroix. Je sus qu'elle se trouvait là par mes *voix*, et l'homme qui l'alla chercher ne l'avait jamais vue. J'écrivis aux ecclésiastiques du dit lieu qu'ils voulussent bien m'envoyer cette épée, et ils me l'envoyèrent. Elle n'était pas très enfoncée en terre, derrière l'autel, comme il me semble ; cependant je ne sais pas bien si elle était devant l'autel ou derrière ; mais je pense bien avoir dit alors qu'elle se trouvait derrière l'autel. Aussitôt après que l'épée eut été trouvée, les ecclésiastiques du dit lieu la frottèrent, et aussitôt la rouille tomba sans difficulté. Ce fut un armurier de Tours qui l'alla chercher. Les prêtres de Fierbois me firent don d'un fourreau, et les habitants de Tours d'un autre. On fit donc faire deux fourreaux, l'un de velours vermeil, et l'autre de drap d'or. Et moi j'en fis faire un troisième, de cuir solide.

Elle aimait beaucoup cette épée, qui lui avait été comme donnée par l'une de ses *saintes*. Elle la porta dans les combats ; mais on ne peut pas dire qu'elle en fit usage, car (c'est elle-même qui s'en vante) jamais elle ne tua personne. Aussi aimait-elle mille fois mieux encore que son épée un étendard qu'elle fit faire, par le commandement de ses *voix*, et qui fut dans sa main, aux yeux de ses gens comme aux siens propres, un signe visible de la protection du Ciel.

Cet étendard fut exécuté, d'après les instructions de Jeanne, par James Power, peintre écossais, résidant à Tours, qui reçut du roi, pour prix de son travail, une somme de vingt-cinq livres tournois. L'étoffe en était une sorte de tissu de fil fin et transparent qu'on appelait *boucassin*, de couleur blanche, avec des franges de soie. Sur un champ semé de fleurs de lis on voyait d'un côté Dieu, représenté *en majesté*, c'est-à-dire tenant en main le globe du monde, et trônant sur les nuées, avec deux anges à ses pieds qui l'aideraient, et lui présentaient chacun une fleur de lis, et avec cette inscription : Jésus, Marie. Sur l'autre face était représenté l'écu de France, soutenu par deux anges.

Jeanne fit faire en outre un étendard plus petit, ou *pennon*, sur lequel était figuré un ange présentant un lis à la sainte Vierge. Il paraît

qu'elle fut contente de l'ouvrage : car, l'année suivante, au mois de janvier 1430, elle pria les magistrats de Tours de faire don à la fille de Power, qui était sur le point de se marier, d'une somme de cent écus pour son trousseau.

Jeanne était donc décidément chef de guerre, et ce rang, cette fonction (qui l'aurait cru ?) convenaient admirablement à cette humble et pieuse paysanne, à cette pauvre *bergerette*. Il semblait, en vérité, qu'elle ne fût née que pour cela. L'esprit de Dieu, qui souffle où il veut, avait jeté dans cette âme, si douce et si pure, de grandes aptitudes militaires, qu'il soutenait et appuyait à tout moment de ses conseils, de ses inspirations surnaturelles. Elle était admirablement propre à l'œuvre qu'elle devait accomplir. Grande et forte, bien constituée, elle supporta toujours avec une incroyable vigueur toutes les fatigues de la vie des camps. Au témoignage de ceux qui la suivirent dans les combats, elle n'avait pas son pareil pour ranger une armée en bataille, pour la mettre en mouvement, pour la rallier, pour la soutenir : c'était une tacticienne de premier ordre. Elle s'entendait merveilleusement surtout à faire usage de cette arme nouvelle, de cette invention meurtrière, l'artillerie à feu, qui commençait à modifier les conditions de la guerre. " Tout le monde s'étonnait, dit le duc d'Alençon, qu'elle se conduisit avec tant de prudence et de prévoyance, comme un capitaine qui, servant depuis vingt ou trente ans, aurait été rompu aux secrets de l'art militaire." D'où lui serait venue une telle expérience, puisque à peine sortie de son village elle fut mise à la tête des gens armés, sinon de Celui qui sait tout et qui peut tout, et qui, non content de lui avoir donné dès sa naissance un grand cœur et une grande intelligence, se plaisait encore à l'instruire chaque jour, et lui révélait par ses *saintes* " ce qu'elle devait faire pour le fait de la guerre " ?

La maison militaire de Jeanne fut composée à son souhait par ordre du roi. Ses deux plus jeunes frères, Jean et Pierre d'Arc, étaient venus la rejoindre à Tours, ainsi que ses deux fidèles compagnons, Jean de Metz et Bertrand de Poulangy : tous les quatre se firent ses hommes d'armes. Ils avaient amené avec eux un bon religieux, frère Jean Pasquerel, de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, qu'ils avaient rencontré au pèlerinage de Notre-Dame du Puy, où s'était aussi rendue la mère de Jeanne. " Venez, lui dirent-ils, avec nous trouver Jeanne ; nous ne vous laisserons point aller que vous ne consentiez à venir avec nous vers elle." Pasquerel les accompagna donc, et ils le présentèrent à la Pucelle, " Jeanne,

nous vous amenons ce bon père ; si vous le connaissiez, vous l'aimeriez beaucoup." Jeanne répondit qu'elle était enchantée de le voir, qu'elle avait entendu parler de lui, et qu'elle voulait que le lendemain il l'entendit en confession. Pasquerel, en effet, la confessa le lendemain, chanta la messe devant elle, et dès lors il devint son aumônier, et ne la quitta plus jusqu'au jour où elle tomba entre les mains des Anglais.

La Pucelle eut pour maître d'hôtel un brave et honnête écuyer, Jean d'Aulon ; pour pages deux jeunes gentilshommes : Louis de Contes et Raymond ; et en outre quelques valets et serviteurs.

Voici Jeanne, ainsi qu'un général, entourée de son escorte, de sa maison militaire. Son armée cependant s'assemble à Blois, et bientôt tout sera prêt pour entrer en campagne. Mais, avant de la suivre dans le tumulte des combats, avant de la contempler dans la gloire de son triomphe, procédons encore à un dernier examen, demandons-nous quel fut le principe de l'irrésistible action qu'elle exerça sur ses soldats, comment elle assura son empire sur leurs âmes, et, les remplissant de confiance en Dieu et en elle, les rendit tous attentifs à l'œuvre commune. Qu'elle fut, en un mot, la discipline qu'elle établit dans son camp ? La piété.

Les hommes de guerre qu'elle allait mener à la victoire étaient braves ; mais rassemblés çà et là, un peu au hasard, mercenaires assez mal payés par le roi, dont le trésor était presque toujours à sec et qui ne vivaient que d'emprunts, c'étaient, chefs et soldats, un tas de gens de fortune, guerroyant et volant à l'aventure, une bande de vauriens sans soucis, un amas d'effrontés pillards. Tout cela menait, à travers champs ou dans les villes, l'existence la plus décaquée, la vie la moins édifiante. Le rapt, l'incendie, l'assassinat, leur coûtaient peu ; le blasphème ne leur coûtait rien. Leurs mœurs étaient si dissolues, qu'ils paraissaient incorrigibles. Un des chefs de guerre de ce temps-là trouvait ce désordre si naturel, qu'il osait affirmer avec une impiété naïve que " si Dieu le Père se faisait gendarme, il se ferait pillard ". C'était là pour Jeanne, on en conviendra, de singuliers auxiliaires. Elle les accepta pourtant ; et, comme à l'exemple de son Dieu, notre doux Sauveur, elle ne désespérait de personne, elle entreprit de les corriger, et soudain reforma leurs mœurs. Pasquerel, son aumônier, nous raconte qu'à peine arrivée à Blois, elle fit faire une bannière sur laquelle était peinte l'image de Jésus crucifié. Deux fois par jour, le matin et le soir, les prêtres s'assemblaient par son ordre autour de cette bannière, et Jeanne entonnait avec eux des hymnes et



vous l'aimeriez
le voir, qu'elle
ennemi il l'enten-
main, chmba la
ne la quitta plus

te cénuyer, Jean
is de Contes et

escorte, de sa
Blois, et bientôt
la suivre dans
la gloire de son
ndons-nous quel
es soldats, com-
blissant de con-
uvre commune.
son camp ? La

étaient braves ;
assez mal payés
ni ne vivait que
e fortune, guer-
sans soucis, un
hamps ou dans
fiante. Le rapt,
ne leur coûtait
nt incorrigibles.
rdre si naturel,
e Père se faisait
a en conviendra,
; et, comme à
espérait de per-
a leurs mœurs.
à Blois, elle fit
s crucifié. Deux
nt par son ordre
des hymnes et



Elle entendit, du côté de l'Eglise, une voix qui cette voix était accompagnée d'une sainte lumière.

des antiennes en l'honneur de la sainte Vierge. Les soldats accouraient pour se mêler au saint groupe et prendre part à ses chants. Mais Jeanne ne le souffrait point, à moins qu'ils ne se fussent confessés ce jour-là. " Confessez-vous, leur disait-elle, et vous serez admis dans notre confrérie." Et les prêtres réunis autour de l'étendard étaient toujours prêts à confesser quiconque se présenterait.

Dominée par l'irrésistible influence de la sainte enfant, qui sans cesse priaient, se confessait, communiait, en un mot prêchait d'exemple, l'armée changea bientôt d'aspect. Tous ces pécheurs endurcis, " ces vieux brigands armagnacs, " se sentirent vaincus, s'humilièrent, se frappèrent la poitrine, firent pénitence. Ils se confessèrent, ils communiaient à leur tour. Toutes les causes, toutes les occasions de péché grave furent sévèrement bannies du camp : à ce point de vue seulement, Jeanne, si miséricordieuse, sut se montrer impitoyable. Dieu, qui tient dans ses mains le cœur de l'homme donna à Jeanne des soldats tels qu'il les lui fallait pour sa grande entreprise : tant que l'inspiration de la Pucelle fut dominante, on craignit de s'enivrer, de jouer, de piller, et le vieux la Hire se contraignit jusqu'à ne jurer plus que par son bâton.

Terrible aux ennemis, docile aux commandements de ses chefs, réglée dans ses mœurs, pleine de confiance en Dieu, telle est l'armée que désirait Jeanne. Elle savait bien que plus elle approcherait de cet idéal d'une armée chrétienne, plus elle approcherait du triomphe : et la victoire obtenue sur ses propres soldats était, à ses yeux, un gage sûr de celles qu'elle allait remporter sur les Anglais.

CHAPITRE QUATRIÈME

LES COMBATS

Jeanne à Blois. — La lettre aux Anglais. — Marche sur Orléans. — Délivrance de la ville.
— Entrevue de Loches. — Jeanne à Selles en Berry. — Campagne de la Loire. — Jargeau, Meung, Beaugency. — Jeanne et Richemont. — Bataille de Patay.

Jeanne demeura à Blois environ trois jours. Le corps expéditionnaire qui devait escorter les chariots chargés de vivres et de munitions, sous les ordres des sires de Gaucourt, de Rais et de de Bussac, de l'amiral de France, Louis de Culan, de la Hire, d'Ambroise de Loré, et autres chefs

de guerre, attendait l'ordre du départ. Mais, avant de commencer la guerre, la Pucelle résolut d'adresser aux chefs anglais la lettre qu'elle avait dictée à Poitiers. Voici quels furent les termes définitifs de cette sommation, dont Jeanne disait encore à Rouen que si les Anglais s'y fussent conformés, ils auraient agi en hommes sages.

“ + JÉSUS, MARIE +

“ Roi d'Angleterre, et vous, duc de Bedford, qui vous dites régent du royaume de France; vous, Guillaume de la Pole (Pole), comte de Sulford (Suffolk); Jean, sire de Talbot; et vous, Thomas, sire d'Escales (Scales), qui vous dites lieutenants du dit duc de Bedford, faites raison au Roi du ciel de son sang royal; rendez à la Pucelle, qui est envoyée ici de par Dieu, le Roi du ciel, les clefs de toutes les bonnes villes que vous avez prises et violées en France. Elle est venue ici de par Dieu, pour réclamer les droits du sang royal. Elle est toute prête à faire la paix, si vous lui voulez faire raison, c'est-à-dire si vous abandonnez le territoire de la France, en nous idemnisant des maux que vous nous avez causés. Et vous tous, archers, gentils compagnons de guerre et autres, qui êtes devant la ville d'Orléans, allez-vous-en dans votre pays, de par Dieu; et si ainsi ne faites, attendez des nouvelles de la Pucelle, qui vous ira voir bientôt, à votre grand dommage. Roi d'Angleterre, si vous ne faites ainsi, je suis chef de guerre, et, en quelque lieu que j'atteigne vos gens en France, je ferai qu'ils s'en aillent, qu'ils le veuillent ou non; et, s'ils ne veulent obéir, je les ferai tous tuer. Je suis envoyée ici de par Dieu, le Roi du ciel, corps pour corps, pour vous jeter hors de toute la France. Et si vos gens veulent obéir, je les prendrai à merci. Et n'allez pas vous imaginer que vous tiendrez jamais le royaume de France de Dieu, le Roi du ciel, fils de sainte Marie. Celui qui le tiendra, c'est le roi Charles, vrai héritier; car telle est la volonté de Dieu, le Roi du ciel, qui a été révélée au roi de France par la Pucelle, et il entrera à Paris en bonne compagnie. Si vous ne voulez croire les nouvelles que Dieu vous envoie par la Pucelle en quelque lieu que nous vous trouvions, nous frapperons de bons horions, et nous ferons un si grand tumulte, que depuis mille ans il n'y en aura pas eu de si grand en France, si vous ne nous faites raison. Et croyez fermement que le Roi du ciel enverra plus de forces à la Pucelle que vous n'en pourrez rassembler contre elle et ses vaillants hommes de guerre: et l'on verra bien aux horions qui a meilleur

“droit, du Dieu du ciel ou de vous. Vous, due de Bedford, la Pucelle vous prie et vous supplie que vous ne vous fassiez détruire. Si vous lui faites raison, vous pourrez encore venir en sa compagnie, là où les Français feront le plus beau fait d'armes qui ait jamais été accompli pour la chrétienté. Répondez si vous voulez faire la paix en la cité d'Orléans; et, si vous ne faites ainsi, qu'il vous souvienne qu'il vous adviendra bientôt de grands dommages.
 “Écrit ce Mardi de la semaine sainte.

“DE PAR LA PUCELLE.”

Et dessus :

Au duc de Bedford se disant régent du royaume de France, ou à ses lieutenants étant devant la ville d'Orléans.

Quand les Anglais reçurent cette sommation, ils entrèrent en fureur contre la Pucelle, disant qu'elle se moquait d'eux, l'accablant d'injures, et menaçant de la faire brûler. En attendant ils retinrent prisonnier, contre le droit des gens, le héraut qui leur avait apporté la lettre.

Le 27 avril, au matin, l'armée se mit en route. En tête, réunis sous l'étendard que Jeanne leur avait donné, marchaient les prêtres, chantant des antiennes, et le bel hymne *Viens, Esprit créateur*. Les principales bastilles des Anglais et le gros de leur forces se trouvaient sur la rive droite de la Loire, du côté de la Beauce. C'est par là que Jeanne aurait voulu prendre; mais les chefs de l'armée, qui s'étaient entendus avec le bâtard d'Orléans, gouverneur de la ville, en décidèrent autrement, et l'on fit route par la rive gauche, du côté de la Sologne. Le soir venu, on campa. Il fallut coucher sur la dure. Jeanne reposa toute habillée, et, si nous en croyons son page, elle fut même quelque peu blessée par le froissement de sa pesante armure. Le lendemain, dès l'aube, on se remit en route; dans l'après-midi, on arriva près d'Orléans: Jeanne, des hauteurs d'Olivet, put apercevoir la ville qu'elle avait mission de sauver. L'armée ensuite descendit du coteau pour se rapprocher de la Loire, et s'arrêta entre Saint-Jean-le-Blanc et le port de Bouschet, tandis que les chariots et le bétail continuaient leur marche une lieue plus loin, vers les îles de Chécy.

Cependant le bâtard d'Orléans, venant de la ville, avait traversé le fleuve, et tenait conseil avec les chefs de l'expédition. L'armée royale ne leur semblait pas assez forte pour résister aux Anglais, s'il prenait à

ford, la Pacelle vous détruire. Si vous lui compagne, là où les jamais été accompli re la paix en la cité souviene qu'il vous

R LA PUCELLE."

de France, ou à ses

is entrèrent en fureur Paccablant d'injures, retinrent prisonnier, apporté la lettre.

En tête, réunis sous t les prêtres, chantant teur. Les principales roivaient sur la riv là que Jeanne aurait ent entendu avec le dèrent autrement, et gne. Le soir venu, on osa toute habillée, et, ue peu blessée par le lès l'aube, on se remit ans : Jeanne, des hau- it mission de sauver. rocher de la Loire, et Bouschet, tandis que e une lieue plus loin.

ville, avait traversé le on. L'armée royale ne Anglais, s'il prenait à

ceux-ci fantaisie de l'attaquer. Il y avait en outre une grande difficulté pour introduire dans la ville le convoi qu'on amenait aux assiégés. Les eaux de la Loire étaient en ce moment très basses, et de plus le vent contraire, de façon que les bateaux qu'on avait rassemblés à Orléans ne pouvaient remonter le fleuve pour venir prendre le chargement qui les attendait à Chécy. Jeanne tout à coup interpella le bâtard : " Êtes-vous le bâtard d'Orléans ? lui dit-elle.—Oui, et je me réjouis de votre arrivée. —Est-ce vous qui avez conseillé de me faire venir ici par ce côté de la



Seigneur et Varlet.

rivière, au lieu de me laisser aller tout droit où est Talbot avec les Anglais ? —Moi et d'autres, plus sages que moi, ont donné ce conseil, pensant ainsi faire mieux et plus sûrement.—En nom Dieu ! s'écria Jeanne, le conseil de mon Seigneur est plus sûr et plus sage que le vôtre. Vous avez cru me décevoir, et vous vous êtes déçu vous-même. Je vous amène, sachez-le bien, le meilleur secours qu' vint jamais à chevalier ou à cité, puisque c'est le secours du Roi des cieux. Ce n'est pas par amour pour moi que Dieu vous l'envoie ; mais à la requête de saint Louis et de saint Charlemagne, il a eu pitié de la ville d'Orléans, et n'a pas voulu souffrir que

les ennemis eussent à la fois le corps de votre duc et sa ville." A ce moment, le vent devint tout à coup favorable, et les eaux s'enflèrent. Les bateaux préparés se mirent alors en marche. Le bâtard, les voyant passer, entra dans l'un d'eux avec Nicolas de Gèresme, grand prieur de France en l'ordre de Rhodes, et la flottille remonta, sans être inquiétée par les Anglais, jusqu'à Chécy. Jeanne, de son côté, accompagnée de quelques chefs et d'un détachement de l'armée, se rendit au même point en suivant la rive, et elle y passa la nuit. Le lendemain eut lieu l'embarquement du convoi des vivres, qui put se faire sans encombre, protégé en amont par Jeanne et le détachement qui l'avait suivie, et en aval par le reste de l'armée, campée au port du Bouschet. Les Orléanais engagèrent, pour occuper l'ennemi, une assez vive escarmouche avec la garnison de la bastille Saint-Loup. La flottille chargée put redescendre le fleuve et venir se mettre à l'abri dans les fossés de la porte de Bourgogne. Orléans était ravitaillé, sans que, ainsi que l'avait promis Jeanne, les Anglais eussent seulement fait semblant de l'empêcher.

C'était là un grand succès, mais la Pucelle aurait voulu davantage. Le bâtard eut grand-peine à décider Jeanne à se séparer de l'armée, que ses chefs voulaient reconduire à Blois, promettant de revenir bientôt sur Orléans, par la rive gauche du fleuve. Elle avait là, disait-elle, ces braves gens sous la main, bien confessés, pleins de confiance en Dieu, désinant de combattre et espérant de vaincre. Elle eût préféré les garder avec elle et faire sur-le-champ quelque entreprise. Elle céda pourtant aux instances du bâtard, et consentit à entrer dans Orléans avec la Hire et seulement deux cents hommes d'armes; mais, en se séparant de ses soldats, elle voulut leur laisser du moins son aumônier Pasquerel, avec les prêtres et l'étendard de Jésus crucifié, afin qu'il restât parmi eux quelque chose d'elle, et comme un emblème de son esprit.

Jeanne fit son entrée dans Orléans le vendredi 29 avril, vers huit heures du soir. Elle était armée de toutes pièces, montée sur un cheval blanc, et faisait porter devant elle sa sainte bannière. Le bâtard d'Orléans, vêtu d'une magnifique armure, chevauchait à son côté; la Hire suivait, avec plusieurs nobles chevaliers et les hommes d'armes. La population tout entière, munie de torches, s'était portée à sa rencontre. Tous l'admiraient, l'acclamaient, ne pouvaient se rassasier de la voir. On se bousculait pour toucher le bord de ses habits ou son cheval. On la regardait, en un mot, comme si elle eût été " un ange de Dieu ", et Jeanne, toujours simple et bonne, jetait des regards pleins de douceur sur les hommes, sur

les femmes et sur les petits enfants. Son premier soin fut d'aller rendre grâces à Dieu dans la cathédrale. On la conduisit ensuite près de la porte Renard, à l'ouest de la ville, dans la maison de maître Jacques Boucher, argentier du duc d'Orléans et trésorier de la cité, où elle prit son logement. Comme elle n'avait rien mangé depuis le matin, elle fit un léger repas, composé d'un peu de pain trempé dans du vin largement mêlé d'eau, puis s'endormit d'un paisible sommeil dans la chambre qui lui avait été préparée, et où sur sa demande, était venue reposer aussi la fille aînée de son hôte, nommée Charlotte.

Le samedi 30 avril, Jeanne tint conseil avec le bâtard d'Orléans. Elle aurait voulu que, sans attendre le retour de l'armée royale, on sommât les Anglais de s'en aller, et que, s'ils refusaient, on les attaqué sur-le-champ. Le bâtard n'était pas de cet avis, et Jeanne revint à son logis assez irritée. Elle ne prit point de part cependant à une escarmouche qui eut lieu ce jour-là et où la Hire et un autre chef nommé Florent d'Illiers firent reculer les Anglais. Mais, sur le soir, elle envoya une seconde sommation aux ennemis, leur réclamant le héraut qui leur avait apporté de Blois sa première lettre. Non contente de cette démarche, elle se rendit en personne au boulevard de la Belle-Croix, que les Orléanais avaient construit sur le pont, en face des Tourelles, où commandait William Glansdale, et elle cria à ce chef de se rendre, lui promettant la vie sauve. Glansdale et ses soldats l'injurèrent, l'appelant *vachère*, et lui renouvelant leur infernale promesse de la faire brûler.

Ces démarches, qui témoignaient assez des sentiments d'humanité qui animaient la Pucelle, furent encore renouvelées deux fois : le lendemain par Jeanne elle-même à la Croix-Morin, et quelques jours plus tard, au moyen d'une lettre qu'elle leur fit lancer, attachée à une flèche ; mais elle ne recueillit d'autre fruit de ces tentatives que de grossières insultes et peut-être la liberté de ses hérauts, qui, si l'on en croit le *Journal du siège*, lui furent renvoyés, dès le 30 avril, par suite d'une menace de représailles faite par le bâtard.

Le dimanche 1er mai, le bâtard sortit d'Orléans en compagnie de Jean d'Aulon, et se porta à la rencontre de l'armée, qu'on attendait avec impatience pour commencer les opérations contre les bastilles anglaises. Jeanne profita de cette sorte de trêve pour se mettre en rapport plus intime avec la population, dont l'enthousiasme croissait de jour en jour, et pour opérer une reconnaissance générale sur la rive droite de la Loire,

où étaient les gros des forces ennemies et les principales forteresses occupées par l'armée assiégante (1er et 2 mai 1429).

Le mardi 3 mai, fête de l'Invention de la sainte Croix, elle prit part avec les capitaines à la procession solomelle qui se faisait ce jour-là dans la ville. Le lendemain 4, elle sortit aux champs en compagnie du seigneur de Villars, de Florent d'Iliers, de la Hire, d'Alain Giron, de Jamet du Thillay, avec une escorte d'environ cinq cents combattants, et se porta à la rencontre du bâtard, qui revenait de Blois avec le corps expéditionnaire, dont les chefs, paraît-il, avaient eu quelque peine à se laisser convaincre qu'il fallait absolument qu'ils accomplissent leur promesse. Plusieurs, dit-on, avaient été d'avis que l'armée se dispersât, et que chacun retournât à sa garnison. Le chancelier Regnault de Chartres semble n'avoir pas été étranger à ce mauvais vouloir. Toutefois un meilleur avis prévalut, et l'on se dirigea sur Orléans par la Beauce. La Pucelle rencontra l'armée de secours entre six et sept heures du matin, et rentra avec elle dans la cité, en défilant devant les bastilles de la rive droite, d'où les ennemis n'osèrent sortir.

Ce même jour, vers midi, le bâtard et plusieurs autres chefs, avec environ quinze cents combattants, allèrent donner l'assaut à la bastille Saint-Loup, à l'est de la ville. Cette bastille avait été fortifiée avec soin par Talbot, et pourvue d'une forte garnison. La résistance fut opiniâtre, et les Français eurent beaucoup de morts et de blessés.

La Pucelle cependant ne savait rien de cette attaque. Elle s'était jetée sur son lit pour reposer quelques instants : son hôtesse et son page se divertissaient à la porte du logis. Jeanne tout à coup se lève palpitante, effarée : " Le sang de nos gens coule par terre... Mes armes ! mon cheval ! " Son écuyer, Jean d'Aulon, l'aide à s'armer en toute hâte. Elle sort, et, rencontrant son page, qui accourait à ses cris : " Ah ! sanglant garçon, dit-elle, vous ne me disiez pas que le sang de France fût répandu ! " Elle voit un homme à cheval ; elle le fait descendre et saute en selle à sa place. On lui passe son étendard par la fenêtre. Les étincelles jaillissent du pavé ; elle court à bride abattue vers la porte de Bourgogne ; elle la franchit et chevauche vers Saint-Loup. Trouvant sur son chemin des blessés de son parti que l'on ramenait à la ville : " Ah ! s'écrie-t-elle dans un admirable élan de patriotique ferveur, je n'ai jamais vu couler de sang français que les cheveux ne me dressassent sur la tête. "

En la voyant les Français reprennent courage, et la lutte recommence avec plus d'énergie. Mais un nouveau danger menace les assail-

teresses occu-

elle prit part
ce jour-là dans
ie du seigneur
amet du Thil-
se porta à la
péditionnaire,
er convaincre
Plusieurs, dit-
eun retournât
le n'avoir pas
avis prévalut,
contra l'armée
e elle dans la
à les ennemis

chefs, avec en-
à la bastille
itiée avec soin
e fut opiniâtre,

Elle s'était jetée
et son page se
ève palpitante,
mon cheval !”

Elle sort, et,
nglant garçon,
épandu !” Elle
e en selle à sa
elles jaillissent
gogne ; elle la
son chemin des
erie-t-elle dans
s vu couler de
te.”

la lutte recom-
mence les assail-



Jeanne travaille.

LE SAMEDI

bants; les Anglais sortent de la bastille Saint-Pouair pour venir en aide à leurs compagnons et prendre les Français entre deux feux. Par bonheur, les Orléanais, avertis par la cloche du beffroi, font, eux aussi, une sortie. Le maréchal de Sainte-Sévère, le seigneur de Gravelle, le baron de Coulonces, à la tête d'environ six cents combattants, tant gens de guerre que citoyens, marchent à l'ennemi et se rangent en bataille. Les Anglais, les voyant en si bon ordre et qui font si lière mine, renoncent à leur diversion, et rentrent couronnés dans leur bastille.

Enfin, après une défense héroïque, et qui ne dura pas moins de trois heures, Saint-Loup est enlevé par les Français, et la bastille livrée aux flammes. Jeanne témoigne aux blessés, aux prisonniers ennemis une touchante compassion: elle pleure sur les morts qui n'ont pu se confesser.

Le jeudi 5 mai était le jour de l'Ascension. La Pucelle aurait voulu qu'on s'en allât en grande masse porter un coup décisif à l'ennemi, en emportant la bastille Saint-Laurent, où commandait en personne le fameux Talbot, et où les Anglais avaient massé le gros de leurs forces. "Je suis sûre, disait-elle, de les avoir... l'heure est venue." Mais les chefs, qui persistaient à ne pas lui accorder leur confiance entière, alléguèrent la sainteté du jour. Ils voulaient d'ailleurs faire porter l'attaque sur un autre point, sur les bastilles de la rive gauche, Saint-Privé, Saint-Jean-le-Blanc, les Augustins, les Tourelles, afin que, les communications étant assurées par la Sologne, la ville pût recevoir des vivres du Berry et autres pays soumis au roi Charles. Jeanne céda; mais elle ne fut pas très satisfaite de cette piété et de cette stratégie également pusillanimes. Inspirée de Dieu, elle n'ignorait pas que la hardiesse est la plus haute qualité des grands génies militaires: elle n'ignorait pas non plus que si, dans les circonstances ordinaires, le repos est un devoir aux jours marqués par l'église, c'est sanctifier dignement une fête chrétienne que de travailler ce jour-là au salut de sa patrie.

Le vendredi 6 mai, Jeanne passe la Loire avec quatre mille hommes, à la vue de William Glansdale, commandant des bastilles de la rive gauche, qui ne peut s'opposer à ce mouvement. Son intention est d'assaillir Saint-Jean-le-Blanc; mais les Anglais mettent le feu à cette bastille et se retirent aux Augustins et aux Tourelles. Jeanne prend l'avance avec ses fantassins, et marche droit au Portereau, ancien faubourg d'Orléans, où sont situées ces forteresses. Un boulevard couvrait les approches de la bastille des Augustins, et cette bastille elle-même était comme un ouvrage avancé, protégeant le fort des Tourelles, qui

était co
de la L
Mais so
l'ouest,
battent
celle, al
monde.
çais, et
Pucelle
Mais so
tourne,
marche
la volo
s'arrête
çais rev
qu'au p
La Puc
August
par le s
comme
la bast
trouva
França
fit mett
avait e
On ran
guerre
donner
paient
passant
de Sain
"Je
tous le
elle ne
souper
et il di
et qu'il
Anglais

était construit à l'extrémité du pont qui joint Orléans à la rive gauche de la Loire. Jeanne plante son étendard devant le fossé du boulevard. Mais soudain une clameur s'élève " Les Anglais arrivent en force, à l'ouest, du côté de Saint-Privé!" A ce cri, les Français épouvantés battent en retraite vers la Loire; ils veulent repasser le fleuve. La Pucelle, abandonnée de ses soldats, est contrainte de se retirer avec peu de monde. Alors les Anglais poussent de grande luées contre les Français, et sortent de leur boulevard et de leurs bastilles pour poursuivre la Pucelle; ils lui crient par derrière des injures et des railleries ignobles. Mais soudain l'âme de la jeune fille bondit sous l'outrage: elle se retourne, et, si peu qu'elle ait de monde, elle fait face à ses ennemis et marche sur eux à grands pas, son étendard déployé. Les Anglais, par la volonté de Dieu, sont saisis à leur tour d'une terreur panique; ils s'arrêtent, ils hésitent, ils prennent honteusement la fuite. Les Français reviennent, reprennent courage, donnent la chasse aux ennemis jusqu'au pied de leurs forteresses, où ceux-ci se renferment en toute hâte. La Pucelle plante alors de nouveau son étendard devant la bastille des Augustins, sur les fossés du boulevard. Elle est rejointe en ce moment par le sire de Rais. Le nombre des Français s'accroît à chaque instant, comme un flot qui monterait sans cesse. Ils enlèvent le boulevard, puis la bastille des Augustins, dont tous les défenseurs périrent. On y trouva des vivres, des richesses en abondance; mais de peur que les Français, trop attentifs au pillage, ne fussent surpris par l'ennemi, Jeanne fit mettre le feu à la bastille, où tout fut brûlé. Durant l'assaut, la Pucelle avait eu l'un des pieds blessés par une chausse-trappe. La nuit tombait. On ramena Jeanne dans Orléans. Mais un grand nombre de gens de guerre restèrent en observation devant les Tourelles, auxquelles on devait donner l'assaut le lendemain. Pendant la nuit, les Anglais qui occupaient le boulevard de Saint-Privé l'évacuèrent et y mirent le feu; puis, passant la Loire en bateaux, ils se retirèrent dans leur grande bastille de Saint-Laurent.

"Jeanne, rapporte son aumônier Pasquerel, avait coutume de jeûner tous les vendredis; mais le jour où fut prise la bastille des Augustins elle ne le put, parce qu'elle avait trop souffert. Elle soupa donc; et après le souper vint à elle un vaillant et notable chevalier dont le nom m'échappe, et il dit à Jeanne que les chefs de l'armée royale avaient été au conseil, et qu'ils trouvaient qu'ils étaient peu de gens armés en comparaison des Anglais, et que Dieu leur avait fait une grande grâce en leur accordant

les succès jusqu'alors obtenus. " Considérant, ajoutaient-ils, que la ville est remplie de provisions, nous pourrions bien nous borner à la défendre en attendant le secours du roi ; et il ne semble pas au conseil qu'il soit convenable de faire sortir demain les gens de guerre." Jeanne répondit : " Vous fîtes en votre conseil, et je fus au mien ; et croyez que le conseil de mon Seigneur tiendra et sera entièrement exécuté, et que le conseil de vos chefs périra." puis, continue Pasquerel, elle se tourna vers moi, qui étais près d'elle, et me dit : " Levez-vous demain de bonne heure, car vous aurez plus à faire qu'aujourd'hui, et agissez du mieux que vous pourrez. Tenez-vous toujours à mon côté, parce que demain j'aurai plus à faire et de plus grandes choses que je n'ai jamais fait. — Oui, demain il sortira du sang de mon corps au-dessus du sein."

Cette blessure, dont elle parlait ainsi par avance, elle l'avait déjà prôchée à Chinon, avant de se mettre en campagne, dans ses entretiens avec le roi. Il nous est resté de cette prédiction un très curieux témoignage. Elle fut en effet, consignée dans un registre de la chambre des comptes de Brabant, par le greffier de la cour, comme renseignement extrait d'une lettre qui avait été écrite à Lyon le 22 avril 1429, quinze jours avant l'événement, par le seigneur de Rostelaër, qui tenait le duc de Brabant et son conseil au courant de ce qui se passait à la cour de France. Rien n'est donc mieux attesté que cette prédiction, et pour la rejeter il faudrait, suivant l'expression de notre savant maître J. Quicherat, " rejeter les fondements mêmes de l'histoire."

Le samedi 7 mai 1429, Jeanne se leva avec le soleil, et d'abord entendit la messe. Au moment où elle se disposait à sortir de son logis pour aller rejoindre ses gens demeurés devant les Tourelles, on présenta à Jacques Bucher, son hôte, une alose. Jeanne, lui dit cet excellent homme, mangeons cette alose avant que vous partiez. — En nom Dieu, répondit Jeanne, attendez jusqu'au souper : nous reviendrons par-dessus le pont, et vous ramènerons un *godon* (1) qui en mangera sa part."

Après cette vive saillie, Jeanne rassembla un assez grand nombre de gens armés et de citoyens, et se dirigea avec eux vers la porte de Bourgogne : mais elle y trouva Raoul de Gaucourt, chargé de faire exécuter la décision prise la veille par le conseil de guerre, d'empêcher ce jour-là toute sortie. Jeanne fut très mécontente, ceux qui l'accompagnaient commencèrent à murmurer. Tout à coup la Pucelle apostrophe le bailli :

(1) *Le Godon*, sobriquet populaire des Anglais.

"Vous êtes un méchant homme, lui dit-elle; mais, que cela vous convienne ou non, les gens de guerre sortiront de la ville, et ils vaincront comme ils ont déjà vaincu." Sur ce, malgré Gaucourt, la porte fut forcée, et le bailli raconta plus tard à Simon Charles, président de la chambre des comptes, qu'il avait couru à ce moment le plus grand danger.

L'attaque des Tourelles eut lieu des deux côtés. Jeanne, ayant tra-



Philippe le Bon (d'après une ancienne estampe).

versé la Loire et rejoint le corps laissé la veille en observation, fit assaillir la forteresse par la rive gauche. Toute la journée les Orléanais ne cessèrent de lui envoyer des renforts, de l'artillerie et des vivres. En même temps ils dirigèrent sur la bastille une seconde attaque par le pont, à l'extrémité duquel cette forteresse était construite, et où ils possédèrent eux-mêmes le boulevard de la Belle-Croix.

La bataille dura tout un long jour. Les chefs qui s'étaient d'abord opposés à l'entreprise la soutinrent quand ils virent l'action engagée. Glansdale et ses Anglais se défendirent avec une rare vigueur. Vers midi, au moment où Jeanne plantait une échelle contre le rempart, elle reçut la blessure qu'elle avait annoncée : un trait d'arbalète lui traversa l'épaule. La pauvre enfant, voyant son sang couler, eut peur et se prit à pleurer ; mais sainte Catherine et sainte Marguerite lui apparurent et la consolèrent. On l'avait emportée à l'écart, et quelques hommes d'armes, qui pensaient savoir un peu de magie, lui offrirent de la guérir en *charmant* sa plaie. Elle refusa : " J'aimerais mieux mourir, dit-elle, que de commettre un péché ; la volonté de Dieu soit faite. Si l'on sait à mon mal quelque remède permis, je veux bien qu'on me pansé." Le trait fut enlevé, on lava la plaie, et on y appliqua du lard frais et de l'huile d'olive. Jeanne ensuite se confessa, et, pleine d'une ardeur nouvelle, elle retourna diriger l'assaut.

Sur le soir il sembla au bâtard d'Orléans et aux autres capitaines qu'on n'aurait point le boulevard ce jour-là, attendu qu'il était tard. Ils résolurent donc de battre en retraite et de ramener l'artillerie dans la ville jusqu'au lendemain. Ils vinrent faire part de cette décision à Jeanne, qui leur répondit : " En nom Dieu ! vous y entrez bientôt, n'en faites doute." Le combat continue. Jeanne tout à coup demande son cheval, monte dessus, et, laissant à ses gens son étendard, se retire à l'écart, en une vigne, où elle se met en oraison. Elle revient, reprend son étendard, et, se plaçant sur le bord d'un fossé, elle dit à un gentilhomme qui se trouvait près d'elle : " Faites attention quand la queue de mon étendard touchera contre le boulevard." Après un peu de temps, son compagnon lui dit : " Jeanne, la queue y touche.—Tout est vôtre, s'écrie-t-elle, entrez-y."

A peine la Pucelle a-t-elle prononcé ces paroles, que, comme enflammés d'une ardeur divine, les Français escaladent le boulevard aussi aisément que s'il se fût agi de gravir quelques degrés. Jeanne cependant criait à Glansdale éperdu : " Glacidas, Glacidas ! rends-toi, rends-toi au Roi des-ciens ! Tu m'as injuriée ; mais j'ai pitié de ton âme et de celle des tiens, rends-toi, rends-toi !" Sourd aux exhortations de la jeune fille, l'orgueilleux chef essaye de battre en retraite. Il veut, abandonnant le boulevard qu'il ne peut plus défendre, se réfugier, avec la poignée d'hommes qui lui reste, dans la Forteresse elle-même : mais le pont-levis se rompt sous les pas des Anglais, ils tombent dans la Loire et s'y noient.

Au même instant les Orléanais, qui, toute la journée, postés au boulevard de la Belle-Croix, avaient canonné les Tournelles, tentent un effort décisif pour s'en emparer. Une arche du pont depuis longtemps rompue laissait entre eux et la forteresse un vide difficile à franchir. Il n'était pas aisé d'établir un pont volant sous le feu de la bastille anglaise; mais voici que par aventure on trouve une vieille et large gouttière; seulement il s'en fallait bien de trois pieds qu'elle ne fût assez longue. On fit venir un charpentier, qui y fixa une rallonge à l'aide de fortes chevilles; puis il l'étaya, et en fit un pont aussi sûr que possible, et qui néanmoins ne l'était guère. Nicolas de Gémone s'y hasarde pourtant avec plusieurs hommes d'armes: on les admire, on les suit; on aborde les Anglais, surpris de ce stratagème; on les presse, on les tue: la bastille est prise, incendiée. Le pont d'Orléans est libre, les deux corps d'armée se joignent, et Jeanne, au son des cloches mises en branle, au milieu d'un enthousiasme inexprimable, rentre dans la cité pour chanter le *Te Deum*.

Consternés de leur défaite, les Anglais tirent conseil pendant la nuit. Ils n'occupaient plus aucune position sur la rive gauche de la Loire; à l'est ils avaient perdu la bastille de Saint-Loup. Mais sur la rive droite ils occupaient encore au nord et à l'ouest de la ville des positions très fortes, où ils pouvaient prolonger leur résistance, puisque, depuis l'arrivée de la Pacelle, ils n'étaient plus assiégeants, mais assiégés. Toutefois les vainqueurs d'Azincourt, de Crevant, de Verneuil, de Rouvray-Saint-Denis, étaient maintenant tout à fait démoralisés. Ils se sentaient aux prises avec une puissance surnaturelle, dont leur orgueil déçu ne pouvait reconnaître la céleste origine, mais qu'en manière de consolation ils attribuaient au diable. Jusqu'alors deux cents des leurs suffisaient dans une rencontre, pour mettre en fuite huit cents ou mille hommes de l'armée du roi; maintenant quatre à cinq cents Français s'avançaient sans crainte contre toute la puissance des Anglais, et venaient les forcer jusque dans leurs bastilles. Suffolk et Talbot recommurent qu'à Orléans du moins la partie était perdue, et ils se décidèrent à lever le siège.

Le dimanche 8 mai 1429, au soir levant, les Anglais sortirent de leurs forteresses avec leurs prisonniers et tout ce qu'ils pouvaient emporter, abandonnant leurs vivres, leurs munitions, leur artillerie, leurs malades, et opérèrent leur retraite en bon ordre, étendards déployés, du côté de Meung-sur-Loire. Aussitôt qu'ils avaient été informés de ce mouvement, les capitaines français avaient fait ouvrir les portes de la ville,

et ils étaient sortis avec un grand nombre de cavaliers et de fantassins pour fondre sur l'ennemi. Mais au moment où ils allaient donner l'ordre de l'attaque survint la Pucelle, armée seulement d'une légère cotte de mailles ou *jaserion*, à cause de la blessure qu'elle avait reçu la veille. Elle arrêta la poursuite, et, ayant fait dresser un autel portatif, deux messes furent célébrées en sa présence devant toute l'armée. Elle dit ensuite : " Regardez si les Anglais ont le visage tourné vers vous ou le dos." On lui répondit : " Ils s'en vont, ils ont le dos tourné." A quoi elle répliqua : " Laissez-les aller ; il ne plaît pas à Messire qu'on les combatte aujourd'hui, vous les aurez une autre fois."

Les Anglais se retirèrent dans trois des places fortes qu'ils possédaient encore sur la Loire : Jargeau, Meung, Beaugeney. Les bastilles qu'ils avaient abandonnées furent pillées, puis rasées par les Orléanais ; l'artillerie en fut transportée dans la ville, et l'on remercia Dieu de la victoire aussi complète qu'inespérée que l'on avait obtenue, par une procession solennelle accompagnée d'un sermon. Telle est l'origine de la fête célébrée encore aujourd'hui à Orléans le 8 mai.

Le siège d'Orléans avait duré sept mois (12 octobre 1428-8 mai 1429). Sept mois durant, les Anglais n'avaient cessé de faire des progrès, jusqu'à réduire la ville à l'extrémité, et lui enlever tout espoir de salut venant des hommes. Mais un secours céleste était intervenu, et Jeanne avait délivré la ville en neuf jours (29 avril-8 mai 1429).

Le premier point de sa mission était accompli ; mais ce que la Pucelle avait surtout à cœur, c'était de mener le roi à Reims, pour qu'il y fût sacré. Aussi, dès le 10 mai, s'arrachant aux touchantes effusions de la reconnaissance, de l'amour des Orléanais, Jeanne retourna à Blois, puis à Tours, où Charles VII, de son côté, se rendit de Chinon pour la rejoindre. Elle sortit à cheval au-devant de lui, son étendard à la main. Quand ils furent près l'un de l'autre, Jeanne découvrit sa tête, s'inclina sur son cheval et fit une révérence aussi profonde qu'elle put. Charles, ôtant son chapeau, la releva en l'embrassant avec effusion. Le visage du roi était radieux de joie. Il prit ensuite avec la Pucelle le chemin de la ville, où ils furent vivement acclamés par le peuple.

Après dix jours passés à Tours, ils se rendirent tous deux à Loches. Le 27 mai, le roi écrivit de cette ville aux habitants de Tournay afin de les mettre au courant des événements. " Pour poursuivre notre bonne fortune, leur disait-il, nous mettons sus toutes nos forces, en espérance, avec l'aide de Dieu, de recouvrer les pays qu'occupent encore nos ennemis et

moyen de perdre un mois à préparer avec une lenteur singulière cette expédition, qui voulait être rapidement menée ; car le duc de Bedford se disposait à envoyer sur la Loire une armée de secours, sous les ordres de Falstolf, le célèbre vainqueur de la *journee des Harengs*.

Le 6 juin 1429, Jeanne se trouvait à Selles en Berry, où se réunissaient les forces qui allaient entrer en campagne. Il nous est resté de son passage dans cette ville un tableau vif et gracieux, dans une lettre adressée par deux jeunes seigneurs, André et Guy de Laval, aux dames de Laval, leur mère et leur aïeule. "La mère, Jeanne de Laval, dit M. Quicherat, était une femme de grand cœur, qui, pendant le temps d'un long veuvage, sut non seulement suffire à l'éducation d'une nombreuse famille, mais encore défendre contre les Anglais le patrimoine de ses enfants. L'aïeule, Anne de Laval, non moins énergique que sa fille, avait été, dans sa jeunesse, mariée au connétable Bertrud du Guesclin. Ces deux dames, chassées de Laval par un revers passager de leurs armes, habitaient le château de Vitré au commencement de 1429." Cette lettre nous trace un crayon si naïf et si fin tout ensemble des personnages, des idées, des mœurs du temps, et nous représente si bien le mouvement d'une armée près d'entrer en campagne, que nous n'hésitons pas, en la modifiant un peu, de façon à la rendre intelligible pour tous, à la reproduire ici presque tout entière.

"Mes très redoutées dames et mères, depuis que je vous écrivis de Sainte-Catherine-de-Fierbois, vendredi dernier, j'arrivai le samedi à Loches, et j'allai voir monseigneur le dauphin au château, à l'issue des vêpres, que j'avais entendues en l'église collégiale. C'est un très beau et gracieux seigneur, très bien formé, bien agile et habile, d'environ sept ans ; car c'est l'âge qu'il doit avoir. Je vis aussi là ma cousine, la dame de la Trémoille, qui me fit très bon visage.

"Le dimanche, j'arrivai à Saint-Aignan, où était le roi, et je fis prier le seigneur de Trèves de venir me voir en mon logis. Il s'en alla ensuite au château avec mon oncle (un des seigneurs de Montfort), pour annoncer au roi que j'étais venu, et pour savoir quand il lui plairait de me recevoir. Le roi me fit répondre d'y aller aussitôt qu'il me plairait. Il me fit très bon visage, et me dit beaucoup de bonnes paroles. Et quand il avait fait le tour de la chambre ou causé avec quelque seigneur, il se retournait chaque fois de mon côté, pour me parler de choses et d'autres. Il me dit que j'étais venu quand il avait besoin de moi, sans attendre qu'il me mandât, et qu'il m'en savait d'autant meilleur

gré. Et comme je m'excusais de n'avoir pas amené avec moi autant de gens que je l'aurais désiré, il me répondit que ce que j'en avais amené suffisait, et que quelque jour je pourrais lui en fournir un plus grand nombre. De retour à sa maison, le seigneur de Trèves dit au seigneur de la Chapelle que le roi et ceux qui se trouvaient en sa compagnie avaient été biens contents de mon frère et de moi, et que nous leur revenions bien. Il jura bien fort qu'il n'avait pas souvenance qu'à pas un de ses parents ou amis le roi eût fait jamais si bon accueil ni si bon visage. Et cependant, disait-il, il n'est pas avare de bon accueil ni de bon visage.

“Le lundi, je quittai le roi pour venir à Selles en Berry, à quatre lieues de Saint-Aignan. Le roi fit venir la Pucelle au-devant de lui, et aucuns disaient que c'était en ma faveur, pour que je la visse. La dite Pucelle me fit très bon visage, à mon frère et à moi. Elle était armée de toutes pièces, sauf la tête, et tenait sa lance en main. Et, après que nous fûmes arrivés à Selles, j'allai à son logis pour la revoir. Elle fit venir du vin, et me dit qu'elle m'en ferait bientôt boire à Paris. Ce semble chose toute divine de son fait, de la voir et de l'ouïr. Ce lundi soir elle est partie de Selles pour aller à Romorantin, à trois lieues en avant, pour s'approcher des grandes routes. Le maréchal de Boussac et un grand nombre de gens armés et de la commune étaient avec elle. Je la vis monter à cheval, armée tout en blanc, sauf la tête, une petite hache en sa main, sur un grand coursier noir, qui à la porte de son logis se démenait très fort, et ne souffrait qu'elle montât. Elle dit alors : “Menez-le à la croix.” Cette croix était devant l'église, tout auprès, sur le chemin. Et alors elle monta sans que le coursier bougeât, comme s'il eût été lié. Puis, se tournant vers la porte de l'église, qui était bien proche elle dit d'une assez douce voix de femme : “Vous, les prêtres et gens “d'Église, faites processions et prières à Dieu.” Et alors elle se mit en chemin, en disant : “Tirez avant ! Tirez avant !” son étendard ployé que portait un gracieux page, et elle avait sa hache petite en la main. Un de ses frères, qui était venu depuis huit jours, partait aussi avec elle, tout armé en blanc.

“Ce même lundi arriva à Selles monseigneur le duc d'Alençon, qui a très grosse compagnie. Je lui ai gagné aujourd'hui une partie de paume. Mon frère de Vendôme n'est pas encore arrivé ici. Mais j'ai trouvé l'un des gentilshommes de mon frère de Chauvigny, qui avait eu de mes nouvelles tandis que j'étais à Sainte-Catherine-de-Fierbois. J'ai appris qu'il avait écrit aux nobles de ses terres, et qu'il pense être

me moi autant de
vrais amené suffi-
s grand nombre.
neur de la Cha-
gnie avaient été
revenions bien.
a de ses parents
sage. Et cepen-
a visage.

Berry, à quatre
devant de lui, et
visse. La dite
était armée de

Et, après que
revoir. Elle fit
ire à Paris. Ce
ir. Ce lundi soir
lieues en avant,
Boussac et un
avec elle. Je la
une petite hache
son logis se dé-
alors : " Menez-
ès, sur le chemin.
l eût été lié. Puis,
elle dit d'une
" d'Église, faites
chemin, en disant :
que portait un
in. Un de ses
e elle, tout armé

de d'Alençon, qui
i une partie de
é ici. Mais j'ai
vigny, qui avait
rine-de-Fierbois,
qu'il pense être



A Douremy — Les deux saintes.

de faire au surplus ce que Dieu nous conseillera." Et il leur parlait de la Pucelle, qui avait présidé à tous les exploits accomplis jusque là. Mais les actes ne répondaient point à ses paroles. En vain Jeanne pressait Charles de se mettre en marche vers Reims, elle voyait se renouveler les lenteurs, les hésitations, les défiances du conseil. Un jour que le roi était dans la chambre où il avait coutume de se retirer pour être seul ou tenir un conseil secret, et qu'il n'avait auprès de lui, outre le bâtard d'Orléans, de qui nous tenons cet épisode, que Christophe d'Harcourt, Gérard Machet et Robert le Maçon, seigneur de Trèves, Jeanne vint à cette chambre, et, après avoir frappé à la porte elle entra, se mit à genoux, et, embrassant les jambes du prince, elle lui dit : " Noble dauphin, ne tenez plus tant et de si longs conseils ; mais venez le plus tôt possible à Reims, pour y recevoir votre digne couronne." Christophe d'Harcourt, prenant la parole, demanda à Jeanne si son conseil lui commandait de dire cela au roi ; " Oui, répondit-elle, je suis fort aiguillonnée touchant cette chose.—Ne voudriez-vous pas, reprit Christophe, nous dire ici, en présence du roi, la façon dont vous parlez votre conseil ? —Je comprends, dit Jeanne en rougissant, ce que vous voulez savoir, et je ne refuse pas de vous le dire.—Jeanne, vous plairait-il vraiment, dit alors le roi, de nous confier, même en présence de ces seigneurs, ce que celui-ci vous demande ?—Oui, dit-elle. Quand quelque chose me tourmente ; par exemple, quand on ne veut point croire ce que dis de la part de Dieu, je me retire à l'écart, et je prie. Quand j'ai prié, j'entends une voix qui me dit : " Fille de Dieu, va, va, va, je serai à ton aide, va." Et quand cette voix me vient, je suis si réjouie que c'est merveille." En prononçant ces paroles, Jeanne était radieuse, et, comme en extase, elle levait les yeux au ciel.

Les tacticiens de la couronne étaient rarement de l'avis de Jeanne. C'est le sort des esprits routiniers de ne rien comprendre aux inspirations sublimes. Ils avaient toujours des raisons à lui opposer. Ils s'apuyèrent, pour cette fois, sur une faute commise par eux-mêmes. Ils avaient laissé se disperser, faute d'argent, l'armée qui, sous ses ordres, venait d'accomplir de si grands exploits, et il leur fallait, disaient-ils, au moins six semaines pour en assembler une autre. La Pucelle demanda qu'en attendant on l'employât du moins à reconquérir les villes que les Anglais possédaient encore sur la Loire. Ils y consentirent, et le duc d'Alençon, qui avait achevé de payer sa rançon, lui fut adjoint avec le titre de lieutenant général de l'armée royale. Encore trouvèrent-ils

Chapelle, et toute votre compagnie. Nous avons bien besoin d'argent, et, encore une fois nous vous supplions de nous en envoyer le plus que vous pourrez. Nous n'avons plus en tout qu'environ trois cents écus au titre de France.

“ Écrit à Selles, ce mercredi huitième de juin.

“ Et ce soir sont arrivés ici monseigneur de Vendôme, monseigneur de Boussac et autres; et la Hire s'est approché de l'armée, et ainsi on besognera bientôt. Dieu veuille que ce soit à notre désir!

“ Vos humbles fils,

“ GUY et ANDRÉ DE LAVAL.”

Le jeudi 9 juin, Jeanne fit son entrée dans Orléans, d'où elle reparut le samedi 11, pour aller mettre le siège devant la ville de Jargeau, où s'était retiré le comte de Suffolk. Elle était accompagnée du duc d'Alençon, du bâtard d'Orléans, du sire de Boussac, maréchal de France; du seigneur de Graville, maître des arbalétriers; du sire de Culan, amiral de France; d'Ambroise de Loré, d'Étienne de Vignolles, dit la Hire; de Gautier de Biusac, et d'autres capitaines. Comme toujours, quand ces chefs tinrent conseil, il y en eut qui prétendirent qu'on ne pouvait prendre la ville, les Anglais étant trop nombreux et trop bien fortifiés. D'autres, au contraire, soutenaient avec Jeanne qu'il fallait attaquer l'ennemi sans délai. “ Ne craignez pas, dit la Pucelle, donnez hardiment l'assaut aux Anglais; Dieu nous conduit. Si Dieu n'était mon guide, comme j'en suis assurée, n'aimerais-je pas mieux garder les brebis que de m'exposer à tant de périls!” Son avis l'emporta, et l'on résolut d'enlever les faubourgs et d'y passer la nuit. Mais les Anglais firent une sortie, et repoussèrent l'avant-garde de l'armée royale. Jeanne alors, saisissant son étendard, marcha à l'ennemi en criant à ses soldats d'avoir bon courage. Après une lutte vigoureuse on s'empara des faubourgs, et l'on s'y logea. Mais, dit le duc d'Alençon, il faut bien croire que Dieu était avec nous; car cette nuit-là nos gens firent si mauvaise garde, que, si les Anglais eussent sortis de la ville, l'armée du roi eût couru un grand danger.” Des le matin, les batteries ayant été dressées, on commença à bombarder la place. L'artillerie anglaise répondit par un feu bien nourri. La Pucelle dit au duc d'Alençon, qui se tenait à ses côtés: “ Beau duc, tenez-vous de cet endroit ou sinon, ajouta-t-elle en montrant une des

pièces anglaises, voici une machine qui vous tuera." A peine le duc s'était-il écarté de quelques pas, qu'un gentilhomme nommé du Lude, qui avait pris sa place, fut tué d'un coup de canon.

Cependant on tint un nouveau conseil, où l'on décida qu'on donnerait l'assaut. Mais on apprend qu'à ce moment même la Hire parle mentement avec Suffolk. On le mande, et il est blâmé. Les hérauts commencent à crier : "A l'assaut !" Et Jeanne elle-même : "Avant, gentil duc, à l'assaut !" Et comme Jean d'Alençon trouvait que c'était bien presser les choses : "Ah ! gentil duc, s'écria-t-elle, as-tu peur ? Ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de te ramener à elle sain et sauf ?" On descend dans les fossés on dresse les échelles, l'assaut commence. Les assiégés se défendent vaillamment. Il y avait entre autres un grand et fort Anglais, armé de toutes pièces, ayant sur la tête un fort bassinnet, qui faisait merveilles, jetant de grosses pierres, abattant gens et échelles, et se tenant toujours aux endroits du rempart les plus faciles à assaillir. Le duc d'Alençon, voyant cela, va trouver le fameux canonnier français maître Jean le Lorrain, et lui montre l'Anglais. Jean pointe sa coulevrine, tire, frappe son rival en pleine poitrine, et le renverse mort dans la ville. La Pucelle descend à son tour au fossé, monte à une échelle, son étendard à la main. Mais une énorme pierre vient frapper son casque, et la couche à terre. Elle se relève. "Amis, amis, sus ! sus ! crie-t-elle : Notre-Seigneur a condamné les Anglais. A cette heure ils sont nôtres : ayez bon courage !" Les Français s'élancent, occupent le rempart ; les ennemis s'enfuient, et en un instant la ville est prise.

Suffolk se retira sur le pont avec ce qui lui restait de monde. Mais, vivement poursuivi par les Français, il perdit près de onze cents hommes ; et, se voyant lui-même près de succomber, il dit à un gentilhomme nommé Guillaume Renaut, qui le serrait de près : "Es-tu gentilhomme ? — Oui. — Es-tu chevalier ? — Non." Suffolk le fit chevalier sur-le-champ, et se rendit à lui.

Le lundi 13 juin, Jeanne rentra dans Orléans. Le mercredi 15, elle en repartit en compagnie de Jean, duc d'Alençon ; de Louis de Bourbon, comte de Vendôme ; du maréchal de Rais, des deux jeunes seigneurs Guy et André de Laval, du vidame de Chartres, du sire de la Tour, et d'autres seigneurs, avec un grand nombre de gens de pied et de chariots chargés de vivres et de munitions de guerre. L'armée s'arrêta devant le pont de Meang-sur-Loire, que les Anglais avaient fortifié, et qu'elle prit d'assaut. Elle y laissa une garnison chargée d'observer la ville ; puis, le 16

bientôt par deçà. Il aime toujours bien ma sœur, sa femme. On dit ici que monseigneur le connétable vient avec six cents hommes d'armes et quatre cents hommes de trait; et que Jean de la Roche vient aussi, et que depuis longtemps le roi n'eut si grandes forces que l'on espère en rassembler ici. Jamais gens n'allèrent de meilleure volonté à la besogne que l'on y va pour cette fois. Aujourd'hui doit arriver mon cousin de Rais. Ainsi ma société s'accroît, et, quelle qu'elle soit, je la trouve bien belle et honnête. J'y compte le seigneur d'Argenton, qui me fait bien bon accueil et bon visage. Mais pour l'argent, il n'y en a pas à la cour, ou si peu, que je n'en puis espérer aucune aide. C'est pourquoi,



Portrait de Charles VII, d'après une miniature du temps.

vous, madame ma mère, qui avez mon sceau, n'épargnez pas ma terre, soit par vente, soit par hypothèque, ou tout autre moyen plus convenable à votre gré: il s'agit du salut de nos personnes, qui, faute d'argent, peuvent être fort en danger et peut-être en voie de périr; car, si nous n'usons de notre propre argent, comme il n'y a pas de solde, nous courons grand risque de demeurer seuls. Jusqu'ici notre situation a été et est encore en bon honneur; et a été notre venue au roi et à tous ses gens, et aussi aux autres seigneurs qui viennent de toutes parts, bien agréable; et ils nous font tous meilleure mine que nous ne pourrions vous l'écrire.

“ La Pucelle m'a dit en son logis, quand je la suis allé voir, que trois jours avant mon arrivée elle avait envoyé à vous, mon aieule, un bien petit anneau d'or, mais que c'était bien petite chose, et qu'elle vous eût volontiers envoyé mieux, attendu l'estime qu'elle a pour vous.

“ Aujourd'hui, monseigneur d'Alençon, le bâtard d'Orléans et Gaucourt doivent partir de ce lieu et aller rejoindre la Pucelle. Vous avez envoyé je ne sais quelles lettres à mon cousin de la Trémoille et au seigneur de Trèves, à raison desquelles le roi s'efforce de me retenir avec lui, jusqu'à ce que la Pucelle ait été devant les places anglaises situées aux environs d'Orléans, et où l'on va mettre le siège. L'artillerie est déjà toute prête, et la Pucelle ne doute point qu'elle n'ait bientôt rejoint le roi. Elle m'a dit que, quand il prendra le chemin de Reims, j'irai avec lui. Mais à Dieu ne plaise que j'attende jusque-là, et que je n'aie d'abord où l'on va se battre. Mon frère en dit autant, ainsi que monseigneur d'Alençon, tant serait *abandonné* celui qui demeurerait en pareille circonstance. Je pense que le roi partira d'ici demain jeudi, pour se rapprocher de l'armée, et chaque jour arrivent des gens de guerre de toutes parts. Aussitôt qu'on aura besogné quelque chose, je vous le ferai savoir. On espère qu'avant dix jours la chose sera bien avancée, d'un côté ou de l'autre. Mais tous ont si bonne espérance en Dieu, que je erois qu'il nous aidera.

“ Mes très redoutées dames et mères, nous nous recommandons, mon frère et moi, à vous le plus humblement que nous pouvons. Je vous envoie des blancs-seings, afin que, si bon vous semble, vous écriviez, à la date de cette présente, quelques-unes des choses qui y sont contenues à monseigneur le duc de Bretagne, car je ne lui écris plus. Qu'il vous plaise aussi nous écrire sommairement de vos nouvelles; et vous, madame ma mère, dites-nous en quelle santé vous vous trouvez après les médecines que vous avez prises, car j'ai grande inquiétude de le savoir, et en suis en grand malaise. Je vous envoie avec ces présentes minnte de mon testament, afin que vous, mes mères, vous m'avertissiez par le courrier prochain de ce qu'il vous semblera bon que j'y ajoute. J'ai de moi-même la pensée d'y ajouter entre les deux courriers; mais je n'ai encore que peu de loisir.

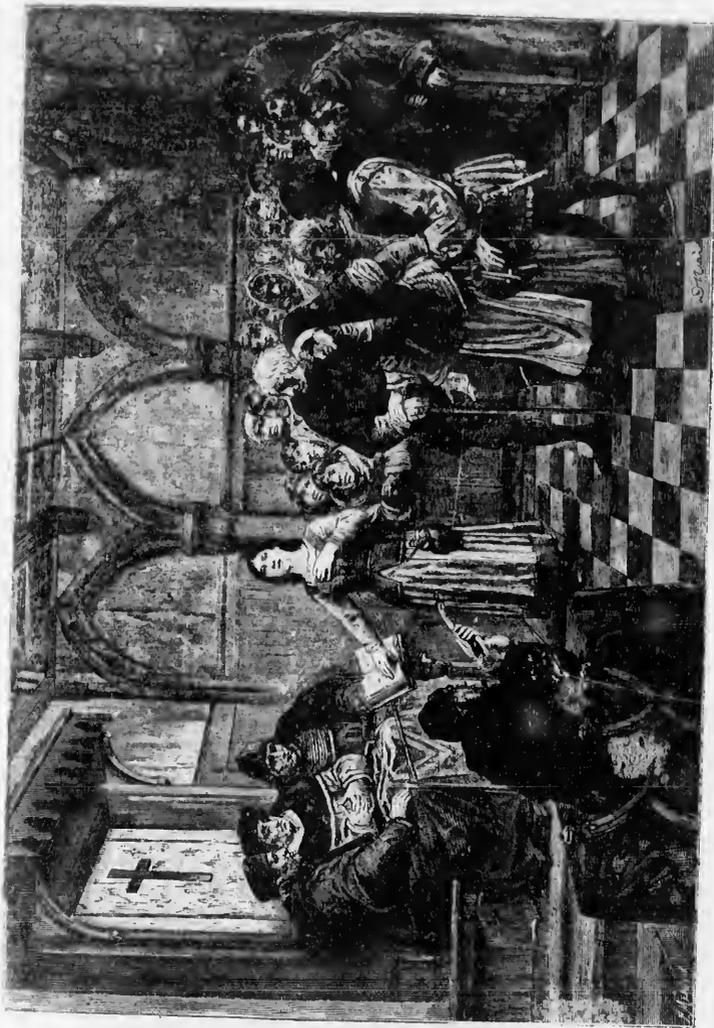
“ Mes très redoutées dames et mères, je prie le divin Fils de Dieu qu'il vous donne bonne vie et longue, et nous nous recommandons aussi tous deux à notre frère Louis. Nous saluons celui qui vous lira ces présentes, le seigneur du Bosehet, et notre cousine, sa fille, ma cousine de la

é voir, que trois
ateule, un bien
qu'elle vous eût
vous,

Orléans et Gau-
elle. Vous avez
moille et au sei-
me retenir avec
anglaises situées
artillerie est déjà
ientôt rejoint le
eims, j'irai avec
e je n'aille d'a-
nsi que monsei-
eurerait en pa-
main jeudi, pour
as de guerre de
je vous le ferai
n avancée, d'un
Dieu, que je crois

aminandons, mon
avons. Je vous
ous écriviez, à la
ent contenues à
lus. Qu'il vous
es; et vous, ma-
ouvez après les
de de le savoir,
résentes minute
ertissiez par le
ajoute. J'ai de
es; mais je n'ai

in Fils de Dieu
aminandons aussi
ous lira ces pré-
na cousine de la



Joanne devant l'officialité.

juin au matin, elle passa outre, se dirigeant vers Beaugency, où commandait Talbot. Mais ce capitaine n'était plus dans la place, s'étant porté à la rencontre de l'armée de secours que lui amenait Falstolf. Les Anglais abandonnèrent la ville, qui fut immédiatement occupée par les Français, et se retirèrent sur le pont et dans le château, que Jeanne, ayant dressé ses batteries, fit aussitôt bombarder. La nuit venue, on fit bonne garde, de peur que les Anglais ne profitassent des ténèbres pour s'échapper.

Entre-temps, une nouvelle assez grave fut apportée aux chefs de l'armée. Le comte de Richemont, connétable de France, alors en disgrâce et exilé de la cour, s'approchait avec le comte de Perdreau, Jacques de Dinan, le seigneur de Beaumanoir, et environ quatre cents lances et huit cents archers, pour se joindre à l'armée royale. Il avait déjà voulu prendre part à la délivrance d'Orléans. Mais le roi, qui avait contre lui de justes griefs, et qui de ailleurs étaient entièrement dominé par la Trémoille, lui avait fait dire par le seigneur de la Jaille, qui le rejoignit à Loudun, de s'en retourner en sa maison, et que, s'il était assez hardi pour passer outre, le roi le combattrait. Richemont, après une assez longue hésitation, avait gagné la Vienne, qu'il avait passée à gué, et s'était dirigé vers Amboise. Regnault de Bours, qui était capitaine de cette ville pour le roi Charles VII, lui livra passage. C'est là que le connétable apprit qu'on assiégeait Beaugency. Aussitôt il se mit en marche vers la Beauce; et, quand il fut proche de l'armée royale, il envoya le seigneur de Ros-trenen et Tudual de Kermoisan, surnommé le Bourgeois, demander aux chefs qu'on lui assignât sa place pour prendre part au siège.

L'arrivée soudaine du connétable ne laissait pas que d'embarrasser très fort le duc d'Alençon, lieutenant général. Il avait des ordres formels du roi lui ayant expressément commandé de ne pas recevoir Richemont s'il se présentait. Peut-être (car il n'était pas exempt de toute jalousie) redoutait-il lui-même la rentrée en grâce du connétable. Il déclara à Jeanne que, si l'on n'obéissait au roi, il se retirerait de l'armée. D'autres chefs, au contraire, la Hire notamment, et, ce semble, André et Guy de Laval, étaient favorables à Richemont. La Pucelle, étrangère à toutes les intrigues de la cour, déplorait ce conflit et aurait voulu y mettre un terme. Il lui parut que le salut de la France devait passer avant tout, et elle résolut, sans compromettre l'autorité du roi, d'interposer l'autorité qu'elle tenait de Dieu. Le vendredi 17 juin, de grand matin, avant l'arrivée du connétable, on apprit que Falstolf et Talbot s'approchaient avec l'armée de secours. En présence de l'ennemi, le départ du duc d'Alençon

aurait eu le caractère d'une véritable défection. Jeanne le décida à rester, les hérauts crièrent : " Aux armes ! " Et l'armée française, laissant un corps d'observation devant le château de Beaugency, se porta à la rencontre des Anglais.

L'armée commandée par Falstolf était d'environ cinq mille combattants. Le duc de Bedford l'avait assemblée à suite des mauvaises nouvelles que lui avaient expédiées Talbot. Elle avait pour mission de conserver aux Anglais les places de la Loire, et, s'il était possible, de battre la Pucelle et de ruiner son prestige. Partie de Paris, elle s'était arrêtée trois jours à Étampes ; puis, prenant son chemin par la Beauce, elle était arrivée à Yenville, où elle s'arrêta encore quatre jours, attendant les renforts que le régent se préparait à lui envoyer. Falstolf apprit là les récentes victoires des Français : la prise de Jargeau et du pont de Meung. Talbot, sorti de Beaugency, ne tarda pas à le rejoindre, avec environ quarante lances et deux cents archers. Ils tinrent aussitôt conseil, pour savoir ce qu'ils devaient faire. Sire Jean Falstolf, capitaine prudent et expérimenté, ne fut pas d'avis de tenter la fortune des armes. Les défaites que son parti venait de subir coup sur coup, et l'enthousiasme que la présence de la Pucelle entretenait dans le camp français, lui semblaient commander une extrême réserve dans la conduite des opérations ultérieures. Il proposait donc de laisser la garnison de Beaugency se tirer le mieux qu'elle pourrait des mains de l'ennemi, et de répartir les forces qu'il amenait entre les villes, châteaux et forteresses qui tenaient encore pour le roi Henri VI. On demeurerait sur la défensive à fabriquer les murailles fortifiées, jusqu'à ce qu'on eût reçu les secours promis par le duc de Bedford ; et alors, si l'on voyait jour, on frapperait un coup décisif sur l'armée française, épuisée par des combats journaliers. Mais cette proposition ne fut aucunement du goût de Talbot, qui avait à venger les affronts qu'il venait de subir, tant à Orléans que sur la Loire. Il répondit qu'il ferait appel aux hommes de bonne volonté, et que, si petit que dût être le nombre de ceux qui voudraient le suivre, il irait en tête de l'armée française avec l'aide de Dieu et de son conseilneur saint Georges." Falstolf eut beau renouveler ses remontrances, elles furent mal reçues, et il dut se ranger à l'avis de Talbot, qui était partagé par la plupart des chefs de l'armée. Il se résolut donc à ouvrir la campagne, et donna l'ordre de départ. L'armée anglaise reprit sa marche à travers la Beauce. Arrivée à environ une lieue de Meung, et assez près de Beaugency, elle perçut les Français rangés en bataille sur une colline, au nombre d'en-

viron six mille combattants, sous les ordres de la Pucelle, du duc d'Alençon, du bâtard d'Orléans, du maréchal de la Fayette, de la Hire, de Poton de Suintrailles et autres capitaines. Jeanne, voulant se rendre compte des projets de l'ennemi, avait pris un poste d'observation. Falstolf, après avoir fait mettre pied à terre à ses gens et donné ordre aux archers de tenir leurs pieux en arrêt, lui fit offrir la bataille. Mais la Pucelle fit répondre aux hérauts anglais : " Allez vous loger pour aujourd'hui, car il est assez tard ; mais demain, au plaisir de Dieu et de Notre-Dame, nous nous verrons de plus près."

Les Anglais reprirent alors leur marche, se dirigeant vers Meung, où ils entrèrent sans difficulté, puisque la ville était encore occupée par une garnison de leur parti. Le pont seulement était aux mains des Français, et les Anglais résolurent de le bombarder cette nuit même, afin de l'enlever le lendemain au point du jour, et de passer sur l'autre rive de la Loire. Ils firent comme ils avaient décidé, et logèrent cette nuit-là à Meung.

Cependant la Pucelle était retournée avec son armée devant le château de Beaugency. Le comte de Richemont ne tarda pas, comme il l'avait annoncé, à rejoindre l'armée royale. Si l'on en croit Guillaume Gruel, chroniqueur un peu suspect, en sa qualité de serviteur dévoué de Richemont, Jeanne se rendit au-devant du connétable avec le duc d'Alençon, les jeunes seigneurs de Laval, le bâtard d'Orléans et plusieurs autres capitaines. Dès qu'ils furent en présence, ils mirent tous deux pied à terre ; la Pucelle se jeta aux genoux du comte, qui lui dit : " Jeanne, on m'a dit que vous me vouliez combattre. Je ne sais si vous êtes envoyée de Dieu, ou non. Si vous êtes envoyé de Dieu, je ne vous crains point, car Dieu sait mon bon vouloir ; si vous êtes envoyée du diable, je vous crains encore moins." Quoiqu'il faille penser de ces détails, qui ne semblent pas bien authentiques, il est certain que Jeanne, fidele en tout à sa mission de réparation et de salut, imposa définitivement silence aux répugnances de Jean d'Alençon, promit d'intercéder auprès du roi pour obtenir qu'il accordât son pardon au connétable, et, en attendant, le reçut avec son corps d'armée, et lui assigna son poste devant le pont de Beaugency, du côté de la Sologne. Suivant l'usage, ce furent les nouveaux venus qui furent chargés de faire le guet cette nuit-là, qui était celle du vendredi 17 au samedi 18 juin 1429.

Mais Richard Guétin, bailli d'Evreux, qui commandait la garnison anglaise en l'absence de Talbot, avait déjà commencé des pourparlers avec

la Pucelle, et vers minuit on s'entendit sur les articles de la capitulation. Il fut convenu que le lendemain, au lever du soleil, les Anglais évacueraient le pont et le château de Beaugency. On leur permit de garder leurs chevaux et leurs harnais, ainsi que quelques-uns de leurs meubles, jusqu'à la valeur d'un marc d'argent pour chacun. Ils étaient libres de se retirer dans telle place ou tel pays qu'ils voudraient de leur parti, mais s'engageaient à ne point reprendre les armes avant dix jours. A ces conditions ils obtinrent la vie sauve et se retirèrent le samedi matin, au nombre de cinq cents combattants.



Jeune seigneur armé chevalier.

Il s'agissait maintenant d'aller au secours de la garnison française que l'on avait laissée au pont de Meung, et, supposé que l'armée aux ordres de Falstolf et de Talbot dût renoncer à s'emparer de cette position et abandonner la ville pour battre en retraite, la poursuivre et l'anéantir. Jeanne, pleine d'ardeur ; Jeanne, à qui ses *voix* promettaient pour ce jour-là une grande victoire, pressait les chefs de se mettre en route. L'avant-garde de l'armée française, sous les ordres du connétable de France, de la Hire, de Poton et d'autres capitaines, partit en avant.

Le corps de bataille, commandé par la Pucelle, le duc d'Alençon, le bâtard d'Orléans, le maréchal de Rais, devait suivre de près. Jeanne dit à Richemont au moment du départ : " Ah ! beau cométable, vous n'êtes pas venu de par moi ; mais, puisque vous êtes venu, vous serez venu bien à point."

Cependant Falstolf et Talbot avaient déjà donné des ordres pour l'attaque immédiate du pont de Meung, quand un poursuivant d'armes, qui arrivait de Beaugeney, leur annonça la capitulation du château et la retraite de Richard Guélin. A cette nouvelle ils tinrent conseil et résolurent de battre eux-mêmes en retraite, emmenant avec leurs troupes la garnison de Meung, commandée par lord Scales. Tandis qu'ils se préparaient au départ, l'avant-garde française parut en vue de la ville, suivie bientôt du corps de bataille. Les généraux anglais, esquivant le combat, se hâtèrent d'évacuer la place, abandonnant les vivres, les munitions, les habillements qu'elle contenait, et s'enfoncèrent dans les plaines de la Beauce, où on les eut bientôt perdus de vue. Ils se dirigeaient vers Patay, espérant gagner Yenville sans coup férir. D'Yenville la route leur était ouverte sur Étampes, puis sur Paris.

L'armée française se mit à leur poursuite en ordre de bataille. Quoique entièrement dominés par la volonté de la Pucelle, en qui rayonnait ce jour-là dans toute sa splendeur l'inspiration divine, les chefs n'étaient pas au fond très rassurés, tant les Anglais gardaient encore de prestige, malgré leurs récents revers. En outre, dans ces immenses plaines, où la vue était çà et là bornée par des accidents de terrain, on paraissait marcher un peu à l'aventure, et l'on pouvait craindre une surprise. Le seigneur de Beaumanoir, Poton, la Hire, Amboise de Loré, Thibault de Termes, servant d'éclaireurs, couraient en avant, avec une troupe de cavaliers. On proposa de les rappeler et de faire halte. " En nom Dieu ! S'écria Jeanne, il faut combattre : s'ils étaient pendus aux nues, nous les aurions ! " Et, comme on insistait, elle ajouta : " Je suis sûre de la victoire. Le gentil roi aura aujourd'hui la plus grande victoire qu'il eût jamais. Et m'a dit mon conseil qu'ils sont tous nôtres."

Enfin, à une lieue environ de Patay, en un lieu appelé Coynees, les éclaireurs virent un cerf qui, s'effrayant du bruit de leurs chevaux, sortit soudain d'un bois, et s'alla jeter dans la direction de Patay, au beau milieu de l'armée anglaise, qui, poussant de grands cris, révéla ainsi sa présence à l'ennemi. Le duc d'Alençon dit à la Pucelle, qui chevauchait à côté de lui : " Jeanne, voilà les Anglais en bataille : combattons-nous ?

— Avez-vous vos éperons ? demanda-t-elle au duc. — Comment cela ? lui dit-il ; serons-nous obligés de fuir ? — Nenni, en nom Dieu ! repartit Jeanne ; allez sur eux, ils seront défaits ; vous perdrez peu de vos gens ; les Anglais s'enfuiront, et il vous faudra des éperons pour les poursuivre.”

Depuis le matin, l'armée anglaise marchait divisée en trois corps. Entre l'avant-garde et le corps de bataille on avait placé l'artillerie, les chariots et les marchands qui accompagnaient l'armée. L'arrière-garde, composée d'Anglais de race, protégeait la retraite et marchait à une distance assez grande. Quand les courreurs chargés de surveiller le pays où s'opérait la retraite eurent annoncé l'approche de l'ennemi, on arrêta les dispositions suivantes : l'avant-garde reçut l'ordre d'aller prendre position, avec l'artillerie et les bagages, tout le long des haies qui étaient auprès de Patay. Le corps de bataille continua de marcher jusqu'à ce qu'on fût venu entre deux fortes haies par où il fallait nécessairement que l'armée française passât. Talbot, voyant cet endroit assez facile à défendre, mit pied à terre et s'y posta avec cinq cents archers d'élite, promettant d'y tenir jusqu'à ce que l'arrière-garde eût rejoint le corps de bataille. Après avoir soutenu le premier effort de l'ennemi, il espérait revenir se joindre à son tour avec le corps de bataille, en côtoyant les haies. Mais ce plan habile fut déjoué par l'impétuosité française.

En effet, tandis que les Anglais se hâtaient de rejoindre leur avant-garde aux haies de Patay, les Français avaient attaqué et déjà presque forcé l'étroit passage que défendait Talbot. Sire Jean Falstolf ordonna de prendre le galop pour rejoindre plus vite l'avant-garde ; mais ceux qui la composaient, voyant les gens du corps de bataille accourir si vite, crurent qu'ils venaient d'être battus, et, saisis d'une terreur soudaine, abandonnèrent les haies et prirent la fuite. Bientôt Talbot ayant été fait prisonnier, et ses archers étant tous morts, une panique générale s'empara de l'armée anglaise, de façon que les Français n'eurent plus, comme le leur avait prélu Jeanne, qu'à poursuivre, à tuer ou à prendre. Jean de Wawrin, témoin oculaire, porte la perte des Anglais à deux mille hommes tués, et deux cents faits prisonniers. Outre Talbot, lord Seales, Thomas Rameston et Hungerford tombèrent entre les mains des Français. Yenville ferma ses portes aux Anglais qui fuyaient, et bientôt se rendit à la Pucelle. A la nouvelle du désastre, les garnisons anglaises de Mont-Pipeau, de Saint-Simon et d'autres forteresses, y mirent le feu, puis les évacuèrent en toute hâte. Jean Falstolf, l'âme pleine de honte,

de douleur et de rage, réussit à gagner Corbeil. Meung fut occupé et pillé par l'armée française.

La Pucelle ramena ensuite dans Orléans cette armée victorieuse, qui fut reçue avec une joie bien grande par les gens d'Eglise, les bourgeois et le commun peuple, qui en rendirent grâces et louanges à Dieu. Les Orléanais espéraient que le roi profiterait de cette occasion pour les venir visiter; mais il ne bougea de Sully-sur-Loire, et les grands préparatifs qu'on avait faits pour le recevoir furent inutiles, ce qui ne laissa pas de mécontenter ces bonnes gens, qui avaient si largement versé leur sang pour lui.

En huit jours (11-18 juin 1429), Jeanne avait pris trois villes et battu en rase campagne ces vieilles bandes anglaises, ces solides chevaliers, ces archers adroits, ces capitaines expérimentés, qui depuis longtemps ne se connaissaient plus de rivaux sur les champs de bataille. Elle avait manœuvré avec une sûreté de coup d'œil et une rapidité de mouvements qui avaient déconcerté un Suffolk, un Falstolf, un Talbot. Cette belle campagne de la Loire, en tenant compte des différences existant à tant d'égards entre les deux époques et les deux personnages, n'est pas sans analogie avec cette foudroyante campagne d'Italie qui fut le coup d'essai, comme tacticien, et est peut-être demeurée le chef-d'œuvre du général Bonaparte. Et Jeanne, humble paysanne, avait au plus dix-huit ans! Mais Dieu était en elle, et Dieu fait ce qu'il veut.

CHAPITRE CINQUIÈME

LA MARCHÉ TRIOMPHALE. — LE SACRE

Nouvelles hésitations du roi et du conseil. — Jeanne à Gien-sur-Loire. — Marche sur Reims; Auxerre. — Troyes. — Jeanne et frère Richard. — Châlons-sur-Marne. — Reims. — La cérémonie du sacre.

Les victoires que la Pucelle venait de remporter coup sur coup n'étaient rien à ses yeux, si elles ne servaient à donner au roi assez de confiance en elle pour la suivre à Reims, où elle devait le faire sacrer. Le sacre du roi avait toujours été le point principal de sa mission, celui dont ses *conseils* l'entretenaient sans cesse. Aussi, sentant bien qu'une fois de plus sa présence était nécessaire pour lutter contre l'irrésolution

ng fut occupé et

victorieuse, qui
se, les bourgeois
es à Dieu. Les
on pour les venir
ands préparatifs
ne laissa pas de
versé leur sang

is villes et battu
es cavaliers, ces
longtemps ne se
ille. Elle avait
de mouvements
ot. Cette belle
existant à tant
s, n'est pas sans
t le coup d'essai,
uvre du général
s dix-huit ans !

ire. — Marche sur
alons-sur-Marne. —

comp sur coup
un roi assez de
le faire saerer.
a mission, celui
ant bien qu'une
re l'irrésolution

mit en marche à son tour avec toute son armée. Par malheur il emmenait aussi son conseil.

L'armée royale comptait environ douze mille combattants, tous pleins d'ardeur et de confiance. Elle était commandée, sous les ordres du roi, par la Pucelle, le duc d'Alençon, le comte de Clermont, depuis duc de



Apparition de Saint Michel.

Bourbon, le comte de Vendôme, les jeunes seigneurs de Laval, les sires de Saint-Sève et de Rais, l'amiral de Coëtan, le seigneur de la Trémoille, la Hire, Poton, Jamet du Thillay, le seigneur de Kermoisan et autres vaillants chefs de guerre. Le 1er juillet 1429, elle parut devant Auxerre. Les habitants résolurent de garder une sorte de neutralité. Ils prièrent le roi de passer outre, mais consentirent à fournir des vivres

pour l'armée. Le roi, sur le conseil de la Trémoille, qui dit-on, avait reçu sous main deux mille écus, accéda à ces conditions quelque peu honteuses. La Pucelle fut très mécontente, " Il lui semblait, disait-elle, qu'on aurait eu la ville bien aisément par assaut."

D'Auxerre le roi se dirigea sur Saint-Florentin, dont les habitants lui firent aussitôt pleine obéissance (3 juillet). Deux autres petites places, Brinon et Saint-Phal, se rendirent également. Jeanne adressa de Saint-Phal, le mardi 4 juillet, la lettre suivante aux habitants de Troyes :

+ JÉSUS, MARIE +

"Très chers et bons amis, comme il ne tient qu'à vous de l'être, seigneurs, bourgeois et habitants de la ville de Troyes, Jeanne la Pucelle vous mande et fait savoir de par le roi du ciel, son souverain Seigneur, dont elle accomplit tous les jours les ordres royaux, que vous fassiez vraie obéissance, comme à votre légitime souverain, au gentil roi de France, qui sera bientôt à Reims et à Paris, n'importe qui vienne à l'encontre, et en ses bonnes villes du saint royaume, avec l'aide du Roi Jésus. Loyaux Français, venez au-devant du roi Charles, et qu'il n'y ait point de votre faute, ou sinon, prenez garde à vos corps et à vos biens, si vous ne faites ainsi. Et ainsi ne faites, je vous promets et certifie sur vos vies que nous entrerons, avec l'aide de Dieu, en toutes les villes qui doivent être du saint royaume, et y ferons bonne paix et ferme, n'importe qui vienne à l'encontre. A Dieu vous recommande. Dieu vous garde, s'il lui plaît. Répondez au plus tôt. Devant la cité Troyes, écrivit à Saint-Phal, le mardi quatrième jour de juillet."

Aux seigneurs bourgeois de la cité de Troyes.

Le même jour, le roi écrivit aux habitants de Reims une lettre datée de Brinon l'Archevêque. Il leur mandait qu'ils devaient avoir reçu les nouvelles de la bonne fortune et victoire qu'il avait plu à Dieu de lui donner sur les Anglais, ses vieux ennemis, devant la ville d'Orléans, et depuis à Jargeau, Beaugency et Meung-sur-Loire. Ils ne pouvaient ignorer que ses chefs ennemis et leurs soldats, jusqu'au nombre de quatre mille, avaient été ou tués ou faits prisonniers. Ces choses étant

advenues plus par grâce divine que par œuvre humaine, de l'avis des princes du sang et de son grand conseil, il s'était mis en route pour se rendre en cette ville de Reims, afin d'y recevoir son sacre et couronnement. C'est pourquoi il leur mandait qu'attendu la loyauté et l'obéissance qu'ils lui devaient, ils se disposassent à le recevoir de la même façon qu'ils avaient reçu ses prédécesseurs. Quant au passé, il n'y avait point à craindre qu'il gardât le mémoire des offenses qu'on avait pu lui faire, et il leur certifiât que, s'ils se conduisaient envers lui comme ils le devaient, il était disposé à les traiter en toutes choses comme de bons et loyaux sujets. S'ils désiraient être informés plus à plein de ses intentions, ils n'avaient qu'à envoyer par devers lui quelques-uns des leurs, en tel nombre qu'il leur plairait; il recevrait leurs députés avec grand plaisir, et leur donnerait toutes les sûretés désirables pour aller et pour le retour."

Le mercredi 5 juillet, à neuf heures du matin, après une assez vive escarmouche avec la garnison anglo-bourguignonne, l'armée royale campa sous les murs de Troyes. Les habitants mandèrent aussitôt aux bourgeois de Reims qu'ils allaient être assiégés, mais qu'ils étaient décidés à la résistance. Ils leur firent part en même temps de la réponse qu'ils avaient faites aux propositions que le roi Charles leur avait adressées par lettre closes, signées de sa main et scellées de son seau secret. Ces lettres avaient été lues en conseil; mais on avait interdit l'entrée de la ville aux hérauts qui les apportaient. La réponse était conçue à peu près en ces termes :

" Les seigneurs, chevaliers et écuyers qui occupent la ville de Troyes au nom du roi Henri VI et du duc de Bourgogne, ont fait jurer aux habitants de ne pas admettre en ladite ville une force supérieure à celle de la garnison, sans l'express commandement du duc de Bourgogne. Les bourgeois n'osent violer ce serment, et ils prient qu'on les excuse; car, quel que soit leur bon vouloir, ils ne peuvent rien à cause de la multitude des gens de guerre qui occupent leur cité."

Ils promettaient aux bourgeois de Reims de se défendre jusqu'à la mort; mais ils les suppliaient de demander en leur nom des secours au duc de Bedford et au duc de Bourgogne. Quant à la Pucelle, ils la qualifiaient de *coquarde* (hâbleuse). " C'est une folle, disaient-ils; sa lettre n'a pas le sens commun. Nous en avons bien ri; puis nous l'avons jetée au feu sans y faire aucune réponse."

Il est aisé de démêler, au milieu de ces plaisanteries de mauvais

goût et de ces protestations de fidélité à la cause anglaise, une double frayeur. D'une part, en effet, les habitants de Troyes ne se souciaient guère de courir le risque d'une prise d'assaut, et ils avaient beaucoup plus de peur de la Pucelle qu'ils n'en voulaient avoir l'air. Et puis ils étaient Français dans le cœur : et, au fond, ils ne pouvaient souffrir les Anglais. Mais, d'autre part, la garnison anglo-bourguignonne qui occupait leur cité tenait en bride leurs sentiments intimes : elle pouvait châtier cruellement une tentative de défection, et, dans leur prudence bourgeoise, ils étaient fort embarrassés entre les deux dangers qui les menaçaient.

Ils avaient en ce moment dans leurs murs un personnage assez étrange. C'était un cordelier nommé frère Richard. Au commencement d'avril 1429, il était venu à Paris, et ses sermons avaient attiré, tantôt à Sainte-Geneviève, tantôt au charnier des Innocents, jusqu'à cinq ou six mille auditeurs. Le 30 avril au soir, une partie de la population s'était portée à Montmartre, où il devait prêcher le lendemain matin. Mais l'orateur ne parut point : car l'autorité anglaise, toujours peu rassurée, et qu'effrayaient ces rassemblements qui pouvaient aisément tourner en émeute, l'avait contraint de s'éloigner. Frère Richard s'était rendu à Anxerre ; puis, toujours prêchant, il avait parcouru une partie de la Bourgogne et de la Champagne. Il prétendait avoir été à Jérusalem, et en rapporter la nouvelle que l'on verrait vers 1430 les choses les plus étonnantes. Il citait à l'appui le sa prédiction l'Apocalypse et le témoignage, plus ou moins exactement interprété par lui, d'un saint religieux, frère Bernardin de Sienne, qui, dans le même temps, prêchait en Italie. Si l'on en croit la *Chronique de la Pucelle*, il était déjà venu à Troyes l'année précédente, pendant l'Avent, et tous les jours il n'avait cessé de répéter aux habitants : "Semez des fèves largement ; celui qui doit venir viendra bientôt." A tout prendre, ce n'était qu'un visionnaire ; mais il avait acquis, par son talent de parole, une assez grande autorité sur les populations qu'il avait visitées.

Les habitants de Troyes l'envoyèrent vers la Pucelle, afin de savoir à quoi s'en tenir sur le compte de cette femme, qu'ils n'étaient pas éloignés de croire sorcière, ou qu'ils feignaient du moins pour tromper les Anglais, de regarder comme telle. Frère Richard, en arrivant auprès de Jeanne, se mit à faire de grands signes de croix et à l'asperger l'eau bénite. La jeune fille se prit à rire : "Approchez hardiment, lui dit-elle, je ne m'envolerai pas." Voyant bien alors que Jeanne n'était

aise, une double
se souciaient
aient beaucoup
ir. Et puis ils
avaient souffrir
guignonne qui
es: elle pouvait
leur prudence
changers qui les

ersonnage assez
Au commence-
avaient attiré,
ocents, jusqu'à
tie de la popu-
le lendemain
glaise, toujours
pouvaient aisé-
Frère Richard
parcouru une
ait avoir été à
vers 1430 les
édiction l'Apo-
rprété par lui,
e même temps,
ucelle, il était
t, et tous les
s fêtes large-
ndre, ce n'était
parole, une
es,

atin de savoir
aient pas éloi-
tr tromper les
rivant auprès
t à l'asperger
hardiment, lui
Jeanne n'était



Adieux de Jeanne à son amie Margot.

de Charles VII et les conseils pusillanimes ou intéressés de son entourage, se hâta-t-elle de rejoindre à Sully-sur-Loire son *noble dauphin*. Elle le trouva de plus en plus dominé par la détestable influence du favori la Trémoille, et tout d'abord elle essaya un refus quand elle voulut tenir la promesse qu'elle avait faite à Richemont. Le roi refusa absolument d'admettre le connétable en sa présence, et lui fit renouveler à Beaugency, où il attendait la décision de la cour, l'ordre de se retirer dans ses terres.

Charles, nous l'avons dit, avait contre le connétable de justes griefs ; mais, s'il pouvait redouter à bon droit de subir encore le joug que celui-ci avait fait autrefois pour peser sur lui, comment, d'autre part, ne se sentait-il pas le courage de seconder celui de la Trémoille, et agissant en roi, appuyé sur le dévouement de Jeanne d'Arc, de reprendre personnellement la direction de son conseil et de ses armées, pour les conduire avec énergie dans le sens indiqué par le Ciel et par la victoire ? Ce qui désolait surtout la Pucelle, c'était l'étrange froideur, l'inertie incompréhensible de ce prince, qu'il fallait, pour ainsi dire, mener de force au triomphe ; elle insista tellement, qu'elle réussit enfin à l'entraîner hors de la résidence de Sully, propriété de la Trémoille. Le 22 juin, il vint à Châteauneuf. En passant à Saint-Benoit-sur-Loire, il dit à Jeanne qu'il avait pitié d'elle, qu'elle se donnait beaucoup trop de mal, et qu'il l'engageait à se reposer. L'héroïque enfant se prit à pleurer. " Pourquoi doutez-vous ? répondit-elle ; vous aurez votre royaume, et vous serez bientôt couronné."

A Châteauneuf, Charles tint plusieurs conseils, où assistèrent les principaux seigneurs et chefs de guerre. Les objections contre le voyage de Reims furent nombreuses et obstinées. " C'était, disait-on, s'exposer à un échec presque inévitable, que de s'engager ainsi sans précautions en plein pays ennemi, où l'on rencontrerait des villes de guerre, des châteaux forts munis de bonnes garnisons. Était-il prudent de laisser derrière soi des places comme Bonny, Marchenoir, Cosne et la Charité ? Ne valait-il pas mieux jouir tranquillement des victoires récentes, et les compléter en chassant ce qui pouvait rester encore d'ennemis dans la vallée de la Loire ? Le roi d'ailleurs (c'était la grande et sempiternelle objection), n'avait pas d'argent pour payer ses troupes ; et sans argent il ne fallait pas compter retinir beaucoup de soldats sous les drapeaux." Jeanne les laissait dire, et se bornait à leur répondre qu'il fallait aller à Reims, et que " c'était la volonté de Dieu ". Les

oppo-
duc
sapp-
plus
me
Jean-
rasse-
duisi-
néral-
et so-
men-
A
garni-
deme-
dans
fois l-
dirige-
Char-
à n'a-
reene-
derni-
sans
le suc-
ment
énerg-
seuls
gume-
jour
simpl-
royal-
de ser-
leur r-
d'ard-
vaux,
pour
M
Jean-
qu'elt-

opposants, d'ailleurs, n'étaient pas bien d'accord entre eux. Ainsi le duc d'Alençon, plusieurs autres princes du sang et divers capitaines, désapprouvaient la marche sur Reims, conseillaient une entreprise beaucoup plus hardie et tout au moins prématurée : une invasion en Normandie, une marche sur Rouen. Enfin, après s'être rangé, ce semble, à l'avis de Jeanne, le roi s'en retourna à Sully, et la Pucelle vint à Orléans, où elle rassembla ses gens de guerre, munitions, vivres et charrois, qu'elle conduisit le 21 à Gien, qui avait été assigné comme lieu de rendez-vous général pour l'armée. Charles VII s'y rendit, de son côté, avec sa maison et son conseil. Les délibérations, les hésitations, les intrigues, recommencèrent comme de plus belle.

A peine arrivé à Gien, le roi avait fait sommer par des hérauts les garnisons de Bonny, de Cosne, de la Charité. Cette tentative étant demeurée inutile, les membres du conseil hostiles à la Pucelle virent dans cet échec une raison de plus de lutter contre son influence. Toutefois le 26 juin, Bonny se rendait à l'amiral Louis de Culan, qui s'était dirigé sur cette ville avec un corps d'armée. Restaient Cosne et la Charité. Mais c'était une tactique bien vulgaire que celle qui consistait à n'avancer que pas à pas, en laissant chaque fois à l'ennemi le temps de recueillir ses ressources, pour recommencer une lutte que Jeanne (après la dernière campagne, on la devait croire) promettait de rendre désormais sans fruit pour l'ennemi, en frappant la puissance anglaise au cœur par le sacre de Charles VII. On ne voulait tenir aucun compte du sentiment national, qui se réveillait par toute la France avec une incroyable énergie. Les Anglais sentaient le sol trembler sous leurs pas, et ceux-là seuls qui devaient profiter de l'assistance divine n'osaient y croire. L'argument fondé sur l'épuisement des finances royales devenait de jour en jour plus mauvais : les seigneurs, les gentilshommes, les capitaines, les simples hommes d'armes, accouraient de toutes parts sous la bannière royale. On n'avait pas de quoi les payer ; mais qu'importe ? ils offraient de servir pour rien. Les chevaliers trop pauvres pour s'équiper selon leur rang se résignaient à jouer, durant cette campagne, le rôle modeste d'archers ou même de simples *contiliars*, et, montés sur de petits chevaux, ils demandaient humblement qu'on les laissât verser leur sang pour la patrie.

Moins la cour prenait garde à cet admirable enthousiasme, plus Jeanne, que Dieu inspirait, avait foi dans ces élans d'un patriotisme qu'elle s'efforçait de soulever ou d'entretenir sur tous les points du

royaume. Dès le 25 juin, elle avait adressé la lettre suivante aux habitants de Tournay, demeurés, au milieu d'un pays ennemi, obstinément fidèles à la cause de Charles VII :

+ JÉSUS, MARIE +

"Gentilshommes loyaux français de la ville de Tournay, la Pucelle vous fait savoir des nouvelles de par deça. En huit jours elle a classé les Anglais hors de toutes les places qu'ils tenaient sur la rivière de Loire, par assaut ou autrement. Il y en a beaucoup de tués ou de pris, et elle les a battus à plate couture. Et croyez que le comte de Suffolk, la Poole, son frère, le sire de Talbot, le sire de Seales et messire Jean Falstolf, ainsi que plusieurs chevaliers et capitaines ont été pris, et le frère du comte de Suffolk et Glansdale, tués. Daignez bien loyaux Français, je vous en prie. Je vous prie et vous requiers que vous soyez tous prêts à venir au sacre du gentil roi Charles à Reims, où nous serons bientôt, et venez au-devant de nous quand vous saurez que nous approchons. A Dieu je vous recommande. Que Dieu vous garde, et vous donne la grâce de pouvoir défendre et maintenir la bonne cause du royaume de France. Écrit à Gien le xii^e jour de juin."

Sur l'adresse : Aux loyaux Français de la ville de Tournay."

Dans un de ces moments de confiance qui succédaient de temps à autre au découragement et à la torpeur dont Jeanne avait pourtant donné à Charles VII de bonnes raisons de sortir enfin, le roi avait appelé auprès de lui la reine sa femme, dans le dessein, s'il marchait sur Reims, de l'emmener avec lui pour qu'ils fussent couronnés ensemble. Il y avait dans les résolutions du gouvernement si peu de prévisions et d'esprit de suite, que quand, après de nouvelles froideurs, Jeanne sembla enfin l'emporter, le roi envoya à Bourges Marie d'Anjou, de peur sans doute que sa présence, qui aurait exigé l'entretien d'une cour et par conséquent d'assez grand frais, ne retardât le voyage. Aussitôt après le départ de la reine, il n'en retomba pas moins dans son indécision. Pour en finir, Jeanne se décida à prendre les devants. Le 27 juin 1429, elle sortit de Gien, et s'en alla loger, avec plusieurs capitaines, à quatre lieues en avant, dans la direction de Montargis. Le roi, qui sans doute, au fond, n'était pas fâché qu'on lui forgât un peu la main, de façon à ne désobliger ni Jeanne ni la Trémoille, se décida enfin à la suivre. Le 29, il se

...ante aux habi
...ni, obstinément

...nay, la Pucelle
...t jours elle a
...enaient sur la
...aucoup de tués
...ez que le conte
...ire de Seales et
... capitaines ont
...és. Demeurez
...us requiers que
...arles à Reims,
...nd vous saurez
...ue Dieu vous
...enir la bonne
...r de juin."
...ourmy."

...nt de temps à
...avait pourtant
..., le roi avait
...il marchait sur
...nés ensemble.
...e prévisions et
...Jeanne sembla
...de peur sans
...our et par con-
...sité après le
...lécision. Pour
...429, elle sortit
...ntre lieues en
...oute, au fond,
...on à ne deso-
...e. Le 29, il se

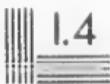


Jeanne devant le Dauphin.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

300 North Zeeb Road
Warminster, Pennsylvania 18951
Tel: 610-261-1111
Fax: 610-261-1112

point un suppôt du diable, et passant d'un extrême à l'autre, il s'agenouilla devant elle. La Pucelle, qui ne pouvait souffrir, dans son humilité et dans son bon sens, de telles démonstrations, se jeta elle-même à genoux, pour détourner l'idée d'un pareil hommage et comme pour s'unir avec le religieux dans un acte commun de dévotion. Lorsqu'ils se furent relevés, ils eurent ensemble un long entretien dans lequel Jeanne acheva de convaincre frère Richard. Quand celui-ci retourna dans la ville, il était acquis à la cause française, et il travailla dès lors de concert, ce semble, avec l'évêque de Troyes, Jean Laiguisé, à en assurer le succès.

L'armée royale était devant la ville depuis quatre ou cinq jours, et rien n'avancait. Les habitants paraissaient décidés à la résistance; ils étaient bien approvisionnés, et l'on commençait à sentir la famine dans le camp français. Le pain et les autres vivres étaient si chers, que la moitié de l'armée (cinq à six mille hommes) en était réduite à se nourrir d'épis de blé froissés et de ces fèves que les prédications de frère Richard avaient fait semer en si grand nombre. Le roi assembla son conseil pour délibérer sur ce que l'on devait faire. Le duc d'Alençon, les comtes de Clermont et de Vendôme assistaient à cette délibération. Regnault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France, prit le premier la parole. Il soutint qu'il fallait immédiatement lever le siège; et cela, dit-il, pour plusieurs raisons: d'abord, à cause de la pénurie de vivres et d'argent où l'on se trouvait; ensuite, parce que c'était une chose presque impossible que de s'emparer de cette ville de Troyes, protégée par de larges fossés et de fortes murailles, bien approvisionnée, pourvue d'une garnison aussi vaillante que nombreuse, et dont assurément les habitants ne montraient pas la moindre velléité de se soumettre et d'obéir au roi. Ajoutez à cela qu'on n'avait pas une artillerie suffisante pour battre les murailles et y faire brèche. On était à plus de trente lieues de Gien-sur-Loire, la seule ville française d'où l'on pût espérer tirer quelques secours. Il alléguait encore une foule d'autres raisons, toutes meilleures les unes que les autres, et finit comme il avait commencé, c'est-à-dire en déclarant qu'à son avis on se mettrait dans le plus grand danger, si l'on ne reprenait aussitôt la route de la Loire.

Rien n'eut été plus funeste à la cause royale qu'une semblable retraite, après la marche hardie qu'on venait d'accomplir. C'était perdre le fruit des victoires de la Pucelle, et s'enfuir honteusement dès le premier

obsta
l'emp
venu
ignor
roi it
tous
sa fa
" "
vue d
Quelc
d'avis
trave
de qu
Q
en An
assez
ehere
ce qu
l'avai
périll
d'hom
pouva
Pucell
sacer
résista
Jeanne
le con
ce cas
levât
L'
lègues
entend
nait le
" Jean
grande
fit une
Jeanne
elle, et

obstacle. L'avis du chancelier était donc peu raisonnable. Cela ne l'empêchait pas de le trouver très sage, et d'insinuer que, si l'on était venu au point où l'on se trouvait, la faute en était à la présomptueuse ignorance de la Pucelle. Ah ! si on l'avait eue, on aurait négocié. Le roi lui ordonna de recueillir les avis des membres présents. Presque tous abondèrent dans le sens du chancelier. Ils apportèrent même en sa faveur un nouvel argument.

“ Si la ville d'Auxerre, dirent-ils, bien moins forte et bien moins pourvue de gens de guerre, a refusé de se soumettre, que faut-il espérer ici ? ” Quelques conseillers cependant, plus raisonnables que les autres, étaient d'avis qu'on levât le siège, mais pour prendre le chemin de Reims. “ On traverserait, disaient-ils, un pays très riche, où l'on trouverait aisément de quoi vivre. ”

Quand vint le tour de messire Robert le Maçon, seigneur de Trèves en Anjou, le vieux conseiller émit un avis fort sage, et auquel il était assez étrange qu'on n'eût pas encore songé. Il dit qu'il fallait envoyer chercher la Pucelle, qui n'assistait pas au conseil, et que peut-être bien ce qu'elle aurait à dire serait très profitable au roi et à ceux qui l'avaient accompagné. “ En effet, ajouta-t-il, quand le roi a entrepris ce périlleux voyage, il ne l'a pas fait par la considération du nombre d'hommes de guerre qu'il pouvait mener avec lui, ni de l'argent qu'il pouvait avoir pour les payer, mais uniquement par l'avis de Jeanne la Pucelle, qui répétait tous les jours qu'il marchât en avant pour se faire sacrer à Reims, et qu'il ne trouverait sur son chemin que bien peu de résistance, car tels étaient le plaisir et la volonté de Dieu. ” Au reste, si Jeanne ne conseillait rien de mieux que ce qui avait déjà été dit dans le conseil, il promettait de se rallier à l'avis du plus grand nombre. Dans ce cas, mais dans ce cas seulement, il opinerait, lui aussi, pour qu'on levât le siège, et qu'on s'en retournât d'où l'on était venu.

L'opinion du seigneur de Trèves ne fut guère goûtée par ses collègues, et la discussion commençait à s'échauffer sur ce point, quand on entendit tout à coup heurter très fort à la porte de la chambre où se tenait le conseil. On ouvrit : c'était Jeanne. Elle fit la révérence au roi. “ Jeanne, lui dit aussitôt le chancelier, le roi et son conseil sont dans une grande perplexité pour savoir ce qu'ils doivent faire. ” Et sur ce il lui fit une ample relation des propos qui venaient d'être échangés. Mais Jeanne, sans lui répondre, et se tournant vers le roi : “ Serai-je eue, dit-elle, en ce que je dirai ? — Oui, Jeanne, répondit Charles, selon ce que vous

direz." La Pucelle, alors, d'une voix émue : "Gentil roi de France, cette cité est vôtre. Si vous voulez demeurer devant deux ou trois jours, elle sera en votre obéissance ou par amour ou par force, et n'en faites aucun doute.—Jeanne, reprit le chancelier tout étonné, si nous étions certains de l'avoir dans six jours, on attendrait bien; mais je ne sais si c'est vrai ce que vous dites.—N'en faites doute." Le conseil se sépara après avoir décidé qu'on attendrait l'effet de ses paroles.

Jeanne aussitôt monte à cheval, un bâton à la main. Elle donne des ordres, et tout le monde se met à l'œuvre : chevaliers, écuyers, archers, ouvriers, gens de tous états, apportent des fagots, des pontres, des tables, des portes et des fenêtres descellées, pour en former des retranchements derrière lesquels Jeanne fait mettre en batterie toute l'artillerie de l'armée. Elle se porte d'un endroit à l'autre avec une incroyable diligence; elle parle à ses gens, elle les encourage, elle les anime; elle se conduit, en un mot, comme un capitaine qui aurait passé sa vie entière dans les camps, et toute l'armée s'en émerveille.

Ces préparatifs se poursuivent pendant toute la nuit. Le lendemain matin, Jeanne saisit son étendard; elle va donner le signal de l'attaque; mais à ce moment les portes de la cité s'ouvrent. Les gens de la ville, en voyant du haut des remparts le mouvement qui s'opérait dans l'armée royale, ont été saisis de frayeur : ils se sont mis à délibérer, et, cédant enfin aux conseils du frère Richart et de leur évêque, ils ont résolu de se rendre. Le roi, stupéfait d'un changement si soudain, se montre facile : le traité est aussitôt signé. On convient que la garnison pourra se retirer avec armes et bagages; les habitants rentreront dans le devoir et remettront leur ville au souverain légitime. Charles leur promet en échange l'oubli complet du passé; il consent même à confirmer dans leurs bénéfices les personnes qui les ont reçus du roi Henri d'Angleterre. Les habitants arrivent en foule au camp royal, et donnent un libre cours à leur joie. On s'embrasse et l'on fraternise. Les Anglo-Bourguignons se mettent en ordre pour le départ. Aux termes de la capitulation qui leur garantit tous leurs biens, ils prétendent emmener avec eux un certain nombre de Français prisonniers; mais Jeanne ne peut le souffrir. Elle se place près de la porte, elle les arrête : "En nom Dieu! s'écrie-t-elle, ils ne les emmèneront pas." Et de fait elles les garde. Charles VII acquitte de son propre argent toutes les rançons. Cependant Jeanne entre la première dans la cité reconquise; elle range ses fantassins le long des rues. A neuf heures

du
tèg
peu
nou
fait
moi
(5-1
elle



capit
de re
exen
ment
appo
juille
C
ehait
ainsi

le France, cette
ou trois jours,
et n'en faites
si nous étions
is je ne sais si
onseil se sépara

n. Elle donne
ers, écuyers, ar-
les poutres, des
ner des retran-
toute l'artille-
e une inroya-
elle les anime :
it passé sa vie

Le lendemain
ol de l'attaque ;
ens de la ville,
était dans l'ar-
lélibérer, et, cé-
que, ils ont ré-
si soudain, se
que la garnison
ntretront dans le

Charles leur
même à confir-
s du roi Henri
amp royal, et
l'on fraternise.
départ. Aux
s, ils prétendent
sonniers ; mais
porte, elle les
ront pas." Et
propre argent
re dans la cité
A neuf heures

du matin, le roi de France, magnifiquement vêtu, suivi d'un brillant cortège, fait son entrée solennelle : les cloches sonnent à toute volée ; le peuple se presse sur le passage du souverain national ; il l'acclame, il renouvelle le serment de lui être à jamais fidèle. Un saint enthousiasme fait bondir tous les cœurs, et sans doute Regnault de Chartres et la Trémoille eux-mêmes oublient, pour un instant, de se défier de la Pucelle (5-10 juillet 1429).

De Troyes l'armée se dirigea vers Châlons-sur-Marne, et le 14 juillet elle campa à Bussy-Lettré. Les habitants de Châlons, avant que Troyes



“ Quel est ton Seigneur ? dit Baudricourt. — Le Roi du ciel. ”

capitulât, avaient écrit aux bourgeois de Reims que leur intention était de résister de toutes leurs forces, à l'exemple de ceux de Troyes. Cet exemple, ils le suivirent en effet ; car ils se rendirent, mais spontanément et sans le moindre délai. L'évêque et les principaux de la cité apportèrent au roi les clefs de la ville. Charles y fit son entrée le 15 juillet, et il y passa la nuit avec son armée.

On n'était plus qu'à une journée de Reims ; le moment décisif approchait. Les Rémois allaient-ils ouvrir au roi les portes de leur ville, ainsi que l'avaient fait les habitants de Troyes et de Châlons ? On pouvait

à bon droit l'espérer ; mais on n'en était pas sûr. La lettre royale du 4 juillet était demeurée sans réponse. Le 8, les magistrats municipaux avaient envoyé le bailli de Reims, Guillaume Hodierno, vers Guillaume de Châtillon, gouverneur militaire de la ville, qui se trouvait en ce moment à Château-Thierry, pour lui faire part des nouvelles qu'ils avaient reçues et de leur intention de résister à outrance ; ils l'invitaient à venir se mettre à leur tête, mais avec cinquante à soixante lances seulement ; ils ne voulaient pas recevoir une garnison plus forte, qui aurait pu leur faire la loi. Le seigneur de Châtillon ne douta bien qu'on voulait le jouer, et il répondit qu'il ne viendrait dans la ville qu'à condition d'y réunir sous ses ordres quatre cents hommes d'armes ; il exigeait en outre qu'on lui laissât occuper le château fort de Porte-Mars, où il garderait près de lui cinq ou six des principaux bourgeois. Il annonçait d'ailleurs qu'il avait demandé des secours au duc de Bourgogne, et qu'il n'avait pas encore reçu de réponse. En attendant, il prescrivait aux habitants de mettre leur ville en état de défense. Ces propositions n'eurent aucun effet. Toutefois, quelques jours après, à la nouvelle des succès de l'armée française, Châtillon vint sous les murs de Reims, accompagné des seigneurs de Saveuse et de l'Isle-Adam, et d'un grand nombre de gens de guerre. Mais, dans les pourparlers qu'il eut avec les habitants, il fut assez maladroit pour leur annoncer qu'il faudrait au moins six semaines pour que les ducs de Bedford et de Bourgogne rassemblent une armée de secours : sur quoi les bourgeois le laissèrent dehors. Il s'en retourna. Il est évident que, tout en évitant jusqu'au dernier moment de se compromettre, les Rémois étaient, au fond, bien décidés à se soumettre à la Pucelle. Ils firent plus, ils allèrent au-devant du roi de France.

Le samedi 16 juillet, l'armée campait à Septsaulx, à quatre lieues de Reims. Charles s'était logé dans un château qui avait été donné aux archevêques comme résidence d'été. Il y reçut la députation des Rémois qui venaient lui apporter la soumission de la ville à certaines conditions, immédiatement accordées. Regnault de Chartres, qui n'avait pu prendre encore possession de son siège archiepiscopal, fit le premier son entrée dans la ville, dès le matin. Le soir, après dîner, le roi y entra à son tour, accompagné de la Pucelle ; tous deux furent accueillis avec enthousiasme. L'archevêque, le corps municipal, toutes les confréries et corporations de la ville, bannières déployées, et une foule immense de peuple s'étaient portés à la rencontre du cortège, qui fut salué par ce

beau cri de nos ancêtres, exprimant en même temps leur joie et leur reconnaissance envers Dieu : " Noël! Noël!"

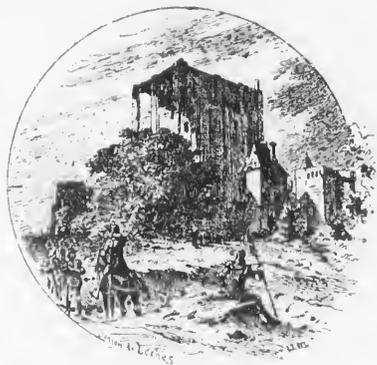
Il fut convenu que la cérémonie du sacre aurait lieu le lendemain dimanche, 17 juillet 1429, et toute la nuit on fit diligence, afin que tout fût prêt dès le matin. Les vêtements de cérémonie qui servaient d'ordinaire au sacre des rois de France étant déposés à l'abbaye de Saint-Denis-lez-Paris, on ne pouvait les avoir ; mais on s'en procura d'autres à Reims même, et la cérémonie fut aussi magnifique, disent les témoins oculaires, que si l'on eût mis une année entière à la préparer.

L'abbé de Saint-Remi, gardien-né de la sainte ampoule, ne devait la délivrer qu'avec un certain cérémonial. Les seigneurs de Rais, de Bousnac, de Saint-Sévère, de Graville, l'amiral de France Louis de Culan, furent désignés par le roi pour l'aller chercher. Ils jurèrent publiquement de conduire et de ramener sûrement, après la cérémonie, le précieux dépôt. L'abbé, vêtu de ses habits sacerdotaux, porta solennellement la fiole sous un dais, jusqu'au portail de l'église Saint-Remi, où l'archevêque, en grand costume, la mitre en tête et la crosse en main, accompagné de ses chanoines, vint la recevoir. A son tour il la porta processionnellement à Notre-Dame de Reims, suivi des seigneurs de l'escorte, qui pénétrèrent dans la cathédrale, à cheval, tenant en main leurs bannières, et ne mirent pied à terre qu'à l'entrée du chœur.

La cérémonie dura cinq heures, de neuf heures du matin à deux heures de l'après-midi. Le duc d'Alençon, le comte de Clermont, le comte de Vendôme, André et Guy de Laval, Georges de la Trémoille, vêtus d'habits royaux, représentaient les pairs de France laïques : trois pairs ecclésiastiques, l'archevêque-duc de Reims, l'évêque-duc de Laon et l'évêque-comte de Châlons étaient présents ; les trois autres furent suppléés par les évêques de Séz et d'Orléans, et un autre prélat. Le sire d'Albret, faisant fonction de connétable, tenait l'épée. Le roi prêta les serments accoutumés, puis le duc d'Alençon le créa chevalier. Lorsqu'on lui mit la couronne sur la tête, après l'unction sainte, l'assistance tressaillit de joie, et un grand cri s'éleva dans l'église : " Noël! Noël!" En même temps les trompettes sonnèrent avec tant de force, que l'on put croire que les hautes voûtes de la basilique allaient se fendre. Après le sacre, le roi nomma comte le jeune Guy de Laval, et le sire de Rais maréchal de France.

Durant toute la cérémonie, la Pucelle se tint auprès du roi, son étendard à la main. Quand Charles eut été sacré et couronné, Jeanne se

prosterna devant lui, embrassa ses genoux, baisa ses pieds, et, pleurant à chaudes larmes : " Gentil roi, dit-elle, maintenant est exécuté le plaisir de Dieu, qui voulait que vous vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, montrant ainsi que vous êtes le vrai roi, celui auquel le royaume doit appartenir. " L'héroïque enfant, soutenue par la divine Providence, avait brisé tous les obstacles, et maintenant une joie pure inondait son âme : car, quoi qu'il dût advenir désormais, le point essentiel de sa mission était atteint : le dauphin Charles de France était le roi légitime, le lieutenant de Dieu sur la terre ; les Anglais étaient confondus, et la patrie était sauvée. Fasse Dieu que la France n'oublie jamais ce triomphe de la Pucelle, signe visible de la protection du Ciel et des grands desseins que la Providence a toujours eus sur nous !



Po

dé
jou
me
ph



LIVRE DEUXIÈME

LES DECEPTIONS — LES ANGOISSES.

CHAPITRE PREMIER

LES RÉSISTANCES. — LE PREMIER REVERS.

Politique du régent Bedford. — Politique de Philippe le Bon. — Deux partis autour du roi de France. — Jeanne et le conseil royal. — Campagne de la Picardie et de l'Île-de-France. — Trêve avec le duc de Bourgogne. — Bray-sur-Seine. — Jeanne à Crespy-en-Valois. — Montespilloy. — Nouvelles négociations à Arras. — Jeanne à Compiègne. — Echee devant Paris. — Retraite sur la Loire.



LES succès foudroyants de la Pucelle avaient profondément affecté le duc de Bedford. Au moment même où il se croyait près de pousser la lutte à bout par une campagne

décisive, et songeait, après la prise d'Orléans, dont il attendait chaque jour la nouvelle, à poursuivre Charles VII dans ses derniers retranchements, à le rejeter du Berry et du Poitou sur le Languedoc et le Dauphiné, où il l'aurait écrasé entre ses forces et celles de son allié le duc de



Un Cimetière au XV^e Siècle.

Bo
tres
d'O
mu
roi
Hen
Il s
hos
les
Ric
142
Rou
puis
mèn
Rein
tom
Lanc
juré
justi
les d
acqu
T
qu'el
tout
soulè
s'étai
haute
cinq à
Le le
duque
la Pue
que le
secour
Ma
les ma
serven
meurt

Bourgogne, il avait successivement appris la suite incroyable de désastres qui ruinaient, ou peu s'en faut, ses espérances. La délivrance d'Orléans, la prise des forteresses de la Loire, la bataille de Patay, la marche triomphante de Jeanne sur Reims, enfin et surtout le sacre de roi de France, qu'il n'avait pu ni empêcher ni prévenir par le sacre de Henri VI, le faisaient trembler pour les provinces qu'il gardait encore. Il savait bien que dans ces provinces mêmes la population lui était hostile, et qu'à Paris notamment la haine pour l'étranger croissait tous les jours. La Normandie, où guerroyait en ce moment le connétable de Richemont, n'était pas beaucoup mieux disposée pour les Anglais ; et dès 1427, avant l'apparition de la Pucelle, il avait fallu réprimer durement à Rouen un complot tendant à livrer la ville aux Français.

Le régent sentait bien qu'une marche hardie de Reims sur Paris, puis de Paris sur Rouen, pouvait amener au profit de son adversaire les mêmes défections, et avoir la même issue que la marche de Gien sur Reims. Les Anglais n'auraient plus alors qu'à repasser la mer, et ainsi tombait soudain cette puissance, à l'édification de laquelle Henri V de Lancastre avait consacré sa vie, et qu'à son lit de mort son frère lui avait juré de maintenir. Dans ces périlleuses conjonctures, il faut lui rendre justice, l'énergique duc de Bedford ne s'abandonna pas lui-même ; il fit les derniers efforts pour conserver à son neveu cette couronne de France, acquise au prix de tant de sang.

Tout d'abord il lui fallait une armée nouvelle, et il était nécessaire qu'elle fût en grande partie composée d'Anglais de race, afin de servir tout ensemble à combattre la Pucelle et à prévenir par la terreur les soulèvements toujours prêts à éclater. Bedford, pour avoir cette armée, s'était adressé à son oncle le cardinal de Winchester, qui avait alors la haute main dans le gouvernement de l'Angleterre, et qui avait rassemblé cinq à six mille hommes pour les mener en Bohême, contre les hussites. Le 1er juillet 1429, il avait signé avec le cardinal un traité en vertu duquel ces troupes devaient passer à sa solde, et être employées contre la Pucelle. Mais ce fut seulement le 25 juillet, huit jours après le sacre, que le cardinal arriva à Paris avec son armée. Si tardif qu'il fut, ce secours mit du moins le régent en état d'agir.

Mais ces forces nouvelles devaient être un instrument inutile entre les mains du duc de Bedford, s'il ne prenait soin en même temps de conserver et de resserrer son alliance avec le duc de Bourgogne. Après le meurtre de Montreuil, c'était la faction bourguignonne qui, en haine des



Armagnacs, avait livré la France à Henri de Lancastre, et signé le bon-
 teux traité de Troyes. C'était cette même faction qui depuis lors avait
 composé en France le parti anglais, et fourni aux étrangers cet appui
 intérieur, sans lequel il est toujours bien difficile à une nation conqué-
 rante d'établir et de maintenir sa domination sur un pays conquis, du
 moins quand la population indigène est supérieure en nombre à l'armée
 envahissante, et qu'elle a gardé la conscience de sa nationalité. Mais,
 pour gagner l'indispensable appui de cette faction bourguignonne, il est
 de toute évidence qu'il fallait continuer de s'entendre avec son chef. Il
 était même d'autant plus nécessaire que cette union fût resserrée, que le
 prestige des armées anglaises s'était plus affaibli dans les derniers temps.
 On n'ignorait pas d'ailleurs que dans le conseil de Charles VII il était
 sans cesse question d'entamer ou de renouer des négociations avec le duc
 de Bourgogne.

Ici encore Bedford n'avait manqué ni d'habileté ni de prévoyance.
 Il connaissait trop bien les causes de refroidissement existant entre
 lui et son puissant allié, pour ne pas craindre d'abandonner celui-ci
 à son inspiration propre ou à celle que pouvait lui suggérer son
 entourage. Aussi avait-il fait les plus grands efforts pour l'attirer à
 Paris, afin d'y réchauffer, par la présence du fils de Jean Sans-Peur, les
 vieilles passions de la populace parochienne. Philippe le Bon, en effet y
 était venu le 19 juillet 1429, et le régent s'était empressé de lui donner
 un rôle dans une cérémonie théâtrale, qui faisait honneur à son imagi-
 nation, et sur l'effet de laquelle il comptait beaucoup. Le 15 juillet, un
 sermon politique fut prêché à Notre-Dame par un prêtre appartenant à
 la faction anglo-bourguignonne. Puis le grand conseil et le parlement de
 Paris, accompagnés des docteurs de l'université, du corps de ville et des
 notables bourgeois, se rendirent en procession à la table de marbre du
 palais de justice, où ils tinrent une audience solennelle, en présence de
 Bedford et de Philippe le Bon. On donna publiquement lecture du traité
 d'alliance conclu, dix années auparavant entre Henri de Lancastre et le
 duc de Bourgogne. Le chancelier prit alors la parole, et dans un
 ample discours il retraça la pathétique histoire du meurtre de Monte-
 reau. Vivement ému, Philippe le Bon se lève, il implore l'aide des Pari-
 siens contre les assassins de son père. On lui répond par des acclama-
 tions, suivies de cris de haine contre les Armagnacs. Bedford profite
 aussitôt de cet enthousiasme; il fait renouveler à toute l'assistance le
 serment de loyauté et d'obéissance. Il remplace les échevins par des gens

qui lui
 de l'is-
 nom-
 trahis-
 ensang-
 due de
 premie-
 Boims-
 Charle-



" Je
 mener le

Si m
 de la p
 entre l-
 autrefoi
 et les ec
 cause n
 er, celu
 ment et
 le prem

lui sont entièrement dévoués, et nommé capitaine de Paris Villiers de l'Isle-Adam, un des chefs les plus fougueux de la faction bourguignonne, celui-là même qui, en 1418, avait surpris la ville, grâce à la trahison de Perrinet Leclere, et présidé aux massacres qui avaient ensanglanté le triomphe de son parti. Le lendemain 16 juillet, le duc de Bourgogne quitta la ville pour se rendre à Laon, où son premier soin, en dépit des scènes de l'avant-veille, fut d'envoyer à Reims des ambassadeurs chargés de conférer avec les conseillers de Charles VII.



« Je ne sais ni A ni B, je suis envoyée par Dieu pour faire lever le siège d'Orléans, et mener le roi à Reims, pour qu'il y soit sacré et couronné. »

Si méprisable qu'elle fût, une telle duplicité était le propre caractère de la politique pratiquée par Philippe le Bon. Il s'appliquait à jouer entre Henri VI et Charles VII ce rôle de double trompeur qu'avait autrefois rempli avec tant de succès le roi Henri V entre Jean sans Peur et les conseillers du dauphin. Au fond, il ne désirait le succès ni de la cause nationale ni de la cause des étrangers; et si cela ne se peut excuser, cela peut s'expliquer du moins. Si la cause anglaise eût complètement et absolument triomphé, il ne pouvait se dissimuler qu'il eût été le premier à en supporter le poids. Le roi de France et d'Angleterre

devenait être pour lui un dangereux voisin, qui n'aurait pas tardé à lui faire sentir que la suzeraineté dont on semblait en ce moment faire bon marché en traitant avec lui d'égal à égal, ne devait pas rester éternellement un vain mot, et qu'il en résultait pour lui des obligations de soumission et d'obéissance auxquelles, s'il prétendait s'y soustraire, les forces réunies des deux royaumes pourraient bien rendre quelque vigueur. La bienveillance que lui témoignait le duc de Bedford prenait sa source, il le savait bien, dans l'impuissance où se trouvait le régent, et dans le danger qu'il y aurait eu à lui témoigner de la malveillance. Il n'avait pas oublié les injures autrefois reçues de Gloucester. Il ne voulait donc soutenir les Anglais que tout juste assez pour les empêcher de succomber; mais il ne voulait pas non plus travailler au triomphe de leur adversaire, qu'il redoutait autant que le leur. Le triomphe de Charles VII, c'était pour la maison de Bourgogne, sinon dans le présent, au moins dans l'avenir, le retour à ces obligations de vassalité dont elle désirait vivement s'affranchir; car il est certain qu'elle aspirait dès lors à se constituer, entre la France et l'Allemagne, un royaume indépendant. C'est ce que le roi de France, qu'il s'appelât Charles VII ou Henri VI, ne pouvait souffrir, comme Louis XI le fit bien voir à Charles le Téméraire. Aussi Philippe le Bon mettait-il tous ses soins à entretenir une rivalité qui équivalait à un interrègne, et, le laissant maître de la situation, assurait au moins son indépendance. Il s'efforçait donc de duper également les deux adversaires, et de les user l'un par l'autre.

Par malheur, il lui était trop facile de duper les conseillers de Charles VII, qui ne demandaient pas mieux que de se laisser tromper, s'étant butés à cette idée qu'il fallait à tout prix entretenir des intelligences avec le duc de Bourgogne. Deux partis s'agitaient autour du roi de France; mais on peut dire qu'alors, auprès de Charles VII, le parti des politiques avait une tout autre influence que celui des gens d'épée. Ce dernier parti était dirigé par les princes du sang, et notamment par le duc d'Alençon, tenu en suspicion par la Trémoille, et qui ne pouvait espérer de jouer un rôle et de satisfaire son ambition qu'au cas où la continuation de la lutte lui maintiendrait son commandement dans l'armée royale. En ce moment il se trouvait avoir raison, quoique ses tentatives ne fussent pas nécessairement bonnes, et qu'il y eût une idée juste, si elle n'avait été exclusive, et, en tout cas, gâtée par la jalousie et l'intérêt personnel, dans le raisonnement de ses adversaires, dont le plus

puiss
de t
H
des g
ne res
bien
plus l
l'avon
ciliati
juillet

" J
" requ
" roi d
" temp
" doive
" cont
" requi
" royie
" ment
" de ce
" de cor
" de la
" et sou
" votre
" çais, e
" guerre
" légiti
" jointes
" vous,
" nombr
" il y au
" de ceu
" érit et
" trouver
" de ce p

puissant était toujours, après le favori la Trémoille, le chancelier Regnault de Chartres.

Il ne faut pas confondre Jeanne avec le duc d'Alençon, avec le parti des gens d'épée ; il ne faut confondre avec personne cette âme sublime qui ne respirait que la gloire de Dieu et le salut de la patrie ; mais il semble bien qu'en ce moment, quoiqu'ils procédassent d'une pensée mille fois plus haute, ses désirs se rencontraient avec les leurs. Ce n'est pas, nous l'avons indiqué déjà, qu'elle répugnât le moins du monde à une réconciliation du roi avec le duc de Bourgogne. Le jour même du sacre (17 juillet), elle écrivit à Philippe le Bon la lettre suivante :

† JÉSUS, MARIE †

“ Haut et redouté prince, duc de Bourgogne, Jeanne la Pucelle vous requiert de par le roi du ciel, son légitime et souverain seigneur, que le roi de France et vous, vous fassiez bonne paix ferme, qui dure longtemps. Pardonnez-vous l'un à l'autre de bon cœur, entièrement, ainsi que doivent faire loyaux chrétiens, et, s'il vous plaît de guerroyer, allez contre les Sarrasins. Prince de Bourgogne, je vous prie, supplie et requiers aussi humblement que requérir vous puis, que vous ne guerroyiez plus contre le saint royaume de France. Faites retirer promptement sans tarder vos gens qui occupent plusieurs places et forteresses de ce saint royaume. Pour ce qui est du gentil roi de France, il est prêt de conclure la paix avec vous, sauf son honneur, et il ne tient qu'à vous de la faire. Et je vous fais savoir de par le roi du ciel, mon légitime et souverain seigneur, pour votre bien et pour votre honneur et sur votre vie, que vous ne gagnerez point bataille contre les loyaux Français, et que tout ceux qui guerroyent contre le saint royaume de France guerroyent contre le roi Jésus, Roi du ciel et de tout le monde, mon légitime et souverain seigneur. Et je vous prie et requiers à mains jointes que vous ne fassiez aucune bataille ni ne guerroyiez contre nous, vous, ni vos gens ou vos sujets ; et croyez sûrement que, quelque nombre de gens que vous ameniez contre nous, ils n'y gagneront pas, et il y aura grande pitié de la grande bataille et du sang qui y sera répandu de ceux qui viendront contre nous. Il y a trois semaines, je vous avais écrit et envoyé bonnes lettres par un héraut, pour vous prier de vous trouver au sacre du roi, qui, aujourd'hui dimanche, dix-septième jour de ce présent mois de juillet, se fait en la cité de Reims ; mais je n'en

“ ai pas eu de réponse et n'ai même plus eu de nouvelles du héraut. Je vous recommande à Dieu. Qu'il vous garde, s'il lui plaît. Je prie Dieu qu'il mette bonne paix entre vous et le roi de France.

“ Ecrit audit lieu de Reims, le dix-septième jour de juillet.”

Sur l'adresse : “ Au duc de Bourgogne.”

Dans cette lettre, comme on le voit, elle faisait sentir à Philippe le Bon, avec une noble fierté, “ le bout de la lance.” Cette politique hardie, qui consistait à ne négocier que les armes à la main, et à appuyer les négociations par des victoires, dut effrayer à Reims, comme autrefois à Gien, et auparavant à Chinon et à Poitiers, le conseil royal, qui ne se sentait pas d'aise d'avoir reçu les ouvertures du puissant allié des Anglais, sans réfléchir que ces ouvertures mêmes étaient le résultat des victoires de la Pucelle et que l'issue dépendrait de nouvelles victoires. La lutte recommença donc, ou plutôt continua, entre Jeanne et le conseil : celui-ci voulant négocier à tout prix, et, en attendant, ramener le roi derrière la Loire ; celle-là ne se refusant point aux négociations, mais décidée à marcher droit sur Paris, comme elle avait marché sur Reims.

L'entreprise, il faut l'avouer, était audacieuse. Une ville comme Paris ne se prend pas facilement par un coup de main. Il importait d'autant plus de profiter sur-le-champ de l'embarras du duc de Bedford, et du désarroi qu'avaient jeté parmi ses partisans les succès foudroyants de la Pucelle. Aussitôt après le sacre il fallait ouvrir une nouvelle campagne. Le roi d'abord y semblait décidé, car le départ de Reims avait été fixé au 18 juillet ; mais les politiques, profitant habilement de l'arrivée des ambassadeurs bourguignons, reprirent sur lui tout leur ascendant. Les négociations commencèrent en sa présence, et le voyage fut retardé de trois jours.

Enfin, le 20 juillet, Charles se mit en route ; mais sa marche témoigne d'une singulière hésitation. Il se rendit d'abord au prieuré de Saint-Marcoul, à environ six lieues de Reims, où il fit ses dévotions et toucha les érouelles, que suivant une antique tradition, les rois de France, après, leur sacre, ont le pouvoir de guérir. Le 22, une petite place forte, nommée Vailly, et située à quatre lieues de Laon et de Soissons, lui ouvrit ses portes ; il s'y logea avec son armée, et envoya sommer les habitants de Laon, qui se soumirent de grand cœur. Le 23, il entra dans Soissons sans coup férir ; il y demeura plusieurs jours. Tandis qu'il y était, on lui apporta la nouvelle que Château-Thierry, Provins,

s du héraut. Je
plaît. Je prie
ance.
uillet."

tir à Philippe le
politique hardie,
et à appuyer les
comme autrefois
royal, qui ne se
ant allié des An-
le résultat des
ouvelles victoires.
anne et le conseil :
t, ramener le roi
égociations, mais
arché sur Reims.
Une ville comme
Il importait d'au-
ue de Bedford, et
accès foudroyants
rir une nouvelle
départ de Reims
ant habilement de
ur lui tout leur
ence, et le voyage

marche témoigne
orieuré de Saint-
votions et toucha
rois de France,
une petite place
n et de Soissons,
voya sommer les
Le 23, il entra
rs jours. Tandis
-Thierry, Provins,



Une retraite au camp de Blois.

Coulommiers, Crécy-en-Brie et plusieurs autres places s'étaient déclarées en sa faveur. En conséquence, il se rendit à Château-Thierry le 29. Il gagna Montmirail-en-Brie, puis Provins, où trois nouvelles journées furent consumées dans l'inaction. Provins, d'ailleurs, ce n'était pas le chemin de Paris, c'était la route de la Loire.

Cependant le duc de Bedford avait joint, depuis le 25 juillet, les six mille hommes de Winchester aux forces dont il pouvait encore disposer. Il s'était ainsi composé une armée d'environ dix mille combattants, et aussitôt, profitant, avec sa vigueur ordinaire, des lenteurs du roi de France, il résolut d'entrer en campagne pour observer au moins l'ennemi, s'il ne jugeait pas à propos de le combattre. Il se porta sur Corbeil et Melun, en face de Provins. En présence de l'ennemi, Charles retrouva soudain du courage et de la décision ; la Pucelle reprit son influence, et l'on se porta de Provins jusqu'à la Motte-de-Nangis à la rencontre des Anglais. L'armée y demeura tout un jour rangée en bataille, prête à recevoir l'ennemi. Cette démonstration d'énergie eut aussitôt son effet ; loin d'oser combattre, Bedford reprit la route de Paris. Cette retraite, ainsi que la soumission spontanée des villes au seul bruit de l'arrivée du roi, témoignait assez de ce qu'on pouvait entreprendre. Le conseil n'en résolut pas moins de ramener le roi à Gien ; et, à cet effet, on résolut d'aller traverser la Seine à Bray, où il y avait un pont solide, et dont les habitants promettaient de livrer passage à l'armée royale.

Ce qui confirma Charles VII dans la résolution de céder aux instances des politiques, c'est que les négociations entamées à Reims avec le duc de Bourgogne venaient d'avoir une apparence de succès ; une trêve de quinze jours avait été conclue avec ce puissant vassal ; à l'expiration de cette trêve, Philippe le Bon, du moins on le disait autour du roi, s'était engagé à livrer Paris aux Français. On jugeait donc beaucoup plus simple d'aller attendre derrière la Loire l'effet de cette promesse que de tout compromettre par des coups de main sujets à échouer. Mais il était bien douteux que le duc fût sincère, et en tout cas Bedford, qui occupait la capitale, n'avait pas été compris dans le traité. L'influence de Regnault de Chartres et de la Trémoille allait définitivement triompher, quand un incident imprévu vint rompre leur dessein.

Dans la nuit qui précéda l'arrivée de l'armée royale, une troupe anglaise se présenta aux portes de Bray, que les habitants ouvrirent. Le lendemain matin, quand l'avant-garde française arriva pour passer le pont elle fut repoussée. Il fallut renoncer à traverser la Seine sur ce

point. Par un revirement soudain, le roi décida qu'on reprendrait la route de Paris. Les gens d'épée, c'est-à-dire l'armée tout entière et ses principaux chefs, les ducs d'Alençon et de Bourbon, René d'Anjou duc de Bar, qui, renonçant à l'alliance anglo-bourguignonne, avait rejoint Charles VII avec un corps auxiliaire; les comtes de Vendôme et de Laval, furent enhantés de cette décision. La Pucelle aussi en fut contente: elle n'approuvait guère la trêve qui venait d'être conclue; sa vive intelligence y soupçonnait une déception, s'il faut du moins s'en rapporter à la lettre suivante, qu'elle adressa le 5 août aux habitants de Reims:

“ Mes chers et bons amis les bons et loyaux Français de la cité de
 “ Reims, Jeanne la Pucelle vous fait savoir de ses nouvelles. Elle vous prie
 “ et requiert que vous ne doutiez pas du succès de la bonne cause qu'elle
 “ soutient pour le sang royal. Je vous promets et certifie que je ne
 “ vous abandonnerai pas tant que je vivrai. Il est vrai que le roi a conclu
 “ avec le duc Bourgogne une trêve de quinze jours, à l'issue de laquelle le
 “ duc doit rendre Paris au roi sans coup férir. Ne vous étonnez donc pas
 “ si je n'y entre pas plutôt; de cette trêve qui a été faite, je ne suis pas
 “ contente, et je ne sais si je la tiendrai. Si je la tiens, ce sera seule-
 “ ment pour garder l'honneur du roi. Mais en tout cas ils n'abuseront pas
 “ le sang royal; car je maintiendrai en bon ordre l'armée du roi; pour
 “ qu'elle soit toute prête à l'issue de ces quinze jours, s'ils ne font la paix.
 “ Ainsi, mes très chers et parfaits amis, je vous prie que vous ne vous
 “ tourmentiez pas tant que je vivrai; mais je vous requiers que vous
 “ fassiez bon guet et gardiez bien la bonne cité du roi. Faites-moi
 “ savoir s'il y a aucun oppresseur qui vous veuille grever, et le plutôt
 “ que je pourrai, je le ferai ôter. Faites-moi savoir de vos nouvelles.
 “ Je vous recommande à Dieu. Dieu vous garde.

“ Écrit ce vendredi, cinquième jour d'août, en un logis aux champs
 “ sur le chemin de Paris.”

Sur l'adresse: “ Aux loyaux Français habitant en la ville de Reims.”

De Bray l'armée se dirigea, par Provins et Coulommiers, sur Château-Thierry, où elle arriva vers le 8 août. Le 10 août elle était à la Ferté-Milon, et le 11 à Crespy-en-Valois. Partout le pauvre peuple accourait sur le passage du roi et de la Pucelle, criant: “ Noël!” chantant le *Te Deum*, et pleurant de joie et de tendresse. Vivement

énuée de ces démonstrations, Jeanne dit au chancelier et au bâtard d'Orléans, qui chevauchaient à ses côtés : "Voici un bon peuple, et je n'ai vu nulle part un peuple qui se réjouit si fort de l'arrivée d'un si noble roi. Plût à Dieu que je fusse assez heureuse, quand je devrai finir mes jours, pour être inhumée dans cette terre !" Alors l'archevêque lui demanda : "O Jeanne, en quel lieu espérez-vous finir vos jours ?—Où il plaira à Dieu, dit-elle, car je ne suis sûre ni du temps ni du lieu, je ne sais pas cela plus que vous ; et plût à Dieu, mon Créateur, que je puisse maintenant m'en retourner, abandonnant les armes, et aller retrouver mon père et ma mère, pour garder leurs brebis, avec ma sœur et mes frères, qui seraient bien joyeux de me voir !" Cette pensée de mort, la toute-haute mélancolie empreinte dans ses paroles, semblent indiquer que les *voix* de Jeanne commençaient à lui faire entrevoir un avenir plus sombre, et que déjà elles lui révélaient à demi, en de douloureux pressentiments, l'éternelle gloire de son martyre.

Le vendredi 12 août 1429 le roi se logea à Lagny-le-Sec. Le samedi 13, l'armée campa en pleins champs près de Dammarville. Là Charles apprit que le duc de Bedford, qui le 7 lui avait écrit de Montreuil, pour le défier, une lettre pleine d'injures contre la Pucelle, venait d'arriver à Mitry, où il avait occupé une forte position et rangé son armée en bataille. La Hire, envoyé en reconnaissance avec une troupe de cavaliers, escarmoucha tout le jour avec les Anglais sans grande perte ni grand résultat de part et d'autre. Il n'y eut point de bataille. Le soir même, le roi retourna à Crespy-en-Valois, et le duc de Bedford reprit le chemin de Paris.

Sur ces entrefaites, Charles envoya des hérauts aux habitants de Beauvais pour les sommer de se mettre en son obéissance. Les Anglais, de leur côté, y envoyèrent plusieurs grands personnages en compagnie de l'évêque Pierre Cauchon, qui leur était tout dévoué. Mais aussitôt que les habitants aperçurent les hérauts qui portaient, brodées sur leur poitrine, les armes de France, ils s'écrièrent : "Vive le roi Charles ! Quant à ceux qui, s'attachant au parti de l'évêque, refusèrent de se joindre au mouvement, ils les laissèrent libres de se retirer avec leurs biens.

Parti de Crespy-en-Valois pour se rendre à Compiègne, qui s'était également soumise, le roi se logea, le 14 août, à deux lieues de Senlis, en un village appelé Baron. Là il apprit que le duc de Bedford, ayant rallié à Louvres les renforts qu'il allait chercher dans la capitale, avait rebroussé chemin et marchait sur Senlis. Il donna ordre à messire

Ambro
Vers s
appelé
la trav
seulem
l'ennem
quand
grande
Sobser
le soleil
Nonett



Le
armée
Le duc
plus fo
charge
le Rais
parceler
le seign
étaient
riers d

Ambroise de Loré et à Poton de Saintrailles d'aller reconnaître l'ennemi. Vers six heures du soir, les Anglais arrivèrent près d'une petite rivière appelée la Nonette, qui coule entre Senlis et Baron. Ils résolurent de la traverser à gué; mais le passage était si étroit, que deux cavaliers seulement y pouvaient passer de front. Le roi marcha en toute hâte à l'ennemi pour le surprendre et l'attaquer durant ce passage; mais quand il arriva à une lieue environ de distance, il s'aperçut que la plus grande partie de l'armée anglaise avait déjà traversé. Les deux armées s'observèrent et engagèrent quelques escarmouches; mais ce fut tout, car le soleil était à son couchant. Les Anglais se logèrent au bord de la Nonette, et les Français campèrent à Montespilloy.



« J'envoyai chercher une épée dans l'Eglise de Sainte-Catherine de Fierbois. »

Le lendemain, 15 août après avoir entendu la messe, le roi et son armée se mirent aux champs. L'armée s'avancait rangée en bataille. Le duc d'Alençon et le comte de Vendôme commandaient la division la plus forte. René d'Anjou, duc de Bar, et un autre capitaine avaient charge de la seconde. La troisième était commandée par les maréchaux de Rais et de Boussac. Une autre division, qui s'écartait souvent pour harcèler les Anglais, avait pour chefs la Pucelle, le bâtard d'Orléans, le seigneur d'Albret, la Hire et plusieurs autres capitaines. Les archers étaient placés sous les ordres du seigneur de Gravilla, maître des arbalétriers de France. Le roi se tenait assez près de ses divisions, ayant en

sa compagnie le comte de Clermont, le seigneur de la Trémoille et un grand nombre de chevaliers et d'écuycrs.

L'ennemi s'était établi dans une forte position près d'un village. Il ne pouvait être entouré, ayant adossé sa ligne de bataille à un grand étang et à la petite rivière appelée Nonette. Il avait employé toute la nuit à creuser des fossés, et à se couvrir de ses chariots et d'un retranchement de pieux. L'avis général des chefs de l'armée française fut qu'il était impossible de forcer l'ennemi dans cette sorte de camp retranché, et qu'on ne pourrait engager d'action décisive que si le duc de Bedford consentait à s'avancer dans la plaine. En conséquence, les divisions françaises s'approchèrent à la distance de deux traits d'arbalète ou environ, et l'on fit savoir aux Anglais que, s'ils voulaient sortir de leur camp, on se reculerait, afin de leur laisser la place nécessaire pour se ranger en bataille hors de leurs retranchement; mais il refusèrent. En vain la Pucelle vint frapper de son étendard, en manière de défi, leur fortification: Bedford s'obstina à ne pas livrer bataille. Toute la journée se passa à escarmoucher. Les Français s'avançaient à pied et à cheval; les Anglais sortaient en grand nombre pour les repousser; mais ils se gardaient bien de les poursuivre trop loin, et rentraient aussitôt dans leur camp. Sur le soir, un combat plus vif s'engagea, et pensa dégénérer en bataille; mais la nuit sépara les combattants. Les Anglais se retirèrent derrière leur rempart de chariots et de pieux; les Français regagnèrent leur campement de Montespilloy. Le lendemain matin, Bedford, sans plus tarder, reprit la route de Paris, et l'armée française retourna de Montespilloy à Crespy, où le roi avait été reprendre son logement dès la veille au soir. Ces entrées en campagne, toujours suivies de retraites sans batailles, ne témoignaient pas, chez le duc de Bedford, d'une grande confiance dans le succès de sa cause. Par bonheur pour lui, sa prudence était au moins égalée par la timide circonspection du roi de France.

La trêve conclue avec le duc de Bourgogne touchait à son terme, et Philippe le Bon ne livrait pas Paris. Quand il l'aurait voulu, il ne le pouvait point. Cependant, loin de rompre les négociations, le conseil royal, fidèle à sa politique, les poursuivait toujours avec la même activité, et persistait à préférer cette voie aux projets hardis de la Pucelle et aux tendances belliqueuses des princes du sang. Une ambassade dirigée par le chancelier Regnault de Chartres, et composée de Christophe d'Harcourt, de Raoul de Gaucourt, de Jacques de Chastillon, seigneur de Dampierre, et

de J
es e
si P
puix
même
dans
ment
avait
ponde
beauc
gea n
Lanno
Henri
ment
celui-
Beaur
meu e
Ce
son en
Les né
velle t
Anglai
de Par
des int
faire e
faire s
Le
Loire,
duc d'A
bler vo
vu." "
Saint-L
Cett
roi, peu
soumis
sieurs a
Gourna
Saintin

de Jean Tudert, doyen de Paris, se rendit à Arras pour conférer avec les conseillers du duc de Bourgogne. Parmi ceux-ci, un grand nombre, si l'on en croit le chroniqueur bourguignon Monstrelet, inclinaient à la paix et n'auraient pas demandé mieux que de la signer. Le duc lui-même, qui voyait s'affaiblir de jour en jour la cause anglaise, et à qui, dans le fond, la Pucelle faisait grand'peur, n'y répugnait pas absolument; mais il hésitait à abandonner cette politique de duplicité qui lui avait jusqu'alors assuré l'indépendance, et, jusqu'à un certain point, la prépondérance dans les affaires. Bedford, que ces négociations inquiétaient beaucoup, et qui craignait toujours que son allié ne lui échappât, chargea maître Jean de Thoisy, évêque de Tournai, et messire Hugues de Lannoy, de rappeler au duc le serment solennel par lui juré au roi Henri. Philippe le Bon prêta l'oreille à leurs avis, sans rompre absolument les pourparlers avec le roi Charles. Il résolut même d'envoyer à celui-ci une ambassade, composée de Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir; de Hugues de Cayeu, évêque d'Arras; de David de Briemeu et du seigneur de Charvy.

Ces envoyés rejoignirent Charles VII à Compiègne, où il avait fait son entrée le 18 août, et où Regnault de Chartres l'était venu retrouver. Les négociations continuèrent. Elles aboutirent, le 28 août, à une nouvelle trêve qui devait durer jusqu'à Noël et où devaient être compris les Anglais. Le duc se réservait le droit d'employer ses forces à la défense de Paris. Cette clause fut insérée dans le traité parce que, en présence des intentions manifestées par Jeanne d'Arc, le conseil royal n'osa point faire comprendre Paris dans la trêve. Jeanne, en effet, était décidée à faire sur la capitale une entreprise, une "vaillance d'armes".

Le 23 août, renouvelant l'initiative qu'elle avait prise à Gien-sur-Loire, quand il s'agissait d'entraîner le roi vers Reims, elle avait dit au duc d'Alençon : "Mon beau duc, faites appareiller vos gens, et rassembler vos capitaines; je veux aller voir Paris de plus près que je ne l'ai vu." Trois jours après, le vendredi 26 août 1429, Jeanne campait à Saint-Denis-en-France avec son armée.

Cette entreprise de Jeanne fut très désagréable au conseil royal. Le roi, peu satisfait lui-même, quitta Compiègne et vint à Senlis, qui s'était soumis depuis plusieurs jours. Il y reçut encore la soumission de plusieurs autres villes et forteresses : Creil, Pont-Sainte-Maxence, Choisy, Gournay-sur-Aronde, Remy, la Neuville-en-Hez, Mognay, Chantilly, Saintines. Mais ces succès ne l'encouragèrent point à une politique plus

hardie. Toujours plein d'hésitation et de défiance, il demeurait immobile à Senlis.

Cependant, de leur campement de Saint-Denis, la Pucelle et le duc d'Alençon dirigeaient chaque jour des reconnaissances, parfois suivies de vives escarmouches, sous les murs de la capitale. Mais, pour tenter une attaque décisive, la présence du roi leur semblait indispensable. Cette attaque semblait offrir d'autant plus de chances de succès, que le duc de Bedford ne dirigeait plus la résistance. Sans être absolument résigné à la perte de l'Île-de-France, il s'était décidé à concentrer ses forces en Normandie, voulant tout au moins conserver à son neveu cette belle province, berceau de sa dynastie, et qui était aux yeux des Anglais le plus fructueux résultat des victoires de Henri V. Quant à la défense de Paris, il en confia le soin à Villiers de l'Isle-Adam et à la faction bourguignonne. Il leur laissa toutefois environ deux mille Anglais pour les soutenir, avec la promesse de leur envoyer de nouvelles troupes qu'il s'occupa, en effet, de rassembler en toute hâte. Mais, au fond, il s'en remettait au duc de Bourgogne du soin d'arrêter la marche victorieuse de l'armée française dans l'Île-de-France et la Picardie. Philippe le Bon ne vint pas s'opposer en personne aux efforts de la Pucelle; mais il envoya quelques chefs de guerre se joindre à l'Isle-Adam, à Louis de Luxembourg, chancelier de France pour les Anglais, au prévôt de Paris, Simon Morhier, à Jean Rattley, représentant de Bedford. Le chancelier et les capitaines préparèrent de concert une vigoureuse résistance.

En vain le duc d'Alençon envoyait au roi message sur message, Charles ne bougeait de Senlis. Le duc se décida à aller chercher, et, le 1er septembre, il s'en revint, emportant l'assurance que le roi se mettrait le lendemain en route. Mais il n'en fut rien. Alençon retourna le 5 à Senlis, et fit tant par ses instances, que le roi se décida enfin à venir à Saint-Denis. Il y arriva à l'heure du dîner, le mercredi 7 septembre, et ce fut une grande joie dans toute l'armée. Puisqu'on avait le roi, on croyait déjà tenir Paris. Les capitaines, avec l'approbation de la Pucelle, résolurent de donner l'assaut le lendemain. Bien que les avances faites aux Parisiens par le duc d'Alençon, dès son arrivée à Saint-Denis, eussent été repoussées, on n'était pas sans espérer quelque soulèvement dans la ville. On comptait, en tout cas, sur le prestige de Jeanne, encore invaincue, et sur la vaillance des soldats que sa présence enflammait toujours d'une ardeur extraordinaire. On choisit comme point d'attaque la porte Saint-Honoré.

meurait immo-

ucelle et le duc
arfois suivies de
pour tenter une
pensable. Cette
s, que le duc de
olument résigné
er ses forces en
n cette belle pro-
Anglais le plus
à la défense de
la faction bour-
Anglais pour les
les troupes qu'il
au fond, il s'en
rehe victorieuse
Philippe le Bon
Pucelle; mais il
lum, à Louis de
prévôt de Paris,
rd. Le chance-
se résistance.

ge sur message,
ler chercher, et,
e le roi se met-
lençon retourna
e décida enfin à
mercredi 7 sep-
Puisqu'on avait
l'approbation de

Bien que les
s son arrivée à
espérer quelque
sur le prestige-
ats que sa pré-
re. On choisit



La marche sainte.

Le jeudi 8 septembre 1429, jour de la Nativité de la Vierge, à huit heures du matin, le duc d'Alençon, les comtes de Clermont et de Vendôme, le comte de Laval, les maréchaux de Rais et de Bonssac, avec un grand nombre de gens de guerre et de l'artillerie, partirent de la Chapelle où ils s'étaient établis l'avant-veille. La Pucelle était avec eux. Nous l'avons dit elle approuvait leur décision ; elle trouvait, ce sont ses propres paroles, que les gentilshommes de France faisaient leur devoir en marchant contre leurs adversaires. Mais cette attaque, c'est encore elle qui l'a dit, ne lui était pas commandée par ses rois : elle y allait de tout son cœur, avec une pleine conviction, qui prenait sa source dans son patriotisme et dans son génie militaire : mais encore une fois, elle n'y allait pas par l'ordre d'en haut. Ses *conseils*, qui, comme on peut l'induire du langage mélancolique tenu par elle à Crespy, préparaient son âme aux tourments et au martyre, en la laissant parfois dans le doute, en l'abandonnant davantage à sa propre inspiration, en la livrant, en un mot, à la contrariété et à la malice des hommes et des choses, ne lui avaient promis pour ce jour-là aucune victoire. Dieu, dans ses desseins éternels, que les historiens et les philosophes ne sauront jamais comprendre ni expliquer à fond, avait décidé qu'il laisserait Jeanne faire en ce jour le premier pas dans la voie de mort, qu'elle subirait son premier revers.

La Pucelle vint donc en compagnie des seigneurs et des gens de guerre, près de la porte Saint-Honoré, sur une espèce de butte ou de colline que l'on appelait le *marché aux pourceaux*. Là elle disposa les canons et les couleuvrines, qui commencèrent à tirer sur la ville, et principalement sur le boulevard qui défendait la porte Saint-Honoré. Le duc d'Alençon et le comte de Clermont se tinrent avec un certain nombre de gens de guerre derrière la butte, à l'abri de l'artillerie anglaise, pour repousser l'ennemi, s'il s'avisait par hasard de faire une sortie par la porte Saint-Denis, et de venir attaquer les assaillants par derrière. Le seigneur de Saint-Vallier, s'étant élancé vers la ville avec une troupe d'hommes aguerris, s'empara du boulevard Saint-Honoré. Les ennemis se retirèrent dans la place. La Pucelle jugea alors le moment favorable pour tenter l'assaut. Elle suivit son étendard et donna l'ordre de marcher aux fossés. Ces fossés étaient doubles. Les premiers étaient à sec ; mais les seconds, plus rapprochés de la place, étaient remplis d'eau, et d'une grande profondeur. Jeanne ignorait cette circonstance, mais plusieurs chefs de l'armée, dit-on, ne l'ignoraient point. Par un ignoble sentiment de jalousie, ils se seraient abstenus d'en avertir la Pucelle,

espé
qu'a
grèle
pani
" Sur
s'éim
mall
coup
calm
la lu
S
un g
rait c
prof
tomb
près
mi. C
des p
pour
prise
vainc
s'y re
et le
la Ch
" g
de la
eût p
avait
Franc
par so
Le
coup
çon de
guerre
en ce
jusqu'
avec u
Mais,

espérant qu'il lui arriverait malheur. L'assaut dura depuis midi jusqu'au soir. Les Anglais faisaient pleuvoir du haut des remparts une grêle de boulets, de balles et de traits. Au plus fort de la lutte, une panique soudaine se repandit dans la ville; on entendit le cri de "Sauve qui peut!" La population, qui se pressait dans les églises, s'émeut, s'effraye, sort en tumulte et se repand dans les rues. Mais par malheur ce mouvement, où l'on peut sans invraisemblance voir quelque coup prémédité par les amis secrets du roi Charles, n'eut point. Un calme relatif rentra dans les esprits, à l'intérieur de la ville, tandis que la lutte continuait vigoureusement à la porte Saint-Honoré.

Sur le soir, la Pucelle, qui était descendue dans le premier fossé avec un grand nombre de gens de guerre, monte sur le dos d'âne qui séparerait ce premier fossé du second, et commence à sonder avec sa lance la profondeur de l'eau. A ce moment un trait lui perce la cuisse; elle tombe. Loin de perdre courage, elle ordonne qu'on la relève, qu'on la porte près d'un épaulement de terre qui la protégera contre le feu de l'ennemi. Cependant elle veut qu'on fasse diligence; qu'on apporte des fagots, des poutres, des fascines de toute espèce, et qu'on les jette dans le fossé pour le combler. "Qu'on s'approche des murs, répétait-elle, la place sera prise!" Mais la nuit est venue. Las d'une si longue lutte, désespérant de vaincre, les princes, les capitaines veulent battre en retraite. Jeanne s'y refuse; elle veut ou prendre Paris ou mourir là. A la fin, Gaucourt et le duc d'Alençon la saisissent, ils la mettent à cheval, ils l'entraînent à la Chapelle; le premier échec de Jeanne est consommé.

"Si l'on fût resté devant les murs jusqu'au matin, dit la *Chronique de la Pucelle*, il y en aurait eu qui se fussent avisés." En effet, si l'on eût persévéré, quelque soulèvement, quelque alerte semblable à celle qui avait manqué ce jour-là, pouvait soudain donner la ville au roi de France. La Pucelle, d'ailleurs, inspirée, je ne dis pas par ses vœux, mais par son génie militaire, s'en allait répétant: "La place eût été prise!"

Le lendemain, vendredi 9 septembre 1429, quoique souffrant beaucoup de sa blessure, Jeanne se leva de grand matin, et dit au duc d'Alençon de faire sonner les trompettes et de diriger de nouveau les gens de guerre vers Paris. Si l'on en croit Perceval de Cagny, que contredisent en ce point Monstrelet et Jean Chartier, le baron de Montmorency qui jusqu'alors avait suivi le parti du duc de Bourgogne, arriva de la ville avec une soixantaine de gentilshommes, pour se joindre aux assaillants. Mais, comme les troupes allaient se mettre en marche, le duc de Bar et

le comte de Clermont apportèrent les ordres du roi. Charles enjoignait expressément au duc d'Alençon et aux autres capitaines, il suppliait la Pucelle de se replier sur Saint-Denis. Il fallut obéir. Mais une espérance restait encore : le duc d'Alençon avait jeté un pont sur la Seine, près de Saint-Denis. Jeanne comptait passer le lendemain la rivière, pour attaquer la capitale sur un autre point que celui où l'on avait échoué. Mais dans la nuit du vendredi au samedi, le roi, qui était absolument décidé à terminer la campagne, fit rompre ce pont. Le triomphe de Regnault de Chartres et de la Trémoille était complet. Un héraut



Entrevue de Charles VII et de Jeanne d'Arc à Chinon.

envoyé par le duc de Bourgogne avait, par son message, jeté le poids décisif dans la balance. Philippe le Bon suppliait le roi de cesser les hostilités, et il l'acablait de belles promesses. La trêve du 28 août fut renouvelée. Paris et ses environs, qui jusqu'alors en avaient été exceptés, y furent désormais compris. Après plusieurs conseils tenus à Saint-Denis, le roi donna le signal de la retraite sur la Loire. Le mardi 13 septembre l'armée se mit en marche, animée d'un tout autre esprit que celui qui l'avait poussée victorieuse sur Reims, et de Reims sur Paris. Charles eut beaucoup de peine à emmener la Pucelle. Elle voulait

demeu
lui pa
s'éloig
à Rou
A la f

M
harna
dans
mais u
Quand
elle ré
quand
armes
Denis

La
son rô
Dieu n
dans l
n'était
combis
sur la
pliosio
ee pla
était a
valait
sagère

Il
son D

demeurer à Saint-Denis. Ses *vois*, qui s'étaient tués le jour de l'assaut, lui parlaient maintenant avec force ; elles lui enjoignaient de ne pas s'éloigner. " Si je n'avais été blessée, je ne serais pas partie, dit-elle à Rouen ; ce fut contre ma volonté que les seigneurs m'emmenèrent." A la fin pourtant, elle obtint de ses *vois* congé de s'en aller.

Mais, avant de partir, elle suspendit dans la basilique royale son blanc harnais, son épée (non pas l'épée de Sainte-Catherine, qui s'était brisée dans ses mains un jour qu'elle poursuivait une femme de mauvaise vie, mais une épée qu'elle avait conquis devant Paris en quelque escarmouche). Quand ses juges lui demandèrent pourquoi elle avait fait cette offrande, elle répondit : " Ce fut par dévotion ; c'est la coutume des gens d'armes, quand ils sont blessés : j'avais été blessée devant Paris ; j'offris mes armes à Saint-Denis, *parce que c'est le cri de France* (Montjoie Saint-Denis)."

La grande guerre était finie ; l'héroïque jeune fille le sentait bien ; son rôle, par conséquent, touchait à son terme ; car elle n'était pas née, Dieu ne l'avait pas envoyée pour user inutilement les forces de son génie dans les combats obscurs d'une guerre de détail. La façon de la Hire n'était point celle de Jeanne d'Arc. Dès lors que la simple et grande combinaison stratégique qui consistait à rejeter les Anglais de la Loire sur la Seine, et de la Seine sur la mer, par une suite de victoires et l'explosion du sentiment national, surexcité par ces victoires ; dès lors que ce plan sublime, dont une partie au moins avait été inspirée du Ciel, était abandonné sans espoir de retour, et que l'esprit diplomatique prévalait sur les élans du génie, que restait-il à faire à l'héroïne, à la messagère d'en haut ?

Il lui restait à souffrir, à mourir pour son roi, pour sa patrie, pour son Dieu.



té le poids
e cesser les
28 août fut
é exceptés,
s à Saint-
e mardi 13
esprit que
sur Paris.
elle voulait

CHAPITRE DEUXIÈME

LES DEPNIERS EXPLOITS

Résultats de la retraite sur la Loire. — Philippe le Bon lieutenant général pour les Anglais. — Séparation de Jeanne et du duc d'Alençon. — Séjour de la Pucelle en Touraine et en Berri. — Jeanne et Catherine de la Rochelle. — Saint-Pierre-le-Moutier. — La Charité-sur-Loire. — Honneurs rendus à la Pucelle. — Fuite de Sully. — Révélation sur les fossés de Melun. — Lagny. — L'enfant ressuscité. — Jeanne et Franquet d'Arras. — Compiègne. — Jeanne prisonnière. — Regnault de Chartres et le berger du Gévaudan.

Le roi, en abandonnant l'Ile-de-France, renonçait à y exercer une action décisive; mais il n'entendait pas renoncer aux villes qui s'étaient données à lui, et, tout en reportant le centre de son gouvernement derrière la Loire, il voulait en maintenir l'influence sur les bords de la Seine et de l'Oise, aux environs de la capitale, qu'il comptait bien recevoir quelque jour des mains du duc de Bourgogne. Il avait donc institué pour les pays qu'il quittait une lieutenance générale dont le siège était à Senlis, où demeura Regnault de Chartres, pour organiser ce gouvernement nouveau, et surtout pour continuer les négociations avec le duc de Bourgogne. Charles de Bourbon, comte de Clermont, était titulaire de cette lieutenance, et devait donner des ordres aux gouverneurs des diverses places qui avaient reconnu l'autorité du roi de France. Louis de Bourbon, comte de Vendôme, continuait d'occuper Saint-Denis; et Lagny, qui avait fait sa soumission avant le départ du roi, avait reçu une garnison, commandée par Ambroise de Loré et Jean Foucaut. Mais Charles avait emmené avec lui le gros de l'armée; et cette retraite ne tarda pas à produire les effets déplorable qu'on en devait attendre, tant au point de vue militaire qu'au point de vue politique.

Au point de vue militaire, le premier effet de la retraite du roi fut naturellement d'enhardir ses adversaires. Le siège à peine levé, la garnison anglo-bourguignonne qui avait défendu Paris reprit l'offensive. Elle se porta en masse sur Saint-Denis. Louis de Bourbon, contraint de se retirer devant des forces supérieures, laissa prendre et piller la ville. L'évêque de Thérouanne, chancelier de France pour les Anglais, donna l'ordre d'enlever de la basilique l'armure de la Pucelle, qu'il fit transporter à Paris comme un trophée de sa victoire.

Un autre effet de la retraite fut d'enlever toute unité aux efforts des Français, et de supprimer toute discipline. La Pucelle avait fait la grande guerre et déployé, à la tête d'une armée nombreuse, les hardiesses de sa stratégie; elle avait, par l'influence de son héroïque sainteté, établi dans les camps l'ordre et l'obéissance. Quand elle ne fut plus là, les faibles débris de l'armée royale laissés au nord de la Loire, disséminés dans leurs garnisons, ou groupés en de petites bandes, se livrèrent à l'envi, à la violence de leurs mœurs. La guerre se fit à l'aventure, par courses, par embuscades, par coups de main; le vol, l'incendie, le pillage, se donnèrent carrière. Les Anglais de Normandie, les Bourguignons, malgré la trêve, se mirent aux champs de toutes parts; les laboureurs et les bourgeois, qui tremblaient devant eux, ne tremblaient pas moins devant les Français. Un tas de petits la Hire accomplissaient partout, sans vergogne, d'horribles exploits. Quel que fût leur drapeau, ils n'en valaient pas mieux. " Ces pays étaient riches, dit Jean Chartier, bien peuplés et bien labourés; mais bientôt les laboureurs furent massacrés, et plusieurs villes opprimées et appauvries. Plusieurs cantons demeurèrent déserts et sans culture." Charles de Bourbon, lieutenant général, voyant son autorité méconnue, abandonna Senlis, et s'en retourna dans ses domaines. Le comte de Vendôme, qui le remplaça, ne fut pas mieux obéi. Et pourtant, parmi ces forfaits, que de vaillance, que d'héroïsme perdus, tournés au mal, qui, sous la conduite de la Pucelle et tournés au bien, auraient peut-être en peu de mois chassé les Anglais de France! Mais Dieu, dont les desseins sont admirables, réservait maintenant Jeanne au martyre, la plus glorieuse des victoires!

Au point de vue politique, le résultat de la retraite fut plus désastreux encore. Le roi s'était retiré pour complaire au duc de Bourgogne, espérant, par son moyen, recouvrer Paris sans coup férir. Mais la retraite ayant de beaucoup diminué la terreur que la Pucelle inspirait à Philippe le Bon, ce prince retomba décidément dans sa politique ordinaire de ruse et de duplicité; et, pour commencer, il abusa avec une rare perfidie de la confiance que Charles avait si imprudemment mise en lui. Le sire de Charny vint de sa part trouver le roi, et lui demanda un sauf-conduit pour que le duc pût se rendre sans crainte dans la capitale. Muni de cette pièce, qui lui assurait le libre passage à travers les garnisons françaises, Philippe passa l'Oise et vint à Paris, où le duc de Bedford et le cardinal de Winchester arrivèrent de leur côté. Ils étaient réunis le jeudi 6 octobre, et tandis que de nouvelles conférences

s'ouvraient à Saint-Denis (10 octobre) entre les deux chanceliers, Regnault de Chartres, archevêque de Reims, et Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, l'alliance anglo-bourguignonne se resserrait à Paris. Bedford, ne se réservant que la Normandie, transporta tous ses pouvoirs au duc de Bourgogne, avec le titre de lieutenant général du roi Henri VI. Les troupes anglaises évacuèrent la capitale. Philippe le Bon, demeuré le maître, se garda bien de livrer la ville au roi de France. Cependant il ne voulut pas rompre sans retour avec lui, et se hâta de publier solennellement une nouvelle trêve, qui avait été conclue le 28 septembre. Les hostilités devaient demeurer suspendues jusqu'à Pâques de l'an 1430. Satisfait d'avoir joué si complètement le conseil de France, Philippe ne sembla pas prendre trop au sérieux son nouveau titre. Il lui suffisait d'avoir paralysé la politique de Charles VII, et dominé celle de Bedford. Le 17 octobre, il quitta Paris, sans même y laisser de garnison, et s'en alla célébrer en Flandre son mariage avec Isabelle de Portugal,

Arrivé à Gien le 29 septembre 1429, Charles, toujours à court d'argent avait aussitôt licencié l'armée du sacre. Les capitaines s'en étaient allés, les uns dans leurs garnisons, les autres dans leurs domaines. Le duc d'Alençon s'était retiré dans sa vicomté de Beaumont-sur-Oise, et la Pucelle était demeurée auprès du roi, dans une inaction qui la désolait. Après un peu de temps, Jean d'Alençon, qui songeait toujours à recouvrer ses apanages de Normandie, rassembla un certain nombre de gens de guerre pour entrer dans cette province par les marches de Bretagne et du Maine. Fort éveillé sur ses intérêts personnels, qui, au reste, se confondaient encore à cette époque avec la cause nationale, il vint demander au roi la permission d'emmener la Pucelle, ne doutant pas que le prestige de Jeanne n'attirât beaucoup de monde sous ses drapeaux, et ne fit réussir son entreprise. Mais la Trémoille, qui tenait à garder sous sa main l'héroïque jeune fille, envers qui sa jalouse méfiance croissait de jour en jour, et qui, de plus, ne se souciait pas d'accroître l'influence d'un prince auquel il s'était toujours montré hostile, s'opposa de toutes ses forces à ce projet, et le roi, qui ne voyait que par ses yeux, répondit au duc d'Alençon par un refus absolu. La Pucelle et le duc, qui depuis Orléans n'avaient cessé de combattre côte à côte, se séparèrent dès lors pour ne plus se revoir. Regnault de Chartres et Gaucourt avaient, dans cette circonstance, prêté leur appui à la Trémoille. Si, d'une part, en égard à sa conduite postérieure, on peut à bon droit

eux chanceliers,
de Luxembourg,
se resserrait à
transporta tous ses
nant général du
pitale. Philippe
ville au roi de
our avec lui, et
i avait été con-
suspendues jus-
blètement le con-
au sérieux son
ique de Charles
uitta Paris, sans
dre son mariage

s à court d'ar-
ines s'en étaient
domaines. Le
ont-sur-Oise, et
on qui la déso-
geait toujours à
tain nombre de
marches de Bre-
sonnels, qui, au
ase nationale, il
elle, ne doutant
le sous ses dra-
bille, qui tenait
alouse méfiance
pas d'accroître
ostile, s'opposa
e par ses yeux,
celle et le duc,
côte, se sépa-
artres et Gau-
Trémoille. Si,
nt à bon droit



Les Anglais fuient de toute part.

souçonner le duc d'Alençon d'avoir voulu exploiter à son profit le prestige de la Pucelle, on ne peut guère douter non plus que les conseillers du roi n'aient été guidés, en cette affaire comme en toutes les autres, par leur étroite et envieuse politique. Dans ce conflit d'intrigues et d'intérêts vulgaires, bornons-nous à admirer l'héroïque simplicité, l'absolu désintéressement de la vierge de Domremy.

Le roi, dominé par son conseil, qui s'efforçait de le tenir le plus possible à l'écart, éloigné des grandes affaires, avait repris depuis son retour sa vie d'autrefois, promenant son indolente inquiétude de l'une à l'autre de ses résidences, en Touraine, en Poitou et en Berri. La Pucelle demeura presque toujours en sa compagnie parfaitement bien traitée, comblée d'honneurs, mais souffrant vivement en son grand cœur de ce repos de la royauté, qu'elle jugeait fatal au pays. Pendant son séjour à Jargeau et à Montfaucon, en octobre 1429, elle donna une curieuse preuve de ce bon sens spirituel et parfois légèrement railleur qui se conciliait si bien chez elle avec l'héroïsme et avec la sainteté. Voici en quelle circonstance.

Il est rare que les âmes sublimes, les génies extraordinaires, ne suscitent pas bientôt, dans les pays où ils apparaissent, de vulgaires imitateurs. A la suite des vrais prophètes, qu'anime un souffle divin, on voit paraître de faux prophètes, ou méchants ou niais, qui s'appliquent à les contrefaire, et dont la malice humaine abuse souvent contre eux. On vit un jour arriver à la cour de Charles VII une sorte d'aventurière nommée Catherine de la Rochelle, qui se disait inspirée de Dieu. Cette femme prétendait que, la nuit, venait à elle une dame blanche, vêtue de drap d'or, qui lui commandait d'aller par les bonnes villes, précédée de hérauts et de trompettes fournis par le roi, pour faire crier que quiconque aurait de l'or, de l'argent ou quelque trésor caché, l'apportât immédiatement; et que ceux qui ne le feraient, elle les connaîtrait bien, et saurait trouver ces trésors cachés, qui, disait-elle, devaient servir à payer les troupes de Jeanne. Le conseil envoya cette femme à la Pucelle, la priant d'en dire son avis. Jeanne aussitôt conseilla à Catherine de s'en retourner chez son mari, pour faire son ménage et nourrir ses enfants. Comme l'aventurière insistait, Jeanne consulta ses *voies*, sainte Catherine et sainte Marguerite, qui lui répondirent que cette femme était une folle, et ses paroles des niaiseries. Jeanne transmit cette réponse au roi; et comme Catherine s'obstinait à soutenir la réalité de ses visions, la Pucelle lui joua un excellent tour.

“ Cette
da-t-ell
chaîne,
Alors e
“ Votre
n'ai pu
précaut
toute la
tourner
rine, et
point ?
tantôt.
son pro
qui ne s
naïve.
çaise pa
nal, emp
naturell
bûcher,
Cath
décisive
avait la
tent : il
sans dou
pour Je
Cep
reprend
c'est-à-d
encore s
Jeanne
fut donn
au moins
sur-Yèvi
point de
novemb
étant trè
assaut f
trait au

“ Cette femme dont vous parlez vient elle toutes les nuits ? lui demanda-t-elle.—Oui, dit l'autre.—Je coucherai donc avec vous la nuit prochaine, et je la verrai. ” Jeanne veilla jusqu'à minuit, et ne vit rien. Alors elle s'endormit. Le lendemain matin, elle demanda à l'aventurière : “ Votre dame est-elle venue ? —Oui ; mais vous dormiez si fort, que je n'ai pu vous éveiller.—Viendra-t-elle demain ? —Oui. ” Jeanne prit ses précautions ; elle dormit pendant le jour, de façon à pouvoir veiller toute la nuit suivante. Elle renouvela donc l'épreuve, et s'amusa à tourmenter sa compagne. De temps à autre elle se tournait vers Catherine, et lui demandait avec une malicieuse bonhomie : “ Viendra-t-elle point ? ” L'aventurière, toute déconfite, répondait piteusement : “ Oui, tantôt. ” Mais la dame ne vint pas. C'est Jeanne elle-même qui, durant son procès, raconta à ses juges cette piquante anecdote. Malheureux qui ne sentirait pas toute la grâce, toute la finesse de cette plaisanterie naïve. Malheureux qui s'étonnerait que la Pucelle de France fût Française par l'esprit comme par le cœur ! Quand on lit dans le texte original, emprunté à la minute du greffier, ce charmant récit, le sourire vient naturellement sur vos lèvres ; puis on songe aux juges, à la prison, au bûcher, et l'on a envie de pleurer.

Catherine, on le conçoit, ne fut pas contente de cette expérience décisive. Le cordelier Richard qui, depuis Troyes, suivait la cour et avait la singulière prétention de diriger la Pucelle, fut aussi fort mécontent : il aurait voulu qu'on mît en œuvre l'aventurière, qu'il comptait sans doute plus facilement gouverner. Ces deux visionnaires furent pour Jeanne deux ennemis de plus.

Cependant, à la fin du mois d'octobre 1429, le conseil résolut de reprendre le plan qui avait failli prévaloir avant la marche sur Reims, c'est-à-dire d'attaquer les quelques positions que les ennemis conservaient encore sur le cours supérieur de la Loire. Il se décida donc à remettre Jeanne en campagne. Charles d'Albret, frère utérin de la Trémoille, lui fut donné pour lieutenant, probablement avec mission de la surveiller au moins autant que de la seconder. La Pucelle se rendit de Mehun-sur-Yèvre, où résidait alors le roi, à Bourges, qui avait été choisi comme point de rassemblement pour l'armée. Dans les premiers jours du mois de novembre, elle mit le siège devant Saint-Pierre-le-Moutier. La garnison étant très forte et composée de vaillants hommes de guerre, un premier assaut fut repoussé. Jean d'Aulon, écuyer de la Pucelle, blessé d'un trait au talon, s'était retiré du combat, quand soudain il s'aperçut que,

loin de suivre la retraite, Jeanne était demeurée presque seule sous les murs de la place. Aussitôt, craignant pour l'héroïque jeune fille, que le roi avait spécialement confiée à sa garde, il oublie sa blessure, monte à cheval, court vers elle, et lui demande ce qu'elle fait là, et pourquoi elle ne se retire pas comme les autres. La Pucelle, qui semblait animée d'une ardeur extraordinaire, lui répond en ôtant son casque de dessus sa tête : "Je ne suis pas seule : j'ai encore en ma compagnie cinquante mille de mes gens : je ne partirai point d'ici que la ville ne soit prise." — "Elle n'avait pourtant avec elle, j'en suis bien sûr, rapporte Jean d'Aulon, que quatre ou cinq hommes." Le bon écuyer renouvelle ses instances. Pour toute réponse, Jeanne lui commande de faire apporter des fagots et des claies, pour faire sur les fossés de la ville un pont où les assaillants, puissent passer. Elle-même crie d'une voix forte : "Aux fagots, aux claies tout le monde, afin de faire le pont !" Les Français l'entendent, ils reprennent courage ; ils accourent en foule. Le pont est aussitôt établi ; on arrive au pied des murs, on dresse les échelles, on escalade. La résistance cesse comme par enchantement, et voici que la ville est prise. Les vainqueurs se livrent au pillage, leur cupidité ne recule pas même devant le sacrilège : ils pénètrent dans une église, et veulent enlever les vases sacrés. Mais Jeanne ne le peut souffrir ; elle les réprimande avec une vigueur singulière, et, reprenant sur ces hommes farouches tout l'ascendant qu'elle exerçait sur eux naguère, elle préserve la maison de Dieu. Sa piété est toujours la même, aussi bien que son héroïsme. Mais, si ses aptitudes militaires lui demeurent, son inspiration n'a plus la netteté surnaturelle d'autrefois.

Après ce brillant fait d'armes, le conseil, poursuivant l'exécution de son plan, résolut d'envoyer Jeanne devant la Charité-sur-Loire. Mais tel n'était pas l'avis de la Pucelle ; car ses *voies* demeuraient muettes, et pour elle, c'était en France, c'est-à-dire dans l'Ile-de-France et la Picardie, qu'elle voulait aller, dans ces bonnes villes qui l'avaient si bien reçue avant et après le sacre, près de ce Paris qui lui tenait toujours au cœur. Mais, comme on fit appel à son dévouement, elle se soumit. Il n'en fut pas de même de Catherine de la Rochelle, qu'on voulait envoyer avec Jeanne au siège de la Charité. Cette aventurière répondit qu'il faisait trop froid. Au surplus, cette indigne rivale de la Pucelle s'attribuait depuis quelque temps des aptitudes différentes de celles d'un chef de guerre. Elle demandait qu'on mit à l'essai son talent diplomatique, et offrait d'aller trouver le duc de Bourgogne pour faire la paix.

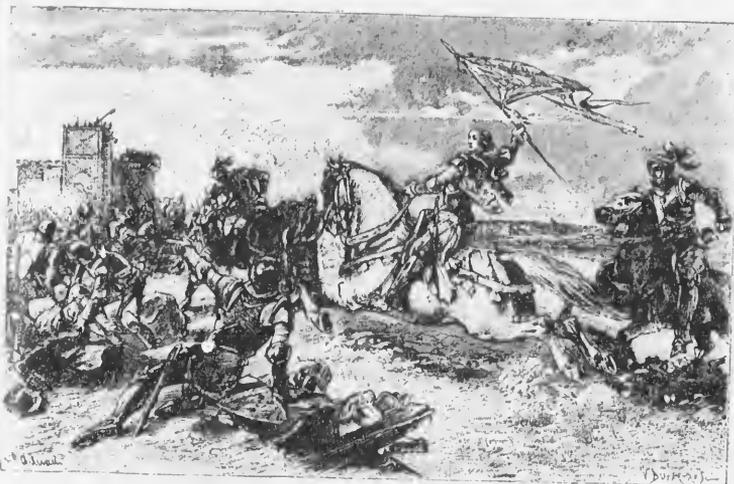
C'es
plus
son
n'es
L
poss
dem
de l
cour
quer



chal d
le sièg
conseil
capita
et de
Enfin,
la Puc
Toute
le seco
est qui

C'est alors que Jeanne prononça cette belle parole, que nous avons déjà plusieurs fois citée, et qui ne fait pas moins honneur à son bon sens qu'à son patriotisme : " Il me semble qu'on n'y trouvera point de paix, si ce n'est par le bout de la lance. "

Dès qu'elle eut consenti à diriger l'expédition, Jeanne fit tout son possible pour en assurer le succès. Elle n'avait pas d'artillerie ; elle en demanda aux habitants de Riom. Elle s'adressa aux bourgeois d'Orléans, de Bourges, pour avoir de l'argent, des munitions, des vivres ; car la cour, qui l'envoyait faire ce siège malgré elle, la laissait pourtant manquer de tout. La Pucelle, accompagnée de Charles d'Albret et du maré-



Elle court à bride abattue.

chal de Boussac, parut, le 24 novembre, sous les murs de la place ; mais le siège traîna bientôt en longueur, les assauts furent repoussés. Le conseil royal s'abstenait d'envoyer aucun secours d'aucune espèce. Le capitaine de la ville, Perrinet Grasset, Bourguignon plein de vaillance et de finesse, laissa l'armée française s'user en d'infructueux efforts. Enfin, après un mois de souffrances pour les soldats et d'angoisses pour la Pucelle, que ses *conseils* ne soutenaient point, il fallut lever le siège. Toute l'artillerie tomba au pouvoir de l'ennemi, et ainsi fut consommé le second échec de Jeanne d'Arc. Parmi les causes de ce revers, il en est qui sont demeurées obscures, et, où, dit-on, l'on pourrait soupçonner

la main de la Trémoille. Toujours est-il que, le 11 janvier 1430, moins d'un mois après la levée du siège, la Charité se rendit spontanément au roi de France, après que treize cents écus d'or y eurent été expédiés de Bourges.

Quand la Pucelle reparut à Mehun-sur-Yèvre en Berri, où le roi tenait alors sa cour, celui-ci eut du moins le bon sens de ne pas lui imputer un échec dont les conseillers de la couronne étaient seuls responsables. Charles, Dieu merci ! n'eut jamais pour la Pucelle l'insigne malveillance d'un Regnault de Chartres ou d'un la Trémoille. Il la soutint trop mollement durant ses glorieuses campagnes : il l'abandonna trop aisément ensuite aux jalouses inimitiés de ses conseillers ; mais, tant qu'elle vécut à ses côtés, il lui témoigna une affection réelle, dont il n'aurait pas demandé mieux que de lui prodiguer les marques, pourvu qu'elle voulût se tenir tranquille, se reposer, ou servir d'instrument docile à la politique tortueuse de ses favoris. En ce moment, loin de lui témoigner de la froideur, il se montra à son égard plein de bonne grâce et de générosité royale. Il lui maintint un train de maison digne d'un comte, lui fit don de belles armes, de riches vêtements, de chevaux de prix. Il fit plus : par lettres patentes données à Mehun-sur-Yèvre, en décembre 1429, et contresignées *la Trémoille*, il l'anoblit, elle et toute sa famille ; et, par un privilège tout particulier, il décida que la noblesse, dans la famille de Jeanne, se transmettrait par les femmes comme par les hommes. Dès le 2 juin, il lui avait concédé des armoiries, et ce blason était noblement et ingénieusement imaginé : c'était une épée d'or, la pointe en haut, sur un champ d'azur, entre deux fleurs de lis. Mais Jeanne s'abstint d'en faire usage, préférant les religieux insignes qu'elle avait fait peindre sur sa bannière. " Persécutée de prévenances et d'honneurs," elle laissait faire, tout en gardant toujours sa naïveté angélique, son héroïque simplicité. Mais son âme était pleine d'angoisses ; elle souffrait vivement de ce repos qui lui était commandé par le roi, tandis que la guerre se rallumait dans l'Île-de-France et la Picardie, et que le duc de Bourgogne, se rapprochant décidément des Anglais, se disposait à reprendre les hostilités sans même attendre l'expiration de la trêve conclue avec Charles VII.

Le gouvernement anglais avait fait les derniers efforts pour s'assurer le concours actif du puissant vassal, si vivement courtisé par les conseillers du roi de France, qu'il avait déjà tant de fois dupés. Informé que Charles VII avait promis à Philippe le Bon de lui donner en apa-

nage,
d'Ang
du 8 m
qui lu
duc de
Sortar
rassen
Champ
quiétu
archev
leurs d
lut de
diatem

Dep
quitté
vait en
de Sull
sous sa
vernein
personn
sortit n
à la ean
même, c
Cette fo
au mart
un lang

Le l
venait d
ce jour-l
Saint-Je
qu'elle n
viendrai
elles lui
terrible.
avait fixe
qu'elle m
recevait p
lit, et qu

ange, s'il faisait la paix, les comtés de Champagne et de Brie, le comté d'Angleterre les lui avait immédiatement accordés par lettres patentes du 8 mars 1430, en y joignant un don de douze mille cinq cents livres qui lui furent immédiatement payées, malgré la pénurie du trésor. Le duc de Bourgogne se mit alors à dessiner, plus nettement sa politique. Sortant des ambiguïtés où il s'était complu depuis plusieurs mois, il rassembla ses forces et commença à menacer les places françaises de la Champagne et de la Picardie. Les habitants de Reims, dévorés d'inquiétude, s'adressaient au lieutenant général comte de Vendôme, à leur archevêque, Regnault de Chartres, et surtout à la Pucelle. Jeanne, dont leurs dépêches excitaient l'indignation et enflammaient le courage, résolut de rompre, s'il le fallait, avec le conseil royal, et de se porter immédiatement sur le théâtre de la guerre.

Depuis son retour du siège de la Charité, elle n'avait presque pas quitté le roi. En ce moment (derniers jours de mars 1430), elle se trouvait en sa compagnie, et résidait depuis un mois environ au château fort de Sully-sur-Loire, propriété du favori la Trémoille, qui tenait ainsi sous sa main, resserrés entre les étroites limites de son égoïsme, le gouvernement, dans la personne du roi, et le sentiment national, dans la personne de la Pucelle. Jeanne, pour s'éloigner, usa de stratagème. Elle sortit un jour sans prendre congé du roi, sous prétexte d'aller se divertir à la campagne; mais une fois aux champs, en pleine possession d'elle-même, elle prit avec une faible escorte le chemin de l'Ile-de-France. Cette fois, hélas! elle ne courait pas à la victoire, mais à la captivité et au martyre. Ses *voix*, qui depuis quelque temps sans doute lui tenaient un langage de plus en plus sombre, le lui furent bientôt entendre.

Le 15 avril 1430, la Pucelle se trouvait sur les fossés de Melun, qui venait de reconnaître l'autorité du roi de France. Ses saintes lui firent ce jour-là une douloureuse révélation. Elles lui apprirent qu'avant la Saint-Jean prochaine elle serait prise, qu'il fallait qu'il en fût ainsi; qu'elle ne s'étonnât donc point, mais prit tout en gré, et que Dieu lui viendrait en aide. Depuis lors jusqu'à la fatale sortie de Compiègne, elles lui répétèrent maintes fois, presque tous les jours, cette prédiction terrible. Mais Jeanne ne put savoir d'elles l'époque précise que Dieu avait fixée pour sa captivité; et quand elle suppliait ses *voix* d'obtenir qu'elle mourût sans souffrir les tourments d'une longue prison, elle ne recevait point d'autre réponse, sinon qu'il fallait que la prédiction s'accomplît, et qu'elle prit tout en gré. Jeanne alors, sans revenir sur la décision

hardie qu'elle avait exécutée en se séparant du roi pour se jeter au milieu des labeurs et des périls de la guerre, résolut de renoncer à l'initiative qu'elle prenait d'ordinaire, au nom de son inspiration et de son génie, dans la conduite des opérations militaires, et de s'en remettre le plus souvent à la volonté des capitaines qu'elle était venue rejoindre. Mais elle leur cacha ses anxiétés et l'avenir qui pesait sur elle, montrant toujours la même vaillance et la même sérénité, bien qu'elle n'eût plus le même espoir.

Lagny-sur-Marne, qui depuis la campagne de Charles VII dans l'Île-de-France était demeuré au pouvoir des Français, était occupé par une garnison vaillante, qui avait de fréquentes escarmouches avec les bandes ennemies. La Pucelle s'y jeta, et son séjour dans cette ville fut marqué par un fait qui fut considéré comme miraculeux, et par un brillant exploit.

Un enfant était né depuis trois jours, et on ne l'avait pu baptiser parce qu'il ne donnait pas signe de vie. On le porta devant l'image de Notre-Dame, et les jeunes filles de la ville se mirent en prière. On vint demander à Jeanne de se joindre à elles, et la sainte enfant y consentit volontiers. Elle y alla, et pria avec les autres. Tout à coup l'enfant donne signe de vie : il a baillé trois fois. Tout à l'heure il était noir ; la couleur lui revient soudain. On le baptise en toute hâte, et après sa mort, qui ne tarde guère, on peut l'inhummer en terre sainte. Quand les juges de Rouen demandèrent à la Pucelle si "l'on ne disait point par la ville que ce miracle était l'effet de sa prière", elle répondit avec sa simplicité, son humilité ordinaire : "Je ne m'en enquérais point."

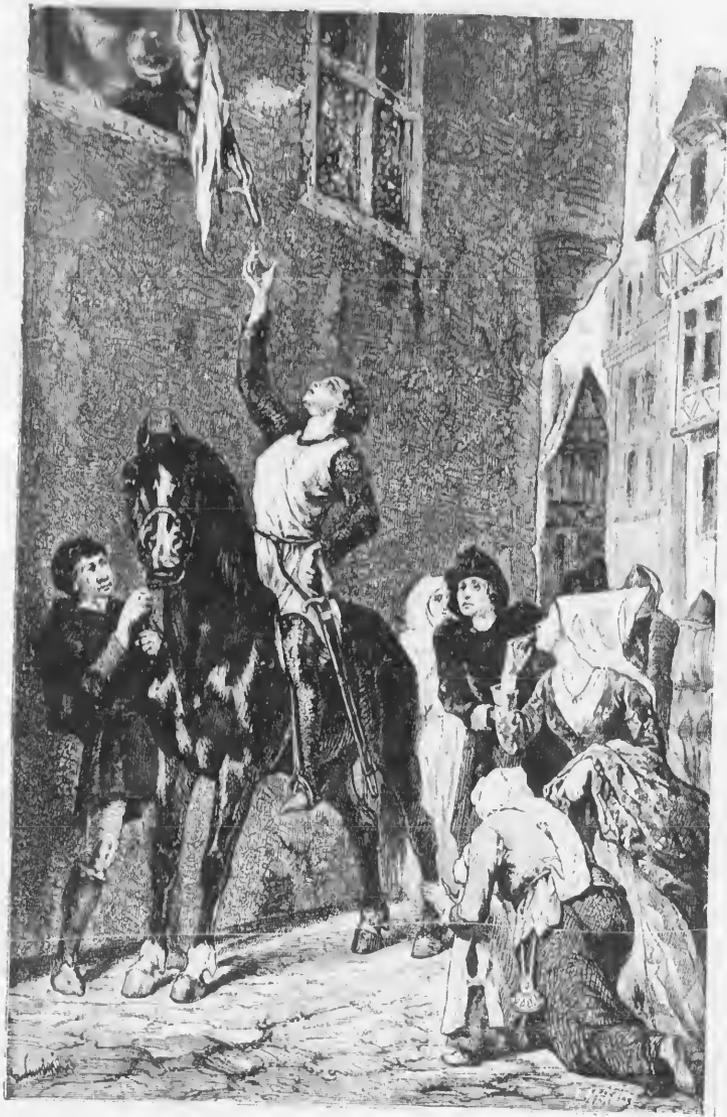
Un de ces aventuriers sans foi ni loi, plein de bravoure et de scélératesse, et dont la vie militaire n'était qu'un tissu de crimes, ravageait en ce moment les environs de Lagny, avec une bande composée de trois à quatre cents Anglais. Pour lui, il était né Français ; mais il suivait le parti du duc de Bourgogne. On le nommait Franquet d'Arras. Jeanne marcha contre lui, accompagnée de Jean Foucaut, l'un des deux capitaines à qui le roi avait confié la défense de la ville, de Geoffroy de Saint-Belin, d'un capitaine nommé Barrette, et d'un chef écossais au service de la France, sir Hugh de Kennedy. La troupe était à peu près égale en nombre à celle de Franquet d'Arras. Celui-ci, quand il aperçut l'ennemi, ordonna à ses soldats de mettre pied à terre, et, suivant la tactique anglaise, les rangea en bon ordre le long d'une haie. Le combat fut long et sanglant ; par deux fois les Français reculèrent ; mais enfin

ir se jeter au
moncer à l'ini-
tion et de son
en remettre le
que rejoindre.
elle, montrant
elle n'eût plus

VII dans l'He-
occupé par une
avec les bandes
elle fut marqué
par un brillant

it pu baptiser
ant l'image de
rière. On vint
nt y consentit
coup l'enfant
il était noir;
te, et après sa
ce. Quand les
t point par la
t avec sa sim-
nt."

e et de scélérn-
s, ravageait en
sée de trois à
s il suivait le
Arras. Jeanne
des deux capi-
e, de Geoffroy
chef écossais
ne était à peu
ui-ci, quand il
t, et, suivant la
ie. Le combat
t: mais enfin



La Bastille Saint-Loup.

ils remportèrent une victoire complète, et tous les Anglais furent tués ou pris.

Au nombre des prisonniers se trouvait Franquet d'Arras. Jeanne avait dessein de l'échanger contre un Parisien du parti français, hôtelier à l'enseigne de *l'Ours*. Mais le bailli de Lagny le réclama comme son justiciable, à cause des crimes qu'il avait commis dans le ressort du bailliage. Il apprit à Jeanne que le Parisien auquel elle s'intéressait était mort, et lui représenta qu'en refusant de livrer Franquet elle faisait grand tort à la justice. "Puisque l'homme que je voulais avoir est mort, répondit-elle, faites ce que vous devez faire." Après un procès en forme, qui dura quinze jours, Franquet fut condamné à mort et décapité. Il s'était mis par ses excès en dehors du droit des gens. Cependant la mort de ce brigand, qui avait avoué ses crimes, fut l'un des griefs relevés contre Jeanne durant son procès.

De Lagny, la Pucelle se rendit à Senlis; puis, si l'on en croit la tradition fort ancienne et très vraisemblable, elle séjourna quelque temps au château de Borenglise, dans la paroisse d'Elinecourt située entre Compiègne et Ressons, et dont l'église était placée sous l'invocation de sainte Marguerite, l'un des *conseils* de Jeanne. Elle ne tarda pas à se rendre à Compiègne même. Cette ville, objet des convoitises du duc de Bourgogne, s'attendait d'un jour à l'autre à soutenir un siège; car l'entrée en campagne de Philippe le Bon ne pouvait plus laisser aucun doute sur ses intentions, et la chimère du chancelier Regnault de Chartres s'évanouissait devant la triste réalité. Le diplomate en était réduit, pour le moment, à préparer la résistance. Il n'en conservait pas moins, à l'endroit de la Pucelle, sa malveillance ordinaire.

Philippe, ayant pris en personne le commandement de ses troupes, s'était eu paré du château de Gournay-sur-Aronde, et, après avoir séjourné environ huit jours à Noyon, il était venu assiéger Choisy-sur-Aisne. Les Français résolurent de secourir cette place. La Pucelle, accompagnée de Saintrailles, de Jacques de Chabannes, de Rigault de Fontaines, avec environ deux mille combattants, essaya de forcer le passage de l'Oise à Pont-l'Évêque. Mais après une rude escarmouche, le petit corps d'armée fut repoussé. Louis de Bourbon, comte de Vendôme, se décida à faire une nouvelle tentative sur un autre point. Emmenant avec lui le chancelier Regnault de Chartres et la Pucelle, il se dirigea vers Soissons, où il espérait passer l'Aisne. La ville était aux mains des Français; mais le gouverneur, Guichard Bournel, écuyer picard, à qui ce poste

avait été confié par le comte de Clermont, persuada aux habitants qu'on voulait leur imposer la charge d'une garnison, ce qui, attendu les méfaits des gens de guerre, ne plaisait jamais aux bourgeois. Il ne permit l'entrée au lieutenant général, au chancelier et à la Pucelle, qu'à condition que l'armée resterait dehors. Il fallut dès lors renoncer à secourir Choisy, qui ne tarda pas à succomber. La petite armée du comte de Vendôme se dispersa. Louis de Bourbon et le chancelier gagnèrent Senlis; la Pucelle se retira à Crespy-en-Valois. Guichard Boumel, aussitôt qu'il se vit débarrassé de leur présence, vendit Soissons à Jean de Luxembourg, l'un des principaux lieutenants du duc de Bourgogne. Celui-ci, repassant l'Oise avec toutes ses forces, vint mettre le siège devant Compiègne. Il fut bientôt rejoint par un corps d'armée auxiliaire, composé d'Anglais et commandé par les comtes de Stafford et d'Arundel. Tous ces événements s'étaient accomplis du 15 avril au 23 mai 1430.

Quand Jeanne apprit que Compiègne était assiégé, elle rassembla en toute hâte trois à quatre cents hommes d'armes pour courir prendre part à la défense de cette bonne ville, qui, malgré le roi lui-même, avait voulu demeurer française. En vain lui fit-on observer qu'elle n'avait que bien peu de monde pour passer à travers l'armée anglo-bourguignonne: "Nous sommes assez," répondit-elle; "je veux aller voir mes bons amis de Compiègne." Le 24 mai 1430, à minuit, elle se mit en marche, trompa, grâce à l'obscurité, la vigilance de l'ennemi, et pénétra dans Compiègne au soleil levant. Elle concerta sur-le-champ avec le capitaine de la ville, Guillaume de Flavy, une sortie, qu'elle exécuta au déclin du jour, et dont le plan était très habilement conçu. Ses *voies* toutefois ne l'encouragèrent pas à cette entreprise; elles ne l'en détournèrent pas non plus. "Si j'avais su que je dusse être prise, je n'y serais point allée," dit-elle, "à moins que mes *voies* ne me l'eussent expressément commandé; auquel cas j'y serais allée, quoi qu'il m'en dût advenir."

Compiègne, situé sur la rive gauche de l'Oise, communique avec la rive droite par un pont, qui aboutit à une chaussée destinée à frayer aux voyageurs une route commode, à travers une plaine basse et souvent inondée, jusqu'à la côte de Picardie, qui, semblable à un mur, ferme l'horizon en face de la ville. Une de ces redoutes qu'on appelait *boulevards* servait de tête de pont, et, dominant la chaussée, formait une sorte d'ouvrage avancé qui défendait de ce côté l'approche de Compiègne. Au bout de la chaussée on aperçoit Margny, où les Bourgui-

gnons avaient un camp; ils en avaient un autre à Clairoux, à trois quarts de lieue environ, en remontant la rivière, au confluent de l'Oise et de l'Aronde; enfin les Anglais étaient établis à Venette, à une demi-lieue en descendant vers Pont-Sainte-Maxence. Le duc de Bourgogne campait à Coudun-sur-Aronde, en arrière de Clairoux, avec un corps de réserve.

Le plan de la Pucelle consistait à s'avancer droit sur Margny, à enlever ce village par un coup de main, puis se rabattant à droite sur Clairoux, à s'y établir de vive force pour y attendre le duc de Bourgogne, s'il venait de Coudun au secours de ses gens. On négligeait, il est vrai, les Anglais de Venette, qui pouvaient tenter de s'emparer de la chaussée pour couper la retraite aux Français; mais, de concert avec Jeanne, Guillaume de Flavy avait promis de pourvoir à ce danger. Il disposa de l'artillerie et des gens de trait sur le front et sur les flancs du boulevard qui commandait la chaussée, et prépara en outre sur l'Oise un grand nombre de bateaux couverts qui devaient, en tout cas, permettre aux fantassins d'opérer sûrement leur retraite.

Vers cinq heures de l'après-midi, toutes les portes de la ville étant fermées, sauf celle du pont, Jeanne sortit de Compiègne et se porta sur Margny avec cinq à six cents hommes. Les Bourguignons, commandés par Bando de Noyelle, furent culbutés, et le village emporté. La garnison de Clairoux accourut pour le secourir, tandis que les Anglais de Venette se mettaient en marche vers la chaussée. Une lutte violente, où les deux partis reculaient et avançaient tour à tour, s'engagea dans la prairie. Grâce à l'artillerie du boulevard, les Anglais allaient être arrêtés dans leur mouvement, et tout ce qu'ils auraient pu faire, ç'aurait été d'aller grossir le corps de bataille des Bourguignons, quand tout à coup une terreur panique s'empara de ceux des soldats de Jeanne qui, se trouvant aux derniers rangs, pouvaient suivre du regard le mouvement des Anglais. Sans réfléchir que le boulevard les protége, ils croient déjà voir la retraite coupée: ils perdent la tête, ils se débandent et se précipitent les uns vers les bateaux, les autres vers la barrière du boulevard. Les Anglais, protégés par ces fuyards eux-mêmes contre l'artillerie, dont on n'ose pas faire usage de crainte de frapper également amis et ennemis, s'établissent sur la chaussée, et, poussant devant eux les Français débandés, ils arrivent bientôt près du pont. Flavy, qui du haut des remparts voit cette confusion des siens, et les ennemis qui approchent, se prend à trembler pour la ville. Il donne l'ordre de fermer la porte et de baisser la herse. Jeanne cependant combat toujours dans la prairie.

Av
retrait
qu'à v
dant l

devant eu
chaussée.
ment une
de la brid

Avertie de la panique qui avait saisi ses gens, suppliée de battre en retraite, elle s'y refusa d'abord et répondit : "Taisez-vous, il ne tient qu'à vous qu'ils soient déconfits, ne pensez qu'à frapper sur eux." Cependant le désordre ne faisait qu'augmenter. Les Bourgnignons, refoulant



Jeanne blessée à l'attaque des Tourelles.

devant eux la petite troupe de Jeanne, inondaient déjà la plaine et la chaussée. La Pucelle, avec son héroïsme accoutumé, soutenait vaillamment une lutte inégale. A la fin, son écuyer, Jean d'Aulon, s'emparant de la bride de son cheval, la force à retourner du côté de Compiègne. Par

malheur, l'entrée du boulevard n'était plus accessible. La petite troupe de Jeanne, poussée par les Bourguignons victorieux sur les Anglais, maîtres des abords du pont, vint s'accrocher dans l'angle formé par le flanc du boulevard et par le talus de la chaussée. Il n'y avait plus d'espoir de salut, l'ordre donné par Flavy venait d'être exécuté. L'escorte de la Pucelle succombe en un clin d'œil, et une foule d'ennemis portent à la fois la main sur elle. Violamment tirée par sa casaque de drap d'or vermeil, elle tombe de cheval, et enfin se laisse entraîner par un archer du bâtard de Wandonne lieutenant du comte Jean de Luxembourg. On l'eumène prisonnière au camp de Margny. Vaineue, mais indomptée, elle refuse de donner sa foi. " Je l'ai donnée à autre qu'à vous, dit-elle, et je tiendrai mon serment."

Le duc de Bourgogne, qui venait d'arriver dans la plaine avec le corps de réserve pour secourir ses lieutenants, n'eut pas plus tôt appris la capture de la Pucelle, qu'il alla voir Jeanne à Margny. Il eut avec elle un entretien dont le chroniqueur bourguignon, Monstrelet, bien qu'il y ait assisté, nous dit n'avoir pas bien conservé la mémoire. La joie de Philippe le Bon était immense. Dès le soir même il expédia de toutes parts des courriers chargés de répandre la grande nouvelle. La joie des Anglais fut plus vive encore, s'il est possible, et ils en donneront bientôt de sinistres marques. Quant au sentiment éprouvé par les Français, il faut distinguer entre le peuple et le conseil royal. Les populations furent frappées de stupeur d'abord, puis ressentirent une vive douleur. La ville de Tours prescrivit un deuil public. Si le conseil royal ne se réjouit pas précisément, comme les Anglais et les Bourguignons, de la captivité de l'héroïne, on peut dire tout au moins qu'il ne s'en affligea guère, et chercha à modérer la douleur des populations. C'est ce qui résulte d'une lettre de Regnault de Chartres aux habitants de Reims, dont l'analyse seulement nous a été conservée :

" Il donne avis de la prise de Jeanne la Pucelle devant Compiègne. " Elle ne voulait croire conseil, mais faisait tout à son plaisir. Il était " venu vers le roi un jeune pâtre, gardeur de brebis des montagnes du " Gévaudan, en l'évêché de Mende, lequel disait ni plus ni moins qu'avait " fait Jeanne la Pucelle : à savoir qu'il avait commandement de Dieu " d'aller avec les gens du roi, et que sans faute les Anglais et les Bourgui- " gnons seraient déconfits. Et comme on lui dit que les Anglais avaient " fait mourir Jeanne la Pucelle, il répondit que cela leur porterait malheur,

" et q
" s'éta
" et a
" mais
Ce
part, n
la pre
enviro
Fait p
dans u
Tar
venu, l
longs i
tera sa
portait
sentant
répond
se saer
être int
contre
sont élo

Pierre Cau
tion
De l

Le b
maître, J
duc de B
point de
Jeanne d
vrai, de l
chevaleres

“ et que Dieu avait souffert que Jeanne la Pucelle fut prise, parce qu'elle s'était constituée en orgueil, à cause des riches habits qu'elle avait pris, et aussi parce qu'elle n'avait pas fait ce que Dieu lui avait commandé, mais avait fait sa volonté.”

Ce document révèle une ingratitude absolument révoltante de la part, nous ne disons pas du roi, mais du gouvernement royal. Au reste, la première expédition que Regnault de Chartres fit faire à son berger, environ deux mois après la mort de la Pucelle, ne fut pas heureuse. Fait prisonnier par les Anglais, le pâtre du Gévaudan fut jeté à l'eau dans un sac, sans autre forme de procès.

Tandis qu'on espérait ainsi pouvoir la remplacer par le premier fou venu, la Pucelle allait donner dans sa douloureuse captivité, pendant les longs interrogatoires de son procès et jusque sur l'échafaud où elle écouterait sa sentence, de nouveaux témoignages de l'ineffable amour qu'elle portait à la France, et au prince qui pour elle en était le légitime représentant et comme la personnification vivante. On la sacrifiait, et elle répondait à cette marque d'une incroyable ingratitude comment ? En se sacrifiant elle-même. Jamais un mot ne sortit de sa bouche qui pût être interprété défavorablement non seulement contre Charles VII, mais contre les conseillers de Charles VII. Il y a, dit-on, des silences qui sont éloquents : le silence de Jeanne fut sublime.

CHAPITRE TROISIÈME

LA CAPTIVITÉ

Pierre Cauchon. — Premières démarches contre la Pucelle. — Jeanne à Beaudieu. — Sommation au duc de Bourgogne. — Jeanne à Beaufort. — Le salut. — Le prix du sang. — De Beaufort à Rouen. — Rouen. — La prison.

Le bâtard de Wandonne remit sa prisonnière aux mains de son maître, Jean de Luxembourg, comte de Ligny. Principal lieutenant du duc de Bourgogne, il était bien certain que ce Seigneur ne disposerait point de la Pucelle sans l'agrément de Philippe le Bon. Le sort de Jeanne dépendait donc de la volonté d'un prince français, allié, il est vrai, de l'Angleterre, mais qui avait toujours fait étalage de ses qualités chevaleresques. Or les règles de la chevalerie, non plus que celles du

droit des gens, ne permettaient pas de maltraiter un prisonnier, à plus forte raison quand ce prisonnier était une femme, qui avait déployé en tant d'occasions une vaillance et une magnanimité toutes chevaleresques. Jeanne devait être mise à rançon, et, en attendant qu'elle pût s'acquitter, subir une captivité honorable. Mais c'est ce que le gouvernement anglais ne pouvait souffrir. Les merveilleuses victoires de la Pucelle avaient ruiné en France le prestige des armes anglaises. Le seul moyen, pensaient les lords du grand conseil, de ramener la victoire sous les drapeaux de Bedford, c'était d'anéantir la cause de ses revers, et de l'anéantir en la déshonorant. Pour atteindre un tel but, une accusation d'hérésie et de sorcellerie était naturellement indiquée par le caractère surhumain des actions de Jeanne, et par cette auréole mystérieuse dont le sentiment populaire entourait le front de la vierge de Domremy. Un procès de ce genre offrait ce double avantage : il enlevait à la Pucelle, en la mettant, pour ainsi dire, hors la loi, le bénéfice des règles de la chevalerie et du droit des gens ; habilement, c'est-à-dire iniquement conduit, il ne pouvait manquer de la mener à sa perte. En outre, le duc de Bourgogne et Jean de Luxembourg ne pourraient, en eussent-ils envie, refuser à l'Église une prévenue qu'elle réclamerait comme étant sa justiciable, surtout si la réclamation était appuyée de mesures politiques et d'offres pécuniaires de nature à déterminer leur conviction. Les Anglais avaient justement sous la main, pour faire mouvoir ce ressort, un instrument admirable en la personne du docteur Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, dans le diocèse duquel la Pucelle avait été prise.

Né dans le rémois à la fin du xive siècle, Pierre Cauchon avait fait de brillantes études à l'université de Paris. En 1403, il fut élu recteur, et dès 1407 on le trouve mêlé aux longues et difficiles négociations que suscita le grand schisme d'Occident. Quand éclatèrent en France les discordes civiles, Cauchon s'attacha à la faction bourguignonne, au triomphe de laquelle il dut sa rapide ascension dans la voie des honneurs. Évêque et comte de Beauvais, pair de France, il ambitionnait plus encore, aussi n'eut-il pas honte, après le traité de Troyes, aux négociations duquel il avait pris part, de se faire un des plus fervents adeptes de la domination étrangère. Sous le duc de Bedford, comme sous Henri de Lancastre, il mit au service de la cause qu'il avait embrassée les facultés éminentes de son esprit, les ressources de sa science en théologie et dans toutes les branches du droit, son habileté diplomatique, et, ce qui n'était pas de petite importance, l'influence qu'il avait acquise sur ce grand corps qu'on

sonnier, à plus
ait déployé en
chevaleresques.
le pût s'acquit-
gouvernement
de la Pucelle
Le seul moyen,
ctoire sous les
ers, et de l'ané-
accusation d'hé-
caractère sur-
érieuse dont le
Donremy. Un
à la Pucelle, en
es règles de la
uniquement con-
outre, le duc de
assent-ils envie,
e étant sa jus-
es politiques et
n. Les Anglais
sort, un instru-
chon, évêque de
e.
chon avait fait
fut élu recteur,
es négociations
rent en France
arguignonne, au
e des honneurs.
nait plus encore,
ociations duquel
s de la domina-
ri de Lancastre,
ultés éminentes
dans toutes les
n'était pas de
and corps qu'on



Le roi Charles VII et Jeane d'Arc se rendant à Reims.

appelait l'université de Paris. Nommé en 1423 conservateur des privilèges de cette université, il la tenait dans sa main, comme un ressort qu'il pouvait mouvoir à son gré. En ce moment il était excité par deux raisons décisives à servir les cruels desseins des Anglais contre la Pucelle. En premier lieu, il était résolu à se venger de l'humiliant échec qu'il avait éprouvé dans son diocèse, quand les habitants de Beauvais s'étaient rangés sous l'autorité de Charles VII; en second lieu, le duc de Bedford lui faisait espérer, pour prix de son zèle, l'archevêché de Rouen, qui vaquait en ce moment. A peine la Pucelle avait-elle subi la fortune de la guerre en tombant aux mains des Bourguignons, que l'œuvre d'iniquité à laquelle ce méchant homme devait attacher son nom commença, sans qu'on puisse cependant absolument affirmer qu'il en ait inspiré les premières démarches.

Jeanne avait été prise le 24 mai 1430. Le 26 c'est-à-dire aussitôt que la nouvelle de cet événement fut parvenue à Paris, le vice-inquisiteur de France frère Martin Belorme, écrivit au duc de Bourgogne une lettre à laquelle sans doute était jointe une requête de l'université de Paris, pour réclamer "certaine femme nommée Jeanne que les adversaires de ce royaume appellent *la Pucelle*... soupçonnée véhémentement de plusieurs crimes sentant hérésie". Jeanne, si le gouvernement anglais s'en fût tenu aux termes de cette demande devait être amenée à Paris, "pour se défendre par-devant nous (le vice-inquisiteur), contre le procureur de la sainte inquisition," qui devait procéder contre elle "au bon conseil, faveur et aide des bons docteurs et maîtres de l'université de Paris, et autres notables conseillers étant par deçà". Cette première démarche demeura sans résultat. Jean de Luxembourg ne livra point la Pucelle; il l'envoya sous bonne escorte dans son château de Beaulieu en Vermandois, à quelques lieues de Compiègne.

Le Pucelle demeura deux mois dans cette forteresse (fin mai-fin juillet 1430). Elle y fut, ce semble, traitée avec égards; mais elle était loin d'être résignée à la captivité. Outre qu'elle redoutait, à bon droit, d'être livrée aux Anglais, dont elle se rappelait les cruelles menaces, exprimées en de si poignantes injures, lorsqu'elle les somnait de lever le siège d'Orléans, sa vive imagination lui retraçait les angoisses de ses bons amis de Compiègne, dont la défense héroïque définait l'opiniâtreté des assiégeants; et elle ne pouvait se consoler de n'être plus au milieu d'eux, pour les encourager dans la résistance et pour les guider au combat. Un jour enfin, elle essaya de tromper la vigilance de ses gardiens, et il s'en

fallut de peu que ce hardi projet ne réussit. Elle tenta de s'échapper, comme ses juges le lui rappelèrent dans son procès, "entre deux pièces de bois." Soit qu'il faille entendre par ces mots deux planches qu'elle chargea sur ses épaules et qui lui masquaient le visage (elle avait gardé ses habits d'homme), soit qu'elle ait pu se glisser dans l'intervalle existant entre deux poutres et formant une légère ouverture dans la cloison de son appartement, toujours est-il qu'elle parvint à enfermer ses gardiens, et qu'elle se serait sauvée sans la vigilance du portier de la fortereste, qui la reconnut et l'arrêta. Le comte de Ligny ordonna de la transférer plus loin du théâtre de la guerre, en sa forteresse de Beaufort sur Vermandois, sur les limites du Cambrésis.

Cependant les ennemis de Jeanne avaient recommencé leurs démarches. Cette fois, non seulement la main de Cauchon s'y fait sentir, mais lui-même se découvre et prend ostensiblement la direction de cette œuvre d'iniquité. A la date du 14 juillet 1430, l'université de Paris adressa deux nouvelles lettres, l'une au duc de Bourgogne, l'autre à Jean de Luxembourg, comte de Ligny. Elle se plaignait assez vivement que sa première démarche n'eût pas reçu de réponse, et exprimait cette crainte "que par la fausseté et la séduction de l'ennemi d'enfer, et par la malice et subtilité des mauvaises personnes, vos ennemis et adversaires, qui mettent tout leur soin, comme on dit, à vouloir délivrer cette femme par voies détournées, elle ne soit mise hors de votre pouvoir par quelque manière, ce que Dieu ne veuille permettre." S'appuyant sur le danger de ces négociations, dont il serait peut-être juste de faire honneur au gouvernement de Charles VII, elle insistait sur sa demande, et suppliait très instamment Philippe et Luxembourg de "mettre... cette femme aux mains de l'inquisiteur de la foi, et de l'envoyer sûrement par deçà (à Paris)..., ou la livrer à révérend père en Dieu monseigneur l'évêque de Beauvais, en la juridiction spirituelle duquel elle a été appréhendée, pour lui faire son procès en la foi, comme il appartiendra par raison, à la gloire de Dieu, à l'exaltation de notre sainte foi, et au profit des bons et loyaux catholiques, et de toute la chose publique de ce royaume."

Pierre Cauchon remit lui-même ces deux lettres à leurs destinataires. Il s'était transporté au camp devant Compiègne, et là, dans le logis fortifié ou bastille qu'occupait le duc de Bourgogne, il adressa en son propre nom la sommation suivante à Philippe le Bon, à Jean de Luxembourg et au bâtard de Wandonne :

"C'est ce que requiert l'évêque de Beauvais à monseigneur le duc de

Bourgogne et à monseigneur Jean de Luxembourg, et au bâtard de Wandoime, de par le roi notre sire Henri VI, et de par lui, comme évêque de Beauvais :

“ Que cette femme que l'on nomme communément *Jeanne la Pucelle*, prisonnière, soit envoyée au roi pour la livrer à l'Église, pour lui faire son procès, parce qu'elle est soupçonnée et accusée par la voix publique d'avoir commis plusieurs crimes, comme sortilèges, idolâtrie, invocation de démons, et plusieurs autres méfaits contre la foi. Et quoique, à raison de ces méfaits, elle ne doive pas être considérée comme prisonnière de guerre, néanmoins pour la rémunération de ceux qui l'ont prise et détenue, le roi veut libéralement leur accorder jusqu'à la somme de six mille francs, et pour ledit bâtard qui l'a prise lui donner et assigner rente pour soutenir son état, jusqu'à deux ou trois cents livres.

“ *Item.* Le dit évêque requiert, en vertu de son autorité, aux dessus dits et à chacun d'eux, comme cette femme a été prise dans son diocèse et sous sa juridiction spirituelle, qu'elle lui soit rendue pour lui faire son procès comme il appartient. Il est tout prêt à commencer la procédure avec l'assistance de l'inquisiteur de la foi, et, si besoin est, avec l'assistance de docteurs en théologie et en droit, et autres notables personnes expertes en fait de jugements, ainsi que la matière le requiert, afin qu'il soit mûrement, saintement et dûment procédé, pour l'exaltation de la foi et l'instruction de plusieurs, qui ont été en cette matière déçus et abusés à l'occasion de cette femme.

“ *Item.* Enfin, si les dessus dits, n'étant pas satisfaits, ne veulent point obtempérer à la présente requête, quoique la prise de cette femme ne puisse être comparée à la prise d'un roi, d'un prince, ou de quelque autre seigneur (le roi, suivant le droit, usage et coutume de France, pourrait réclamer un tel personnage, en payant à celui qui l'aurait pris la somme de dix mille francs), ledit évêque somme les dessus dits, au nom du roi, que ladite Pucelle lui soit livrée, et il donnera sûreté pour ladite somme de dix mille francs, qu'il promet de leur payer. En vertu de son autorité épiscopale il requiert donc une fois de plus, en la forme et sous les peines de droit, que la Pucelle soit remise entre ses mains par ceux qui l'ont prise et qui la détiennent.”

Cette pièce montre clairement l'habileté de Pierre Cauchon. Il y fait agir à la fois tous les mobiles : il commande au nom de l'Église, en sa qualité de juge suprême des cas d'hérésie dans le diocèse de Beauvais ; comme ambassadeur du roi d'Angleterre, il jette dans la balance

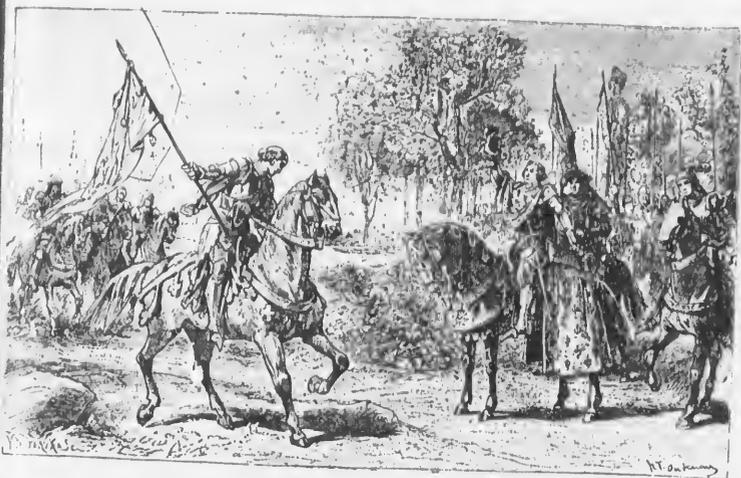
le poids
nuer, e
conseil
qu'on n
rendre
colère
gogne
époque
en effet
avoir b



lument av
ver la vie
moment n
habitants

Jeanne
peut mêm
Luxembou
Jeanne de
embourg e
de Bar, tu

le poids de l'argent offert, le prix du sang; enfin il ne pas manque d'insinuer, comme légiste, que, moyennant ces dix mille francs une fois payés, les conseillers de Henri VI ont le droit absolu de s'emparer de la Pucelle, qu'on ne peut refuser leur offre, et que résister plus longtemps serait se rendre coupable de désobéissance envers le roi et s'exposer à encourir la colère du régent Bedford. Toutefois, ni Luxembourg ni le duc de Bourgogne ne crurent devoir céder encore; mais on peut dire que dès cette époque l'horrible marché était en train de se conclure. Luxembourg, en effet, était pressé d'argent, et le duc de Bourgogne, qui avait ou allait avoir beaucoup d'affaires sur les bras, ne se souciait pas de rompre abso-



Jeanne sortit à cheval au devant du roi, son étendard à la main.

lument avec un allié qui prenait déjà une attitude menaçante, pour sauver la vie à une héroïne dont il avait lui-même grand'peur, et qui, en ce moment même, était surtout torturée par l'impossibilité de secourir les habitants de Compiègne.

Jeanne cependant avait trouvé à Beaurevoir deux protectrices, on peut même dire deux amies : c'étaient la femme et la tante de Jean de Luxembourg, qui portaient l'une et l'autre ce même prénom de Jeanne. Jeanne de Béthune, vicomtesse de Meaux, avait épousé le comte de Luxembourg en 1418, trois ans après la mort de son premier mari, Robert de Bar, tué en 1415 à la bataille d'Azincourt. Elle était Française de

naissance et de cœur. Quant à la tante, Jeanne, demoiselle de Luxembourg, qui était très âgée, elle avait vécu et allait mourir comme une sainte. Ces deux nobles dames étaient bien faites pour comprendre et pour aimer Jeanne; et, tandis que le comte se faisait marchander par les Anglais l'héroïque jeune fille, elles lui prodiguèrent toutes les marques de la plus tendre affection. La Pucelle y fut particulièrement sensible, et ce ne fut pas sans douleur qu'elle refusa de condescendre à leur désir au sujet de ses habits d'homme. En vain ses protectrices lui offrirent des habits de femme ou de l'étoffe pour en faire. Elle répondit "qu'elle n'avait pas la permission de Notre-Seigneur, et qu'il n'était pas encore temps". Et cependant, elle le déclarait à ses juges, "si elle avait dû prendre habit de femme, elle l'eût plutôt fait à la requête de ces deux dames que de toutes les autres dames de France, excepté sa reine.

Loin de se rebuter, Pierre Cauchon poursuivait son œuvre avec une rare persévérance. Il alla jusqu'à Beaurevoir pour tenter Luxembourg, qui sans doute était venu se reposer un peu de temps dans ce manoir des fatigues du siège de Compiègne. Ses instances furent pressantes, et il déploya en cette occasion son infernale habileté. Il rencontra pourtant un noble et puissant adversaire dans la demoiselle de Luxembourg, qui ne cessait d'adjurer son neveu, qu'elle chérissait, et dont elle avait fait son principal héritier, de ne pas souiller d'une tache ineffaçable le blason de leur famille. Mais cette sainte femme, courbée sous le poids des années, allait paraître devant Dieu. La Pucelle sentit bien qu'elle était perdue, et elle tenta un effort désespéré pour recouvrer, avec sa liberté, la faculté d'aller mettre obstacle à l'horrible danger qui, à ce qu'elle supposait, était suspendu sur ses bons amis de Compiègne.

Un bruit sinistre était, en effet, venu jusqu'à elle. Elle avait ouï dire que tous les habitants de la bonne ville devaient être massacrés, excepté les enfants au-dessous de sept ans. Elle se plaignit à ses *voisins*. "Comment Dieu, s'écriait-elle, laissera-t-il périr ces bonnes gens de Compiègne, qui ont été et qui sont si loyaux envers leur seigneur! Sainte Catherine lui répondait qu'elle se résignât, qu'elle ne cherchât point à s'enfuir, et que Dieu lui viendrait en aide, ainsi qu'aux habitants de Compiègne. Mais Jeanne: "Puisque Dieu aidera ceux de Compiègne, j'y veux être." Sainte Catherine lui dit alors: "Sans faute, il faut que vous puniez tout en gré; vous ne serez point délivrée que vous n'ayez vu le roi des Anglais." Et Jeanne répondait: "Vraiment je ne le voudrais point voir: j'aimerais mieux mourir que d'être mise entre les mains

des Anglais
moment
tour prin
résulter d
concordan
une chro
fenêtre, à
en soit, i
demeura
sens et qu
chute, elle
la reconfe
Dieu, l'as
secours n
forces; el

Mais t
Jeanne, de
tombe. E
se prolong
la transpo
Huit jours
par Cauch
ment de P
tage de son
suivant la
prendre la
par Louis
qu'il causa
conclusion
vers le 21
naient d'u
vince de N

De Bea
château de
au Crotoy,
Jean de Lu
des Anglais

Aussitôt

des Anglais." Enfin elle n'y put tenir; elle désobéit, et, profitant d'un moment où elle n'était pas observée, elle se précipita du sommet de la tour principale ou donjon. Telle est du moins la version qui paraît résulter des paroles mêmes de Jeanne, qui sont, sur ce point, en parfaite concordance avec les assertions de ses juges. Si pourtant on en croit une chronique contemporaine, Jeanne aurait essayé de fuir par une fenêtre, à l'aide de quelque lien ou support qui se rompit. Quoi qu'il en en soit, il est certain qu'elle tomba d'une très grande hauteur, et demeura étendue sur le sol sans mouvement. Quand elle reprit ses sens et qu'elle put parler, elle reconnut sa faute. A la suite de cette chute, elle demeura deux ou trois jours sans manger. Mais sainte Catherine la réconforta, lui disant qu'elle se confessât et demandât pardon à Dieu, l'assurant que, sans faute, les habitants de Compiègne auraient secours avant la Saint-Martin d'hiver. Peu à peu Jeanne reprit ses forces; elle recommença à manger, et en peu de temps elle fut guérie.

Mais tandis que la Pucelle revenait à la santé, sa noble protectrice, Jeanne, demoiselle de Luxembourg, penchait de plus en plus vers la tombe. Elle avait fait son testament le 10 septembre 1430. Son agonie se prolongeant, on jugea à propos de lui faire quitter Beaurevoir, et on la transporta à Boulogne-sur-Mer, où elle expira le 13 novembre. Huit jours après la mort de cette sainte femme, l'infâme marché proposé par Canchon, et accepté par le comte de Ligny, était exécuté avec l'agrément de Philippe le Bon, fort occupé en ce moment à recueillir l'héritage de son cousin Philippe de Bourgogne, duc de Brabant. Cependant, suivant la promesse de ses *voies*, Jeanne avait eu la consolation d'apprendre la délivrance de Compiègne, heureusement opérée, le 24 octobre, par Louis de Bourbon, comte de Vendôme. Cet échec, par l'humiliation qu'il causa à Jean de Luxembourg, ne fut peut-être pas étranger à la conclusion de l'onéreux accord aux termes duquel Jeanne fut échangée, vers le 21 novembre, contre dix mille livres en espèces d'or, qui provenaient d'un impôt extraordinaire levé par le duc de Bedford sur la province de Normandie.

De Beaurevoir, la Pucelle avait été conduite à Arras, et d'Arras au château de Drugy, près Saint-Riquier. De Saint-Riquier, on la mena au Crotoy, où les officiers bourguignons, munis des pleins pouvoirs de Jean de Luxembourg et du duc de Bourgogne, la remirent aux mains des Anglais.

Aussitôt que les docteurs de l'université de Paris furent informés

que la Pucelle avait enfin été livrée au gouvernement de Bedford, ils s'empressèrent de faire des démarches, tant auprès du régent qu'auprès de Pierre Cauchon lui-même, pour qu'elle fût amenée dans la capitale, où ils se disaient tout prêts à lui faire son procès "notamment et sûrement; car par les maîtres, docteurs et autres notables personnes étant par deça en grand nombre, serait la discussion de cette cause de plus grande réputation qu'en un autre lieu; et il est assez convenable que la réparation des scandales soit faite en ce lieu, où les actions de cette femme ont été divulguées au point de devenir excessivement notoires". Cauchon se garda bien d'accéder à cette requête. Paris n'était pas sûr, et entre tous ces docteurs on courait risque d'en rencontrer qui ne fussent Anglais que du bout des lèvres. L'évêque de Beauvais voulait rester maître de la situation. Pour cela, il fallait que le procès se fit au centre de la puissance anglaise. Au reste, les ordres de Bedford à cet égard étaient formels. Du Crottoy, la Pucelle fut conduite à Rouen, en passant par Saint-Valery, Eu et Dieppe.

Elle fut enfermée dans une tour du château royal, du côté de la campagne. On lui mit les fers aux pieds et aux mains. Un bourgeois de Rouen, témoignant au procès de réhabilitation, déclare même qu'il vit dans sa prison une cage de fer; mais il ajoute qu'il ne sait pas si elle y fut jamais enfermée. Il est permis de croire que Cauchon épargna à sa victime cette inutile torture.

Au seuil de ce procès inique, monument effrayant de la méchanceté et de la lâcheté humaines, il faut écrire le vers que Dante a gravé sur les portes de l'enfer:

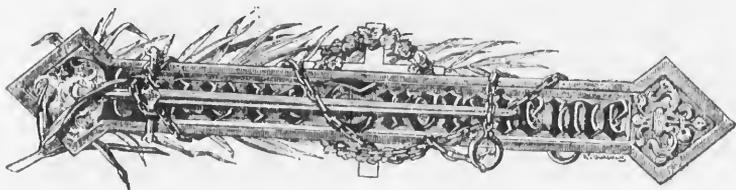
Laissez toute espérance, vous qui entrez.

Toute espérance, c'est-à-dire toute pensée de salut venant des hommes. Jeanne est irrévocablement promise au bûcher: il faut qu'elle y monte, et c'est la volonté de Dieu; mais c'est sur ce bûcher même, au milieu des flammes, que la Pucelle de France, la vierge au grand cœur, goûtera enfin le grand espoir, embrassera le salut divin, et laissera son âme s'enfluir, pleine de joie, dans la délivrance éternelle.



Le tri

de l'év
toutes l
fût rem
daient



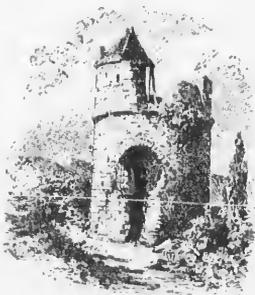
LIVRE TROISIÈME

LE MARTYRE

CHAPITRE PREMIER

LE PROCÈS

Le tribunal. — Préliminaires de la cause. — Les interrogatoires et les réponses. — Les iniquités. — Requisitoires du promoteur. — Les douze articles. — Les consultations. — Jeanne malade. — Les exhortations charitables. — Les délibérations. — Conclusion de la cause.



JEANNE était aux mains de ses ennemis; il s'agissait maintenant de la conduire juridiquement à la mort. "Nous allons, dit Pierre Canchon, nous allons avoir un beau procès."

Il fallait tout d'abord constituer le tribunal. Par lettres patentes données à Rouen, le troisième jour de janvier 1431, au nom du roi Henri VI, le gouvernement anglais livrait la Pucelle à la juridiction de l'évêque de Beauvais, c'est-à-dire qu'il ordonnait à ses officiers "que, toutes les fois que bon semblerait audit révérend père en Dieu, Jeanne lui fût remise réellement et de fait". Mais ni le conseil ni l'évêque n'entendaient qu'elle sortit des prisons royales pour entrer dans les prisons de



La sortie.

l'Église
seil stip
et qu'el
déclaré
ou rega
croit de
qu'ils a
Celu
Beauva
Mais le
avait ob
conféran
dans tou
précéda
date du
public d
et d'Evre
vais en a
dent, cet
Cauchon
A. mèn
... eno
exécuteur
chrétiens
Guillaume
Toutes ce
tenue dan
château
Durmord,
Miget, pr
cathédrale
Barbier, N
Les assesse
sultative.
avait le dr
vertu de c
uns des pl
montrer d

l'Église, où elle aurait été traitée avec plus d'humanité. Le grand conseil stipulait expressément que Jeanne ne serait point rendue à la liberté, et qu'elle resterait à la disposition du gouvernement, au cas où elle serait déclarée non coupable, n'ayant pu être convaincue "des cas... touchant ou regardant notre dite foi". Mais c'était là vraiment un inutile surcroît de précautions. Les lords du grand conseil pouvaient se fier au juge qu'ils avaient choisi.

Celui-ci n'avait qualité pour juger la Pucelle que comme évêque de Beauvais, ayant juridiction sur le territoire où Jeanne avait été prise. Mais le procès allait avoir lieu à Rouen. Dès le 28 décembre, Cauchon avait obtenu du chapitre de cette métropole des *lettres de territoire*, lui conférant, pour cette fois et pour ce cas seulement, juridiction spirituelle dans toute l'étendue du diocèse. Il accomplit ensuite les formalités qui précédaient d'ordinaire les procès en matière de foi. Par lettres en date du 9 janvier 1431, il institua promoteur (organe du ministère public dans les causes ecclésiastiques) Jean d'Estivet, chanoine de Bayeux et d'Evreux, ancien promoteur du diocèse de Beauvais. Chassé de Beauvais en même temps que son évêque, dont il était le plus intime confident, cet homme se montra plus animé encore, s'il est possible, que Pierre Cauchon, et poursuivit impitoyablement la condamnation de la Pucelle. Le même jour furent institués : conseiller, commissaire examinateur des causes, Jean de la Fontaine, maître ès arts, licencié en droit canon ; exécuteur des ordres et citations, Jean Massieu, prêtre, doyen de la chrétienté de Rouen ; greffiers, Guillaume Colles, dit Boisguillaume, et Guillaume Manchon, prêtres du diocèse de Rouen et notaires apostoliques. Toutes ces nominations furent promulguées dans une première séance tenue dans la salle ordinaire des délibérations du grand conseil, près du château de Rouen, et où siégèrent en qualité d'assesseurs : Gilles de Durinord, abbé de Fécamp ; Nicolas le Roux, abbé de Jumièges ; Pierre Miget, prieur de Longneville-Giffard ; Raoul Roussel, trésorier de la cathédrale de Rouen ; Nicolas de Vendères, archidiacre d'Eu ; Robert Barbier, Nicolas Coppequesne et Nicolas Loiseleur, chanoines de Rouen. Les assesseurs n'avaient pas voix délibérative, mais seulement voix consultative. Leur nombre fut très varié, suivant les séances. L'évêque avait le droit de convoquer tels ecclésiastiques qu'il lui plaisait. En vertu de ce droit, il ne manqua pas de réclamer l'assistance de quelques-uns des plus renommés docteurs de l'université de Paris. C'était se montrer doublement habile. En effet, Cauchon satisfaisait ainsi l'or-



gueil de l'université, qui pouvait bien avoir été légèrement blessée du peu de succès de ses démarches pour que le procès eût lieu à Paris ; en même temps il donnait à sa procédure une grande autorité et cela sans danger, puisqu'il restait toujours maître de la décision, et qu'il tenait étroitement les assesseurs sous sa dépendance. Il eut soin, au reste, de n'appeler que des docteurs qu'il savait tout dévoués à sa personne et à la cause qu'il servait. Jean Beaupère, Pierre Maurice, Gérard Feuillet, Jacques de Touraine, Nicolas Midi, Thomas de Coureelles, ne furent pas ses moins utiles auxiliaires. Ce dernier notamment, qui fut chargé plus tard de revoir et de traduire en latin la minute des greffiers, joua durant le procès un rôle des plus actifs, et qui ne laissa pas de l'embarrasser très fort en 1456, lors du procès de révision.

Le samedi 13 janvier, l'évêque fit donner lecture à six assesseurs, qu'il avait réunis dans sa maison, des informations recueillies par son ordre sur le compte de la Pucelle, tant à Domremy et aux environs que partout ailleurs, et il fut décidé qu'on en extrairait un certain nombre d'articles répondant à des imputations précises, sur lesquelles on déciderait s'il y avait lieu de poursuivre. Le mardi 23, on lut ces articles, et l'on chargea Jean de la Fontaine, commissaire examinateur, de procéder à l'instruction préparatoire, qui dura quatre jours, les mercredi, jeudi, vendredi et samedi 14, 15, 16 et 17 février. Cependant, le mardi 13, les officiers institués par l'évêque de Beauvais avaient prêté serment entre ses mains.

La séance du lundi 19 février fut marquée par un incident assez important : l'évêque, après avoir fait lire l'instruction préparatoire rédigée par les greffiers Colles et Manchon, sous la direction du conseiller de la Fontaine, avait déclaré que les charges étaient suffisamment graves pour qu'il y eût lieu de faire citer Jeanne comme prévenue de crimes contre la foi. Cette décision prise de l'avis des assesseurs, quelqu'un d'entre eux, ou peut-être Cauchon lui-même, fit remarquer que, par respect pour le Siège apostolique, et pour donner plus de poids à la procédure et à la sentence, il était convenable d'appeler à siéger comme second juge l'inquisiteur de France ; et, puisque le titulaire de cet office, frère Jean Graverent, de l'ordre des Frères prêcheurs, résidait à Paris, et sans doute ne se pourrait point déranger, d'appeler en son lieu son vicaire pour le diocèse de Rouen, Jean le Maître. Ce dernier fut, en effet, invité le jour même à prendre part à la procédure. Mais cette démarche n'aboutit qu'à un demi-succès. Le vice-inquisiteur se rendit



Les I
ou à pr

cer le
en s'o
comme
il avai
titua p
c'est-à-
rempli
chon u

Cep
la prise

à la séance du 20 février. Homme faible et timide, il ne se souciait pas de se mêler à cette affaire. Il se hâta donc de soulever une question de compétence. Aux termes de sa commission, disait-il, sa compétence en matière de foi ne s'étendait qu'au diocèse de Rouen; et comme Pierre Cauchon présidait dans cette cause en qualité d'évêque de Beauvais, il ne pensait pas, en conscience, avoir le droit de se joindre à lui, jusqu'à ce qu'il eût reçu de son supérieur, l'inquisiteur de France, une délégation spéciale. L'évêque s'adressa immédiatement à frère Jean Grave-
rent pour obtenir cette commission, et, en attendant, il passa outre. Il semble que Jean le Maître aurait bien voulu s'abstenir absolument de paraître aux séances. Mais Cauchon ne l'entendait pas ainsi; il fit mena-



Les Français n'enrent plus, comme le leur avait prédit Jeanne, qu'à poursuivre, à tuer ou à prendre.

cer le pauvre moine de la colère des Anglais. Averti qu'il risquait sa vie en s'opposant à l'évêque, le vice-inquisiteur consentit à siéger, mais comme simple assesseur. Le 13 mars, il fallut bien qu'il devint juge; car il avait reçu la veille la commission spéciale sollicitée par Cauchon. Il institua promoteur Jean d'Estivet, et Jean Massieu exécuteur des citations, c'est-à-dire qu'il accepta les personnages déjà choisis par l'évêque pour remplir ces fonctions; mais il adjoignit à Guillaume Colles et à Mauchon un nouveau greffier, Nicolas Taquel, prêtre du diocèse de Rouen.

Cependant, le mardi 20 février, Jean Massieu s'était transporté dans la prison de la Pucelle, et, au nom de l'évêque de Beauvais, l'avait citée

à comparaître le lendemain, à huit heures du matin, dans la chapelle royale du château de Rouen, pour répondre aux questions qui lui seraient faites sur les crimes qui lui étaient reprochés contre la foi. Jeanne répondit qu'elle comparaitrait volontiers, et dirait la vérité sur les points du procès; mais en même temps elle demanda, en premier lieu, que des ecclésiastiques du parti français fussent appelés à siéger parmi les assesseurs, et, en second lieu, qu'on lui permit d'entendre la messe la veille du jour où on la ferait comparaître; car on l'avait jusqu'alors privé de l'office divin. Cette double requête fut rejetée.

Le procès proprement dit *préparatoire* fut ouvert le mercredi 21 février par Pierre Cauchon, assisté de quarante assesseurs. L'évêque de Beauvais adressa à la Pucelle une "exhortation charitable", puis il lui enjoignit de jurer sur les saints Évangiles de dire la vérité sur tous les points de son interrogatoire. "Mais, dit la jeune fille avec son admirable bon sens, je ne sais pas sur quels points vous voulez m'interroger. Peut-être bien me demanderez-vous telles choses que je ne vous dirai point.—Jurez-vous, reprit Cauchon, de dire la vérité sur ce qui vous sera demandé, si vous en avez connaissance?—En ce qui concerne mon père et ma mère, répondit Jeanne, et les choses que j'ai faites depuis que je suis venue en France, je jurerai volontiers; mais quant aux révélations qui m'ont été envoyées par Dieu, je ne les veux point découvrir en ce moment, quand on me devrait couper la tête. Je saurai bien dans huit jours, par le conseil de mes *voies*, si je les dois révéler." Cauchon multiplia ses instances. Enfin Jeanne, fléchissant les genoux, les deux mains posées sur un grand missel, prêta serment de dire la vérité sur ce qu'on lui demanderait touchant la foi. Ce débat au sujet du serment se renouvela dans les séances qui suivirent. Ce fut une lutte opiniâtre qui s'engagea entre le persécuteur et la victime, celui-là exigeant un serment pur et simple, celle-ci maintenant courageusement ses réserves. Après cet incident commença l'interrogatoire, qui fut borné, ce jour-là, aux questions d'usage: quels étaient les parents, le lieu de naissance, l'âge de la jeune fille, etc. Pierre Cauchon lui enjoignit ensuite de réciter le *Pater*. Elle répondit: "Veuillez m'entendre en confession, et je vous le réciterai de bon cœur." Le juge fit la sourde oreille, et, renouvelant son ordre, il offrit à Jeanne de lui présenter deux respectables ecclésiastiques parlant français, devant qui elle réciterait le *Pater*. "Oui, répondit Jeanne, pourvu qu'ils m'entendent en confession." Mais l'impitoyable évêque tenait, ce semble, à priver la captive des forces qu'elle avait toujours

puisée
dant
peine
répon
elle ré
sa foi,
charge
Beauli
renait
mainte
nature
ment
Jean P
prison.

La
salle si
un doc
questio
sa ven
sa con
atteind
comme
l'Église
dont P
Les An
des app
VII. I
répond
le dira.
tôt le e

Le s
sur les
voies?—
répondr
d'ain l'év
garde à
vous vo
vous pa

puisées dans l'usage des sacrements. Il termina cette séance en défendant formellement à la Pucelle de chercher à s'enfuir de sa prison, sous peine d'être convaincue, par ce seul fait, du crime d'hérésie. Jeanne répondit qu'elle n'acceptait point cette défense, et que si, par conséquent, elle réussissait à s'échapper, on ne pourrait lui reprocher d'avoir violé sa foi, puisqu'elle ne l'avait donnée à personne. Elle se plaignit d'être chargée de chaînes. Cauchon lui reprocha ses tentatives d'évasion à Beaulieu, à Beaurevoir, et il lui dit que, pour plus de sûreté, elle demeurerait dans les fers. "Cela est vrai, s'écria-t-elle, j'ai voulu autrefois et maintenant encore je voudrais bien pouvoir m'échapper; c'est une idée naturelle et permise à tout prisonnier." L'évêque après avoir spécialement commis à sa garde Jean Gris, écuyer au service du roi d'Angleterre, Jean Berwoit et Guillaume Talbot, ordonna de la reconduire dans sa prison.

La seconde séance publique eut lieu le jeudi 22 février dans une salle située au bout de la grande galerie du château de Rouen. Ce fut un docteur de Paris, Jean Beaupère, qui procéda à l'interrogatoire. Ses questions portèrent sur l'enfance de Jeanne, ses pratiques religieuses, sa venue en France, ses entrevues avec Beaudricourt, avec Charles VII, sa conduite devant Paris, etc. Elles étaient habilement calculées pour atteindre le but qu'on se proposait. C'est ainsi que, dans cette séance, on commença d'insister sur deux points qui, en y joignant l'obéissance à l'Église, étaient destinés à former le nœud de ce complot judiciaire, dont Pierre Cauchon tenait les fils : les habits d'homme et les visions. Les Anglais tenaient beaucoup à savoir quel avait été le véritable rôle des apparitions miraculeuses dans les rapports de la Pucelle avec Charles VII. Le secret du roi les tourmentait extrêmement. Jeanne refusa de répondre. "Je ne vous le dirai pas; faites-le demander au roi, et il vous le dira." C'est principalement sur ce point que l'interrogatoire prit bientôt le caractère d'une véritable persécution.

Le samedi 24 février, Jean Beaupère reprit le même sujet, et revint sur les visions avec instance : "Depuis quand avez-vous entendu vos *voix*?—Je les ai entendues hier et aujourd'hui...; elles m'ont dit de répondre hardiment, et que Dieu m'aiderait." Puis, apostrophant soudain l'évêque de Beauvais : "Vous dites que vous êtes mon juge, prenez garde à ce que vous faites : car, en vérité, je suis envoyée de Dieu, et vous vous mettez en grand danger." JEAN BEAUPÈRE : "Cette *voix* dont vous parlez, est-ce celle d'un ange, vient-elle de Dieu immédiatement,

ou bien est-ce celle d'un saint ou d'une sainte ?" JEANNE : Cette *voix* vient de la part de Dieu. Je ne vous dis pas tout ce que je sais. Je n'ai pas peur de vous répondre, mais bien plutôt de dire quelque chose qui déplaît à mes *voix*.—Cela peut-il déplaire à Dieu que l'on dise la vérité ?—Mes *voix* m'ont parlé de certaines choses, afin que je les dise au roi et non pas à vous. J'ai appris d'elles, cette nuit, bien des choses qui feraient plaisir au roi. Je voudrais bien qu'il les connût : il en serait plus joyeux à son diner : pourvu qu'il les apprit, je consentirais bien volontiers à ne point boire de vin jusqu'à Pâques." On le voit malgré les sujets de plainte qu'elle avait eus durant sa courte et glorieuse carrière, malgré l'indifférence, au moins apparente, où Charles demeurait comme endormi, tandis qu'elle marchait à la mort à travers les angoisses d'un affreux procès, elle, était toujours animée du même amour pour ce roi qu'elle avait sauvé et qui personnifiait la France. Jean Baupère la mit alors sur le fait, au secret ; mais elle déjoua, pour cette fois, son calcul. "Pourquoi vos *voix* ne parlent-elles point maintenant à votre roi, comme elles l'ont fait quand vous étiez en sa présence ?—Je ne sais si telle est la volonté de Dieu. N'était la grâce de Dieu, je ne saurais que faire." Le docteur abandonna momentanément ce terrain. "Votre conseil vous a-t-il révélé que vous vous échapperiez de prison ?—Il ne m'appartient pas de vous le dire.—Cette *voix*, à qui vous demandez conseil, vient-elle d'une forme visible et qui ait des yeux ?—Vous ne saurez pas cela encore." Et elle ajouta : "Il est un dicton que répètent les petits enfants : Les hommes sont souvent pendus pour avoir dit la vérité.—Êtes-vous en état de grâce ?" Cette question révolta l'un des assesseurs, Jean Lefèvre. "C'est une question terrible, s'écria-t-il, l'accusée n'est pas tenue de répondre.—Taisez-vous," lui cria Cauchon. Jeanne répondit : "Si je n'y suis, que Dieu m'y mette : et si j'y suis, que Dieu m'y tienne. Je serais la plus malheureuse du monde si je savais que je ne fusse pas en la grâce de Dieu." Le docteur déconcerté, revint alors sur l'enfance de la Pucelle, et notamment il lui fit d'assez nombreuses questions sur les superstitions de son pays, sur le bois chesnu, l'arbre des Fées, la fontaine. Puis, à la fin de la séance, il lui tendit soudain un piège : "Voulez-vous un habit de femme ?—Donnez-ia'en un ; je le prendrai, et je quitterai la prison de cette ville ; autrement je ne le prendrai point. Je suis contente de celui que j'ai, puisqu'il plaît à Dieu que je le porte." La tactique de l'accusation consistait à passer d'un sujet à un autre, soit brusquement, soit par des transitions habiles, afin d'embarrasser l'accusée

Cette fois
je ne sais. Je
quelque chose
e l'on dise la
je les dise au
les choses qui
il en serait
sentirais bien
voit malgré
glorieuse car-
les demeurait
les angoisses
amour pour ce
Jean Baupère
cette fois, son
nt à votre roi,
Je ne sais si
e saurais que
Votre conseil
ne m'appar-
conseil, vient-
urez pas cela
petits enfants :
—Êtes-vous
rs, Jean Le-
pas tenue de
t : "Si je n'y
ne. Je serais
esse pas en la
enfance de la
ions sur les
s, la fontaine.
Voulez-vous
e quitterai la
Je suis con-
rte." La tac-
re, soit brus-
sser l'accusée



Jeanne chassant les femmes de mauvaise vie.

et de la prendre dans ses propres paroles. Mais cette tactique fut souvent déjouée par l'admirable bon sens, la lucidité et la finesse de la vierge de Domremy, aidée du secours surnaturel de ses *voix*.

Au commencement de la quatrième séance, le mardi 27 février, Jean Beupère, affectant de se montrer bienveillant, demanda à Jeanne, d'un ton plein de douceur, comment elle s'était portée, depuis le dernier interrogatoire. "Vous voyez bien comment je me suis portée, répondit-elle; je me suis portée le mieux que j'ai pu.—Jeûnez-vous chaque jour du présent carême?—Est-ce de votre procès ce que vous me demandez là?" répliqua Jeanne; puis elle ajouta: "Certainement j'ai toujours jeûné pendant ce carême." Le docteur la regarda alors sur ses *voix*, et sur ce point il la pressa sans miséricorde. Jeanne ne refusa pas de donner quelques détails. "Ses *voix*, dit-elle, le lui avaient permis." Elle refusa de tout dire, n'en n'ayant pas reçu licence expresse. Interrogée si ses *voix* lui avaient commandé de prendre des habits d'homme: "Pour l'habit, dit-elle, c'est peu de chose: c'est moins que rien. Je n'ai pas pris cet habit par le conseil d'homme qui soit au monde. Je n'ai rien fait sinon par l'ordre de Dieu et de ses anges." Elle renvoya, à plusieurs reprises, l'interrogateur au fameux registre de Poitiers: "Je voudrais bien, dit-elle, que vous eussiez une copie du livre qui est à Poitiers, pourvu toutefois que ce fût aussi la volonté de Dieu." Elle persista à éluder les questions concernant le roi. "Y avait-il quelque ange sur la tête de votre roi quand vous le vîtes pour la première fois?—Par Notre-Dame! s'il y en avait un, je n'en sais rien, je ne l'ai pas vu.—Quelles révélations eut votre roi?—Vous n'aurez pas encore cela de moi cette année." On l'interrogea ensuite sur son épée, son étendard, sa blessure devant la bastille du pont d'Orléans, la prise de Jeargeau, etc.; puis la séance fut levée.

Le cinquième interrogatoire public eut lieu le 1er mars. Jeanne, sommée une fois de plus de prêter un serment pur et simple, ayant répondu: "Je vous dirai ce que je sais touchant ce procès; je vous en dirai autant que si j'étais devant le pape, à Rome!" cette dernière parole fournit à Cauchon l'occasion d'interroger Jeanne sur un point qu'il jugeait de nature à l'embarrasser. Au mois de juillet 1429, avant l'abdication de l'antipape Clément VIII, la Pucelle avait reçu du comte d'Armagnac une lettre par laquelle il la suppliait de demander à Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour le lui faire savoir, quel était des trois prétendants au souverain pontificat le pontife légitime, celui à qui on devait

obéir. Ces trois prétendants étaient, selon le comte d'Armagnac, Martin V, Clément VIII et un certain Benoît XIV, qui, après la mort de Benoît XIII, aurait été élu secrètement à Péniscola, en opposition à Clément VIII, par le seul cardinal de Saint-Étienne. Si l'on s'en rapporte à une réponse insérée au procès, Jeanne aurait remis la solution de cette question au temps où elle serait entrée dans Paris, étant pour lors trop occupée au fait de la guerre. Clément VIII ayant abdicqué le 26 juillet 1429, Martin V, reconnu par l'univers catholique, n'avait plus, au temps du procès, aucun réel concurrent; car il n'était pas possible de tenir compte du problématique Benoît XIV. Cauchon toutefois, feignant de regarder la question comme encore douteuse, demanda à l'accusée: "Vous parlez de notre seigneur le pape de Rome. Qui croyez-vous qui soit le vrai pape?—Y en a-t-il donc deux?" répondit Jeanne.—CAUCHON: "N'avez-vous pas reçu une lettre du comte d'Armagnac, vous demandant auquel des trois souverains pontifes il devait obéir?" JEANNE: "J'ai reçu, en effet, une lettre à ce sujet. J'ai répondu, entre autres choses, que quand je serais à Paris ou ailleurs, en repos, je répondrais. J'étais sur le point de monter à cheval quand je fis cette réponse." L'évêque de Beauvais fit alors donner lecture de la lettre attribuée à Jeanne, puis il demanda à l'accusée si elle en reconnaissait les termes. "Je reconnais une partie de cette réponse, dit Jeanne, mais non le tout.—N'avez-vous pas dit que vous saviez, par le conseil du Roi des rois, à quoi le comte devait s'en tenir?—Non; là-dessus je ne sais rien.—Mais enfin vous étiez au moins dans le doute?—Je ne savais que répondre, parce que le comte me suppliait de lui mander à qui Dieu voulait qu'il obéit; mais, quant à moi, Jeanne la Pucelle, je crois et tiens que nous devons obéir à notre saint-père le pape qui est à Rome. J'ai encore dit à l'envoyé du comte une autre chose, qui n'est point contenue dans cette copie que l'on vient de lire. Si cet envoyé ne se fût retiré bien vite, on l'allait jeter à l'eau, mais non par mon ordre.—Vous dites que nous devons obéir au pape de Rome: pour quoi donc avez-vous écrit au comte que vous lui répondriez plus tard là-dessus?—Ma réponse portait sur un autre point que sur le fait des trois souverains pontifes.—N'avez-vous pas écrit que sur le fait des trois souverains pontifes vous auriez révélation de Dieu?—Je n'ai jamais rien écrit ni fait écrire sur ce point.—Êtes-vous prête à jurer cela?—J'y consens." Et, en effet, elle prêta serment. Cauchon alors, après une question sur les mots *Jésus, Marie*, qu'elle avait coutume de mettre en tête de ses lettres, lui en adressa

plusieurs sur la fameuse lettre aux Anglais. S'exaltant tout à coup à la pensée des ennemis de son pays, Jeanne, comme éclairée des lumières de l'Esprit-Saint, s'écria d'une voix prophétique : " Avant que sept ans soient écoulés, les Anglais perdront un plus grand gage qu'ils n'ont fait devant Orléans. Les Anglais auront une plus grande perte qu'ils n'en ont jamais eu en France; et ce sera par une grande victoire que Dieu enverra aux Français.—Comment le savez-vous?—Je le sais par révélation. Cela arrivera avant sept ans; et pourtant je serais bien en peine que cela fût tant différé. Je sais cela par révélation; j'en suis aussi sûre que de vous voir là devant moi.—Quand cela arrivera-t-il?—Je ne sais ni le jour ni l'heure.—En quelle année?—Vous n'aurez pas cela de moi. Je voudrais bien que ce fût avant la Saint-Jean.—N'avez-vous pas dit à Jean Gris, l'un de vos gardiens, que cela arriverait avant la Saint-Jean?—J'ai dit qu'avant la Saint-Jean d'hiver on verrait beaucoup de choses. Il se pourra que les Anglais soient égarés.—Par qui savez-vous ces choses à venir?—Je les sais par sainte Catherine et sainte Marguerite." Cette réponse ramenait naturellement le sujet des visions. Pendant tout le reste de l'interrogatoire, qui fut long, Jeanne fut accueillie à cet égard de questions. Avec la précision subtile, bonne en elle-même, dont la théologie scolastique leur avait donné l'habitude, et que leur malveillance était toute disposée à porter hors des justes bornes, les juges s'efforçaient d'obtenir des renseignements détaillés sur l'aspect matériel et les formes visibles des apparitions de Jeanne. Avaient-elles un corps, des cheveux? Quelle langue parlaient-elles? Saint Michel portait-il une balance? etc. Jeanne répondit sur quelques points. Elle dit, par exemple, que les saintes avaient de magnifiques couronnes; que leur voix était belle, humble et douce; qu'elles parlaient français. " Sainte-Marguerite parle-t-elle anglais? demanda Cauchon.—Comment parlerait elle anglais, répartit la naïve enfant, puisqu'elle n'est pas du parti des Anglais?—Sait Michel est-il nu?—Pensez-vous que Dieu n'ait pas de quoi le vêtir?" Sur beaucoup de points elle éluda les questions indiscretes de son persécuteur, mais elle laissa entrevoir qu'elle serait délivrée dans trois mois, sans se douter que cette délivrance prédite par ses *voies*, c'était la mort. En ce qui concernait le signe que Jeanne avait donné au roi de la vérité de sa mission, l'accusation, trompée sans doute par la rumeur populaire, avait fait fausse route, et voulait absolument obtenir de l'accusée un récit détaillé d'apparitions surnaturelles qu'aurait eues Charles VII. La Pucelle persistait à ne pas s'expliquer sur ce



les gen
leur?—
trais m
divins:
des mes
fuit, ce
qu'ils n'
que vou

point : " Vous ne m'arracherez pas cela. . . ; j'ai promis de le tenir secret." Le secret du roi n'étant pas le sien, elle ne voulait pas le révéler. " Je ne puis vous dire cela sans commettre un parjure," Cuchon dut lever la séance sans avoir rien obtenu.

Le sixième et dernier interrogatoire public eut lieu le samedi 3 mars. On commença par rebattre le thème ordinaire des visions, puis on revint sur les habits d'homme. On chercha à la convaincre de superstition à propos de son étendard : " N'avez-vous pas dit que les pourceaux que



Les habitants arrivent en foule au camp royal.

les gens d'armes faisaient faire à la ressemblance du vôtre portaient bonheur?—Je leur disais : Entrez hardiment parmi les Anglais; et j'y entrerais moi-même." On l'accusa de s'être laissé rendre des honneurs presque divins : " Savez-vous si les gens de votre parti ont fait dire des services, des messes, des oraisons en votre honneur?—Je n'en sais rien; s'ils l'ont fait, ce n'est pas par mon ordre. Mais s'ils ont prié pour moi, m'est avis qu'ils n'ont point fait mal.—Ceux de votre parti croient-ils fermement que vous venez de la part de Dieu?—Je n'en sais rien, je m'en rapporte

à leur cœur ; mais, qu'ils le croient ou non, je viens de la part de Dieu. —S'ils le croient, leur opinion est-elle bonne?—Oui, et ils ne se trompent pas.—Saviez-vous quelle était l'intention de ceux de votre parti, quand ils baisaient vos pieds, vos mains, vos vêtements?—Je ne laissais baiser mes mains et mes vêtements que le moins possible ; mais les pauvres gens venaient volontiers vers moi, parce que je ne leur faisais point de mal, les soutenant selon mon pouvoir." Elle fut encore longuement interrogée sur les divers incidents de sa courte et glorieuse carrière, sur frère Richard, sur Catherine de la Rochelle ; sur sa conduite à Lagny, à Soissons, à la Charité, à Beaufort, etc. ; puis Pierre Cauchon donna l'ordre de la reconduire dans sa prison. Aussitôt qu'elle eut été emmenée, l'évêque de Beauvais prit la parole et annonça aux assesseurs que le procès préparatoire allait entrer dans une nouvelle phase. Il avait résolu de convoquer un certain nombre d'habiles docteurs, qu'il chargerait de relire les réponses et aveux de Jeanne, et d'en extraire les principaux points, sur lesquels, s'il y avait lieu, elle serait de nouveau interrogée, mais en secret, par quelques délégués spéciaux, afin, dit-il, de ne pas fatiguer la multitude des assesseurs. En réalité, il avait grand peur de l'effet que produisaient déjà, et ne pouvaient manquer de produire plus encore, l'examen public se prolongeant, les réponses naïves ou sublimes de la Pucelle d'Orléans. Il termina son discours en défendant à tous les assesseurs, sous les peines de droit, de quitter la ville de Rouen sans sa permission.

Le travail annoncé par Pierre Cauchon fut accompli dans sa demeure les dimanche, lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mars 1431. Il fut décidé qu'on procéderait à une série d'interrogatoires secrets. A cause de ses nombreuses occupations, l'évêque délégua, pour le remplacer au besoin, maître Jean de la Fontaine, maître ès arts, licencié en droit canon.

Le samedi 10 mars, Pierre Cauchon se transporta dans la prison de Jeanne, accompagné de son délégué Jean de la Fontaine, des docteurs Nicolas Midi et Gérard Feuillet, et de deux témoins, Jean Fécard, avocat, et Jean Massieu, prêtre. L'interrogatoire roula d'abord sur la fatale sortie de Compiègne, et sur la révélation que Jeanne avait eue à Melun ; puis, après diverses questions sur l'étendard, les armoiries que le roi avait accordées à Jeanne, l'argent qu'elle avait possédé, Jean de la Fontaine aborda l'éternelle question du *signe* donné à Charles VII. Sentant bien qu'on ne la laisserait pas en repos sur ce point, persécutée sans

relâ
de c
jure
tion,
cour
pers
salut
sans
toire
chan
leurs
ment

L
rogat
entre
fille
vran
peller
dites
dire
de le
fession
père
la dél
deman
d'hom
comme

Da
veau
après
sée le
figuré
gatoire
tion, se
dérout
"Quan
Non, m
mouche

relâche par son infatigable adversaire, la Pucelle, de guerre lasse, résolut de céder. Mais, ayant juré de ne rien révéler, comment céder sans parjure ? Elle prit un biais, et, feignant d'abonder dans le sens de l'accusation, qui voulait à toute force lui faire dire qu'un ange avait apporté une couronne merveilleuse au roi de France, elle confondit à dessein sa propre personne avec les êtres invisibles qui l'avaient inspirée, et la mission de salut qu'elle était venue remplir avec cette couronne dont on lui parlait sans cesse. En d'autres termes, elle esquissa, à la fin de cet interrogatoire, les premiers traits d'une sorte de parabole destinée à donner le change à ses juges, et qui pût lui permettre de répondre désormais à leurs questions sans trahir le secret du roi et sans manquer à son serment.

Le lundi 12 mars, Jeanne subit dans la matinée un deuxième interrogatoire secret, et dans l'après-dîner un troisième. On lui demanda, entre autres choses, si ses voix ne l'avaient point appelée *filie de Dieu, fille de l'Église, la fille au grand cœur*. Elle répondit : " Avant la délivrance d'Orléans, et tous les jours quand elles me parlent, elles m'appellent souvent *Jeanne la Pucelle, fille de Dieu*.—Puisque vous vous dites fille de Dieu, reprit Jean de la Fontaine, pourquoi refusez-vous de dire *Pater noster*?—Je le dis volontiers ; et, l'autre jour, si j'ai refusé de le dire, c'était pour que monseigneur de Beauvais m'entendit en confession." Elle se défendit du péché de désobéissance à l'égard de son père et de sa mère, expliqua la vérité au sujet du procès de Toul et de la délivrance du duc d'Orléans, projetée par elle ; et comme on lui demandait si c'était par l'ordre de ses voix qu'elle avait pris l'habit d'homme, elle répondit : " Tout ce que j'ai fait de bien, je l'ai fait par le commandement des voix.

Dans l'interrogatoire secret du mardi 13 mars, Jeanne, mise de nouveau en demeure de révéler le *signe* donné à Charles VII, se décida, après une vive résistance, à développer la parabole qu'elle avait esquissée le samedi précédent. Elle mêla dans la trame subtile d'un récit figuré les circonstances de ses entrevues avec le roi à Chinon, l'interrogatoire de Poitiers, et la scène du sacre à Reims, de façon que l'accusation, se croyant satisfaite, fut, au contraire, sur ce point définitivement dérouter. On l'interrogea sur quelques-uns de ses faits de guerre : " Quand vous allâtes devant Paris, fut-ce par révélation de vos voix ?—Non, mais à la requête des gentilshommes, qui voulaient faire une escarmouche ou une vaillance d'armes.—Et le siège de la Charité, vous fut-il

commandé par vos conseils ?—Non, j'y allai à la requête des gens d'armes. —Et à Pont-l'Évêque, eûtes-vous révélation d'y aller ?—Depuis qu'il m'avait été révélé que je serais prise, je m'en rapportais la plupart du temps, pour le fait de la guerre, à la volonté des capitaines, sans leur dire toutefois ce qui m'avait été révélé.—Croyez-vous avoir bien agi en attaquant Paris le jour de la Nativité de Notre-Dame ?—Il est bon de garder les fêtes de Notre-Dame. En ma conscience, il me semble que c'éteit et que ce serait bien fait de garder les fêtes de Notre-Dame depuis un bout jusqu'à l'autre.—Navez-vous pas crié devant Paris : Rendez la ville, de par Jésus ?—Non : j'ai dit : Rendez la ville au roi de France !”

Le mercredi 14 mars eurent lieu deux interrogatoires secrets, l'un dans la matinée, l'autre dans l'après-midi. Entre les réponses que fit Jeanne il en est une bien remarquable, et qui est une forte preuve de la réalité de ses visions. “ Sainte Catherine, dit-elle, m'a promis que j'aurais du secours. Si je serai délivrée de prison, ou si, pendant le jugement, il adviendra quelque trouble par quoi je serai sauvée, je l'ignore ; mais je pense que ce sera l'un ou l'autre. Mes voix me disent encore que je serai délivrée par grande victoire ; et après elles me disent : *Prends tout en gré ; ne te soucie de ton martyre ; tu l'en viendras enfin au royaume du paradis.* Mes voix me disent cela simplement et absolument, c'est à savoir *sans faillir.* J'entends par *martyre* la peine et adversité que je souffre dans ma prison. Je ne sais si j'en souffrirai un plus grand : mais je m'en rapporte à Notre-Seigneur.”

Ainsi la délivrance dont l'entretenaient ses *voix*, c'était le supplice, la flamme qui, consumant sur le bûcher sa chair mortelle, délivrerait son âme des souffrances d'ici-bas, et l'enverrait jouir d'un bonheur éternel avec ses frères du paradis. Cette prédiction, que l'événement a rendue pour nous si claire, Jeanne l'interprétait dans le sens d'une délivrance moins haute et aussi moins terrible ; d'où l'on peut tirer cette double conclusion : les *voix* ne se confondaient point avec l'âme de Jeanne, avec son intelligence et son cœur ; elles avaient une réalité, une existence propre ; en second lieu, chose dont peut-être on n'a pas tenu suffisamment compte, les conseils surnaturels qui guidaient l'héroïque jeune fille ne l'ont pas toujours voulu éclairer d'une même lumière ; ils n'ont parfois soulevé qu'à demi pour elle le voile épais qui couvre les desseins de la providence, les événements à venir. “ Mais, lui dit-on, depuis que vos *voix* vous ont prédit que vous iriez en paradis, vous tenez-vous pour assurée d'être sauvée, et de n'être point damnée en en-

gens d'armes,
—Depuis qu'il
la plupart du
sans leur dire
n'agi en attan-
bon de garder
que c'éteit et
me depuis un
s: Rendez la
de France!"
s secrets, l'un
ponses que fit
preuve de la
s que j'aurais
e jugement, il
ore; mais je
eneore que je
Prends tout
as enfin au
nt et absolu-
e la peine et
souffrirai un

le supplice,
e, délivrerait
onheur éter-
ement a ren-
s d'une déli-
nt tirer cette
vee l'âme de
e réalité, une
n'a pas tenu
nt l'héroïque
lumière; ils
i couvre les
s, lui dit-on,
paradis, vous
année en en-



La Bastille des Augustins.

fer?—Je crois fermement, comme mes *voix* me l'ont dit, que je serai sauvée, pourvu que je garde ma virginité de corps d'âme. Je le crois aussi fermement que si je l'étais déjà.—Cette réponse est de grand poids. — Je la tiens aussi pour un grand trésor. — A quoi bon vous confesser désormais, si vous devez être sauvée?—On ne saurait trop nettoyer sa conscience." Elle se disculpa, en ces deux interrogatoires, de diverses accusations que Cauchon faisait peser sur elle. Au sujet du *saut* de Beaufort, elle reconnut qu'elle avait eu tort d'agir contre la volonté de ses *voix*; mais elle protesta qu'elle avait eu l'intention de s'échapper et non de se tuer; elle ajouta qu'elle avait demandé pardon à Dieu, et qu'elle savait par sainte Catherine que ce pardon lui avait été accordé.

Au début du septième interrogatoire secret, le jeudi 15 mars, l'accusation entra brusquement dans une voie nouvelle, et tendit à la Pucelle l'horrible embûche où elle devait succomber. Les informations recueillies par l'évêque de Beauvais pour servir de base au procès avaient fondu, comme le dit M. Quicherat, dans le cours des interrogatoires. Jeanne était demeurée victorieuse sur tous les points; elle avait tout éclairci, tout expliqué à son avantage. En abondant, au sujet du *signe* donné au roi, dans le sens de ses juges, elle les avait, pour ainsi dire, désarmés. Restaient, il est vrai, les habits d'homme, et l'on comptait bien, en effet, sur ce moyen pour mener Jeanne au supplice. Mais le principal motif de la persistance que montrait sur ce point délicat la chaste jeune fille était trop facile à concevoir, et lui faisait trop d'honneur, pour ne troubler pas quelque peu ces hommes dans leur œuvre d'iniquité, s'ils ne trouvaient, pour appuyer leur sentence, d'autre raison que les dangers mêmes auxquels leur lâcheté et leur perfidie exposaient sa pudeur. C'est alors que Cauchon résolut de prendre en flagrant délit de désobéissance à l'Église celle qu'il n'avait pu convaincre de sorcellerie. Il conçut un plan d'une infernale habileté. La conviction de Jeanne au sujet de ses visions était inébranlable; elle ne croyait pas moins à l'existence de ses rapports avec le monde surnaturel qu'à sa propre existence. C'était donc là pour elle une question résolue, et qui ne pouvait souffrir aucun doute. Toute hésitation à cet égard lui aurait semblé un grave péché. En lui demandant de soumettre ce point, qui avait pour elle l'évidence d'un fait matériel, à la détermination de l'Église, c'est-à-dire, dans le cas présent, de Cauchon, son implacable ennemi, en lui demandant de douter provisoirement de sa mission, on avait des

chances pour obtenir de l'ignorante jeune fille, qu'on se proposait bien de n'éclairer qu'imparfaitement sur un des points les plus difficiles de la théologie, un refus plus ou moins direct, sans les atténuations requises, qui permettrait de la condamner comme hérétique opiniâtre. Ce plan, qui pourtant faillit échouer, grâce à la loyauté de quelques assesseurs, réussit, grâce à des machinations souterraines, et surtout grâce à l'intimidation exercée par Cauchon sur les hommes qui cherchèrent à éclairer la Pucelle, et ne purent parvenir à la sauver. Le piège redoutable où tomba la jeune fille, et dont plus tard, mieux instruite, elle essaya, mais en vain, de se débarrasser, lui fut présenté par le juge hypocrite sous la forme indignement trompeuse d'une exhortation charitable. Poussé par lui, et en dépit de sa conscience, le délégué Jean de la Fontaine invita doucement l'accusée à s'en rapporter au jugement de l'Église, si elle avait fait quelque chose contre la foi. "Eh bien ! dit Jeanne, que mes réponses soient vues et examinées par les clercs, et puis que l'on me dise si l'on y trouve quelque chose contre la foi chrétienne : je saurai bien dire par mon conseil ce qu'il en sera. Si toutefois il y a réellement quelque chose contre la foi chrétienne, je ne le voudrais soutenir. Je serais bien courroucée d'aller contre la volonté de Dieu."

Ces paroles, empreintes d'une aussi exquise humilité, étaient loin de répondre à l'attente de l'accusation. Aussi s'empressa-t-on d'enfermer l'accusée dans le cercle d'où l'on jugeait qu'elle ne pourrait sortir. Elle désavouait par avance ce qu'elle pouvait avoir fait de mal ; on lui demanda de renier ou du moins de mettre en doute le bien même qu'elle avait fait. Après une explication de la différence existant entre l'Église triomphante et l'Église militante, qui ne dut pas produire un effet bien puissant sur cet esprit sublime, mais peu versé, on le conçut, dans la science, d'ailleurs si belle et si nécessaire, des distinctions théologiques, on la requit formellement "de s'en remettre *sur-le-champ* à la détermination de l'Église pour tout ce qu'elle avait fait, soit en bien, soit en mal". Comme Cauchon l'avait prévu, Jeanne refusa de répondre. "Je ne vous en répondrai, dit-elle, autre chose pour le présent." On se garda bien d'insister immédiatement sur ce point décisif, et, avant d'y revenir, on passa aux questions qui avaient jusqu'alors défrayé les interrogatoires. On appuya principalement sur les habits d'homme, qui, joints à l'accusation d'hérésie, prenaient une grande importance. Jeanne désirait vivement entendre la messe. On lui tendit un nouveau piège, au moyen d'une feinte concession : "Aimez-vous mieux prendre un habit de femme

et entendre la messe, ou demeurer en votre habit d'homme et ne pas l'ouïr?—Certifiez-moi que j'entendrai la messe, et je vous répondrai.—Je vous certifie que vous entendrez la messe, pourvu que vous soyez en habit de femme.—Et que direz-vous, si je vous déclare ici que j'ai juré à notre roi de ne pas quitter cet habit? Toutefois je vous réponds: Faites-moi faire une robe longue, trainant jusqu'à terre, sans queue, et donnez-la-moi pour aller à la messe; et puis, au retour, je reprendrai l'habit que j'ai.—Voulez-vous entendre la messe? prenez définitivement un habit de femme.—Je me conseillerai là-dessus, et puis je vous répondrai. Mais, au nom de Dieu et de Notre-Dame! qu'il me soit permis d'entendre la messe en cette bonne ville.—Prenez un habit de femme, simplement et absolument.—Donnez-moi un habit semblable à celui que porte la fille d'un bourgeois, c'est à savoir une houppelande longue et je la prendrai: et je prendrai même un chaperon de femme pour aller entendre la messe. Mais, le plus instamment que je puis, je vous requiers de me laisser cet habit que je porte, et de ne me laisser entendre la messe sans le changer."

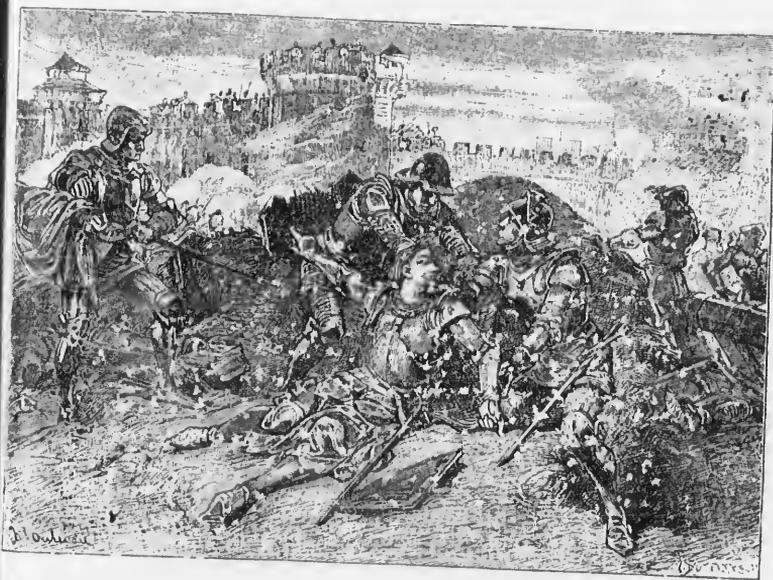
L'accusation revint alors brusquement sur la question principale, l'obésance à l'Église: "Voulez-vous soumettre tout ce que vous avez dit et fait à la détermination de l'Église?—Toutes mes œuvres, tous mes actes sont en la main de Dieu, et je m'en rapporte à lui, et je vous certifie que je ne voudrais rien faire ou dire contre la foi chrétienne; et si j'avais fait ou dit quelque chose qui fût à ma charge, et que les clercs reconnussent contraire à la foi chrétienne, je ne le voudrais soutenir, mais je le jetterais dehors.—Voulez-vous, oui ou non, vous soumettre à l'ordonnance de l'Église?—Je ne vous en répondrai maintenant autre chose; mais, samedi prochain, envoyez-moi un de vos clercs, si vous ne voulez revenir vous-même, et je vous répondrai à ce sujet avec l'aide de Dieu, et l'on mettra ma réponse en écrit." L'accusation se sentait en bonne voie; mais c'en était assez pour ce jour-là, et, abandonnant ce terrain, l'on ramena la question des *voies* et des *visions*, qui reprenait aussi son importance, dès lors qu'on se croyait assuré de faire de Jeanne une hérétique. Le surnaturel, par rapport à une hérétique, ne pouvait plus être, en effet, aux yeux de l'opinion, qu'une émanation du mauvais esprit, et Cauchon dut s'applaudir de la tournure que son infâme habileté réussissait enfin à donner à ce *beau procès*.

Le samedi 17 mars, Jeanne subit un huitième et un neuvième interrogatoire secret. Ce furent les deux derniers du procès dit *prépara-*



ma missi
vers Cha
Vous ver
les Franç
Dieu au p
aume de l
je l'ai dit
gneur.—V
le l'Églis

toire. La première question eut trait aux *visions*, dont Jeanne maintint plus que jamais l'absolue vérité, et qu'on rattacha immédiatement à la question principale, en sommant de nouveau l'accusée de soumettre "tous ses dits et faits, soit en bien, soit en mal, à la détermination de notre sainte mère l'Église". Jeanne répondit : "Quant à l'Église, je l'aime et je la voudrais soutenir de tout mon pouvoir pour notre foi chrétienne. Ce n'est pas moi que l'on devrait empêcher d'aller à l'Église et d'entendre la messe. Quant aux bonnes œuvres que j'ai faites, et quant à



Jeanne blessée devant Paris.

ma mission, il faut que je m'en rapporte au Roi du ciel, qui m'a envoyée vers Charles, fils de Charles, roi de France, qui sera roi de France. Vous verrez, ajouta-t-elle dans un magnifique élan de patriotisme, que les Français auront bientôt un grand avantage qui leur sera envoyé par Dieu au point qu'il y aura une étrange secousse dans presque tout le royaume de France. Je le dis afin que, quand ce sera advenu, on se rappelle que je l'ai dit.—Quand cela arrivera-t-il?—Je m'en rapporte à Notre-Seigneur.—Voulez-vous, oui ou non, vous en rapporter à la détermination de l'Église?—Je m'en rapporte à Notre-Seigneur, qui m'a envoyée, à

Notre-Dame et à tous les benoits saint et saintes du paradis. M'est avis que c'est tout un de Notre-Seigneur et de l'Église, et que l'on n'en doit point faire de difficulté. Pourquoi faites-vous difficulté que ce ne soit tout un ?

On lui expliqua plus à plein la différence existant entre l'Église triomphante et l'Église militante. "L'Église triomphante, c'est Dieu ; ce sont les saints, les anges et les âmes sauvées. L'Église militante, c'est notre saint-père le pape, vicaire de Dieu sur la terre ; ce sont les cardinaux, les prélats de l'Église et tout le clergé, ainsi que tous les bons chrétiens et catholiques. Cette Église, bien et dûment assemblée, ne peut errer ; car le Saint-Esprit la gouverne. Voulez-vous vous en rapporter à l'Église militante ?—Je suis venue au secours du roi de France au nom du Seigneur, de la vierge Marie et de tous les benoits saints et saintes du paradis, au nom de toute l'Église victorieuse de là-haut, et par son commandement, et à cette Église-là je soumetts toutes mes bonnes actions, et en général tout ce que j'ai fait et tout ce que je ferai encore.—Vous soumettez-vous à l'Église militante ?—Je n'en répondrai maintenant autre chose." L'accusation triomphait ; elle s'empressa de rattacher le plus étroitement possible à la désobéissance la question des habits d'homme, comme elle y avait rattaché les visions, en passant sans transition d'un sujet à l'autre. "Que dites-vous aujourd'hui de l'habit de femme que l'on vous offre pour que vous puissiez entendre la messe ?—Quant à l'habit de femme, je ne le prendrai pas encore ; j'attendrai qu'il plaise à Notre-Seigneur que je le fasse. Et cependant, si l'on doit me conduire au supplice dans l'appareil ordinaire des condamnés, je requiers aux seigneurs de l'Église qu'ils me fassent la grâce que j'aie une chemise de femme, et un couvre-chef en la tête. J'aime mieux mourir que de renier ce que Notre-Seigneur m'a fait faire.—Vous dites que vous portez un habit d'homme par le commandement de Dieu ; pourquoi donc demandez-vous une chemise de femme en article de mort ?" Jeanne écrasa son juge sous cette réponse d'une effrayante simplicité : *Il me suffit qu'elle soit longue.*

On revint ensuite sur divers points déjà suffisamment expliqués par Jeanne, mais qui, groupés autour de l'accusation d'hérésie, reprenaient maintenant la force qu'ils avaient perdue. Vers la fin du dernier interrogatoire, Cauchon, en voulant accuser trop nettement son triomphe, faillit perdre d'un seul coup tout le terrain qu'il avait conquis. Il demanda ou fit demander à la Pucelle : "Vous semble-t-il que vous seriez tenue de

dire
dema
sans
dru t
un m
voque
parler
demeu
patrie
enfant
brusq
quité d
et l'in
céleste
Cette q
votre b
celles d
les ang
brillèr
dans let
male ; l'
avec la
cierges,
main. "
juges, c'
ses acoly
L'évé
déployée
plètement
cès-verbe
d'honnête
ment imp
d'iniquité
ments, et
steurs as
témoignag
mettre en
Dès le

lire pleinement la vérité au pape, vicaire de Dieu, sur tout ce qu'il vous demanderait touchant la foi ou votre conscience ?" Jeanne répondit sans hésiter : " Je *requiers* d'être menée devant lui ; devant lui, je répondrai tout ce que je devrai répondre." C'était presque un appel en forme ; un mot de plus, et la victime allait rompre les filets captieux de l'équivoque où elle se débattait depuis plusieurs jours. On se hâta de lui parler d'autre chose. La dernière question posée amena une réponse demeurée célèbre, une de ces paroles qui se transmettent dans notre patrie de génération en génération, et que les pères rapportent à leurs enfants avec un patriotique orgueil, un de ses éclairs qui, déchirant brusquement les nuages amassés sur la mémoire de Jeanne par l'iniquité de ses adversaires, et aussi, il faut bien le dire, par la négligence et l'ingratitude de ceux qu'elle avait sauvés, frappent soudain d'une céleste mais trop rapide lueur la radieuse figure de la Pucelle de France. Cette question avait trait à son étendard. " Pourquoi, lui demanda-t-on, votre bannière fut-elle portée en l'église de Reims, au sacre, plutôt que celles des autres capitaines ?" Oubliant pour un instant sa douleur et les angoisses de son martyre, l'accusée redressa fièrement la tête, ses yeux brillèrent ; elle revit en esprit l'auguste cathédrale, les pairs de France dans leurs habits magnifiques ; le cométable, tenant en main l'épée nationale ; l'archevêque de Reims et ses évêques, vêtus de leurs robes violettes, avec la mitre et la crosse ; et le peuple en foule qu'inondait la lueur des cierges, et son roi couronné. Elle se revit elle-même, son étendard à la main. " Il avait été à la peine, s'écria-t-elle en regardant fixement ses juges, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur." Cauchon se retira avec ses acolytes, et elle demeura dans la prison.

L'évêque de Beauvais pouvait se féliciter de l'habileté qu'il avait déployée dans ce procès préparatoire ; mais ce serait apprécier incomplètement le caractère de ce complot judiciaire, que de s'en tenir au procès-verbal dressé, sous les yeux de Cauchon, par des greffiers qui étaient d'honnêtes gens sans doute, mais qui tremblaient sous sa main, instrument impitoyable de la rancune des Anglais. Il est toute une série d'iniquités révoltantes dont nous devons la connaissance à d'autres documents, et notamment au procès de réhabilitation, où les greffiers et plusieurs assesseurs, vivant encore à cette époque, furent appelés en témoignage. Un tableau sommaire de ces iniquités achèvera de mettre en lumière l'infâme parti pris du juge et l'innocence de la victime.

Dès le début, le *beau procès* de Pierre Cauchon avait été très nette-

ment caractérisé par un homme de grande science et de grand cœur : c'était un juriconsulte normand nommé Jean Lohier. Ce docteur étant venu à Rouen lors des premières séances, l'évêque de Beauvais songea à s'appuyer sur lui, comme il s'appuyait déjà sur les plus renommés docteurs de l'université de Paris. Il lui communiqua donc la partie du procès qui était déjà couchée par écrit. Lohier, désirant se montrer très bien conscientieux, demanda deux ou trois jours pour réfléchir sur son avis. Cauchon, mécontent, résolut de l'intimider, et lui enjoignit de répondre le jour même. La réponse ne fut pas pour cela plus satisfaisante. Lohier déclara formellement que le procès ne valait rien pour plusieurs causes : premièrement, parce qu'il n'avait point la forme d'un procès ordinaire; secondement, parce que les assesseurs, ayant été très souvent rassemblés dans un lieu clos et fermé, n'avaient pas en pleine et pure liberté de dire leur pure et pleine volonté; troisièmement, parce que, l'honneur du roi Charles VII se trouvant engagé en cette matière, on n'avait appelé personne du parti français; quatrièmement, parce qu'on n'avait pas remis à l'accusée un sommaire des points sur lesquels elle devait être interrogée, et qu'on ne lui avait pas donné de défenseur, ce qui pourtant était indispensable dans le cas présent, lorsqu'il s'agissait d'une simple et ignorante jeune fille, obligée de répondre à tant de maîtres et de docteurs sur des matières si difficiles, comme, par exemple, la révélation divine, dont Jeanne se disait honorée. Ainsi donc, à ses yeux, le procès était radicalement nul. Cauchon, comme on le pense, fut singulièrement courroucé d'une telle franchise. Il n'en insista pas moins pour garder le juriconsulte normand en qualité d'assesseur, espérant bien le convertir par des promesses, des dons ou des menaces. Mais Lohier refusa absolument de prendre la moindre part au procès. Furieux, l'évêque rassembla en toute hâte dans sa maison six assesseurs : Jean Beaupère, Jacques de Touraine, Nicolas Midy, Pierre Maurice, Thomas de Courcelles et Nicolas Loiseleur. « Voilà Lohier, s'écria-t-il alors de lui, qui veut mettre de belles oppositions à notre procès ! Il veut l'anéantir, et prétend qu'il est radicalement nul ! Si on l'en croyait, il faudrait tout recommencer. On voit bien, ajouta-t-il, de quel pied il cloche. Par saint Jean ! nous ne tiendrons point compte de son avis ; mais nous continuerons le procès comme nous l'avons commencé. » Cette scène se passa un samedi. Le lendemain dimanche, durant l'office, l'écuyer du greffier Manchon, se trouvant placé à côté du juriconsulte normand, lui demanda ce qu'il pensait du procès de la

grand cœur
Ce docteur
de Beauvais
es plus renom-
doute la par-
r, désirant se
ois jours pour
timider, et lui
pas pour cela
roces ne valait
avait point la
les assesseurs,
ermé, n'avaient
olonté; troisiè-
ant engagé en
is; quatrième-
ire des points
ait pas donné
e cas présent,
rée de répondre
fficiles, comme,
onorée. Ainsi
on, comme on
elise. Il n'en
and en qualité
les dons ou de
moindre
ans sa n son
Nicolas Mid-
seleur. "Voilà
ositions à notre
nt nul. Si on
i, ajouta-t-il, de
oint compte de
s'avons com-
main dimanche,
acé à côté du
a près de i



La foule se portait au devant de Jeanne.

Pucelle. Jean Lohier répondit avec un rare bon sens et une grande finesse: " Vous voyez bien la façon dont ils mènent la procédure: ils prendront la malheureuse, s'ils le peuvent, par ces paroles. Ainsi, en ce qui touche ses apparitions, ils profiteront de ce qu'elle dit avec une entière conviction: *Je suis certaine* que cela est arrivé; mais si elle disait: *Il me semble*, au lieu de ces mots: *Je suis certaine*, je ne crois pas qu'il y ait un homme sur la terre qui pût la condamner. Il me semble qu'ils procèdent plus par haine qu'autrement; aussi je ne veux plus demeurer en cette ville, et je m'en irai le plus tôt possible." En effet, Lohier, mort d'être jeté dans la rivière, parti bientôt pour Rome, où il demeura toujours après, et où il mourut doyen du tribunal de la Rote, qui est la cour suprême d'appel pour les causes ecclésiastiques. Ce titre éminent dont il fut revêtu donne une valeur singulière à l'opinion qu'il avait émise sur le procès de la Pucelle.

Les divers témoignages recueillis lors du procès de réhabilitation, et que d'autres documents confirment, viennent tous à l'appui de l'opinion de Lohier sur les iniquités flagrantes qui ont vicié la procédure dirigée par Pierre Cauchon. Tout l'atteste: 1o l'étrange façon dont fut conduit le procès; 2o le défaut de liberté ou d'impartialité chez les membres du tribunal; 3o le manque de garantie pour l'accusée; 4o le dessein prémédité d'abuser de son ignorance et de sa conviction intime pour la tromper et la prendre au piège de ses propres paroles.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans une question qui a été assez vivement controversée entre les érudits et les historiens qui se sont occupés de Jeanne d'Arc et de se demander si le procès a été ou non conforme à la stricte légalité. Il suffit de constater qu'il a été de tous points inique, et, comme le disait Jean Lohier, en élargissant l'expression dont se servit cet habile juriconsulte, tout à fait extraordinaire et monstrueux. Tout d'abord la honteuse partialité du principal juge est aussi évidente qu'un fait peut l'être en histoire. Pierre Cauchon n'agit visiblement dans toute cette affaire que comme un instrument des Anglais. Si quelqu'un pouvait être réeusé, comme ennemi capital, c'est à coup sûr celui-là même qui, malgré la démarche de l'université de Paris, s'obstina à demeurer le seul juge de la Pucelle, et à dresser son tribunal à Rouen, c'est-à-dire dans la ville où ce procès, accompli au cœur même de la puissance anglaise, ne pouvait aboutir qu'au supplice de l'accusée. Le refus de s'associer des ecclésiastiques du parti français, le refus de tirer Jeanne des prisons d'État pour la transférer dans les pri-

sons d'Église, indiquent suffisamment l'intention formelle de faire subir à sa captive tous les inconvénients de sa double situation de prisonnière de guerre et d'accusée en matière de foi, sans lui laisser aucun des avantages de l'un ou de l'autre état; il faut que Jeanne, brûlée en qualité d'ennemie de l'Angleterre, soit condamnée en qualité d'ennemie de la foi: c'est là l'iniquité qui domine toute cette procédure, et la grave équivoque où on la maintient à tout prix; c'est là ce qui fait de Cauchon le personnage nécessaire dans cette sanglante comédie. Les autres acteurs ne s'y prêtèrent par toujours de bonne grâce: ainsi le chapitre de Rouen se montra fort récalcitrant au sujet des lettres de territoire. La prétention de juger à Rouen en qualité d'évêque de Beauvais lui paraissait fort étrange, et il ne se souciait pas d'accroître les chances d'un candidat au siège archiépiscopal dont les prétentions lui déplaisaient. Sa résistance fut vaine, mais non sans peine. Libre de suivre ses propres inspirations, il aurait probablement refusé à Cauchon les pouvoirs qu'il sollicitait, et l'on peut dire en quelque façon que par là la procédure est implicitement viciée dans son principe.

La conduite de cette procédure ne fut pas moins étrange que le principe même. L'évêque de Beauvais avait fait recueillir à Domremy et dans d'autres endroits des informations sur le compte de la Pucelle. Il en donna communication à six assesseurs, et en fit extraire les articles qui servirent de base aux premiers interrogatoires. Mais, comme le résultat de ces informations était, en général, favorable à la Pucelle, malgré l'esprit qui les avait dirigées, Cauchon se hâta de les dérober derrière les extraits qui en avaient été faits sous sa surveillance, et on ne les retrouve plus que scandaleusement défigurés dans le réquisitoire du promoteur. Les interrogatoires commencés, les réponses de Jeanne produisent ce même effet favorable que n'auraient pu manquer de produire les informations; Cauchon se hâte de clore les séances publiques et de les remplacer par des séances secrètes, où tout se passe devant cinq ou six personnes seulement. Il fait plus, il essaye, par des moyens infâmes, d'altérer la sincérité, déjà bien incomplète, du procès-verbal qui doit servir à libeller les articles sur lesquels porteront les consultations, les délibérations, la sentence. Voici ce que rapporte à cet égard le greffier Guillaume Manchon: "Au commencement du procès, pendant cinq ou six séances, comme je mettais en écrit les réponses et les excuses de la Pucelle, les juges, m'adressant la parole en latin, me voulurent plusieurs fois contraindre de changer le sens des paroles de l'accusée, en

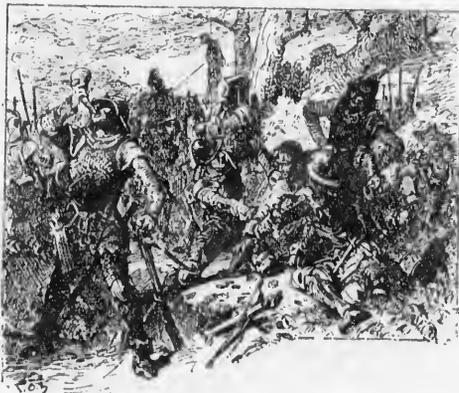
exprimant sa pensée autrement qu'elle ne l'entendait. En outre, par le commandement de monseigneur de Beauvais, deux hommes furent placés dans l'embrasure d'une fenêtre, près du lieu où siègent les juges, et devant cette fenêtre il y avait un grand rideau de serge, empêchant qu'ils ne fussent vus. Ces deux hommes écrivaient ce qui était à la charge de l'accusée, sans rapporter ses excuses. En collationnant, dans l'après-midi, ce que nous avons écrit pendant la séance, je remarquai que les deux scribes anglais n'avaient point rapporté les réponses tendant à justifier la Pucelle, et j'en fis l'observation : ce qui excita fortement contre moi le courroux de monseigneur de Beauvais." Ces tentatives semblaient s'être prolongées au delà des cinq ou six premières séances ; car Manchon ajoute en termes généraux. "Quand j'écrivis le procès, j'eus plusieurs fois à soutenir les reproches de monseigneur de Beauvais et de quelques assesseurs, qui me voulaient contraindre à écrire selon leur imagination et à fausser le sens de la parole de la Pucelle. Quand il y avait quelque chose qui ne leur plaisait point, ils me défendaient de l'écrire, en disant que c'était inutile au procès." Manchon proteste il est vrai, qu'il n'a rien écrit que selon sa conscience ; mais a-t-il tout écrit ? Nous croyons, avec M. Wallon, que, sous l'empire de la crainte, il a péché souvent, au moins par omission. Dans tous les cas, des tentatives semblables suffisent pour faire apprécier la façon dont Cauchon entendait mener l'affaire. S'il a gardé, au milieu de telles iniquités, quelque apparence légale, que peut-on conclure, sinon qu'il joignait une habileté très grande à son extrême méchanceté ?

La partialité de l'évêque, principal juge, ne peut donc faire l'objet d'un doute. Le vice-inquisiteur Jean le Maître ne fut pas libre. Contraint de prendre part au procès, malgré la révolte de sa conscience, naturellement honnête, il avoua lui-même à un des assesseurs, Jean Massieu, qu'il se sentait incapable de résister à la volonté des Anglais. "Je vois, répéta-t-il à plusieurs reprises, que, si le procès ne marche pas à leur gré, nous serons en danger de mort." Les assesseurs furent également dominés par un de ces trois sentiments, qui enlèvent toute espèce d'autorité aux actes qu'ils inspirent : la haine, la peur ou la cupidité. La haine fut évidemment le mobile qui fit agir le promoteur Jean d'Estivet. La même cause, ou une cause analogue, la prévention née des passions politiques, dirigea la conduite de Thomas de Conreelles et de ses collègues de la grande université, qui ne virent dans toute cette affaire que par les yeux de Cauchon.

La
seurs,
lonté t
senten
de la r
part de
cer un
ni eux
saire.
toute c
et qui
entend

"J'ai
furent fa
cheurs, q
le ferait
ger les ré
avoir ouï
même, ay
car j'étais
reçu. L'
auparavan
d'intenter

La terreur, qui ôta toute liberté d'esprit à un grand nombre d'assesseurs, résulterait suffisamment de la nature même du procès et de la volonté formellement exprimée par les Anglais de le voir aboutir à une sentence de mort, lors même qu'elle ne serait pas attestée par les témoins de la réhabilitation. Si la lâcheté, pour ainsi dire spontanée, de la plupart des docteurs, épargna à Cauchon ou à ses maîtres la peine d'exercer une pression trop générale ou trop directe, il est certain que ni lui ni eux ne s'abstinrent d'user d'intimidation, quand ils le jugèrent nécessaire. A cet égard, on peut citer des faits précis où l'iniquité apparaît toute claire, et la violence, si l'on nous passe cette expression, toute crue, et qui édifient suffisamment sur la liberté que Cauchon et les Anglais entendaient laisser aux membres du tribunal.



C'étaient, chefs et soldats, une bande d'effrontés pillards.

« J'ai oui dire, rapporte Nicolas de Houpeville, que des menaces furent faites à frère Ysambard de la Pierre, de l'ordre des frères prêcheurs, qui fut assesseur au procès. Le comte de Warwick lui dit qu'il le ferait jeter à la rivière, s'il ne se taisait, parce qu'il essayait de diriger les réponses de Jeanne, et les répétait aux notaires. Je crois bien avoir oui dire cela à frère Jean le Maître, alors vice-inquisiteur. Moi-même, ayant été convoqué au commencement du procès, je ne pus venir ; car j'étais occupé ailleurs. Je vins le second jour, mais je ne fus pas reçu. L'évêque de Beauvais me fit chasser de la salle. Quelque temps auparavant, causant avec Michel Colles, j'avais dit qu'il était dangereux d'intenter un tel procès, pour plusieurs causes. Cette parole fut rap-

portée à l'évêque, qui me fit jeter en prison. Je fus délivré sur les instances de monseigneur l'abbé de Fécamp; mais j'ai entendu dire que, dans un conseil tenu par l'évêque, il avait été question de m'envoyer en exil, soit en Angleterre, soit ailleurs, ce qu'on aurait fait sans l'intervention dudit abbé et de quelques-uns de mes amis. Pour le vice-inquisiteur, je suis certain qu'il était fort épouvanté, et je l'ai vu bien des fois perplexe durant le procès."

"Je fus dénoncé, dit Pierre Miget, au cardinal de Winchester comme favorisant la Pucelle; mais je m'en excusai, tremblant pour ma vie."

"Un jour, dit Manehon, qu'un, dont je ne me rappelle pas le nom, dit au sujet de Jeanne quelque chose qui ne plut point au seigneur de Stafford, ce seigneur, tirant son épée, poursuivit cette personne jusque près d'un lieu consacré, où l'on avait droit de refuge; et si l'on n'avait averti le seigneur de Stafford du caractère sacré de ce lieu, l'homme était perdu."

"Une fois, dit-il encore, que Jean Châtillon aidait Jeanne en ses interrogatoires, l'avertissant qu'elle n'était pas tenue de répondre, ou qu'il disait telle autre chose dont je n'ai pas souvenance, l'évêque de Beauvais, ainsi que les assesseurs les plus animés contre la Pucelle, Beaupère, Midi, Jacques de Touraine, se mirent en colère, et il se fit un grand tumulte. L'évêque cria à Châtillon: "Taisez-vous, et laissez parler les juges." Et le témoignage de Manehon est confirmé en ces termes par Richard de Grouchet:

"On faisait à Jeanne des questions très difficiles, et ceux des assesseurs qui essayaient de l'aider dans ses réponses étaient repris avec acreté et rudesse, et notés favorables à l'accusée, tantôt par l'évêque, tantôt par Jean Beaupère. "Laissez-la parler, dit ce dernier; qui, de vous ou de moi, a charge de l'interroger?"

Notons encore le témoignage de l'exécuteur des citations, Jean Masieu: "En conduisant Jeanne de sa prison au lieu où elle était interrogée, je passais devant la chapelle du château, et sur sa requête, je permis plusieurs fois à la Pucelle d'y faire en passant son oraison: de quoi je fus durement repris par le promoteur, qui me dit, "Truand, qui t'a rendu si hardi de laisser approcher du sanctuaire cette vilaine excommuniée, sans la permission des juges? Je te ferai mettre en telle tour que tu ne verras d'un mois le soleil ni la lune, si tu prends encore cette licence." Quant le promoteur s'aperçut que je ne tenais aucun compte de ses menaces, il se posta plusieurs fois devant la porte de la chapelle

pour en
lait te
souvier
comme
Turque
brûlée
honneur
réponse
que j'éta
occasion
qui me
raison."
n'aurais

La e
des Ang
domptés
ments.
seurs qui
de Paris
Jeanne à
rôle dans
pressuré
faisait en
mille livr
tyre de J
voir dans
que les ve
ses passio

Au su
l'histoire,
en sollicit
avaient pr
ce monde,

A la p
sée un m
Jeanne est
réduit qui
elle est en

pour empêcher que Jeanne ne fit son oraison, et la Pucelle me demandait toujours : "Le corps de Jésus-Christ n'est-il pas là ?" Je me souvins aussi que, vers le quatrième ou cinquième jour du procès, comme je reconduisais l'accusée à sa prison, un prêtre, nommé Eustache Turquetil, me demanda : "Que te semble de ses réponses ? Sera-t-elle brûlée ? Qu'arrivera-t-il ?—Jusqu'ici, répondis-je, je n'ai vu que bien et honneur en elle ; mais ce qui en sera à la fin, Dieu le sait." Cette réponse fut rapportée aux gens du roi par Turquetil, et on en conclut que j'étais animé d'un mauvais esprit pour les intérêts du roi. A cette occasion, je fus mandé dans l'après-midi par monseigneur de Beauvais, qui me dit : "Prenez garde à vous, ou l'on vous fera boire plus que de raison." Je crois bien que sans le greffier Manchon, qui m'excusa, je n'aurais pas échappé à la colère de l'évêque."

La cupidité ou un sentiment analogue, l'ambition, mettait à la merci des Anglais deux des assesseurs qui n'avaient point aveuglés la haine ou domptés la peur, et en même temps venait en aide à ces deux sentiments. Le tribunal entier était à la solde de l'Angleterre. Les assesseurs qui se montrèrent les plus hostiles à la Pucelle, comme les docteurs de Paris, reçurent des gratifications spéciales. Depuis la capture de Jeanne à Compiègne jusqu'au supplice, l'anglais ne cessa de jouer son rôle dans cette triste affaire. Ce n'était pas en vain que Bedford avait pressuré la Normandie : ce n'était pas en vain que, le 1er mars 1431, il faisait encore venir d'Angleterre, par Dieppe, une somme de quatre mille livres. Payés par le gouvernement anglais, le procès et le martyre de Jeanne doivent demeurer à son compte, et il est impossible de voir dans les juges et les assesseurs qui siégèrent à Ronen autre chose que les valets d'un maître impérieux, qui tremblent à sa voix, épousent ses passions, et tendent la main pour recevoir leur salaire.

Au surplus Cauchon et ses acolytes se sont eux-mêmes flétris devant l'histoire, et ont formellement accepté ce caractère de basse dépendance, en sollicitant du grand conseil des lettres de garantie pour la part qu'ils avaient prise à la plus grande iniquité peut-être qui ait été commise en ce monde, depuis le procès et le martyre du divin Maître.

A la partialité chez les membres du tribunal correspond pour l'accusée un manque absolu de garanties. Au moral comme au physique, Jeanne est livrée pieds et poings liés à ses ennemis. Exposé, dans le réduit qui lui sert de prison, aux grossières insultes de ses gardiens, elle est en butte, dans le procès, à la fourberie de son juge, sans per-

sonne qui la conseille. "Au début du procès, dit Jean Massieu, Jeanne demanda un avocat pour l'aider à répondre, en disant qu'elle n'était qu'une pauvre ignorante. On lui répondit qu'elle eût à se défendre elle-même, et qu'elle n'aurait point d'avocat." Quant à ceux qui, touchés de pitié pour elle, essayèrent de se constituer officieusement ses défenseurs, nous avons vu de quelle façon Cauchon réprimait leur bonne volonté.

C'est qu'il fallait à tout prix faire triompher l'équivoque; c'est que le dessein principal de Cauchon était d'abuser de l'ignorance de Jeanne, pour la prendre au piège de ses propres paroles. Aussi multipliait-il à dessein des questions captieuses, et faisait-il subir à une paysanne de vingt ans, qui ne savait ni lire ni écrire, des interrogatoires si difficiles, que de savants docteurs auraient été embarrassés pour y répondre. C'est l'avis de presque tous les assesseurs qui témoignèrent au procès de réhabilitation, et la lecture des procès-verbaux confirme de tout point leur témoignage. Parfois, dans ces séances si longues et si fatigantes, tous les docteurs se mettaient à parler à la fois; une question n'attendait pas l'autre. La présence d'esprit déployée par l'héroïque jeune fille, ses sublimes réponses, qui parfois firent courber le front des juges, n'en sont que plus admirables. Mais ses *voies*, qui, la conduisant à la gloire, c'est-à-dire au martyre, lui inspiraient ces réponses, plus puissantes pour son salut éternel que pour sa délivrance ici-bas, ne l'ont parfois, comme semble, éclairé qu'à demi sur les embûches de Pierre Cauchon.

C'est ainsi que sa bonne foi fut surprise par un misérable nommé Nicolas Loiseleur, chanoine de Rouen, et qui figurait au nombre des assesseurs. Entièrement dévoué aux Anglais, qui avaient déjà reçu des gages de son attachement à leur parti, ce prêtre consentit à jouer un rôle dont un espion même n'eût pas voulu. Il s'introduisit, à différentes reprises, tantôt de jour tantôt de nuit, dans la prison de la Pucelle, et, sous divers déguisements, se donnant tantôt pour un homme d'armes, tantôt pour un cordonnier, tantôt pour un prêtre du pays de Lorraine, mais toujours pour un prisonnier des Anglais, il réussit, en lui parlant de son village, en lui donnant des nouvelles de la guerre, de ses compagnons d'armes, de son roi bien-aimé, à gagner sa confiance et à obtenir d'elle des détails qu'il rapportait à Cauchon, ou que celui-ci, caché dans une cavité qui avait été pratiquée tout exprès dans l'épaisseur de la muraille, écoutait en compagnie du comte de Warwick, et assisté de ses greffiers. Ce n'est pas tout: il mit le comble à son infamie en donnant

Inssien, Jeanne
qu'elle n'était
à se défendre
aux qui, touchés
ent ses défen-
ait leur bonne

que; c'est que
nce de Jeanne,
multipliait-il à
paysanne de
es si difficiles,
pondre. C'est
rocès de réha-
out point leur
si fatigantes,
stion n'atten-
que jeune fille,
es juges, n'en
t à la gloire,
us puissantes
ont parfois, ce
uelon.

rable nommé
a nombre des
nt déjà reçu
entit à jouer
uisit, à diffé-
de la Pucelle,
omme d'armes,
de Lorraine,
a lui parlant
e ses compa-
e et à obtenir
i, caché dans
aisseur de la
assisté de ses
cu donnant



Entrée à Reims de Jeanne d'Arc et de Charles VII.

à Jeanne, au sujet de ses interrogatoires, des conseils perfides, en lui suggérant des réponses de nature à la perdre. Plusieurs témoins rapportent, avec un parfait accord, qu'il engagea vivement la Pucelle à ne se point soumettre à l'Église; de sorte que, si l'on en croit ces témoignages son influence occulte fut le ressort, mis en jeu par Pierre Cauchon, pour jeter le trouble dans l'âme de l'accusée, et tirer de sa bouche des paroles malsonnantes, afin de triompher sur le point le plus grave, celui où se concentraient en dernière analyse les efforts de l'accusation.

Le dimanche 18 mars 1431, l'évêque réunit dans sa maison douze assesseurs. Il leur communiqua un assez grand nombre de propositions qu'il avait fait extraire des réponses de l'accusée, et leur demanda leur avis sur la conduite ultérieure de la procédure. Après délibération, il fut décidé que ses propositions seraient examinées avec le plus grand soin, afin qu'on pût en délibérer plus mûrement le jeudi suivant. Dans l'intervalle devait être rédigé le réquisitoire du promoteur.

Le jeudi 22 mars, en présence de vingt-deux assesseurs, les maîtres chargés d'examiner les propositions firent leur rapport. Il fut décidé que ces points seraient réduits à un petit nombre d'articles destinés à être communiqués aux docteurs, dont Cauchon entendait demander l'avis avant de conclure et de prononcer la sentence.

Le samedi 24 mars, Jean de la Fontaine, commissaire délégué par l'évêque, se transporta dans la prison avec le vice inquisiteur. Là, en présence de six assesseurs, le greffier, Guillaume Manchon, donna lecture à l'accusée du registre où avaient été consignées ses réponses. Si l'on s'en rapporte au procès-verbal, Jeanne accepta de bonne foi, sans réserve, la rédaction qui lui fut communiquée.

Cependant la fête de Pâques approchait, et, à mesure que la Pucelle sentait s'écouler les jours qui la séparaient de cette grande solennité de l'année chrétienne, elle redoublait auprès de Cauchon ses instances pour qu'il lui fût permis d'accomplir les devoirs que l'Église impose, à cette époque, à ses fidèles enfants. L'évêque résolut de profiter de ce désir, si vivement exprimé, pour porter à l'accusée un nouveau coup au sujet des habits d'homme. Le dimanche des Rameaux 25 mars 1431, il se rendit dans la prison, accompagné de quatre assesseurs, et il offrit formellement à Jeanne de lui laisser accomplir ses devoirs religieux, pourvu qu'elle consentît à prendre des habits de femme: comme elle persistait à ne pas céder sur ce point, les docteurs se mirent à l'exhorter chaleureusement; mais leurs instances furent vaines. "Cela n'est pas en mon

pouvoir, répondit la jeune fille; si c'était en mon pouvoir, ce serait bientôt fait.—Consultez vos *voies*, afin de savoir s'il vous est permis de prendre un habit de femme pour communier le jour de Pâques.—Je ne le puis, même pour communier. Je vous supplie de me laisser entendre la messe en habit d'homme. Cet habit ne charge point ma conscience et je ne crois pas désobéir à l'Église en le portant." Le promoteur se hâta de prendre acte de cette résistance opiniâtre.

Le lundi 26 mars, l'évêque, ayant réuni dans sa maison douze assesseurs, déclara que le procès préparatoire était clos, et que le procès ordinaire allait s'ouvrir. Le promoteur était invité à présenter publiquement son réquisitoire, divisé en articles, et sur chacun d'eux l'accusée serait mise en demeure de s'expliquer. Tous les points sur lesquels Jeanne refuserait de répondre devaient être, par ce seul fait, regardés comme avérés et acquis aux débats.

Le mardi 27 mars, le tribunal, composé de l'évêque et du vice-inquisiteur, assistés ce jour-là de trente-huit assesseurs, siégea en séance solennelle dans une salle située près de la grande galerie du château de Rouen. Pierre Cauchon donna l'ordre d'amener l'accusée. Aussitôt qu'elle eut pris place, le promoteur, Jean d'Estivet, se leva, tenant en main le manuscrit de son réquisitoire. Il prit d'abord des conclusions tendant à ce que Jeanne fût invitée à prêter serment de dire la vérité sur chacun des articles par lui proposés contre elle; que si elle refusait de répondre, ou même demandait un trop long délai, il requérait qu'elle fût déclarée défailtante et contumace, et, par ce seul fait, immédiatement excommuniée. Il déposa ensuite son manuscrit sur le bureau du tribunal. L'évêque, après avoir pris l'avis de son collègue Jean le Maître et de chacun des assesseurs, adressa à l'accusée l'exhortation suivante :

"Jeanne, toutes les personnes que vous voyez ici sont de très doctes clercs, versés dans le droit divin et humain, dont l'intention a toujours été et est encore d'agir à votre égard avec douceur et pitié. Nous ne poursuivons aucune vengeance, nous ne désirons aucun châtiement; nous cherchons seulement à vous instruire et à vous ramener dans le chemin de la vérité et du salut. Comme vous êtes illettrée, et qu'en des matières aussi ardues vous ignorez peut-être ce que vous devez faire, ce que vous devez répondre, je vous invite à choisir parmi ces messieurs un ou plusieurs docteurs pour vous assister dans vos réponses. Si vous ne savez quels conseillers vous devez prendre, je vous offre de vous en donner de ma main, pourvu qu'en ce qui vous concerne vous soyez décidée à dire la

vérité. Je vous requiers de jurer en notre présence que vous direz la vérité sur tous les points qui touchent votre procès."

Jeanne ne fut pas dupe de cette feinte douceur. On lui avait obstinément refusé jusqu'à ce jour l'assistance d'un avocat; maintenant voici qu'on lui offrait de lui en donner plusieurs. Cauchon, se souvenant sans doute des objections de Lohier, tenait à mettre les apparences de son côté. Les conseillers choisis par l'accusée n'auraient pu l'assister, sans doute, que sous la surveillance et la pression du juge. Et si l'on songe au rôle qu'avait joué Loiseleur, quels avocats Cauchon devait-il donner à sa victime, au cas où le choix lui en serait remis? La Pucelle soupçonna à bon droit quelque piège; elle répondit :

"Premièrement, de ce que vous avez dit pour mon bien et notre foi, je vous remercie, et toute la compagnie aussi. Quant au conseil que vous m'offrez, je vous remercie encore; mais je n'ai pas l'intention de me départir du conseil de Notre-Seigneur. Quant au serment que vous voulez que je fasse, je suis prête à jurer de dire la vérité sur tout ce qui touchera votre procès." Et elle jura, en, effet sur les saints Évangiles.

Cauchon invita alors Thomas de Courcelles à donner lecture du réquisitoire, article par article, et à en exposer le contenu en langue française, afin que l'accusée fût en demeure de répondre sur chaque point de l'accusation. Cette lecture, qui constituait une sorte de récapitulation publique et générale des précédents interrogatoires, occupa toute la séance du mardi, ainsi que celle du mercredi 28 mars 1431, à laquelle assistèrent trente-cinq assesseurs.

Le réquisitoire était précédé d'un préambule, où, donnant un libre cours à sa haine, Jean d'Estivet traitait par avance la Pucelle de *sorcière, sacrilège, schismatique, hérétique, apostate, idolâtre, blasphématrice*, etc. Les soixante-dix articles qui constituaient l'accusation étaient dignes du préambule. La vie de Jeanne, depuis son enfance, y était odieusement travestie, et l'on n'y tenait aucun compte des explications, si claires et si convaincantes, données par l'accusée durant le procès préparatoire. Tous les faits qui lui avaient été reprochés, et que ses réponses avaient fait évanouir, étaient repris et présentés comme constants par le promoteur, qui ne craignit même pas de revenir sur les points les plus ridicules, et dont le simple bon sens suffisait à faire justice. La Pucelle, la plupart du temps, s'en référa aux interrogatoires qu'elle avait déjà subis. Sur la question des habits d'homme, elle demeura inébranlable, déclarant avec énergie que, dùt-on lui trancher la tête, elle ne prendrait

point
Not
Pier
l'Égl

Jean

ce point
conele,
tôt: le p
tance de
conçu en

point un habit de femme jusqu'à ce qu'elle en eût reçu la permission de Notre-Seigneur.

Le monument d'iniquité dressé par Jean d'Estivet, de concert avec Pierre Cauchon, reposait tout entier sur l'accusation de désobéissance à l'Église. Si l'équivoque où l'on avait maintenu jusqu'alors l'accusée sur



Jeanne dans la basilique de Saint-Denis, fait offrande de son épée et de ses armes.

ce point capital venait à s'éclaircir, si Jeanne faisait appel au pape ou au concile, la base manquait soudain, et l'horrible édifice s'écroulait aussitôt : le promoteur avait eu soin de constater en termes précis la résistance de l'accusée. Le soixante et unième article du réquisitoire était conçu en ces termes :

"Jeanne a été avertie qu'elle devait soumettre toutes ses paroles et tous ses actes à la détermination de l'Église militante. On lui a expliqué la différence qui existe entre l'Église triomphante et l'Église militante. Or elle a déclaré se soumettre à l'Église triomphante, et elle a refusé de se soumettre à l'Église militante. Elle a donc confessé elle-même l'erreur où elle persiste contre la Vierge *Unam sanctam*, en prétendant qu'elle relevait immédiatement de Dieu, en ne soumettant ses actes qu'à lui seul et aux saints, et non au jugement de l'Église."

Voici, sur cet article, la réponse de Jeanne, d'après le procès-verbal :

"À l'Église militante, je voudrais porter honneur et révérence de tout mon pouvoir. Quant à soumettre mes actions à l'Église militante, il faut que je m'en rapporte à Notre-Seigneur, qui me les a fait faire.— Voulez-vous soumettre ce que vous avez fait à l'Église militante?— Envoyez-moi votre clerc samedi prochain, et je lui répondrai."

Sur le soixante-neuvième article, Jeanne ayant dit : "Les délits proposés par le promoteur contre moi, je ne les ai pas commis ; au surplus, je m'en rapporte à Notre-Seigneur ; je n'ai rien fait contre la foi chrétienne ;" on lui posa de nouveau la grande question : "Si vous avez commis quelque péché contre la foi chrétienne, voulez-vous le soumettre à l'Église et à ceux à qui en appartient la correction?— Samedi, après dîner, répéta Jeanne, je répondrai." *Ceux à qui appartient la correction*, ces mots sont clairs pour nous : il s'agit bien de Cauchon, et de Cauchon seul. Jeanne se trouvait donc placée dans cette alternative : si elle consentait à soumettre ses révélations à la détermination de l'Église, l'évêque de Beauvais s'emparait de cet aveu pour condamner, au nom de l'Église, tout ce qu'elle avait fait ; si, au contraire, elle se refusait à cette concession décisive, il la condamnait comme hérétique. De toute façon, pensait-il, la cause française demeurerait déshonorée, n'ayant dû ses récents succès qu'à une victime du démon, ou à une ennemie de la foi. Mais, si l'on tient compte du rôle joué par Loiseleur, il semble que Cauchon préférât la seconde alternative, au moins jusqu'à la fin du procès, où il espérait bien faire triompher la première. Il fallait que Jeanne fût d'abord déclarée hérétique, qu'elle abjurât à la dernière heure et son hérésie et sa mission ; puis que, tout à coup ressaisie, après un semblant de pardon, par son invincible adversaire, elle perdît à la fois, pour la plus grande gloire de l'Angleterre, et son honneur et sa vie. Enlacée dans les liens inextricables de ce réseau d'infamie, Jeanne n'avait qu'un moyen d'y échapper : c'était d'en appeler pure-

ment et simplement soit au souverain pontife, soit au concile de Bâle, qui venait de se réunir. Or voici ce que raconta à cet égard deux principaux témoins de la réhabilitation

« Un jour de la semaine sainte, dit Guillaume Manchon, maître Jean de la Fontaine, frère Ysambard de la Pierre et frère Martin Ladvenu, de l'ordre des Frères prêcheurs, émus de pitié, se rendirent dans la prison de Jeanne, et l'exhortèrent vivement à se soumettre à l'Église... Le lendemain du jour où elle fut ainsi avertie, elle dit qu'elle voulait bien se soumettre à l'Église et au sacré concile...; car on lui avait expliqué que dans ce concile siégeaient des prélats de son parti... L'évêque de Beauvais et le seigneur de Warwick furent tellement courroucés, que Jean de la Fontaine, se sentant menacé de mort, prit la fuite. Quant aux deux religieux, ils n'auraient été en grand danger, si le vice-inquisiteur Jean le Maître ne les avait protégés.

« Jeanne, dit frère Ysambard de la Pierre, interrogée si elle voulait se soumettre à notre saint-père le pape, répondit que oui, pourvu qu'on la conduisît devant lui; mais elle ne voulait point se soumettre à l'évêque de Beauvais, son ennemi capital. Comme je l'exhortais à se soumettre au concile général alors assemblé, où siégeaient beaucoup de prélats et de docteurs du parti de France, Jeanne, ayant oui ce conseil, commença à s'écrier: « Oh! puisqu'en ce lieu sont aucuns de notre parti, je veux bien me rendre et soumettre au concile de Bâle! » Aussitôt, enflammé de dépit et d'indignation, l'évêque Beauvais me cria: « Taisez-vous, de par le diable! » Alors le greffier Guillaume Manchon demanda à l'évêque s'il fallait écrire la soumission de Jeanne. L'évêque répondit que non, que cela n'était pas nécessaire; et Jeanne s'écria: « Ah! vous écrivez bien ce qui est contre moi, et vous ne voulez pas écrire ce qui est pour moi. »

Je ne sais si je me trompe, mais le procès-verbal du greffier me semble avoir gardé la trace de cette scène, et cette trace se trouve précisément dans l'audience du mardi saint, où Ysambard de la Pierre siégeait parmi les assesseurs. On pourrait admettre qu'Ysambard renouvela ce jour-là un conseil déjà donné la veille à Jeanne, dans sa prison. Nous lisons, en effet, dans la minute de Manchon: « Au premier article du réquisitoire, l'accusée répond qu'elle croit que notre saint-père le pape de Rome, et les évêques, et autres gens d'Église sont chargés de garder la foi chrétienne et de punir ceux qui y manquent; mais, quant à elle, elle ne soumettra ses actes qu'à l'Église du ciel, c'est à savoir: à Dieu, à

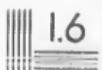


MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



4.5
5
5.6
6.3
7.1
8
9
10
11.2
12.5
14
16
18
20



APPLIED IMAGE Inc

2500 Columbia Blvd., Dept. 100
Ann Arbor, Michigan 48106 U.S.A.
Tel: 419/963-9100
Telex: 284 1084 KIP

la Vierge Marie, aux saints et saintes du paradis. Elle eroit fermement qu'elle n'a point manqué à notre foi chrétienne, et elle n'y voudrait manquer, et requiert..." Ici la phrase demeure inachevée, comme si la plume du greffier avait été arrêtée par quelque obstacle soudain, et ees deux mots : *Et requiert*, ont disparu dans la version latine de Thomas de Coureelles.

Ne faut-il pas plaacer le conseil d'Ysambard après la fière déclaration de Jeanne, et compléter ainsi la phrase suspendue, dans notre hypothèse, par la colère de l'évêque : *Et requiert formellement d'être menée devant le concile général siégeant à Bâle où elle se fait fort de justifier tous ses actes ?* Quant à la déclaration qui précède, il faut la rapprocher de eette autre parole, que nous avons citée plus haut : "C'est tout un de Notre-Seigneur et de l'Église, et l'on en doit point faire de difficulté." Jeanne, dont les rapports avec le monde surnaturel étaient, pour ainsi dire, quotidiens ; Jeanne, qui se savait inspirée de Dieu, ne voulait pas paraître douter, même pour un instant, de la vérité de sa mission. Tout ee qu'elle voulait dire, e'est qu'elle était en mesure de la justifier devant le saint-père et devant le concile ; et certainement elle se serait prêtée de bonne foi, en toute humilité, à l'examen de l'autorité suprême, eomme elle s'était prêtée à l'examen des docteurs de Poitiers. Mais de quel droit lui demandait-on de révoquer en doute son inspiration, puisque l'Église ne l'avait point condamnée ? Si elle s'en remettait avant tout et surtout à l'Église triomphante, e'est qu'elle en avait reçu directement les ordres, et qu'elle n'ignorait pas que eette Église, présidée par Notre-Seigneur, et l'Église que préside iei-bas le saint-père, *e'est tout un* ; e'est aussi, e'est surtout que l'Église militante, dans le eas présent, dans cet inique procès, était exclusivement représentée par qui ? par Pierre Cauehon.

Le samedi 31 mars, l'évêque se rendit dans la prison de Jeanne, aecompanyé du vice-inquisiteur et de sept assesseurs, pour entendre les déclarations qu'elle avait promis de faire ee jour-là. Il persista à parler au nom de l'Église entière, bien qu'il eût écarté violemment l'appel au concile. Jeanne, de son eôté, persista à ne pas lui donner satisfaction, et refusa absolument de mettre en doute soit la réalité, soit le caractère divin de ses visions.

"Voulez-vous vous en rapporter, pour tout ee que vous avez dit ou fait, soit en bien, soit en mal, et notamment pour les crimes et délits qui vous sont reprochés, et tout ee qui touche votre procès, au jugement de

voit fermement
ne n'y voudrait
comme si la
soudain, et ces
ne de Thomas

re déclaration
tre hypothèse,
menée devant
justifier tous
rapprocher de
est tout un de
de difficulté."
ent, pour ainsi
ne voulait pas
mission. Tout
justifier devant
e serait prêtée
prême, comme
Mais de quel
ration, puisque
ait avant tout
qu directement
dée par Notre-
tout un ; c'est
ésent, dans eet
i ? par Pierre

son de Jeanne,
ar entendre les
persista à par-
emment l'appel
onner satisfac-
é, soit le carae-

us avez dit ou
es et délits qui
u jugement de



Jeanne d'Arc à la cathédrale de Reims.

l'Église qui est sur la terre ? — Je m'en rapporterais à l'Église militante, pourvu qu'elle ne me commande chose impossible à faire. Ce que je répute impossible, c'est de renier les visions et révélations que j'ai eues, les paroles prononcées, les actes accomplis par l'ordre de Dieu. Si l'Église me voulait faire faire quelque chose qui fût contraire aux ordres que Dieu m'a donnés, je ne ferais cette chose pour rien au monde. — Mais, si l'Église militante vous dit que vos révélations sont illusoire ou diaboliques, superstitieuses, mauvaises, vous en rapporterez-vous à l'Église ? — Je m'en rapporterais à Notre-Seigneur, dont j'accomplirai toujours les ordres. Ce qui est contenu au procès est arrivé par le commandement de Dieu ; et ce que j'ai affirmé avoir fait par le commandement de Dieu, il me serait impossible de faire le contraire. Et au cas où l'Église militante me commanderait de faire le contraire, je ne m'en rapporterais à l'homme du monde, mais seulement à Notre-Seigneur, dont je veux toujours accomplir le commandement. — Pensez-vous donc n'être pas soumise à l'Église qui est sur la terre, c'est à savoir à notre saint-père le pape, aux cardinaux, aux archevêques, évêques et autres prélats d'Église ? — Si, Notre-Seigneur d'abord servi. — Avez-vous commandement de vos *voies* de ne vous pas soumettre à l'Église ? — Ce que je réponds, je ne le prends pas dans ma tête ; ce que je réponds, c'est par le commandement de mes *voies*. Elles ne me commandent point que je n'obéisse pas à l'Église, Notre-Seigneur d'abord servi." Cauchon ne put rien obtenir de plus, et il y a tout lieu de croire qu'il s'en félicita, ne pensant pas que le moment fût encore venu de faire abjurer la Pucelle.

Les lundi, mardi et mercredi, 2, 3 et 4 avril 1431, les juges, assistés des docteurs les plus habiles, reprirent le travail qui avait été commencé le mois précédent, et, s'aidant tout à la fois des extraits déjà rédigés antérieurement, et des soixante-dix articles du réquisitoire, ils dressèrent un mémoire en douze articles, qui devait servir de thème aux consultations.

Ces douze articles produisaient, sous une forme en apparence modérée et impartiale, la pensée de l'accusation, c'est-à-dire qu'ils appelaient un avis défavorable à l'accusée, à qui on se garde bien de les communiquer. On avait décidé d'y apporter quelques corrections, dont plusieurs, et notamment la plus importante, parce qu'elle avait trait à la question d'obéissance à l'Église, ne furent point exécutées. Le jeudi 5 avril, Cauchon transmit ces assertions aux docteurs qu'il désirait consulter. La lettre d'envoi, exprimant nettement le désir du juge, dictait par avance les réponses :

“ N
teur, e
nous d
des ass
attenti
semble
pectes
sions d
et des
paix p
péchés
dites-no

Com
rables à
qui fure
ces cons
font un
est coup
Or c'est
Pierre
pas à dé
de prend
nitif au
des conse
“ à moins

Après
Guillaum
treceur.
aux visio
Au surpl
rapporter
timides, s
l'iniquité
Aussi ne
les répons
Pierre Mi
bachelier
droit cand

“Nous, Pierre, évêque de Beauvais, et Jean le Maître, vice-inquisiteur, etc. Nous vous prions et requérons que pour le bien de la foi vous nous donniez par écrit, sous votre seing, un conseil salutaire au sujet des assertions ci-dessous transcrites. Faites-nous savoir, après les avoir attentivement examinées et comparées entre elles, si elles ne vous semblent pas, en tout ou en partie, contraires à la foi orthodoxe, suspects d'erreurs contre l'autorité des saintes Écritures, contre les décisions de la très sainte Église romaine, des docteurs approuvés par elle et des lois canoniques; scandaleuses, téméraires, dangereuses pour la paix publique, injurieuses, contraires aux bonnes mœurs, pleine de péchés; en un mot, coupables, de quelque façon que ce soit; ou du moins dites-nous ce qu'on doit penser des assertions susdites en matière de foi.”

Comme on le pense bien, les consultations furent en général, défavorables à l'accusée. Cependant on peut çà et là, en comparant les réponses qui furent faites à Pierre Cauchon, noter quelques sourdes révoltes dans ces consciences qu'il opprime. C'est ainsi que plusieurs des consultants font une réserve qui détruit la sévérité de leurs conclusions. “Jeanne est coupable, disent-ils, à moins que ses révélations ne viennent de Dieu.” Or c'est là précisément le point en litige. Trois bacheliers en théologie, Pierre Minier, Jean Pignache et Richard de Grouchet, n'hésitent même pas à déclarer qu'ils demeurent dans le doute à cet égard, et ils refusent de prendre parti. Raoul Sauvage conseille de déférer le jugement définitif au saint-siège, “pour l'honneur du roi et le vôtre, et pour la paix des consciences.” Il blâme énergiquement l'usage des vêtements d'homme, “à moins que l'accusée ne les porte pour préserver sa pudeur.”

Après deux sommations de l'évêque, Nicolas, abbé de Jumièges, et Guillaume abbé de Corneilles, déclarent enfin, mais visiblement à contrecœur, qu'il ne leur semble pas, *au premier abord*, qu'il faille ajuter foi aux visions de la Pucelle. “Si elle est en péché mortel, Dieu seul le sait.” Au surplus, comme il n'ont pas toujours été présents au procès, il s'en rapportent à la décision des théologiens. Ces réserves, ces refus, si timides, si embarrassés qu'ils soient, sont autant de protestations contre l'iniquité du juge, autant de soufflets sur la joue de Pierre Cauchon. Aussi ne se fit-il pas faute de témoigner son ressentiment à ceux dont les réponses lui déplurent: “Est-ce là ce que vous avez fait? dit-il à Pierre Minier en lui montrant le parchemin qui contenait l'avis de ce bachelier; vous mêlez là dedans, à tort et à travers, la théologie et le droit canon; laissez le droit aux juristes.”

Les registres capitulaires de la cathédrale de Rouen attestent avec quelle répugnance le chapitre, qui avait déjà marqué, autant qu'il était en lui, son opposition à propos des lettres de territoire, se décida à délibérer sur le procès de la Pucelle. Ce ne fut qu'en menaçant d'infliger aux membres défaillants une peine disciplinaire, la retenue sur les distributions qui leur étaient faites, qu'on parvint à réunir un nombre suffisant de voix pour statuer sur la demande de Pierre Cauchon. Malgré tout, l'avis du chapitre ne fut pas très favorable à l'accusation ; car les chanoines refusèrent de prendre un parti définitif avant qu'on eût consulté l'université de Paris. Une consultation postérieure, plus explicite, et dont les conclusions sont plus rigoureuses fut, il est vrai, insérée dans la rédaction du procès ; mais on remarque que cette consultation ne mentionne pas les noms des chanoines, et qu'elle ne figure pas sur les registres capitulaires. Elle fut probablement rédigée par les partisans de Cauchon, qui prirent la place du chapitre, comme leur maître usurpait celle de l'Église. Mais, en refusant d'y laisser inscrire leurs noms, et en ne l'admettant pas parmi leurs actes officiels, on peut dire que les chanoines de Rouen l'ont tacitement désavouée.

A la fin comme au début de ce procès, Dieu voulut qu'il se trouvât un homme de cœur pour prendre en main la cause de la justice avilie, et venger la conscience humaine, en disant nettement son fait à l'évêque de Beauvais. Cauchon avait envoyé frère Ysambarde de la Pierre vers le vénérable évêque d'Avranches, Jean de Saint-Avit, ancien abbé de Saint-Denis, pour lui donner communication des douze articles et lui demander son avis. Le pieux vieillard, après avoir pris connaissance du document, démêla aussitôt la perfidie des juges, et, mettant le doigt sur la plaie, il demanda à frère Ysambarde : "Quelle est la décision de saint Thomas sur la soumission qui est due à l'Église en pareil cas ?" Ysambarde consulta la *Somme théologique*, et remit par écrit au prélat l'opinion du prince des théologiens, de celui qui a mérité d'être appelé l'*Ange de l'école*, et dont la haute raison semble illuminée des lueurs du Verbe. "Dans toutes les choses douteuses qui touchent la foi, on doit toujours recourir au pape ou au concile œcuménique. — Eh bien ! tel est mon avis," dit le saint évêque ; et il laissa voir l'indignation que soulevait en lui la façon dont la procédure avait été conduite. Cauchon ne voulut pas que cette consultation fût insérée au procès-verbal, et le grossier promoteur, Jean d'Estivet, n'eut pas honte d'accabler d'injures et de menaces le courageux vieillard, qui fut l'année d'après, incarcéré à

Rouen, malgré son grand âge, comme soupçonné de connivence avec le parti français.

Deux vœux s'étaient principalement fait jour dans les avis recueillis par Pierre Cauchon : l'un était que la cause fût soumise à l'appréciation de l'université de Paris ; l'autre, que de nouveaux avertissements fussent adressés à l'accusée avant qu'on usât de rigueur. L'évêque de Beauvais pouvait, sans compromettre le succès de son œuvre, donner satisfaction à ce double désir. Il chargea quatre docteurs, Jean Beupère, Gérard Feuillet, Nicolas Midi et Jacques de Touraine, d'aller présenter les douze



Moine historien au XVe siècle (d'après un manuscrit du temps.)

articles à la grande université, et de les commenter par des explications orales. Comme les quatre envoyés lui étaient tout dévoués, il n'avait aucune crainte sur le résultat de cette démarche ; il y voyait, au contraire, un avantage, celui de mettre sa responsabilité à couvert derrière l'autorité d'un corps dont l'influence était si grande et la renommée si haute dans toute l'Europe chrétienne.

Rien ne lui pesait moins non plus que de soumettre la Pucelle à de nouvelles angoisses, sous forme d'exhortations charitables, qui devaient

naturellement dégénérer en nouveaux interrogatoires. C'était pour lui le moyen de compromettre de plus en plus sa victime, et de forcer ainsi les convictions hésitantes. Dès le 18 avril il se mit à l'œuvre, et se rendit dans la prison accompagné de sept assesseurs.

La Pucelle n'était pas encore remise d'une très forte fièvre causée par les tortures physiques et morales qu'elle endurait depuis près de quatre mois. Cette maladie, qui faillit l'enlever à ses persécuteurs, sans qu'ils eussent obtenu d'elle aucun désaveu de sa mission, avait vivement alarmé les seigneurs du grand conseil. Le comte de Warwick manda en toute hâte l'assesseur Guillaume de la Chambre et plusieurs autres habiles médecins, et, leur découvrant toute sa pensée : "Jeanne est gravement malade, tâchez de la bien soigner. Pour rien au monde le roi ne voudrait qu'elle mourût de mort naturelle. Elle est très chère au roi, qui l'a chèrement payée. Il ne veut pas qu'elle meure, si ce n'est par sentence des juges, sur le bûcher. Ainsi ne lui épargnez pas vos remèdes, et faites en sorte de la guérir." Suivant l'usage, les médecins, après avoir visité et palpé la malade, recommandèrent une saignée. Cela fit trembler le comte, qui s'écria : "Pas de saignée ! elle est rusée et pourrait se faire mourir." Ils exécutèrent pourtant ce qu'ils avaient résolu, et la Pucelle se trouva mieux. Mais l'ignoble promoteur incapable de contenir sa haine, détermina une rechute. Il était venu un jour dans la prison, en compagnie du médecin Jean Tiphaine. Comme celui-ci demandait à Jeanne à quoi elle attribuait son mal, la jeune fille lui répondit qu'elle en avait été prise après avoir mangé d'une carpe que lui avait envoyée l'évêque de Beauvais, et qu'elle n'était point assurée que son mal ne provint pas de là. Un soupçon de cette nature, bien excusable en somme, après les infamies dont Cauchon s'était déjà rendu coupable excita la fureur de Jean d'Estivet ; "Qu'oses-tu dire, paillard ! s'écria-t-il : dis plutôt, gourmande, que tu as mangé des harengs et d'autres choses qui ne te valent rien. — Cela n'est pas," répliqua Jeanne ; et il s'engagea une dispute où le promoteur, à son ordinaire, ne ménagea pas les injures. Une telle secousse, dans l'état de faiblesse où se trouvait la Pucelle, amena un redoublement de fièvre qui mit ses jours en danger. Quant Warwick en fut informé, il manda Jean d'Estivet, et lui adressa une forte semonce, en l'invitant à s'abstenir désormais de pareilles violences. Grâce aux soins dont elle fut entourée, Jeanne, quoique très souffrante encore, se trouvait de nouveau en meilleur état, quand l'évêque vint l'exhorter et l'interroger dans sa prison.

Il commença d'un ton de fausse douceur, qu'il savait très bien prendre à l'occasion. Il la venait, dit-il, visiter dans sa maladie, pour lui apporter consolation et confort. De très savants docteurs avaient examiné ses réponses, et ils y avaient noté des propositions suspectes; mais il ne tenait qu'à elle d'être éclairée et de rentrer dans la bonne voie, car l'Église était bien éloignée de la repousser: au contraire, elle lui tendait les bras pour la recevoir dans son sein. Il lui amenait de très sages conseillers tout disposés à procurer, par leurs avis salutaires, le bien de son corps et de son âme. Que si elle en désirait d'autres, elle n'avait qu'à le dire, ils lui seraient accordés. Il l'engageait à bien réfléchir et à ne se point obstiner; Car, il ne pouvait le dissimuler, si elle persistait à ne croire qu'elle seule, et à ne se fier qu'à son esprit inexpérimenté, il serait obligé de l'abandonner, d'où il résulterait pour elle un grand péril, qu'il cherchait à lui éviter avec tout la sincérité et toute l'ardeur d'une véritable affection.

L'affection de Cauchon! Jeanne, sur ce point, savait à quoi s'en tenir. Elle le remercia toutefois, puis elle dit: "Il me semble, vu la maladie que j'ai, que je suis en grand péril de mort. Si telle est la volonté de Dieu, je vous requiers que vous me permettiez de me confesser et de recevoir mon Sauveur, et, quand je serai morte, que vous me fassiez inhumer en terre sainte." Cette prière touchante donna aussitôt lieu à l'évêque de rentrer en plein dans son équivoque sur l'obéissance à l'Église. Si Jeanne voulait être traitée en chrétienne, il fallait qu'elle fit acte de soumission comme une bonne catholique. La Pucelle, se voyant de nouveau enfermée dans le cercle vicieux que son appel au concile n'avait pu rompre, s'en référa simplement à ses déclarations antérieures: "Je m'en attends à la réponse que j'en ai faite à Notre-Seigneur. Si mon corps meurt en prison, j'espère bien que vous le ferez mettre en terre sainte; si vous ne l'y faites mettre, je m'en attends à Notre-Seigneur. — Croyez-vous que la sainte Écriture soit révélée de Dieu? — Vous le savez bien, et il est bon de savoir que oui." Les docteurs se mirent alors à l'exhorter à la soumission, lui rapportant à l'envie des passages de l'Écriture. A la fin, Nicolas Midi lui déclara que, si elle refusait de se soumettre à l'Église, elle serait traitée comme une Sarrasine. Ce mot fit bondir Jeanne: "Je suis une bonne chrétienne, s'écria-t-elle, bien baptisée, et je mourrai comme une bonne chrétienne. — Si vous voulez communier, il faut vous soumettre à l'Église. — Quant à la soumission, je ne veux rien dire autre chose que ce que j'ai dit: j'aime Dieu, je le sers, je suis bonne

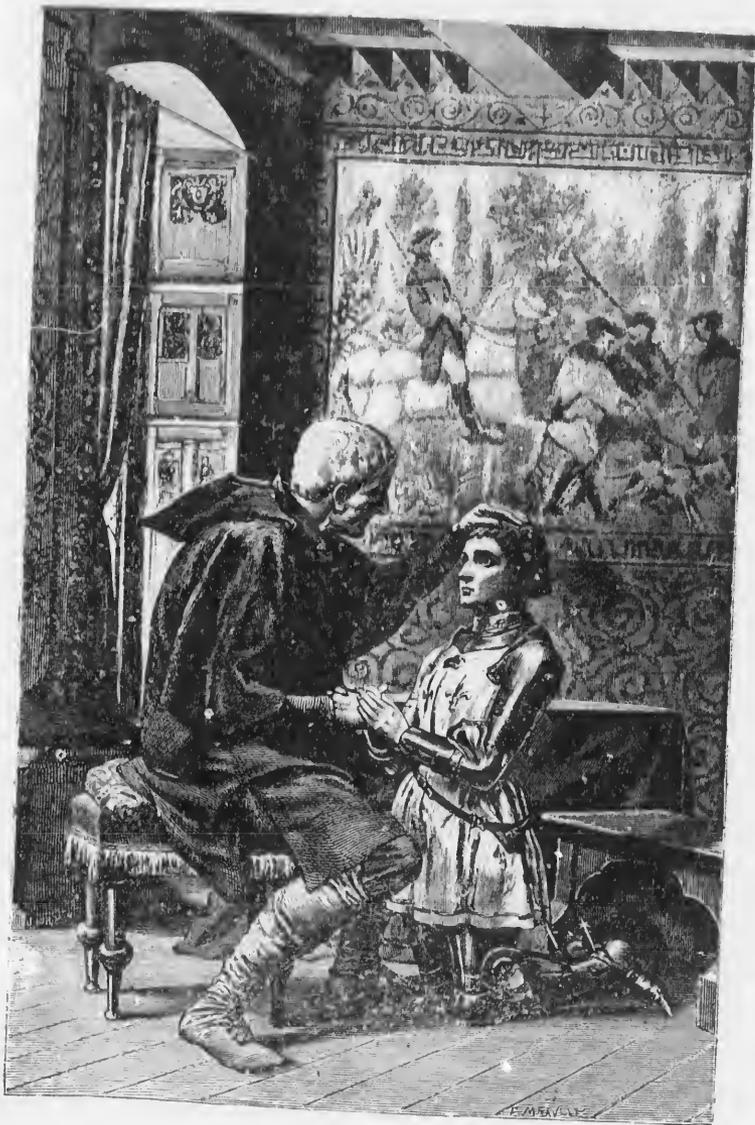
chrétienne, et je voudrais aider et soutenir la sainte Église de tout mon pouvoir. — Voudriez-vous point qu'on ordonnât une belle et notable procession pour vous réduire en bon état? — Certes oui, je veux bien que l'Église et les catholiques prient pour moi."

Puisque Jeanne ne céda point (elle n'en avait pas moins été perdue si elle avait cédé), il importait à Pierre Canelon de constater publiquement l'opiniâtreté de l'accusée. Le mercredi 2 mai, il réunit, dans la salle située près de la grande galerie du château de Rouen, soixante-trois assesseurs auxquels il adressa tout d'abord une assez longue allocution; après quoi il donna l'ordre d'amener l'accusée. Quant Jeanne eut été introduite, il lui déclara qu'il avait chargé Jean de Châtillon, archidiacre d'Évreux, de lui donner de salutaires conseils pour le bien de son corps et de son âme. Il l'engagea à y prêter une oreille attentive, et à se rendre à ses bons avis, si elle ne voulait mettre en grand péril son corps et son âme.

Alors l'archidiacre se leva, tenant en main son manuscrit, pour procéder à l'exhortation charitable. Il commença par rappeler à Jeanne en termes généraux, que tous les chrétiens étaient tenus de croire aux articles de foi. Il l'invita à se corriger et à s'amender, d'après le sentiment des vénérables docteurs qui avaient trouvé dans ses paroles et dans ses actions beaucoup de choses répréhensibles. "Lisez votre livre, répondit Jeanne, et puis je vous répondrai; je m'attends de tout à Dieu, mon créateur, et je l'aime de tout mon cœur. — Ne répondez-vous rien de plus à l'exhortation générale qui vient de vous être faite? — Je m'en attends à mon juge, c'est à savoir le Roi du ciel et de la terre."

L'archidiacre, sur l'ordre de l'évêque, passa alors aux avertissements particuliers, qu'il avait rédigés en six points, contenant, sous une forme oratoire, la substance des douze articles dont on dérobaît obstinément à Jeanne le texte original. Quand il eut terminé, on expliqua de nouveau à l'accusée ce qu'était l'Église militante, et on la somma de s'y soumettre. Persistant dans ses déclarations antérieures, elle dit à plusieurs reprises qu'elle s'en rapportait à Dieu: "Je m'en rapporte à lui, à sa personne propre." Et comme on l'avertit qu'elle s'exposait à périr sur le bûcher pour crime d'hérésie: "Quand je verrais le feu, dit-elle, je ne dirais, je ne ferais autre chose. — Voulez-vous vous soumettre à notre saint-père le pape? — Conduisez-moi devant lui, et je lui répondrai." Jeanne ne voulut point faire d'autres réponses. L'évêque, que cette requête mettait toujours fort mal à l'aise, se hâta de passer aux habits d'homme. L'accusée, sur ce point, fut également inflexible. Enfin Cau-

de tout mon
notable pro-
aux bien que
as été perdue
er publique-
dans la salle
e-trois asses-
ution ; après
été introduite,
re d'Évreux,
ps et de son
rendre à ses
et son âme.
rit, pour pro-
r à Jeanne en
e eroire aux
près le senti-
es paroles et
votre livre,
tout à Dieu,
lez-vous rien
e ? — Je m'en
re.”
vertissements
us une forme
bstinément à
qua de nou-
omma de s'y
le dit à plu-
pporte à lui,
osait à périr
eu, dit-elle, je
mettre à notre
i répon-irai.”
ne, que cette
r aux habits
Enfin Can-



Le père de Jeanne

chon la remit sur les visions, et notamment sur le *signe*. Il résulte du discours de l'archidiacre que l'accusation avait fait prendre de nouvelles informations sur les circonstances qui avaient accompagné l'entrevue de Jeanne avec Charles VII, et que, sans obtenir les renseignements qu'elle désirait sur le secret du roi, que lui seul ou Jeanne pouvait révéler, elle avait découvert que l'histoire de l'ange et de la couronne miraculeuse, développée par l'accusée pour se dérober aux instances des juges, n'était pas l'exacte expression de la vérité. Bien que réduit aux conjectures sur ce point, Cauchon n'y trouva pas moins l'occasion de tendre à l'accusée un nouveau piège. Au début du procès il avait refusé de s'adjoindre des ecclésiastiques du parti français; il résolut de profiter de la fiction qu'il avait arrachée à Jeanne pour l'amener à refuser elle-même, en termes plus ou moins précis, l'une des garanties qu'elle réclamait naguère, et pour se donner ainsi à bon compte les apparences d'une stricte impartialité. En outre, l'embarras où il comptait mettre la Pucelle jetait sur la réalité ou le caractère divin de ses visions un doute qui seul n'aurait pu suffire à la perdre, mais qui, je le répète, venant s'ajouter à la désobéissance, qui était maintenant le point capital du procès, prenait une grande importance. " Pour le signe donné à votre roi, demanda-t-il, voulez-vous vous en rapporter à l'archevêque de Reims, au seigneur de Bussac, à Charles de Bourbon, à la Trémoille, à la Hire, qui, avez-vous dit autrefois, étaient présents quand l'ange apporta la couronne? Voulez-vous vous en rapporter à d'autres personnes de votre parti? Nous demanderons à ces personnes de nous écrire ce qu'il en est. — Donnez-moi un messager, et je leur écrirai de tout ce procès. — Voulez-vous que nous mandions ici trois ou quatre chevaliers de votre parti? S'ils viennent munis d'un sauf-conduit, vous en rapporterez-vous à eux? — Faites-venir, et je leur répondrai. — Voulez-vous vous en rapporter à l'Église de Poitiers, qui vous a examinée? — Me pensez-vous prendre par cette manière, s'écria Jeanne indignée, et ainsi n'attirez à vous? " Elle sentait bien le piège; mais, comme elle n'aurait pu communiquer avec les clercs et les chevaliers de son parti qu'en passant d'abord par l'intermédiaire de Cauchon, il fallait bien qu'elle y tombât en éludant les perfides propositions de l'évêque, qui, au surplus, en aurait su faire un autre piège, pour le moins aussi dangereux, si elle les eût acceptées. Le juge triomphant l'exhorta, une fois de plus, à se soumettre à l'Église. " Si l'Église l'abandonnait, elle serait en grand péril pour son corps et pour son âme; car elle pourrait bien encourir pour son âme la peine du feu éternel, et pour

son corps la peine du feu temporel, par sentence des juges séculiers. — Si vous faites contre moi ce que vous dites, répondit-elle d'un ton menaçant, prenez garde; il arrivera malheur à votre corps et à votre âme." Les docteurs joignirent alors leurs instances plus ou moins sincères, à celles de l'évêque, qui ne l'étaient aucunement. L'accusée parut un moment ébranlée. "Quel temps me donnez-vous pour me décider? dit-elle. — Décidez-vous sur-le-champ," reprit Cauchon. Mais Jeanne avait déjà repris toute son assurance, et elle refusa d'en dire davantage. La séance fut levée.

La perte de la Pucelle était à peu près certaine, et son juge aurait pu s'en tenir là. Mais le doute qui continuait à envelopper le fameux secret, depuis que la fiction de l'ange s'était évanouie devant les renseignements recueillis par l'accusation, obsédait Pierre Cauchon, qui, toujours poussé par les Anglais, aurait bien voulu connaître à fond la vérité sur ce point. Il résolut d'essayer de dompter par la terreur l'intrépide jeune fille, et de lui arracher ainsi des aveux complets. Le mercredi 9 mai 1431, il la fit donc mener dans la chambre de torture, où il se rendit lui-même accompagné de neuf assesseurs.

"Jeanne, lui dit-il, sur beaucoup de points de votre procès vous n'avez pas dit la vérité. Nous savons cela par diverses informations auxquelles se joignent d'autres preuves et de véhémentes présomptions. Il est temps maintenant de faire des aveux; car, si vous refusez de nous satisfaire, vous voyez devant vous les exécuteurs de mes ordres, et les instruments de torture dont ils sont prêts à faire usage pour vous ramener dans la bonne voie, vous contraindre à reconnaître et à confesser la vérité, procurer, en un mot, le salut de votre corps et de votre âme, que vous exposez gravement par vos fictions mensongères."

Jeanne répondit: "En vérité, quand vous devriez me faire déchirer les membres et me faire partir l'âme hors du corps, je ne vous dirais autre chose; et si je faisais quelque aveu, je dirais toujours après que vous me l'avez arraché par force." Elle ajouta que le jeudi précédent, 3 mai, jour de l'Invention de la sainte Croix, l'ange Gabriel l'était venu visiter; "et croyez que ce fut saint Gabriel." Au moment suprême, l'heure du supplice et de la délivrance approchant, l'archange des batailles, saint Michel, comme le dit fortement et ingénieusement M. Michelet, faisait place à saint Gabriel, l'archange de la grâce et de l'amour divin. Elle dit aussi "qu'elle avait demandé à ses voix si elle devait se soumettre à l'Église et obéir aux clercs qui la pressaient fort de se soumettre,

et que ses *vois* lui avaient répondu de s'en rapporter à Notre-Seigneur, si elle voulait qu'il lui vint en aide". — "Je leur ai demandé si je serais brûlée; elles m'ont répondu de m'en rapporter à Notre-Seigneur, et qu'il m'aiderait.

— Pour le *signe* et la couronne, qui, dites-vous, fut apportée par un ange et remise à l'archevêque de Reims, voulez-vous vous en rapporter à ce prélat? — Faite-le venir, et que je l'entende parler; il n'oserait dire le contraire de ce que je vous dit."

Cauchon vit bien qu'il n'obtiendrait pas les détails qu'il désirait; et, de peur sans doute de compromettre la vie de l'accusée, si précieuse aux Anglais, il renonça provisoirement à l'emploi de la torture. Il y renonça définitivement, de l'avis de onze assesseurs contre trois, dans une séance qu'il tint en son domicile, le samedi 12 mai. Les trois assesseurs qui votèrent pour que Jeanne fût soumise à la *question* furent Aubert Morel, Thomas d'Arcelles et Nicolas Loiseleur.

Cependant le procès touchait à son terme. Le samedi 19 mai 1431, l'évêque réunit dans la chapelle de l'archevêché de Rouen cinquante et un assesseurs, pour leur donner connaissance de la réponse de l'université de Paris, et provoquer de leur part une délibération définitive. La réponse était aussi défavorable à l'accusée que Cauchon l'avait pu désirer. La faculté de théologie et la faculté de droit canon s'accordaient pour approuver la façon dont la procédure avait été menée et pour déclarer Jeanne hérétique, ou du moins violemment suspecte d'hérésie. Ses visions étaient déclarées "mensongères, séductrices, pernicieuses", à moins qu'elles ne procédassent "des mauvais esprits, des démons de Bélial, Satan et Béhémoth". La faculté de droit canon ne se bornait pas à qualifier les faits qui lui étaient soumis, elle donnait son avis sur la marche à suivre: "Si la susdite femme, dûment avertie et charitablement exhortée par le juge compétent, ne rentre pas de son plein gré dans le sein de l'unité catholique, et refuse d'abjurer publiquement son erreur, il convient de la livrer au juge séculier, pour qu'elle subisse une peine proportionnée à son crime." Les assesseurs se rangèrent unanimement à l'avis de la grande université. Quelques-uns même, trouvant la cause suffisamment entendue, voulaient que la sentence fût rendue le plus tôt possible, sans autre formalité. Mais la majorité demanda qu'avant tout une nouvelle exhortation fût adressée à l'accusée; et Cauchon, sûr maintenant de son fait, accéda volontiers à ce désir.

En conséquence, le mercredi 23 mai, l'évêque et le vice-inquisiteur,



Jeanne
ne se fi
sance à
La
rique:
procès,
encore
soyez p
tante, o

assistés des évêques de Thérouanne et de Noyon, et de sept assesseurs, prirent séance dans une salle du château de Rouen. La Pucelle fut amenée à la barre du tribunal. Pierre Maurice, docteur en théologie, chanoine de Rouen, chargé d'exhorter l'accusée, prit aussitôt la parole. Il développa en douze points la substance des douze articles et rapporta sur chacun d'eux l'opinion de l'université. Après quoi il adressa à la Pucelle une allocution pathétique, une vraie pièce d'éloquence dans le goût du temps, c'est-à-dire où s'étalait une phraséologie pompeuse, pleine d'emphase et de mauvais goût. L'université, "cette lumière de toutes les sciences," ayant déclaré qu'il ne fallait point croire aux révélations de



Jeanne à la Cour.

Jeanne, Jeanne elle-même était sommée de renier sa mission, et le docteur ne se fit pas faute de lui laisser voir que c'était là précisément cette obéissance à l'Église qu'on n'avait cessé de réclamer d'elle.

La Pucelle fit à ce morceau oratoire une réponse brève et catégorique: "Quant à mes actes et à mes paroles, tels que je les ai déclarés au procès, je m'y rapporte, et je les veux soutenir." On lui posa une fois encore la redoutable question: "Pensez-vous, croyez-vous que vous ne soyez point tenue de soumettre vos actes et vos paroles à l'Église militante, ou à d'autres qu'à Dieu? — Quand bien même on me conduirait

au supplice, quand je verrais le bûcher, le bourreau prêt à y mettre le feu ; quand je serais dans le feu, je ne disais autre chose, et je soutiendrais ce que j'ai dit au procès jusqu'à la mort." Cauchon se leva, et après avoir demandé selon l'usage, au promoteur d'abord, puis à l'accusée, s'ils n'avaient rien à dire de plus, sur leur réponse négative, il déclara que le procès était clos et la cause entendue, et remit au lendemain pour prononcer publiquement la sentence.

A travers les détours de ce procès ténébreux, où la malice humaine avait voulu égayer l'éluë de Dieu, la vierge de France a pu hésiter, se troubler et même errer par instants ; elle n'a jamais perdu la foi, qui faisait sa force. Elle a gardé inébranlable sa sublime confiance en Jésus-Christ, en sa cause, en elle-même. Elle est demeurée catholique, elle est demeurée française. La noirceur de ses ennemis n'a réussi qu'à faire briller d'un plus vif éclat sa céleste auréole. La lueur en doit croire encore, en dépit d'un moment de faiblesse, sitôt et si glorieusement racheté. J'en atteste ces deux tristes lieux, témoins de son agonie : le cimetière Saint-Ouen et la place du Vieux-Marché.

CHAPITRE SECOND

L'ABJURATION — LA MORT

Le cimetière Saint-Ouen. — L'abjuration — Les habits d'homme. — Le second procès. — Le dernier interrogatoire et la dernière communion. — Le supplice. — Circulaire du roi d'Angleterre et de l'université de Paris. — Les châtimens.

Le jeudi 24 mai 1431, dans la matinée, une grande foule encombrait le cimetière Saint Ouen. Deux échafauds y avaient été dressés, en lesquels se partagèrent d'abord les regards de la populace, toujours avide d'émotions violentes, insatiable de terreur et de pitié. Sur l'un d'eux siégeaient le cardinal de Winchester, prince du sang royal, prince de l'Église ; l'évêque de Beauvais, assisté du vice-inquisiteur Jean le Maître ; les évêques de Thérouanne, de Noyon, Norwich, et un grand nombre de docteurs, ainsi que plusieurs secrétaires du grand conseil. Sur l'autre, où bientôt tous les yeux se reportèrent, Jeanne, amenée en charrette, venait de monter.

Le silence s'étant fait dans la vaste place, le prédicateur récita son

texte, emprunté à l'apôtre saint Jean : "Le sarment ne pourra porter de fruit s'il ne demeure sur la vigne." Ce lui fut une occasion de vomir contre elle, dans son intérêt, un torrent d'injures, mêlés de temps à autre de chaleureuses apostrophes et de vives protestations de dévouement et de charité. Quelques paroles, prononcées d'une voix plus forte, arrivaient seules aux oreilles des spectateurs les plus éloignés : "L'orgueil de cette femme... Jeanne, si vous saviez comme nous vous aimons!..."

Au pied de l'échafaud, assis sur sa charrette, un sinistre auditeur assistait à ce sermon. C'était le bourreau de Rouen, prêt à emmener l'accusée après la sentence. Tout à coup, saisi d'un mouvement d'indignation probablement concerté d'avance, le prédicateur, mettant en jeu toute la force de ses poumons, s'écria d'un accent terrible : "Ah ! France, tu es bien abusée ! Tu as toujours été la nation très chrétienne, et Charles, qui se dit roi, qui se prétend ton souverain, a adhéré, comme un hérétique, comme un schismatique, car tel est-il, aux paroles et aux actions d'une femme frivole, diffamée et de tout déshonneur pleine, et non pas lui seulement, mais tout le clergé de son obéissance et seigneurie, par qui elle a été examinée et non reprise, ainsi qu'elle l'a avoué." Il présenta deux ou trois fois cette triomphante accusation sous une forme nouvelle, et de ce non content, passant de la prosopopée à l'apostrophe : "Jeanne, dit-il en levant le doigt, c'est à toi que je parle. Je te dis que ton roi est hérétique et schismatique." La Pucelle perdit patience ; le sang lui monta aux joues, et son regard eut un éclair. "Par ma foi, s'écria-t-elle, révérence gardée, je vous ose bien dire et jurer, sur peine de ma vie que c'est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et qui mieux aime la foi et l'Église, et il n'est point tel que vous le dites." A cette vive riposte, Érard demeura déconcerté. Mais n'avait-il pas la suprême ressource, celle qui ne manque jamais au loup disputant contre l'agneau ? Il se tourna vers l'huissier Jean Massieu, et il lui dit : "Faites-la taire !"

Cependant les plus beaux morceaux d'éloquence ont une fin. Quand son sermon fut terminé, Érard dit à la Pucelle : "Voici messeigneurs les juges qui plusieurs fois vous ont sommée et requise que vous voulussiez soumettre toutes vos paroles et toutes vos actions à notre sainte mère l'Église. Dans vos paroles et dans vos actes il y a plusieurs choses qui, suivant l'avis de très doctes clercs, ne sont pas bonnes à soutenir. — Je vous répondrai dit Jeanne. J'ai déjà demandé que tout le procès fût envoyé à Rome, à notre saint père le pape, à qui je m'en rapporte après Dieu.

Ce que j'ai dit, ce que j'ai fait, je l'ai dit et fait par l'ordre de Dieu. Je n'en veux charger personne, ni mon roi ni aucun autre. — Vos actions, vos paroles, sont réprouvées par les clercs : voulez-vous les révoquer ? — Je m'en rapporte à Dieu et à notre saint-père le pape." Guillaume Énard déclara à Jeanne qu'une telle soumission ne suffisait pas, et il donna de cette assertion une raison telle qu'elle : " On ne peut pas, dit-il, aller chercher notre saint-père si loin. Les ordinaires sont aussi juges, chacun en son diocèse. Vous devez donc vous en rapporter à notre sainte mère l'Église, et tenir pour vrai ce que les clercs qui sont versés dans les sciences divines ont décidé touchant vos actions et vos paroles." Jeanne ne répondit point. L'évêque se résigna à donner lecture de son jugement ; mais tout porte à croire que cette lecture, faite d'une voix accentuée, fut à dessein traînée en longueur, afin de laisser, s'il était possible, à la Pucelle le temps d'abjurer avant que sa condamnation fût acquise. Cauchon redoutait, en effet, la sentence une fois prononcée, l'impatience des seigneurs anglais, et surtout de leurs subalternes ; car Winchester n'avait pas mis tout le monde dans le secret.

Cependant Énard, qui, lui, était bien instruit des intentions de l'évêque et du cardinal, redoublait ses instances, qui prenaient le caractère d'une véritable obsession. L'infâme Loiseleur avait changé de rôle. Jadis, sous les déguisements divers qu'il avait pris pour s'insinuer dans la prison, il poussait Jeanne à la résistance ; aujourd'hui, sur l'échafaud, et en son nom propre, il la suppliait d'abjurer. Les promesses ne lui coûtaient rien. Si Jeanne avait pitié d'elle-même, si elle consentait à éviter le supplice, à prendre un habit de femme, on la tirerait des mains de ses gardiens ses fers tomberaient, elle serait mise en sûreté et doucement traitée dans les prisons d'Église. — Vous vous donnez, dit-elle, bien du mal pour me séduire." Et un sourire indéfinissable, où l'ironie se mêlait à la terreur, à l'égarément, voltigeait sur ses lèvres.

Cauchon, anxieux au dernier point, vit qu'elle allait enfin céder ; il interrompit sa lecture. Cependant un grand tumulte s'élevait dans l'assistance. La colère des soldats anglais, peut-être aussi l'indignation des hommes de cœur, quelque explosion des bourgeois du parti français, se trahissaient par des clameurs. Les pierres volaient de toutes parts sur les deux échafauds.

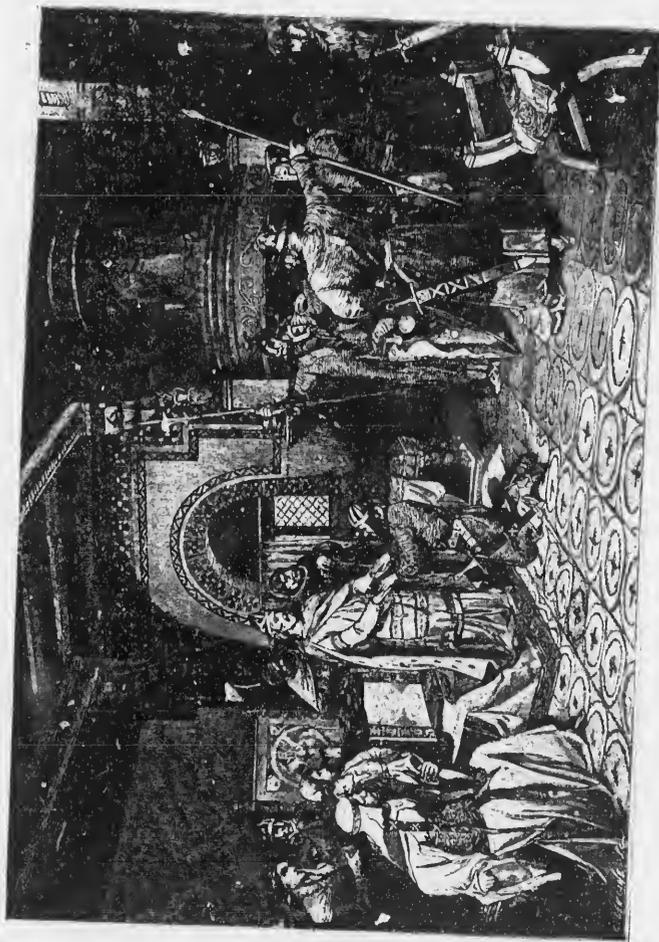
Sur celui de l'accusée se trouvait en ce moment, probablement envoyé par Cauchon pour dénouer la crise, un secrétaire du grand conseil, Laurent Callot. Cet homme tira de sa manche une petite cédule où était

de Dieu. Je
os actions, vos
roquer? — Je
me Érarl dé-
onna de eette
ller chercher
acun en son
mère l'Église,
s les sciences
Jeanne ne
on jugement;
ix accentuée.
ossible, à la
equisse. Cau-
patiennée des
Winchester

ns de l'évêque
raetère d'une
rôle. Jadis,
dans la pri-
hafauf, et en
lui eoutaient
t à éviter le
mains de ses
et doucement
elle, bien du
nie se mêlait

fin céder; il
élevait dans
l'indignation
parti français,
toutes parts

ement envoyé
conseil, Lau-
dule où était



Au châteaueu.

tracée une abjuration très brève et sans doute peu explicite. Il la passa à l'huissier Massieu, qui la lut à haute voix, tandis que Jeanne, hors d'elle-même, sentant comme un gouffre ouvert sous ses pieds et le ciel qui se fermait sur sa tête, en répéta machinalement les mots d'une voix faible. "Elle a abjuré, dit Cauchon, se penchant à l'oreille du cardinal; que faut-il faire?—L'admettre à la pénitence," repartit sans hésiter Winchester. Laissant alors de côté la sentence de mort, le juge se mit à en lire une autre, qu'il avait rédigée par avance en prévision de ce qui arrivait. Jeanne était relevée de l'excommunication, et reçue dans le sein de l'Église; mais, en expiation de ses fautes, elle était condamnée à la prison perpétuelle, *au pain de douleur et à l'eau d'angoisse*. La séance fut levée. Comme la Pucelle descendait de l'échafaud, Loisleur lui dit: "Jeanne, vous avez fait une bonne journée, s'il plaît à Dieu; vous avez sauvé votre âme. — Or çà, gens d'Église, demanda-t-elle. menez-moi en vos prisons, que je ne sois plus en la main de ces Anglais." Quelques assesseurs firent à Cauchon la même demande; mais il n'avait garde d'y accéder. "Menez-là, dit-il, où vous l'avez prise." Les Anglais n'entendaient pas lâcher leur proie. Déjà, dans leur grossière impatience, ils s'en prenaient aux juges, aux docteurs. Ayant hâte de reprendre les armes, ils se croyaient vaincus d'avance si la *sorcière* n'était brûlée. Warwick lui-même partageait les préjugés de la soldatesque. "Cela va mal pour le roi, disait-il; cette fille nous échappe.—Soyez tranquille, lui répondit quelqu'un des assesseurs qui se trouvait près de lui, nous la rattraperons bien." Jeanne, reconduite dans sa prison, prit un habit de femme, et permit qu'on lui rasât la chevelure, qu'elle avait jusqu'alors portée à l'écuelle, c'est-à-dire coupée en rond autour de la tête à la manière des hommes. Les docteurs, se retirant, la laissèrent dans son cachot, à la merci de ses gardiens.

Dans le temps qui s'écoula du jeudi 24 au lundi 28 mai 1431, il est certain que cette résignation, ou, pour mieux dire, cette prostration de la Pucelle, fit place à une rébellion décidée contre ses juges, à un retour complet à ses errements d'autrefois. Elle affirma de nouveau sa mission, et reprit ses habits d'homme. Quelles furent les causes qui déterminèrent ce changement? On n'a pas sur ce point de renseignements parfaitement clairs et d'une exactitude absolue; mais une induction raisonnable et les indices recueillis dans les témoignages de la réhabilitation peuvent conduire, se semble, proche de la vérité. La révolte de Jeanne fut en partie volontaire et en partie déterminée par la violence et la per-

fidie de
à la brut
de coups,
il est dou
costume.
de la bo
l'effet d'u
la force e
deux pain
autre cha
pièce de
pouvait s
ses gardie
ôta ses v
d'homme
Jeanne h
vous save
Mais elle
midi, elle

Dans
sieurs ass
était retor
me, et il le
ces clerics
reçus. Il
tesque n'a
les Cauch
Jeanne au
ces délais,
faux Arm
pauvres g
d'autre sou

Le len
de huit ass
cer le seco
couru la ve
décider qu
teurs, dont

fidie de ses gardiens, qui avaient reçu le mot d'ordre. Livrée sans défense à la brutalité de cinq grossiers mercenaires, c'est une merveille que, chargée de coups, elle ait pu éviter du moins de plus infâmes outrages. Toutefois il est douteux qu'elle se soit décidée spontanément à reprendre son ancien costume. Si l'on en croit Jean Massieu, qui déclare tenir ce qu'il raconte de la bouche même de Jeanne, cet acte, qui la constituait *relapse*, fut l'effet d'une ruse des plus grossières, telles que les pratiquent ceux qui ont la force en main. La nuit, les jambes de la captive étaient prises entre deux paires de fers à chaîne. Elle était attachée très étroitement d'une autre chaîne, qui, traversant les pieds de son lit, aboutissait à une grosse pièce de bois, où on la fermait à clef. Si on ne la déferrait, elle ne pouvait se lever. Or, le dimanche matin, jour de la Trinité, elle dit à ses gardiens : "Déferrez-moi, que je me lève." Alors un des Anglais lui ôta ses vêtements de femme, qu'elle avait sur son lit, et, tirant l'habit d'homme du sac où on l'avait enfoui, il le lui jeta en disant : "Lève-toi." Jeanne hésita longtemps avant de le prendre : "Messieurs, disait-elle, vous savez que cela m'est défendu ; sans faute, je ne le prendrai point." Mais elle eut beau supplier, elle n'en put obtenir d'autres, et enfin, vers midi, elle se décida à le garder.

Dans l'après-midi, de concert avec Warwick, Cauchon manda plusieurs assesseurs et les greffiers de la cause. Il leur annonça que Jeanne était retombée dans ses erreurs premières, qu'elle avait repris l'habit d'homme, et il les chargea d'aller constater officiellement le crime. Mais, quand ces clercs arrivèrent dans la cour du château de Rouen, ils y furent fort mal reçus. Il y avait là une cinquantaine d'Anglais en armes. Or la soldatesque n'a point d'ordinaire de ces haines raffinées comme les conçoivent les Cauchon et les Winchester. Pour le commun des hommes d'armes, Jeanne aurait dû être brûlée depuis longtemps. Tous ces détours, tous ces délais, paraissaient une trahison concertée. Les cris de "traîtres ! faux Armagnacs !" se firent entendre ; les glaives brillèrent, et les pauvres gens d'Église, oubliant leur commission, n'eurent pour lors d'autre souci que de s'enfuir à toutes jambes.

Le lendemain lundi, 28 mai 1431, l'évêque, assisté du vice-inquisiteur, de huit assesseurs et des greffiers, se rendit dans la prison pour commencer le second procès. Manchon, encore tout ému du péril qu'il avait couru la veille, ne voulait point retourner au château, et il fallut pour le décider que le comte de Warwick le fit accompagner d'un de ses serviteurs, dont la présence le garantit contre la fureur des soldats. Les juges,

en pénétrant dans le eachot, aperçurent Jeanne revêtue d'un habit d'homme. Cauchon, faisant l'étonné, lui demanda pourquoi elle les avait repris, qui les lui avait fait reprendre. "Je les ai repris de moi-même sans contrainte, aurait-elle répondu, si l'on en croit le procès verbal, justement suspect, de cet interrogatoire ; j'aime mieux l'habit d'homme que l'habit de femme. — N'aviez-vous pas promis et juré de ne pas reprendre l'habit d'homme ? — Je n'ai jamais eu l'intention de prêter un tel serment. — Mais pour quelle cause avez-vous repris cet habit ? — Parce qu'il est plus honnête à moi d'avoir un habit d'homme, puisque je vis avec les hommes." Elle ajouta : "Je l'ai repris parce qu'on ne m'a pas tenu ce qu'on m'avait promis, c'est-à-dire que j'irais à la messe, que je recevrais mon Sauveur, et qu'on me mettrait hors des fers. — Oui ou non, avez-vous juré l'autre jour de ne plus porter cet habit ? — J'aime mieux mourir que de demeurer dans les fers ; mais, si l'on veut me laisser aller à la messe et m'enlever les fers, si l'on veut me donner une compagnie qui soit ma sauvegarde, je serai bonne, et je ferai ce que l'Église voudra. — Quelque chose que l'on m'ait fait renier, je n'ai jamais rien fait contre Dieu ni contre la foi. Ce qui était en la éedule de l'abjuration, je ne l'entendais point. Mais à cette heure, je le déclare formellement, je n'entends rien révoquer, sauf le bon plaisir de Notre-Seigneur. Toutefois, si les juges le veulent absolument, je reprendrai l'habit de femme. Quant au reste, je n'en ferai autre chose." En sortant de la prison, Cauchon rencontre dans la cour du château le comte de Warwick, environné d'une multitude d'Anglais. Il leur fit signe de la main et leur cria d'un air joyeux et d'une voix forte : "*Farewell ! farewell !* Faites bon visage ; c'en est fait, elle est prise !"

Jeanne, en effet, était relapse. Cauchon avait atteint son but, il l'avait même dépassé.

Le mardi 29 mai, les juges prirent séance dans la chapelle de l'archevêché, assistés de trente-neuf ou quarante assesseurs. Après avoir exposé les faits qu'il entendait qu'on les comprit, Cauchon mit la nouvelle cause en délibération. La Pueelle fut tout d'une voix déclarée relapse.

Le mercredi 30 mai 1431, de grand matin, Jean Massieu pénétra dans la prison. Il eut la Pueelle à comparaître, à huit heures, devant ses juges, sur la place du Vieux-Marché, pour s'entendre publiquement retrancher du nombre des fidèles, et être ensuite livrée au bras séculier. Il achevait de remplir ce triste office, quand arriva Ladvenu, chargé d'entendre Jeanne en confession et de la préparer à bien mourir. Jeanne

com
Pro
ent
cen
et i
visa
l'év



angois
une de
larmes
Jeanne
Vous
mis, et
Ca
délivre

commença alors à exhaler ses plaintes, à pousser des cris de douleur. Promenant sur sa tête une main convulsive, elle s'arrachait les cheveux.

“ Hélas ! peut-on me traiter si cruellement ! Quoi ! mon corps net et entier, qui ne fut jamais corrompu, sera aujourd'hui consumé, réduit en cendres ! Oh ! j'en appelle devant Dieu, le grand Juge, des grands torts et *ingravancess* qu'on me fait.”

Et les sanglots soulevaient sa poitrine, et les larmes baignaient son visage. Comme Ladvenu essayait de la consoler, lui parlant du ciel, l'évêque entra, suivi de plusieurs docteurs. Il venait guetter les suprêmes



Jeanne est annoblie par le roi.

angoisses de sa victime, et pendant qu'il le pouvait encore, lui tendre une dernière embûche. Dès qu'elle l'aperçut, elle lui jeta, à travers ses larmes, cette parole vengeresse : “ Évêque, je meurs par vous ! — Ah ! Jeanne, répondit-il de son ton hypocrite, prenez vos douleurs en patience. Vous mourez parce que vous n'avez pas tenu ce que vous nous aviez promis, et que vous êtes retournée à votre premier maléfice.

Cauchon résolut de profiter du désespoir de la Pucelle pour se délivrer du souci qui le tourmentait depuis deux jours. Après l'avoir

déclarée hérétique, lui avoir fait abjurer son hérésie, avoir enfin réussi à la condamner comme relapse, il s'agissait maintenant de la ramener à cette abjuration qui ne pouvait la sauver; il s'agissait de lui faire renier, au pied du bûcher, devant tout le peuple, s'il était possible, ou tout au moins dans la prison, devant les docteurs, ses *voix*, qui semblaient l'abandonner au moment suprême; il fallait surtout la décider à ne point proclamer en public la vérité de cette mission pour laquelle elle était née, pour laquelle elle allait mourir.

Loiseleur, instrument docile, valet prêt aux besognes les plus rebutantes, essaya de décider la condamnée à se rétracter publiquement, mais il n'y put réussir.

Quand l'évêque se fut retiré, Jeanne, dans l'âme de laquelle la pure flamme de la foi catholique brillait toujours du même éclat, quelque doute qu'elle pût concevoir au sujet de ses visions, se confessa par deux fois au dominicain Ladvenu: puis elle demanda la communion. Mais fallait-il l'accorder à celle qu'on allait bientôt retrancher de l'Église? Massieu fut envoyé vers Cauchon pour prendre ses ordres. J'accorde la permission; donnez-lui tout ce qu'elle vous demandera."

Jeanne attendait dans le recueillement et dans la prière. Elle reçut son Sauveur avec un amour, une piété si vive, que le dominicain, témoignant lors du procès de réhabilitation, dit qu'il faut renoncer à les décrire. "Maître Pierre, dit-elle au théologien Pierre Maurice, qui était demeuré dans sa prison, où serai-je ce soir? — N'avez-vous pas foi en Dieu, ma fille?" répondit le docteur près de pleurer à son tour. "Oh! oui, reprit Jeanne, j'ai confiance; je serai ce soir en paradis!"

Cependant l'heure du départ était arrivée. Le bourreau attendait la condamnée dans la fatale charrette. Jeanne y monta: Massieu et Ladvenu y prirent place à ses côtés. Cent vingt Anglais armés de glaives, de lances, de bâtons, formaient l'escorte et devaient écarter les curieux. Comme on sortait du château, Jeanne aperçut, se détachant de la foule, le chanoine Loiseleur qui accourait vers elle.

Pris de ce remords soudain qui atteint souvent les grand criminels quand le crime est consommé, ce misérable voulait obtenir son pardon. Il s'élança sur la charrette, il s'y cramponna. Mais les soldats le repoussent; ils le maltraitent. Sans Warwick, ils l'auraient tué. Un instant suspendue par cet incident, la marche recommence. Jeanne prie, elle pleure; de temps à autre ce cri s'échappe de ses lèvres: "Rouen! Rouen! est ce ici que je dois mourir?"

Quatre échafauds s'élevaient sur la place du Vieux-Marché, où se pressaient plus de dix mille spectateurs, tant de Rouen que des environs. Sur l'un siégeaient le cardinal d'Angleterre, les évêques de Beauvais, de Noyon, de Norwich, le chancelier Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, le vice-inquisiteur Jean le Maître, et un grand nombre de docteurs. Le second reçut le bailli de Rouen, Raoul Bouteiller, son lieutenant Pierre Daron, et Laurent Guesnon, son assesseur, avec leurs sergents et officiers. Sur le troisième prit place Nicolas Midi, prédicateur désigné. A neuf heures, Jeanne y monta, vêtue d'une chemise longue, telle que jadis elle l'avait souhaitée, la tête coiffée d'un chaperon qui cachait ses cheveux ras, et se rabattait comme un voile sur son visage. Ladvenu et Massieu l'accompagnaient; Ysambard vint la rejoindre. Le quatrième échafaud était le bûcher, d'une effrayante hauteur. Les fagots s'entassaient sur une assise en maçonnerie, à laquelle on arrivait par des degrés, et qui supportait un poteau très élevé. Au sommet du poteau un vaste tableau présentait aux regards de la foule ces mots, écrits en gros caractères : "Jeanne, qui se fait nommer la Pucelle, menteuse, pernicieuse, abuseuse du peuple, devineresse, superstitieuse, blasphématoire de Dieu, présomptueuse, mécréante en la foi, vanteresse, idolâtre, cruelle, invocatrice de diables, apostate, schismatique et hérétique."

Après une courte exhortation, Cauchon donna lecture de la sentence. "Jeanne étant retournée, ô douleurs ! à ses erreurs et à ses crimes, comme un chien qui retourne à son vomissement," il la retranchait de l'Église, et il la livrait à la puissance séculière, priant toutefois celle-ci, suivant la formule que lui imposait une antique tradition de la procédure inquisitoriale, formellement rappelée dans le dernier vote des assesseurs, d'éviter à la condamnée "la mort et la mutilation des membres". Il disait cela en face de son innocente victime et du bûcher !

Jeanne était jusqu'alors, sauf quelques soupirs, quelques sanglots, demeurée dans le silence. Elle se jette à genoux, et commence à faire à haute voix devant la foule ses lamentations et ses prières. "Sainte Trinité, ayez pitié de moi, je crois en vous. Jésus ayez pitié de moi. Priez pour moi, ô Marie ! Saint Michel, saint Gabriel, sainte Catherine, sainte Marguerite, soyez-moi en aide ! Vous tous qui êtes ici, pardonnez-moi comme je vous pardonne. Vous prêtres, dites chacun une messe pour le repos de mon âme ! Qu'on n'accuse pas mon roi : il n'a point trempé dans ce que j'ai fait ; et, si j'ai fait mal, il est innocent. O Jésus ! ô Marie ! benoîts saints et saintes du paradis, protégez-moi ! secourez-moi !

Rouen! Rouen! seras-tu mon tombeau? Est-ce ici que je dois mourir?" L'émotion gagne le peuple, le bailli sur son échafaud, les docteurs, les prélats descendus de leur estrade, et soudain s'élève dans les airs un concert de gémissements et de sanglots. Quelques Anglais riaient pourtant. Mais voici que les yeux de Winchester ont rougi, il pleure, et Caudon a versé des larmes!... La panique déjà commence, et beaucoup s'en vont pour n'en pas voir davantage.

Cependant la soldatesque anglaise, ces farouches mercenaires que rien n'émeut, commencent à s'impatienter: "Hé! prêtre, crient-ils à Jean Massieu, nous ferez-vous diner ici?" Deux sergents montent sur l'échafaud, et avertissent la condamnée qu'il faut descendre. On lui enlève son chaperon, on la coiffe d'une mitre de papier, où sont écrits ces mots: "Hérétique relapse, apostate, idolâtre." On l'entraîne vers le juge séculier, qui, voyant la fureur des Anglais, ne prononce aucune sentence: il fait seulement signe de la main en disant: "Menez, menez."

Jeanne est sur le bûcher; son confesseur l'y a suivie, et il l'exhorte avec tendresse. Elle est liée au poteau, et promène ses regards sur cette foule qui l'entourne. "Ah! Rouen! Rouen! s'écrie-t-elle, j'ai bien peur que tu n'aies à souffrir de ma mort." Soudain elle pousse un cri: "Maitre Martin, prenez garde, descendez..., le feu." Le bourreau venait d'allumer le feu par en bas. L'advenu rejoint Ysambard au pied du bûcher, et ils ne cessent tous deux de parler à Jeanne à travers les flammes, de tenir le crucifix devant ses yeux. Cependant la fumée s'élève, le bois pétille, la flamme terrestre enveloppe le corps de la Pucelle, et au même moment le feu divin de l'extase embrase son cœur: elle voit les anges, elles voit les saintes; elle comprend la délivrance. "Saint Michel! saint Michel! Non mes *voix* ne m'ont pas trompée, ma mission était de Dieu! Jésus! Jésus!" La douleur lui arrache un dernier cri d'angoisse: "De l'eau! de l'eau bénite!" Mais bientôt elle redit avec une énergie nouvelle: "Jésus! Jésus! Jésus!" Et elle meurt en criant: "Jésus!"

Le bourreau écarta les flammes, pour montrer à la populace qu'il n'y avait pas eu de subterfuge, de substitution de personne, que c'était bien la Pucelle qui avait été brûlée vive; puis, rapprochant les fagots et attisant l'incendie avec de l'huile et du soufre il acheva son œuvre. Les restes de la vierge de France, c'est-à-dire un peu de poussière, quelques ossements, son cœur et ses entrailles, furent jetés dans la Seine par l'ordre de Winchester. Le bourreau ne pouvait se consoler d'avoir servi d'instru-

lois mourir ?"
docteurs, les
s airs un con-
traint pour-
leure, et Cau-
et beaucoup

centaires que
crient-ils à
montent sur
dre. On lui
sont écrits
caine vers le
aucune sen-
z, menez."
exhorte avec
ds sur cette
ai bien pour
asse un cri:
rreau venait
au pied du
travers les
at la fumée
de la Pucelle,
ur : elle voit
nce. "Saint
ma mission
dernier cri.
redit avec
t en criant :

ce qu'il n'y
c'était bien
gots et atti-
œuvre. Les
re, quelques
e par l'ordre
rvi d'instru-



Jeanne suspendant ses armes à la Cathédrale de Saint-Denis.

ment à l'atroce vengeance de l'Angleterre. Il vint, tremblant, éperdu, trouver Ladvenu et Ysambard, disant qu'aucune exécution ne lui avait causé une telle douleur, racontant comme quoi, malgré tous ses efforts, le cœur de Jeanne n'avait pu être entamé par les flammes, criant que Dieu ne lui pardonnerait jamais. Les deux religieux virent, dans l'après-midi, arriver au couvent un autre pénitent : c'était un soldat anglais qui avait parié qu'il jetterait un fagot dans le bûcher de Jeanne. Il s'approchait pour accomplir ce bel exploit, quant tout à coup on le vit pâlir, chanceler, s'affaisser sur le sol. Ses compagnons l'emportèrent dans une taverne voisine, où ils eurent toutes les peines du monde à le faire revenir. "Elle expirait, dit-il, et comme elle disait : Jésus ! j'ai vu une colombe sortir de la flamme et monter au ciel." Jean Thiessart, secrétaire du roi d'Angleterre, en revenant du supplice, s'en allait par les rues, le front penché, les yeux hagards, répétant à tous ceux qui voulaient l'entendre : "Nous sommes perdus, nous avons brûlé une sainte."



La sainte ampoule.



LIVRE QUATRIÈME

LA GLOIRE

CHAPITRE PREMIER

L'EXPULSION DES ANGLAIS

Inutilité du supplice de Jeanne d'Arc pour la cause anglaise. — Continuation de la guerre et des négociations. — Chute de la Trémoille. — Le traité d'Arras. — Occupation de Paris. — Le réveil de Charles VII. — Les réformes militaires. — Campagnes de Normandie et de Guyenne. — Expulsion définitive des Anglais.



DEPUIS la capture de Jeanne en 1430 jusqu'à l'année 1435, s'étend une période d'hostilités mêlées de négociations, durant laquelle la cause nationale, sans avoir été soutenue avec l'énergie que la Pucelle aurait souhaitée, ne fit point pourtant de pas notable en arrière, et gagna même du terrain, tant au point de vue militaire qu'au point de vue diplomatique. Le prestige des armes anglaises, si cruellement atteint par les victoires de Jeanne, ne réussissait pas, malgré des succès par-

tiels, à se relever à sa hauteur d'autrefois, et était même exposé à de nouveaux revers. Le plus significatif fut celui que subit en personne le duc de Bedford sous les murs de Lagny-sur-Marne (10 août 1432). Ses vivres, ses canons, tout son matériel, demeurèrent aux mains des Français. La mort de la duchesse de Bedford, Anne de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon, qui était comme le trait d'union entre son frère et son mari, fut bientôt suivie d'une rupture entre ces deux princes, que le cardinal de Winchester essaya en vain de réconcilier à Saint-Omer (mai 1433). Cette brouille personnelle pouvait faire présager une séparation politique, qui se fit toutefois encore attendre.

Une révolution qui s'accomplit à la cour et dans le conseil de Charles VII contribua sans aucun doute à préparer la solution depuis longtemps désirée et à hâter le triomphe de la cause française. Depuis près de six années, Georges de la Trémoille gouvernait en maître absolu le roi et la France, et subordonnait tout autre intérêt, même celui de la défense nationale, à son ambition et à sa cupidité.

Le connétable de Richemont, soigneusement maintenu par le favori dans l'exil et la défaveur, épiait le moment de se venger et de ressaisir quelque influence dans les affaires. De Parthenay, où il résidait, il suivait d'un œil attentif les événements. Le 22 septembre 1432 était morte à Vannes Jeanne de France, duchesse de Bretagne, sœur de Charles VII. Les obsèques, célébrées avec pompe, amenèrent une grande affluence de princes et de seigneurs. Le connétable s'y rendit, et ce fut, à ce qu'il semble, dans cette réunion qu'un complot fut tramé contre la Trémoille.

À la fin du mois de juin 1433, Charles VII, venant d'Amboise, s'installa au château de Chinon avec son premier ministre. C'est alors que le complot fut mis à exécution. Bueil, Chaumont, Coëtivy et Brézé se présentèrent, à la tête de quarante ou cinquante hommes, à une des poternes de la tour du Condray. Elle leur fut ouverte par Olivier Fretard. Les conjurés pénétrèrent ainsi facilement jusqu'à la chambre du grand chambellan. La Trémoille allait subir la peine du talion : on lui réservait le sort qu'il avait infligé jadis au sire de Giac. Il fut saisi dans son lit, et, comme il opposa quelque résistance, il reçut un coup d'épée à la tête. Un des assistants (sans doute Jean de Rosnivinen, écuyer du connétable) lui enfonça sa dague dans le ventre : l'énorme enbonpoint de la Trémoille empêcha seul que le coup ne fût mortel. Plus heureux que Giac, la Trémoille conserva néanmoins sa vie et sa fortune. Conduit d'abord au château de Montrésor, il put ensuite se reti-

rer
ran
jam
prin

fou
ave
l'ans
pou
Bon



roi d'e
longte
Nevers
ment o
Non
gogne,
d'Orléa
nombre
fut Tho

rer librement dans son château de Sully, moyennant le paiement d'une rançon de six mille écus à son neveu Jean de Bueil. Mais il fut pour jamais écarté du pouvoir; la direction des affaires fut remise au jeune prince Charles d'Anjou, beau-frère du roi, récemment entré au conseil.

Le nouveau gouvernement, où Regnault de Chartres conserva ses fonctions de chancelier, porta surtout son attention sur les négociations avec le duc de Bourgogne, qui furent reprises, au commencement de l'année 1434, par l'intermédiaire de René d'Anjou. Le principal objet poursuivi par la diplomatie française consistait à obtenir de Philippe le Bon qu'il séparât sa cause d'avec celle de l'étranger et conclût avec le



Jeanne prisonnière.

roi de France une paix séparée. C'est précisément à cela qu'il se refusa longtemps. Mais enfin un pas important fut fait aux conférences de Nevers (20 janvier-7 février 1435), et le congrès d'Arras fut solennellement ouvert le vendredi 5 août.

Non seulement le roi de France, le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne, mais le duc de Bretagne, la reine de Sicile, René d'Anjou, le duc d'Orléans, le duc d'Alençon, l'université et la ville de Paris, et un grand nombre d'autres villes de France y envoyèrent des représentants. Ce fut Thomas de Courcelles, le rédacteur du procès, qui porta la parole,

le 2 septembre, au nom de l'université et de la ville de Paris. Il manifesta leurs vœux ardents pour la paix, qui durent être fort désagréables au gouvernement anglais. Celui-ci, en effet, refusait obstinément de renoncer à la couronne de France, et, le 6 septembre, ses ambassadeurs, rompant les négociations, quittèrent Arras. Philippe le Bon, qui était venu de sa personne dans cette ville, autorisa ses ambassadeurs, après quelques hésitations, à négocier une paix séparée qui, grâce aux concessions un peu humiliantes des ambassadeurs de Charles VII, fut enfin conclue par le duc de Bourgogne avec le roi de France, chef de sa maison.

Le traité d'Arras, en mettant fin à la division funeste qui avait livré la France à la domination étrangère, enlevait à celle-ci tout espoir fondé de se maintenir. Elle venait en outre de perdre, au moment de la conclusion de ce traité, le chef énergique et habile qui en avait jusqu'alors soutenu, en dépit de tant de revers, la vigueur de plus en plus défaillante. Le duc de Bedford était mort au manoir de Chantereine, près de Rouen, le 14 septembre 1435. Dès 1436, c'est-à-dire dans le délai prédit par Jeanne d'Arc à ses juges, le plus grand gage que les Anglais eussent en France leur fut enlevé. Les sentiments de la population parisienne, depuis la paix faite avec la Bourgogne, n'étaient plus douteux. Profitant habilement de ces dispositions, Charles VII signa, le 28 février, des lettres d'amnistie pour les habitants de la capitale. Ces lettres, qui ne devaient être publiées qu'après l'occupation de Paris, circulèrent dès lors et préparèrent les voies au connétable de Richemont, pourvu, le 8 mars, des fonctions de lieutenant général dans les provinces d'Ile-de-France, Champagne, Normandie, Picardie, etc., et chargé de mener à bien cette grande entreprise. La capitale était déjà comme cernée par un cercle d'investissement qui se resserrait de jour en jour. Les représentants de Henri VI, de plus en plus inquiets, instituèrent dans la ville un véritable état de siège, et essayèrent par des mesures d'intimidation de contenir les complots qu'ils jugeaient près d'éclater. Dans les premiers jours d'avril, Richemont s'établit à Pontoise, où il fut rejoint par le maréchal de l'Isle-Adam, l'un des plus vieux et fougueux chefs de la faction bourguignonne, homme très populaire à Paris, et qui, à l'exemple de Philippe le Bon, venait d'abandonner la cause anglaise. Le 10 avril 1436, le connétable s'étant mis en marche sur la capitale, Thomas de Beaumont s'avança contre lui avec environ cinq cents lances anglaises. Un combat s'engagea entre Épinay et Saint-Denis. Beaumont y fut entièrement battu

et fait prisonnier. Richemont s'installa à Saint-Denis et put se concerter de plus près avec les conjurés parisiens. Le 13 avril, accompagné du maréchal de l'Isle-Adam, du bâtard d'Orléans et d'une escorte de cavalerie, il se présenta à la porte Saint-Michel. On tend à l'Isle-Adam une échelle à l'aide de laquelle il escalade la muraille, s'établit sur la plateforme et y arbore la bannière de France en criant : *Ville gagnée!* En même temps des soldats de l'armée royale, embarqués sur divers esquifs, pénétraient dans Paris par la rivière.

Dès le matin, une insurrection avait éclaté aux Halles. De nombreux groupes, rassemblés et harangués par des émissaires, s'étaient soulevés aux cris de : *Vive le roi de France! Maudits soient les Anglais!* Les archers anglais tiraient aux fenêtres, en criant : *Saint Georges! Traîtres Français! Tuez tout!* Partout les bourgeois avaient arboré sur leurs habits la croix blanche nationale ou la croix rouge de Saint-André bourguignonne. Les cris de : *Vive le roi! Vive le duc de Bourgogne! La paix!* éclataient de toutes parts. Bientôt l'armée anglaise dut se replier sur la bastille Saint-Antoine. C'est dans cette forteresse que se réfugièrent ainsi avec Willoughby les derniers agents du gouvernement de Henri VI et environ douze cents personnes, tant militaires que civiles ou religieuses. Le connétable se rendit à Notre-Dame, où il entendit la messe tout armé. Il fit ensuite établir une clôture devant la Bastille, qui fut ainsi bloquée du côté de la ville. Le 17 avril, Willoughby capitula. On permit aux Anglais de se retirer avec la vie sauve.

Ce fut seulement à la fin de l'année suivante (12 novembre 1437) que Charles VII fit son entrée solennelle dans sa capitale reconquise. Secouant la torpeur où il était demeuré trop longtemps, il rappelait peu à peu dans son âme l'énergie de volonté qu'il avait su montrer dans sa première jeunesse, et, déployant de nouveau les dons naturels de son intelligence, prenait une part active et personnelle à la restauration du royaume que la faveur divine reconstituait sous son sceptre. Ce réveil du roi s'était manifesté d'une façon éclatante au siège de Montreuil, dont il avait conduit en personne, jour et nuit, toutes les opérations. "Le jour de l'assaut (10 octobre 1437), Charles descendit aux fossés, baigné dans l'eau, tout armé, jusqu'à la ceinture. De là il monta par l'échelle, l'épée à la main, et le roi de France fut au nombre des premiers assaillants qui parvinrent sur la crête des murs et qui pénétrèrent victorieux dans la place." La trêve conclue à Tours avec l'Angleterre (20 mai 1444) donna au roi le loisir de mener à bien cette entreprise capitale. L'institution des *francs-*

archers fut un louable essai de création d'une infanterie nationale, grâce à laquelle on espérait pouvoir un jour se passer des mercenaires étrangers. Des soins particuliers furent donnés à l'artillerie, dont les frères Jean et Gupard Bureau firent une puissance devant laquelle s'évanouit définitivement la supériorité, si longtemps incontestée, de l'armée anglaise.

Le duc de Somerset avait en vain jusqu'alors et à plusieurs reprises, réclamé des secours d'Angleterre. Le 15 mars 1450, une armée de cinq à six mille hommes débarqua à Cherbourg, sous le commandement de sir Thomas Kiriell. La rencontre eut lieu le 14 avril, près d'un petit village appelé Formigny. Ce fut pour les Anglais un véritable désastre. La moitié au moins de leur effectif resta sur le champ de bataille, et ils laissèrent un grand nombre de prisonniers, y compris leur général, aux mains des Français, dont les pertes furent insignifiantes. La supériorité militaire, même en rase campagne, avait passé de notre côté. Les fruits ne se firent pas attendre : Vire et Bayeux capitulèrent, Valogne fut réoccupé, tout le Cotentin rentra sous l'autorité du roi de France. Le 5 juin, Charles partit de Carentan pour diriger en personne le siège de Caen. Jean Bureau investit les ouvrages de défense d'un cercle de bouches à feu, quelques-unes d'énorme calibre, qui les foudroyèrent et réduisirent au silence les médiocres canons des Anglais. Le 24 juin, le duc de Somerset, pour la seconde fois, capitula. Le 6 juillet, il s'embarquait pour Calais, et Charles VII faisait dans la seconde ville de Normandie son entrée solennelle. Falaise se rendit le 23 juillet et Donfront le 2 août. Cherbourg, investi dans la première quinzaine de juillet, fit à son tour l'épreuve des progrès de notre artillerie. La place se rendit le 12 août, la conquête de la Normandie était achevée.

Les Anglais ne possédaient plus que la Guyenne, où leur établissement, considéré par le temps, n'avait pas, comme naguère dans les provinces du Nord, le caractère d'une domination imposée par la conquête. Charles n'en résolut pas moins avec raison de profiter de l'état de guerre où l'Angleterre persistait à son égard pour réunir cette belle province au corps de la patrie française. Dès le mois de septembre 1450 il dirigea de ce côté Jean de Blois, comte de Penthièvre avec une armée. Là aussi les succès furent éclatants. Bergerac, Jonzac et plusieurs autres places se rendirent au mois d'octobre. Le 1er novembre, l'armée gasconne, commandée par sir Gadifer Shorthose, fut défaite à Blanquefort en bataille rangée. Dans le cours du mois de mai suivant, Montguyon, Saint-Émilion, Blaye, Castillon et autres villes, furent occupées. Fron-

tionale, grâce
ennaires étran-
sont les frères
s'évanouit dé-
mée anglaise.
leurs reprises,
armée de cinq
mandement de
es d'un petit
able désastre.
bataille, et ils
général, aux
sa supériorité
é. Les fruits
Valogne fut
France. Le 5
le siège de
erle de bou-
ent et rédui-
in, le duc de
s'embarquait
Normandie
omfront le 2
juillet, fit à
se rendit le

ur établisse-
ans les pro-
la conquête.
at de guerre
province au
60 il dirigea
ce. Là aussi
ntres places
e gasconne,
quefort en
Montguyon,
ées. Fron-



Jeanne empêchant le pillage d'une église.

sac, Libourne et Dax capitulèrent dans les premiers jours de juin. Leur soumission entraîna celle des habitants de Bordeaux, qui, par un traité en date du 12 juin, reconnurent Charles VII pour leur souverain direct moyennant la conservation de leurs privilèges. Le 29, le comte de Dunois prit solennellement possession de cette grande cité au nom du roi de France. Le 20 août, après quatorze jours de siège, Bayonne suivit le sort de Bordeaux. La Guyenne était conquise.

Le roi fit entrer en Guyenne un corps d'observation destiné, jusqu'au retour de la belle saison, à contenir le pays et à observer l'ennemi. Le 2 juin 1453, il ouvrit lui-même la campagne. Le lendemain 3, ses troupes mirent le siège devant Chalais, qui ne tarda pas à se soumettre, ainsi que plusieurs autres places. Le mois suivant fut marqué par une action décisive. Castillon, retombé au pouvoir de l'ennemi, était assiégé par l'armée française. Lord Talbot s'avança pour secourir cette place avec sept mille hommes. Le 17 juillet 1453, fut livrée une grande bataille. On put penser que les Anglais, tandis que nous acquérions de vraies qualités tactiques, avaient pris nos défauts militaires. Talbot et ses chevaliers se précipitèrent sur nos lignes avec une fougue téméraire. Nos soldats, solidement fortifiés, munis d'une artillerie formidable, les attendirent de pied ferme. "Talbot et les siens furent accueillis par une terrible décharge de canons, coulevrines et ribaudquins, sans parler des flèches et des viretons. Puis le combat s'engagea corps à corps et main à main dans la plaine. Les troupes françaises, particulièrement les francs-archers, déployèrent une rare valeur et la plus grande fermeté. Talbot chevauchait une petite haquenée, vêtu d'une brigandine couverte de velours cramoisi. Frappé à la cuisse d'un coup d'artillerie, il tomba sous sa monture, également blessée. Lord Talbot se vit aussitôt entouré d'archers français qui ne le connaissaient pas. Il cria merci et offrit de se racheter à prix d'or. Mais les archers, fort maltraités le matin par ses gens, ne lui firent point de quartier : ils l'achevèrent sur place de mille coups. Lord de l'Isle, fils de Talbot, l'un de ses neveux, Th. Auringham, trente autres chevaliers et quatre mille de leurs compagnons d'armes, sans compter les prisonniers, perdirent la vie dans cette bataille."

Une flotte placée sous les ordres de Jean de Bueil, amiral de France, et de l'amiral de Bretagne, et composée de bâtiments sortis de la Rochelle et de divers ports bretons, ainsi que de navires auxiliaires fournis par l'Espagne, la Hollande, la Zélande et la Flandre maritime, franchit l'estuaire de la Gironde et seconda l'attaque de l'armée. Le 9 octobre

1453, la capitale de la Guyenne se soumit, cette fois définitivement, au roi Charles VII.

La prédiction de Jeanne d'Arc était accomplie, son œuvre achevée. Du haut du céleste trône que lui avait conquis son martyr, l'héroïque vierge applaudissait à l'intelligence et à l'énergie réveillées de son roi, aux victoires de ses anciens compagnons d'armes. La stratégie et la politique françaises, durant les campagnes de Normandie et de Guyenne, semblent, à plusieurs égards, s'être inspirées de son esprit. C'est en vain que la sinistre flamme du bûcher de Rouen avait consumé sa chair virgine : elle se survivait, même ici-bas, par le triomphe de sa cause et le relèvement de la patrie.

CHAPITRE DEUXIÈME

LA RÉHABILITATION

Charles VII et Jeanne d'Arc. — Préliminaires de la réhabilitation. — Consultations. Le mémoire de Théodore de Lelüs. — Supplique de la famille d'Arc. Rescrit de Calixte III. — Introduction de la cause. — Constitution du tribunal. La procédure. Les enquêtes. Déposition de Thomas de Conreelles. — Délibérations des juges. — Avis des docteurs. — La recollection de Jean Bréhal. — Conclusion de la cause. Sentence définitive de réhabilitation.

Le silence et l'inaction de Charles VII durant la voie douloureuse que Jeanne d'Arc parcourut, depuis sa capture à Compiègne jusqu'à son martyre à Rouen, est une des taches de son règne. Les historiens les plus favorables à ce prince ne sauraient eux-mêmes se résoudre à entièrement disculper sa mémoire de l'accusation d'ingratitude, ou au moins d'une bien singulière négligence à l'égard de celle qui avait tant fait pour lui. Mais peut-être l'inaction de Charles fut-elle plus apparente que réelle, et y eut-il, comme quelques indices indiqués plus haut pourraient le faire croire, de secrètes tentatives pour venir en aide à la Pucelle.

Ce que nous sommes très porté à admettre, c'est que, dans les liens où il avait laissé emprisonner sa volonté, Charles souffrit vivement en son cœur du martyr de la Pucelle, et que la pensée de l'héroïque vierge agita souvent sa conscience. Sa préoccupation à cet égard paraît s'être accentuée et manifestée chaque jour davantage, à mesure que se releva son âme longtemps affaissée. Mais le meilleur témoignage de ses sentiments, et ce qui peut le mieux contribuer à défendre sa propre mémoire,

c'est l'initiative qu'il prit au sujet de la réhabilitation de Jeanne d'Arc et la persévérante énergie avec laquelle il poursuivit ce noble dessein. Il est vrai que son propre honneur était compromis dans la condamnation de Jeanne, qui, dans la pensée des juges, était moralement destinée à le frapper autant qu'elle, et qu'il importait à la légitimité de ses droits que celle qui les avait si hautement proclamés et fait triompher ne demeurât pas sous le poids d'une note d'imposture et d'hérésie.

La conquête de la Normandie n'était pas encore achevée quand Charles, maître de Rouen depuis seulement trois mois, donna la commission suivante à Me Guillaume Bouillé, doyen de la cathédrale de Noyon, ancien recteur de l'université de Paris :

"CHARLES, par la grâce de Dieu, roi de France, à notre amé et féal conseiller, maître Guillaume Bouillé, docteur en théologie, salut et dilection. Comme il y a déjà quelque temps Jeanne la Pucelle eût été prise et saisie par nos anciens ennemis et adversaires les Anglais, et amenée en cette ville de Rouen, et que contre elle ils eussent fait faire procès tel quel, par certaines personnes à ce commises et députées par eux ; en faisant lequel procès, ils eussent et aient fait et commis plusieurs fautes et abus, et tellement que par le moyen dudit procès et à cause de la grande haine que nosdits ennemis avaient contre elle, ils la firent mourir iniquement et contre raison, très cruellement ; et pour ce que nous voulons savoir la vérité dudit procès, et la manière dont il a été conduit : nous vous mandons et commandons, et expressément enjoignons que vous vous enquériez et informiez bien et diligemment des choses dessus dites, et que l'information par vous sur ce faite apportiez ou envoyiez finalement close et scellée, par devers nous et les gens de notre grand conseil ; et en outre que tous ceux que vous saurez posséder documents, procédures, ou autres choses touchant la matière, vous les contraigniez, par toutes voies justes et que vous croirez convenables, à vous les remettre pour nous les apporter ou envoyer, afin que nous puissions pourvoir sur ce fait ainsi que nous jugerons devoir le faire par raison ; car de cela nous vous donnons pouvoir, commission et mandement spécial par ces présentes. Si mandons et commandons à tous nos officiers, justiciers et sujets, que à vous et à ceux que vous commettrez et déléguerez pour cette affaire ils obéissent et se prêtent diligemment. Donné à Rouen, le quinzième jour de février, l'an de grâce mil quatre cent quarante-neuf (15 février 1450, nouveau style), et de notre règne le vingt-huitième.

"Ainsi signé : Par le Roi, à la relation du grand conseil, *Daniel*."



Des
celui qu
Paul P
de puiss
procès d
teux qu
par la d
d'Arc, s'

En vertu de cette commission, Guillaume Beaufort ouvrit une enquête où il entendit sept témoins, qui avaient assisté, soit au procès, soit aux derniers moments de Jeanne d'Arc. Parmi eux figurèrent le chancelier Guillaume Manchon et Jean Beaupère, l'un des assesseurs. Celui-ci ne négligea pas de faire remarquer que, "le lundi d'après l'abjuration, il partit de Rouen pour aller à Bâle, comme député de l'université de Paris; et Jeanne fut condamnée le mercredi suivant; par conséquent, il ne sut aucune nouvelle de sa condamnation jusqu'à ce qu'il en eût parler à Lille en Flandre".



Jeanne vendue aux Anglais.

Des consultations telles que le mémoire de Théodore de Lelüs et que celui qui fut rédigé dans le même sens par un autre jurisconsulte de Rome, Paul Pontanus, avocat au consistoire apostolique, furent naturellement de puissants arguments auprès du saint-siège en faveur de la révision du procès de Jeanne, sollicitée par Charles VII. Comme il n'est guère douteux que les sollicitations de Charles VII furent vivement combattues par la diplomatie anglaise, qui dès le lendemain du supplice de Jeanne d'Arc, s'était attachée, en calomniant sa victime, à présenter au pape sous

un jour favorable l'odieux procès de Pierre Cauchon, le souverain pontife dut sans doute hésiter à blesser l'Angleterre par une décision à laquelle on aurait pu attribuer le caractère d'une faveur politique accordée au roi de France. C'est pour éviter cet inconvénient que Charles résolut de s'effacer, au moins en apparence, derrière la famille de Jeanne, et de faire présenter par celle-ci au saint-siège une supplique conçue dans les termes les plus modérés. Calixte III, élu pape le 8 avril 1455, a honoré son pontificat et lié à jamais son nom à la mémoire de Jeanne d'Arc par les lettres apostoliques suivantes qu'il rendit le 11 juin de la même année :

" CALIXTE, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos vénérables frères, l'archevêque de Reims et les évêques de Paris et de Coutances, salut et bénédiction apostolique.

" Nous prêtons volontiers l'oreille aux humbles requêtes des suppliants et nous nous plaignons à leur accorder des grâces opportunes. Il nous a été récemment présenté, de la part de nos chers fils Pierre et Jean appelés *d'Arc*, laïques, et de notre chère fille en Jésus-Christ, Isabelle, mère desdits Pierre et Jean, et d'un certain nombre de leurs parents, du diocèse de Toul, une supplique contenant ce qui suit. Bien que feu Jeanne *d'Arc*, sœur de Pierre et de Jean, et fille d'Isabelle, mère des susdits, tandis qu'elle vivait en ce monde, eut détesté toute hérésie, et n'eût rien cru ou affirmé qui sentit l'hérésie, et se fût de plein gré conformé aux traditions de la foi catholique et de la sainte Église romaine; cependant feu Guillaume d'Estivet, ou tout autre, en ce temps investi de la charge de promoteur des affaires criminelles de la cour épiscopale de Beauvais, à l'instigation, comme on le croit avec vraisemblance, de certains ennemis, tant de ladite Jeanne que de ses frères et de sa mère susdits, rapporta fausement à feu de bonne mémoire Pierre, évêque de Beauvais, et aussi à Jean le Maître, de l'ordre des Frères prêcheurs, professeur, remplissant alors les fonctions de vice-inquisiteur de l'hérésie en ces régions, encore, vivant maintenant; que ladite Jeanne, qui se trouvait alors dans le diocèse de Beauvais, s'était rendue coupable du crime d'hérésie, et avait commis d'autres crimes contraires à la foi. Sous ce prétexte et sur ce faux rapport, ledit évêque, commença une procédure d'inquisition contre ladite Jeanne, procédure qui fut continuée conformément aux poursuites du promoteur et bien que toutes ces accusations ne fussent pas notoires ni vraies, et que ladite Jeanne eût requis ledit évêque et ledit Jean le Maître que, s'ils prétendaient quelle eût fait ou dit quelque chose

qui a
men
prom
d'ab
de ce
sécul
damm
mère,
frères
lemen
la not
fait h
sonne
senten
remen
suite d
dures
ladite
lique q
inquisi
sort un
ceurs

" De
MCCC

Les
vêque d
Cartier,
1455, m
mère de
breux ce
venues a
siège. I
en son n
accompa
vivement
commises

qui sentit l'hérésie ou fût contraire à la foi, ils renvoyassent cela à l'examen du siège apostolique, dont elle était prête à subir le jugement; ils prononcèrent contre ladite Jeanne, la déclarant convaincue d'hérésie et d'autres crimes et excès, une sentence, définitive et inique. A la suite de cette sentence ladite Jeanne fut méchamment livrée par la justice séculière au dernier supplice, au péril des âmes de ceux qui la condamnèrent, à l'ignominie et opprobre, charge, offense et injure de sa mère, de ses frères et de ses parents susdits. En conséquence ses frères, sa mère et ses parents susdits, désirant agir à l'effet principalement de recouvrer leur honneur et celui de ladite Jeanne, et effacer la note d'infamie qu'ils ont injustement reçue de cette sentence, nous ont fait humblement supplier que nous daignions commettre à certaines personnes, en ces régions, le soin d'entendre au procès de nullité de ladite sentence et de réhabilitation de ladite Jeanne, et de la conduire régulièrement à sa fin, et leur mander d'admettre lesdits suppliants à la poursuite de ce procès de nullité et de réhabilitation, nonobstant, les procédures et condamnations susdites. Nous donc, accueillant favorablement ladite supplique, nous mandons à votre fraternité par ce rescrit apostolique que vous, ou deux ou un d'entre vous, après vous être adjoint un inquisiteur de l'hérésie résidant en France, vous rendiez en dernier ressort une juste sentence, que vous ferez observer fermement au moyen des censures ecclésiastiques.

"Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation du Seigneur MCCCCLV, le trois des ides de juin, de notre pontificat l'an premier."

Les commissaires désignés par le souverain pontife étaient : l'archevêque de Reims, Jean Jouvenel des Ursins, l'évêque de Paris, Guillaume Cartier, et Olivier de Longueil, évêque de Coutances. Le 7 novembre 1455, une scène touchante eut lieu à Notre-Dame de Paris. La vieille mère de Jeanne d'Arc, accompagnée de ses fils Pierre et Jean et d'un nombreux cortège de personnes honorables, tant ecclésiastiques que séculières, venues avec elle pour l'assister, se présenta devant les délégués du saint-siège. Elle exposa en pleurant l'objet de sa requête, qui fut ensuite lue en son nom. Plusieurs docteurs et personnes instruites, entre celles qui accompagnaient Isabelle Romée, élevèrent la voix en sa faveur et firent vivement ressortir l'innocence de Jeanne, les injustices et les cruautés commises contre elle et l'iniquité du procès. Isabelle, soutenue par les cris

et les plaintes des assistants, redoublait ses prières. Les commissaires se retirèrent alors dans la sacristie, où ils firent appeler la suppliante et ses conseils. Là ils la consolèrent, l'interrogèrent sur elle-même et sur sa fille Jeanne, et, lui remontrant les difficultés de la tâche qu'elle avait entreprise, lui promirent néanmoins la justice qu'elle demandait. Ils l'ajournèrent, pour le cas où elle persisterait dans ses intentions, au 17 novembre suivant, dans la salle des séances de la justice épiscopale de Paris.

C'est en ce jour et en ce lieu que la cause fut officiellement introduite. Pierre Maugier, avocat de la famille d'Arc, remit publiquement le rescrit de Calixte III aux mains des commissaires, qui en firent donner lecture en pleine audience. Il demanda ensuite et obtint la permission d'exposer en français la requête de ses clients. Il arrêta de faire citer à comparaître par-devant lui à Rouen, du 12 au 20 décembre suivant, les personnes intéressées dans la cause ou leurs représentants, afin de contredire, s'il y avait lieu, d'abord au rescrit pontifical, puis au fond même de l'affaire.

Les enquêtes, dont les témoignages joints aux réponses de Jeanne durant ses interrogatoires à Rouen forment le fond nécessaire de toute histoire de la Pucelle, furent au nombre de quatre. Elle eurent lieu à Rouen, à Paris, à Orléans et dans le pays de Jeanne.

Cependant les commissaires du saint-siège, qui s'étaient fait suppléer à Rouen par des subdélégués pour la tenue des livres des audiences, consacrèrent à Paris le mois de juin à délibérer sur la cause qui leur était soumise. Ils consultèrent spécialement un très grand nombre de docteurs, dont ils recueillirent les opinions écrites ou verbales, et qu'ils convoquèrent à des conférences où les avis furent échangés et éprouvés par la discussion. Enfin les commissaires du saint-siège chargèrent l'un d'eux, l'inquisiteur de France Jean Bréhal, d'élucider complètement la matière en digérant et coordonnant, de manière à en former une récapitulation méthodique, les nombreuses questions agitées par eux et par les docteurs associés à leurs délibérations.

Après la *récollection* de Jean Bréhal, on peut dire que la cause était entendue. Le tribunal prononça la conclusion de la cause et remit l'affaire au 7 juillet suivant pour rendre sa sentence définitive.

Le 7 juillet 1456, à huit heures du matin, dans la grande salle du palais archiépiscopal de Rouen, les commissaires du saint-siège prirent séance sous la présidence de Jean Jouvenel des Ursins, archevêque de Reims. Jean d'Arc, frère de la Pucelle, était présent en personne. Pierre

missaires se
liante et ses
t sur sa fille
avait entre-
Ils l'jour-
7 novembre
Paris.
introduite.
at le rescrit
ner lecture
ion d'expo-
ter à com-
nt, les per-
de contre-
d même de

de Jeanne
e de toute
rent lieu à

it suppléer
nces, consa-
r était sou-
e docteurs,
ils convo-
rouvés par
l'un d'eux,
la matière
apitulation
es docteurs

ause était
et remit

e salle du
ge prirent
evêque de
ne. Pierre



Jeanne accomplit un miracle.

d'Arc et Isabelle Romée étaient représentés par Guillaume Prévosteau, leur procureur, assisté de Pierre Maugier, leur avocat, qui servait également de conseil à Simon Chapat, promoteur de la cause, lequel avait joint ses conclusions à celles des demandeurs. Le tribunal, sur la requête des demandeurs et du promoteur, prononça la dernière et irrévocable déclaration de contumace contre les défendeurs non comparants; puis Jean Jouvenel des Ursins donna lecture de la sentence définitive, dont nous reproduisons les conclusions suivantes :

“ Et autant que que besoin est, comme la raison l'ordonne, nous cassons, supprimons, annulons, et destituons de toute valeur; tous jugements précédemment prononcés; nous déclarons que ladite Jeanne, ainsi que ses ayants cause et parents, demandeurs, n'ont contracté ni encouru, à l'occasion des sentences susdites, aucune note ou tache d'infamie, qu'elle est et demeure exempte et purgée desdites sentences, et, autant qu'il en est besoin, nous l'en délivrons totalement.

“ Nous ordonnons que l'exécution ou promulgation solennelle de notre présente sentence aura lieu sans délai dans cette cité, en deux endroits: à savoir, aujourd'hui même, en la place Saint-Ouen, après une procession générale et avec un sermon solennel; et en second lieu, demain sur le Vieux-Marché, c'est à savoir au lieu où ladite Jeanne a été mise à mort par l'horrible supplice du feu, avec une prédication solennelle qui sera faite en ce lieu même, où sera aussi plantée une croix, pour perpétuelle mémoire et pour demander à Dieu le salut de ladite Jeanne et des autres défunts. Nous nous réservons d'ailleurs, selon que nous le jugerons convenable, d'ordonner l'exécution, promulgation et signification ultérieure, pour future mémoire, de notre dite sentence, dans les autres cités et principaux lieux de ce royaume, et de prendre toutes autres mesures qui pourraient être encore jugées par nous nécessaires.”

Le 7 juillet 1456 doit être considéré comme une date importante dans l'histoire ecclésiastique aussi bien que dans l'histoire; car ce jour-là le saint-siège, par l'organe de ses délégués, a solennellement dégagé la responsabilité de l'Église universelle, que Pierre Cauchon avait voulu impliquer dans le martyre de Jeanne d'Arc. Les commissaires eux-mêmes, prélats français, ont dégagé la responsabilité de l'Église de France, et enfin l'ordre Saint-Dominique a dégagé, par la part glorieuse et presque prépondérante qu'eut le grand inquisiteur Jean Bréhal à l'œuvre de réhabilitation, sa propre responsabilité et celle de la juridiction inquisitoriale loyalement pratiquée, de ce *beau procès*, monument éternel d'imposture

et d'infam
diques par
tremblant
passion po
science.

Vicissitudes su
beaux-ar
— État t
çais sous

La senten
démenti sole
de Jeanne, a
autorisé à p
mémoire. L
la réhabilitat
favorables, l'
et plus lumine
et si française

Rien ne fe
rera l'une des
faite à Jeanne
élan. C'est a
vierge libérat
lumineux où d
hautes traditi
elle apparaît d
nombre des ou
sidérable et va
uns. Celui qu
le meilleur écri
et le nom de so
mée parmi ceu

et d'infamie, édifié à grand renfort de sophismes dialectiques et juridiques par un évêque indigne et sans mission réelle, assisté d'un moine tremblant sous sa main, et de docteurs que la crainte, la cupidité ou la passion politique, avaient frappés d'une véritable aliénation de conscience.

CHAPITRE TROISIÈME

LA PROSPÉRITÉ

Vicissitudes subies par la mémoire de Jeanne. — L'histoire — La poésie et le théâtre. — Les beaux-arts. — Iconographie de Jeanne d'Arc. — La fête du 8 mai. — Les panégyriques. — État actuel de l'opinion. — Bref de Pie IX. — Vœu pour l'union de tous les Français sous les auspices de Jeanne d'Arc.

La sentence prononcée par les commissaires du saint-siège était un démenti solennel donné aux imputations calomnieuses par où les ennemis de Jeanne, au premier rang desquels on était désormais officiellement autorisé à placer ses juges, avaient essayé de ternir sa figure et sa mémoire. L'écho des voix ennemies s'est prolongé d'âge en âge, malgré la réhabilitation de la Pucelle ; et même dans les esprits qui lui étaient favorables, l'oubli a recouvert pendant plusieurs siècles les plus vivants et plus lumineux aspects de cette créature à la fois si angélique, si humaine et si française.

Rien ne fera plus d'honneur au mouvement historique, qui demeurera l'une des gloires les moins contestables de notre époque, que la part faite à Jeanne d'Arc dans les études auxquelles il a imprimé un si vif élan. C'est au XIX^e siècle que revient l'honneur d'avoir placé enfin la vierge libératrice à la place qui lui était due, c'est-à-dire sur un sommet lumineux où elle résume dans l'éclat de sa vocation surnaturelle les plus hautes traditions et les meilleures qualités de la France chrétienne, où elle apparaît désormais à nos yeux comme l'ange même de la patrie. Le nombre des ouvrages publiés en ce siècle sur Jeanne d'Arc est déjà considérable et va croissant tous les jours. Il suffira d'en nommer ici quelques-uns. Celui que publia, en 1817, Lebrun des Charmettes fut longtemps le meilleur écrit d'exposition et de narration que l'ont eût sur la Pucelle, et le nom de son auteur demeure encore en possession d'une juste renommée parmi ceux des écrivains qui ont contribué à la gloire de Jeanne.

Michelet, dans la partie du Ve volume de son *Histoire de France* qu'il a consacrée à Jeanne d'Arc (1841), et qui a été depuis publiée à part, s'est vraiment surpassé lui-même et a manifesté tous les dons de son génie. Le livre sur *Jeanne d'Arc* que M. Henri Martin a extrait de son *Histoire de France* porte la marque des préventions et des illusions que les juges compétents ont notées dans cette histoire ; mais il serait injuste de n'en voir que les défauts ; nous y avons trouvé, quant à nous, des indications utiles, et il nous semble qu'il faut tenir compte à l'auteur de son enthousiasme pour la Pucelle. La *Jeanne d'Arc* de M. Wallon est le meilleur exposé des faits que nous possédions, d'après les sources analysées, classées et contrôlées avec un soin consciencieux. Une mention spéciale est due aussi à la vive et frappante esquisse donnée au public, en 1854, par M. Abel Desjardins. Ce sont les deux ouvrages de M. Wallon et de M. Abel Desjardins que nous avons pris pour principaux guides à travers les documents originaux, quand nous avons accepté, en 1868, la tâche difficile d'écrire un livre nouveau sur Jeanne d'Arc à l'usage du grand public et de la jeunesse chrétienne.

À côté de l'œuvre accomplie par la science et la critique, la poésie a voulu faire aussi la sienne.

Deux des *Messéniennes* de Casimir Delavigne ont pour sujet, l'une la vie, l'autre la mort de Jeanne d'Arc. On peut en admirer l'habile versification et le souffle lyrique, mais le caractère de Jeanne n'y paraît pas bien compris ; l'enthousiasme et l'attendrissement du poète ont même quelque chose de factice.

Le poème de Mme Louise Collet sur le *Musée de Versailles*, couronné en 1839 par l'Académie française, mérite aussi de n'être pas oublié parmi ceux qui ont été consacrés à la gloire de la Pucelle.

Enfin on peut citer quelques strophes d'un beau souffle en l'honneur de Jeanne dans les *Nouveaux Chants du soldat* de M. Paul Deroulède (1875). La pièce a pour sujet la statue de la place des Pyramides.

. Cet être qui plane,
Ce bras levé, ces yeux ravis,
C'est elle, c'est la sainte et grande Paysanne,
Ta Paysanne, ô mon pays !

Ah ! quel présage ardent que cet époque sombre !
Quel avenir que ce passé !
Quand, vaincu par force et broyé sous le nombre,
Ce peuple gisait terrassé :

La

L'en
en Ang
d'aüdac

Et que, le croyant mort, et que, s'en croyant maître,
L'enroulant de son noir drapeau,
L'étranger avait fait un tombeau pour l'y mettre,
Jeanne a surgi de ce tombeau.

Laissons donc railler ceux qui, prompts à se distraire,
Sont lents à plier les genoux ;
Laissons la foule aveugle ignorer sa guerrière,
Nous les vaincus, prosternons-nous.



Jeanne au château de Laval.

La pièce se termine par une belle pensée :

Consacrons nos cœurs recueillis
A Jeanne la Française, à Jeanne la Lorraine,
La patronne des envahis !

L'enthousiasme pour Jeanne d'Arc est à peine moins vif aujourd'hui en Angleterre qu'en France. Southey ne serait plus accusé aujourd'hui d'audace antipatriotique : on l'accuserait plutôt de timidité scrupuleuse.

On lui reprocherait de n'avoir pas osé conduire l'héroïque Pucelle jusqu'à la gloire de son martyre, supérieure à celle de son triomphe. C'est ce reproche qu'a su noblement éviter M. Robert Steggal, qui, dans une œuvre qu'il a dédiée "aux sœurs de Jeanne, les filles de la France, pays que son génie a sauvé, que sa mort rend sublime", s'est élevé aux plus hauts sommets de la poésie.

Personne n'ignore qu'à côté du drame en vers l'école nouvelle fit une large place au drame en prose. Dès 1832, M. Henri Millot écrivait une *Jeanne d'Arc*. Le théâtre de la Gaîté représenta, le 7 avril 1847, un "drame national" en cinq actes et en dix tableaux, dont l'auteur était M. Charles Desnoyers. C'est aussi en dix tableaux, que se subdivise le "drame historique" publié par MM. Louis Jouve et Henri Cozic (1857). Sous ce même titre et la même année parut la *Jeanne d'Arc*, en cinq actes et en prose, de Daniel Stern (Mme la comtesse d'Agoult), qui a eu le tort d'y mêler ses sentiments personnels au point de faire prophétiser par Jeanne la prétendue mission de Luther. Il y a encore sur Jeanne d'Arc d'autres drames en prose, celui notamment que vient de faire représenter au théâtre du Châtelet (1891) M. Joseph Fabre, et où il a mêlé à l'histoire de Jeanne, que pourtant il connaît bien, trop d'ingrédients romanesques. La tragédie classique, cultivée encore par quelques personnes, le drame romantique en vers, ont aussi maintenu leur droits ou leurs prétentions sur ce sublime autant que difficile sujet. L'alliance ingénieuse du drame en vers et de l'opéra a tait obtenir, il y a une dizaine d'années, à la *Jeanne d'Arc*, en cinq actes avec chœurs, de M. P. J. Barbier, musique de M. Charles Gounod, un grand succès au théâtre de la Gaîté. Ce succès s'est renouvelé l'an dernier (1890) avec plus de force encore, à cause du talent de l'actrice qui interprétait le rôle de Jeanne, Madame Sarah Bernhart, au théâtre de la Porte Saint-Martin, où la même pièce a reparu avec d'importantes modifications. M. Barbier doit être loué surtout de sa tendance au respect, à la reproduction de la vérité historique, et des nombreux emprunts qu'il a faits aux textes contemporains et aux paroles authentiques de la Pucelle.

Les arts plastiques ont, eux aussi, voulu concourir à manifester la gloire de Jeanne. La difficulté, quoique moindre peut-être que dans la poésie, y est grande encore, et telle que jusqu'à ce jour il n'est pas d'œuvre qui se soit définitivement emparée de cet admirable sujet. Les monuments qui nous sont parvenus du xve siècle ont un intérêt archéologique, mais ils n'ont ni valeur iconographique ni valeur artistique, et ne

nous p
idéale.
la con
et le c
n'ont p
grande
sement
Scheffe
cesse M
Premier
ture et
encore à
Parm
qui doiv
le 8 mai
de l'anci
de la vil
à la proc
effet, Jea
venait to
figurer à
grand cie
de la Puc
dans la c
prélats de
les Pie (18
de Limyre
amende h
ger prit la
et aujourd
panégyriq
L'enth
d'hui en F
solant spec
d'amour qu
d'Arc.
On peul
et la sages

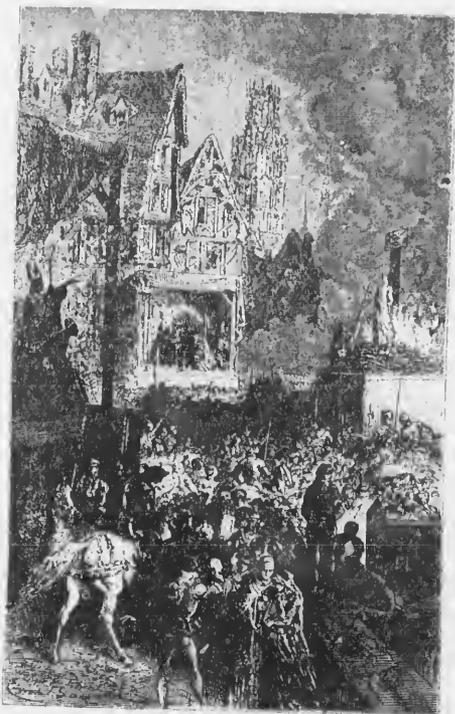
nous présentent en somme ni le portrait exact de la Pucelle ni son image idéale. Le XVII^e et le XVIII^e siècle ont exprimé la vierge libératrice selon la conception assez fautive qu'ils avaient d'elle, en lui appliquant l'allure et le costume des héroïnes de leur temps. Les efforts du XIX^e siècle n'ont pas encore abouti à satisfaire pleinement l'idée chaque jour plus grande et plus belle que la France se fait de Jeanne, et les œuvres, diversement méritoires, de MM. Ingres, Benouville, Eugène Devéria, Ary Scheffer, Fragonard, Révoil, Paul Delaroche, etc., en peinture; de la princesse Marie d'Orléans et de MM. Chapu, Rude, Georges Clère, Lefevre, Fremiet, Foyatier, Vital-Dubray, Paul Dubois, Allouard, etc., en sculpture et bas-reliefs, laissent certainement le champ largement ouvert encore à nos peintres et à nos sculpteurs.

Parmi les commémorations subsistantes de Jeanne, il n'en est point qui doive être plus chère à son cœur, que la fête célébrée chaque année le 8 mai à Orléans. Cette fête est l'une des rares cérémonies conservées de l'ancienne France. Elle remonte au 8 mai 1429, jour de la délivrance de la ville. Dans les dernières années du X^e siècle, quiconque assistait à la procession de ce jour y voyait un vivant souvenir de Jeanne. En effet, Jean du Lis, fils de Pierre d'Arc et seigneur de l'Île-aux-Bœufs, venait tous les ans, de sa terre de Villiers, où il résidait, à Orléans pour figurer à cette procession; il y avait le pas, et on portait devant lui un grand cierge blanc allumé, sur lequel était appliquée une effigie peinte de la Pucelle. Parmi les noms des prédicateurs qui ont célébré Jeanne dans la cathédrale d'Orléans, nous remarquons ceux des plus illustres prélats de l'Église de France: les Frayssinous (1819), les Parisis (1827), les Pie (1844), les Freppel (1860 et 1867). En 1857, Mgr Gillis, évêque de Limyra, vicaire apostolique d'Édimbourg, vint, pour ainsi dire, faire amende honorable au nom de l'Angleterre. En 1863, un autre étranger prit la parole: l'abbé Gaspard Mermillod, depuis évêque de Genève et aujourd'hui cardinal. Une place à part doit être réservée aux deux panégyriques prononcés en 1855 et en 1869 par Mgr Dupanloup.

L'enthousiasme de l'illustre et regretté évêque d'Orléans est aujourd'hui en France ressenti par tout le monde, et c'est un touchant et consolant spectacle, de voir l'unanimité des sentiments de vénération et d'amour qui, dans tous les partis, éclatent à l'envi en l'honneur de Jeanne d'Arc.

On peut être assuré que Léon XIII, dont le génie vaste et profond et la sagesse à la fois ferme et conciliante font l'admiration du monde,

n'a pas de Jeanne d'Arc une moins haute idée que Pie IX, et que ce serait un spectacle bien doux à son cœur que de voir un jour sincèrement se réunir, sous les auspices de l'héroïque vierge, dans un faisceau enfin vigoureux et durable, solidement relié par les nœuds puissants de nos traditions religieuses et nationales, les forces depuis trop longtemps divisées de la France, fille aînée de l'Église.



Mort de Jeanne d'Arc.

et que ce
ar sincère-
n fusceau
iss nts de
longtemps



Jeanne d'Arc sur le bûcher.

CONCLUSION

Une enfant naît dans un pays déchiré par les factions, et que la division de ses forces laisse en proie à la conquête étrangère. Elle grandit dans un village, sous l'humble toit de chaume, cousant, filant, où, aux champs, gardant les troupeaux. Elle est humble et douce, se confesse, communie, obéit à ses parents, soigne les malades, fait l'aumône aux pauvres. Un jour, dans son jardin, proche de l'Église, elle a une vision. Cette vision se renouvelle. Les anges, les saintes la visitent, conversent avec elle comme avec une sœur. L'œuvre à laquelle ces voix célestes la convient est aussi peu conforme que possible à son âge, à son sexe, à son humble état. Elle accepte pourtant la mission que Dieu lui donne; et, si étrange que cela paraisse, elle la remplit. Elle se présente devant un roi défiant, qui commence à douter de sa propre cause, et qui désespère de l'avenir. Elle le convainc. Elle est examinée par de subtils docteurs. Ne sachant ni lire ni écrire, elle les confond. Elle paraît à la tête d'une armée, et voici qu'elle est soudain un grand général. Par la rapidité de ses coups, elle déconcerte un ennemi à qui des succès répétés avaient acquis le nom d'invincible. De vieux et renommés capitaines fuient devant une paysanne de dix-sept ans. Elle n'est récompensée, de ses services que par une jalousie opiniâtre et les efforts insensés des favoris pour l'empêcher d'en rendre encore. Elle poursuit son œuvre, et tout ce qui résiste à son élan, elle l'entraîne. Le roi est couronné par ses soins, peu après qu'il n'espérait plus de porter jamais ici-bas une couronne. Cependant l'heure du triomphe a passé. Elle essuie un premier revers. Elle en essuie un second. Elle lutte toujours, attendant son heure. Elle est prise et livrée à ses ennemis. Trois mois durant, elle boit au calice où la méchanceté humaine a versé et, pour ainsi dire, concentré tous les poisons, toutes les angoisses. Malgré l'adresse d'un juge rompu aux fraudes cruelles, elle reste fidèle invinciblement à Dieu, qui l'a envoyée, à sa patrie et à son roi. Elle confesse la

vérité
la main
l'humain
du Sain
supplic
de flou
son der
torien,
et la m
Pui
des aut

vérité de l'Évangile et l'autorité de l'Église, malgré l'équivoque où on la maintient en ce point. Après un moment de faiblesse où il fallait que l'humanité perçât en elle, elle se relève, et ses paroles, comme inspirées du Saint-Esprit, foudroient une fois de plus ses juges. On la conduit au supplice, et ce supplice est le bûcher ! Liée au fatal poteau, environnée de flammes, elle prie encore. Enfin, toute sa vie se rassemblant dans son dernier soupir, elle l'exhale en criant : "Jésus !" Aux yeux de l'historien, la vie et la mort de Jeanne d'Arc sont d'une sainte, comme la vie et la mort de Jésus-Christ sont d'un Dieu.

Puissions-nous un jour voir la France, s'écrier, prosternée au pied des autels : "Sainte Jeanne de France, priez pour nous !"

FIN



Le bâtard de Bourbon.

TABLE

PRÉFACE..... 7

LIVRE PREMIER

LA MISSION — LA LUTTE — LE TRIOMPHE

CHAPITRE PREMIER

L'ENFANCE — LA FAMILLE — LES VOIX

Naissance de Jeanne d'Arc. — Ses parents. — Son éducation. — Ses travaux, ses jeux, ses compagnes. — Son caractère. — Ses vertus. — Son inspiration. — Ses conseils. — Sa détermination. — Première tentative. — Durand Laxart et Robert de Bandricourt. 9

CHAPITRE DEUXIÈME

LE DÉPART

Les adieux à Domremy. — Vaucouleurs. — Jean de Metz et Bertrand de Poulangy. — Le duc de Lorraine. — Le peuple. — Les habits d'homme. — Marche sur Chinon... 20

CHAPITRE TROISIÈME

L'EXAMEN

Le conseil de France. — Le secret du roi. — L'interrogatoire à Chinon et à Poitiers. — Avis des docteurs. — Les sympathies de Jeanne : le roi, le duc Charles d'Orléans, le duc d'Alençon. — Ses sentiments à l'endroit des Anglais, du duc de Bourgogne. — Jeanne à Tours. — L'équipement, l'épée de sainte Catherine, l'étendard. — Jeanne chef de guerre. — Sa maison militaire. — Sa discipline..... 28

CHAPITRE QUATRIÈME

LES COMBATS

Jeanne à Blois. — La lettre aux Anglais. — Marche sur Orléans. — Délivrance de la ville. — Entrevue de Loches. — Jeanne à Selles en Berry. — Campagne de la Loire. — Jargeau, Meung, Beaugency. — Jeanne et Richemont. — Bataille de Patay..... 59

CHAPITRE CINQUIÈME

LA MARCHÉ TRIOMPHALE — LE SACRE

Nouvelles hésitations du roi et du conseil. — Jeanne à Gien-sur-Loire. — Marche sur Reims ; Auxerre. — Troyes. — Jeanne et frère Richard. — Châlons-sur-Marne. — Reims. — La cérémonie du sacre..... 80

Politique
de
Fr
Val
Éch

Résultat
— S
Berr
sur-L
sés d
pièg

Pierre Cau
tion a
De De

Le tribunal.
quité.
Jeanne r
la cause.

LIVRE DEUXIÈME

LES DÉCEPTIONS. — LES ANGOISSES

CHAPITRE PREMIER

LES RÉSTANCES — LE PREMIER REVERS

Politique du régent Bedford. — Politique de Philippe le Bon. — Deux partis autour du roi de France. — Jeanne et le conseil royal. — Campagne de la Picardie et de l'Île-de-France. — Trêve avec le duc de Bourgogne. — Bray-sur-Seine. — Jeanne à Crespy-en-Valois. — Montespilloy. — Nouvelles négociations à Arras. — Jeanne à Compiègne. — Échec devant Paris. — Retraite sur la Loire 97

CHAPITRE DEUXIÈME

LES DERNIERS EXPLOITS

Résultats de la retraite sur la Loire. — Philippe le Bon lieutenant général pour les Anglais. — Séparation de Jeanne et du duc d'Alençon. — Séjour de la Pucelle en Touraine et en Berri. — Jeanne et Catherine de la Rochelle. — Saint-Pierre-le-Moutier. — La Charité-sur-Loire. — Honneurs rendus à la Pucelle. — Fuite de Sully. — Révélation sur les fossés de Melun. — Lagny. — L'enfant ressuscité. — Jeanne et Franquet d'Arras. — Compiègne. — Jeanne prisonnière. — Regnault de Chartres et le berger du Gévaudan. 118

CHAPITRE TROISIÈME

LA CAPTIVITÉ

Pierre Cauchon. — Premières arches contre la Pucelle. — Jeanne à Beaulieu. — Somme- tion au duc de Bourgne. — Jeanne à Beaurevoir. — Le saut. — Le prix du sang. — De Beaurevoir à Rouen. — Rouen. — La prison 135

LIVRE TROISIÈME

LE MARTYRE

CHAPITRE PREMIER

LE PROCÈS

Le tribunal. — Préliminaires de la cause. — Les interrogatoires et les réponses. — Les iniquités. — Réquisitoires du promoteur. — Les douze articles. — Les consultations. — Jeanne malade. — Les exhortations charitables. — Les délibérations. — Conclusion de la cause. 146

CHAPITRE SECOND

L'ABJURATION — LA MORT

- Le cimetière Saint-Onen. — L'abjuration. — Les habits d'homme. — Le second procès. —
 Le dernier interrogatoire et la dernière communion. — Le supplice. — Circulaire du roi
 d'Angleterre et de l'université de Paris. — Les châtimens. 198

LIVRE QUATRIÈME

LA GLOIRE

CHAPITRE PREMIER

L'EXPULSION DES ANGLAIS

- Inutilité du supplice de Jeanne d'Arc pour la cause anglaise. — Continuation de la guerre
 et des négociations. — Chute de la Trémoille. — Le traité d'Arras. — Occupation de
 Paris. — Le réveil de Charles VII. — Les réformes militaires. — Campagnes de Nor-
 mandie et de Guyenne. — Expulsion définitive des Anglais. 211

CHAPITRE DEUXIÈME

LA RÉHABILITATION

- Charles VII et Jeanne d'Arc. — Préliminaires de la réhabilitation. — Consultations. Le
 mémoire de Théodore de Leluis. — Supplique de la famille d'Arc. Rescrit de Calixte
 III. — Introduction de la cause. — Constitution du tribunal. La procédure. Les enquê-
 tes. Déposition de Thomas de Courecelles. — Délibérations des juges. — Avis des doc-
 teurs. — La *récollection* de Jean Bréchal. — Conclusion de la cause. Sentence définitive
 de réhabilitation 219

CHAPITRE TROISIÈME

LA POSTÉRITÉ

- Vicissitudes subies par la mémoire de Jeanne. L'histoire. — La poésie et le théâtre. — Les
 beaux-arts. Iconographie de Jeanne d'Arc. — La fête du 8 mai. — Les panégyriques. —
 Etat actuel de l'opinion. — Bref de Pie IX. — Vœu pour l'union de tous les Français
 sous les auspices de Jeanne d'Arc. 227
- CONCLUSION. 234

